

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1 – Rapport de présentation Tome 1 - Diagnostic du territoire

Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2015



Projet arrêté par délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2020

Sommaire

TITRE 1 - PREAMBULE : CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PLUI 6

A -	Positionnement de la communauté de communes	6
1 -	La communauté de communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois	6
2 -	Contexte administratif	7
3 -	Positionnement intercommunal	7
4 -	Structuration du territoire : sous l'influence de Nevers	8
B -	Articulation avec les documents supra-communaux	10
1 -	Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)	10
2 -	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne	10
3 -	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	11
4 -	Les objectifs de gestions des risques d'inondation	11
5 -	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	12
6 -	Le Schéma Départemental des Carrières	12
7 -	Le Plan Climat Energie Régional (PCER)	14
8 -	Les Projets de l'Etat et des autres personnes publiques concernant le territoire	14

TITRE 2 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL 15

A -	DEMOGRAPHIE	15
➤	Une reprise de la croissance démographique entre 1999 et 2008	15
➤	... mais une baisse entre 2008 et 2013	16
➤	Une croissance principalement due au solde migratoire	16
➤	...mais des disparités entre les communes	17
➤	Des ménages dont la taille diminue	18
➤	Une prédominance de ménages sans enfant	19
➤	Aux revenus légèrement inférieurs à ceux des ménages du département	20
➤	Une population vieillissante	21
B -	LOGEMENTS	23
➤	Une prédominance de résidences principales	23
➤	Le parc de logements s'accroît	25
➤	Une part importante de logements vacants	25
➤	Une prépondérance de la maison individuelle	26
➤	Une majorité de propriétaires-occupants	27

➤	Un parc social réduit	27
➤	De grands logements	28
➤	Des logements relativement anciens	28
➤	Un confort des logements relatif	29
C -	Population active – Emplois - Economie	30
➤	L'agglomération de Nevers attire les actifs	30
➤	Un territoire qui fournit plus d'actifs que d'emplois	30
➤	Un taux de chômage bien inférieur à celui de l'agglomération neversoise	32
➤	Des actifs qui occupent surtout des catégories socioprofessionnelles modestes	32
➤	Une économie qui se tertiarise	33
➤	Une démographie des entreprises qui montre une diversité d'activités	34
➤	Une prédominance de petites entreprises disséminées sur le territoire plutôt que regroupées en zones d'activités	35
➤	Un maintien des surfaces utilisées par l'agriculture	38
➤	Une baisse du nombre d'exploitants agricoles	39
➤	Une agriculture partagée entre la culture de céréales et l'élevage bovin	39
➤	Des atouts touristiques locaux	44
➤	Une faiblesse de l'accueil touristique	44
D -	Niveau d'équipements et services	46
➤	Un territoire situé dans la zone périurbaine de Nevers, pôle de services supérieurs	46
➤	La Guerche-sur-l'Aubois, un pôle de services intermédiaires.	46
E -	Déplacements et desserte du territoire	49
➤	De nombreuses migrations alternantes domicile – travail avec l'extérieur du territoire	49
➤	La voiture, mode de transport privilégié...	50
➤	... en partie du fait d'une faible desserte en transport en commun	50
➤	Un potentiel de développement des voies navigables	50
➤	Un réseau cyclable développé mais à vocation principalement touristique	51
➤	Une bonne desserte routière	51

TITRE 3 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT **53**

A -	DONNEES PHYSIQUES	53
1 -	Climat	53
2 -	Géologie	56
3 -	Topographie	58
4 -	Occupation des sols	59

5 -	Hydrogéologie	60
6 -	Réseau hydrographique	63
B -	ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	66
1 -	Patrimoine naturel	66
2 -	Trame verte, bleue et noire	80
3 -	Synthèse des enjeux	90
C -	EAUX	91
1 -	Ressource en Eau et Adduction en Eau Potable (AEP)	91
2 -	Assainissement	95
D -	RESSOURCES ENERGETIQUES	98
1 -	Contexte réglementaire et documents cadres	98
2 -	Consommation énergétique locale et émission de Gaz à Effet de Serre (GES)	98
3 -	Diminution des émissions et Production d'énergie renouvelable	103
4 -	Synthèse	108
E -	RISQUES ET NUISANCES	110
1 -	Le risque inondation	110
2 -	Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation	113
3 -	Les risques de ruissellement	113
4 -	Les risques « mouvements de terrain et cavités souterraines »	113
5 -	Le risque transport de matières dangereuses	113
6 -	Nuisances sonores : classement sonore des infrastructures de transport terrestre	113
7 -	Routes à Grande circulation	114
8 -	Carrières	114
9 -	Décharges : risques d'instabilité des sols et de pollution	115
10 -	Risques pollution des sols : anciens sites industriels	115
11 -	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	115
12 -	Le risque « retrait-gonflement d'argiles »	116
13 -	Le risque sismique	118
14 -	Gestion des déchets	119
15 -	Qualité de l'air	124
16 -	Carte de synthèse des risques et nuisances	128
17 -	Matrice de synthèse des enjeux	129
D -	ANALYSE PAYSAGERE	130
1 -	Les grandes unités paysagères	130

1-1	Paysages forestiers	132
1-2	Paysages de bocage	134
1-3	Paysages de vallées	136
1-4	Paysages de relief	140
2 -	L'activité agricole	141
2.1	Les activités agricoles et para-agricoles	141
2.2	Le parallèle entre agriculture et paysage	142
3 -	Entrées de village	144
E -	ANALYSE URBAINE	145
1 -	Les typologies de bourgs	145
2 -	Les formes urbaines / Les groupements d'habitat	146
3 -	Le Bourg de la Guerche sur l'Aubois	147
4 -	Les hameaux	155
5 -	L'habitat	157
6 -	Les éléments de patrimoine	160
7 -	Les ouvrages d'Art	168
17 -	Densités des groupes bâtis	169
F -	Consommation Foncière	172
1 -	La consommation d'espace à vocation d'habitat	172
2 -	La consommation d'espace à vocation d'activités	177
G -	CAPACITE RESIDUELLE D'URBANISATION	178
1 -	Détermination du contour urbain	178
2 -	Critères pour retenir les dents creuses et ruptures d'urbanisation mobilisables	178
3 -	Quantification des surfaces par commune	178
H -	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	180

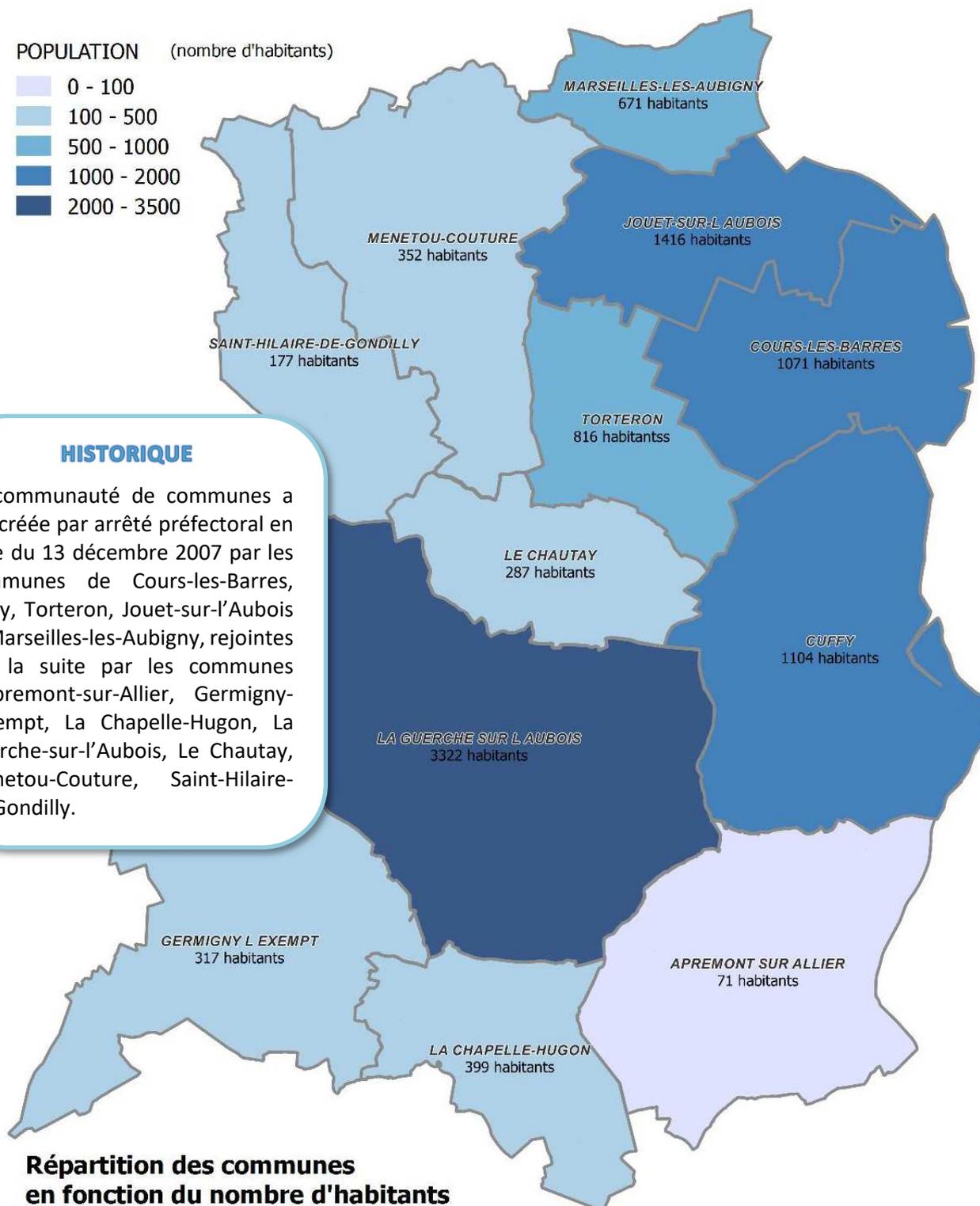
TITRE 1 - PREAMBULE : CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PLUi

A - POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1 - La communauté de communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois

La communauté de communes compte 10 003 habitants en 2013. La répartition sur le territoire est cependant assez hétérogène : La Guerche-sur-l'Aubois regroupe un tiers de la population. Les communes ligériennes les plus proches de Nevers sont ensuite les plus peuplées : Cuffy, Cours-les-Barres et Jouet-sur-l'Aubois comptent plus de 1000 habitants chacune. Torteron et Marseilles-lès-Aubigny ont entre 600 et 800 habitants tandis que les autres communes présentent moins de 300 habitants. Apremont-sur-Allier dénote avec moins de 100 habitants.

POPULATION (nombre d'habitants)



HISTORIQUE

La communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2007 par les communes de Cours-les-Barres, Cuffy, Torteron, Jouet-sur-l'Aubois et Marseilles-les-Aubigny, rejointes par la suite par les communes d'Apremont-sur-Allier, Germigny-l'Exempt, La Chapelle-Hugon, La Guerche-sur-l'Aubois, Le Chautay, Menetou-Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly.

Répartition des communes en fonction du nombre d'habitants

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Dans le domaine de l'aménagement de l'espace
 - Elaboration d'un Plan Local de l'Habitat
 - Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 - Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Dans le domaine du développement économique
 - Aménagement et gestion de nouvelles zones d'activités
 - Création et gestion d'une maison de santé pluri-professionnelle
 - Actions de développement touristique : boucles cyclables

COMPETENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Collecte et traitement ainsi que valorisation des déchets ménagers
 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Equipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire, culturels et sportifs
 - Création et gestion d'un centre de loisirs sans hébergement
- Politique du logement et du cadre de vie
 - Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées
- Petite enfance
 - Création d'une halte-garderie itinérante

2 - Contexte administratif

La communauté de communes des Portes du Berry appartient au département du Cher. Située à l'Est du département, elle est bordée par la rivière Allier et le fleuve Loire qui constituent la limite départementale avec la Nièvre.

La plupart des communes composant la communauté de communes sont dans le canton de La Guerche-sur-l'Aubois, dans l'arrondissement de Saint-Amand-de-Montrond. Seule la commune de Marseilles-lès-Aubigny est rattachée au canton d'Avord et donc à l'arrondissement de Bourges.

3 - Positionnement intercommunal

La communauté de communes appartient au Pays Loire Val d'Aubois. Historiquement, en 1986, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement Economique et Culturel du Pays de Germigny, regroupant alors 48 des 52 communes, rejointes en 1987 par Lugny-Champagne puis par Cuffy, Blet en 1991 et Chassy en 1997. Ainsi, le Pays couvre les territoires des communautés de communes de Loire - Vauvise, des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois, du Pays de Nérondes et des Trois Provinces.

Le Pays s'appuie sur la structure juridique du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois, reconnu par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2002, qui pourrait évoluer vers un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Ce PETR aura pour vocation l'élaboration d'un projet de territoire et l'exercice de missions, en particulier l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Les communautés de communes voisines sont : au Nord Loire Berry Vauvise, à l'Ouest le Pays de Nérondes, au Sud les Trois Provinces ainsi que, de l'autre côté de la Nièvre, à l'Est, la communauté d'Agglomération de Nevers.

Le Pays Loire Val d'Aubois et ses voisins



4 - Structuration du territoire : sous l'influence de Nevers

Les aires urbaines sont des ensembles de communes par un pôle urbain et des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou des communes attirées par celui-ci. Les grandes aires urbaines sont constituées autour d'une unité urbaine de plus de 10 000 emplois, les aires moyennes, de 5000 à 10000 et les petites aires, de 1500 à 5000.

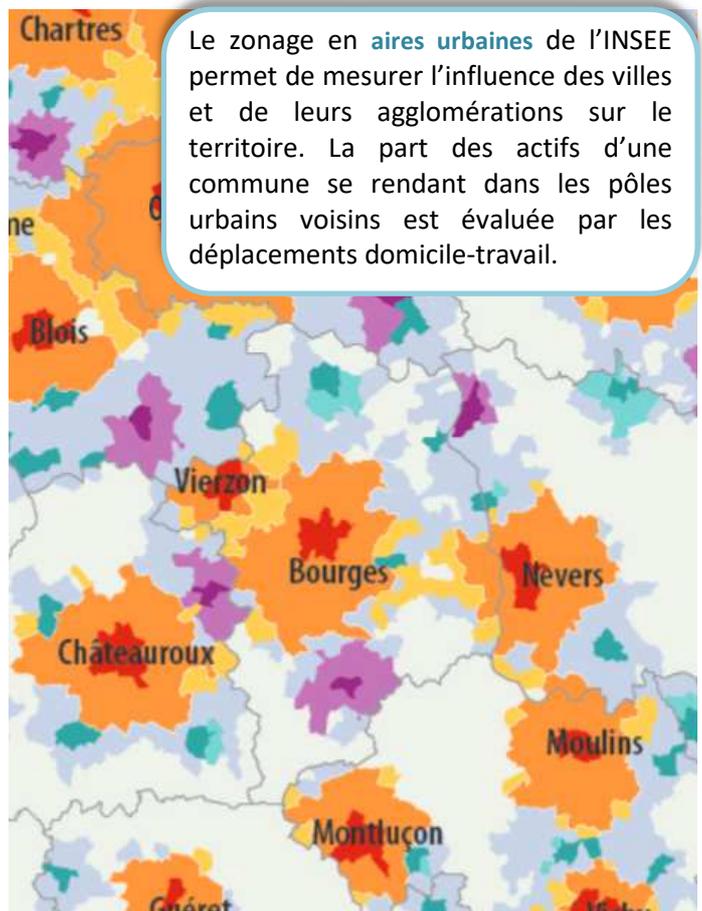
- La plupart des communes font partie de la couronne d'un grand pôle : l'aire urbaine de Nevers dont le périmètre s'est étendu entre 1999 et 2010 à Apremont-sur-Allier, au Chautay, à Chevenon, Jouet-sur-l'Aubois, Menetou-Couture, Marseilles-lès-Aubigny, et Torteron.

Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

- La Guerche-sur-l'Aubois et Saint-Hilaire-de-Gondilly sont influencés par Nevers et Bourges.

Les autres communes multipolarisées subissent l'influence de plusieurs aires urbaines.

- Saint-Amand-de-Montrond exerce une certaine attraction sur La-Chapelle-Hugon et Germigny-l'Exempt, plus au sud du territoire.

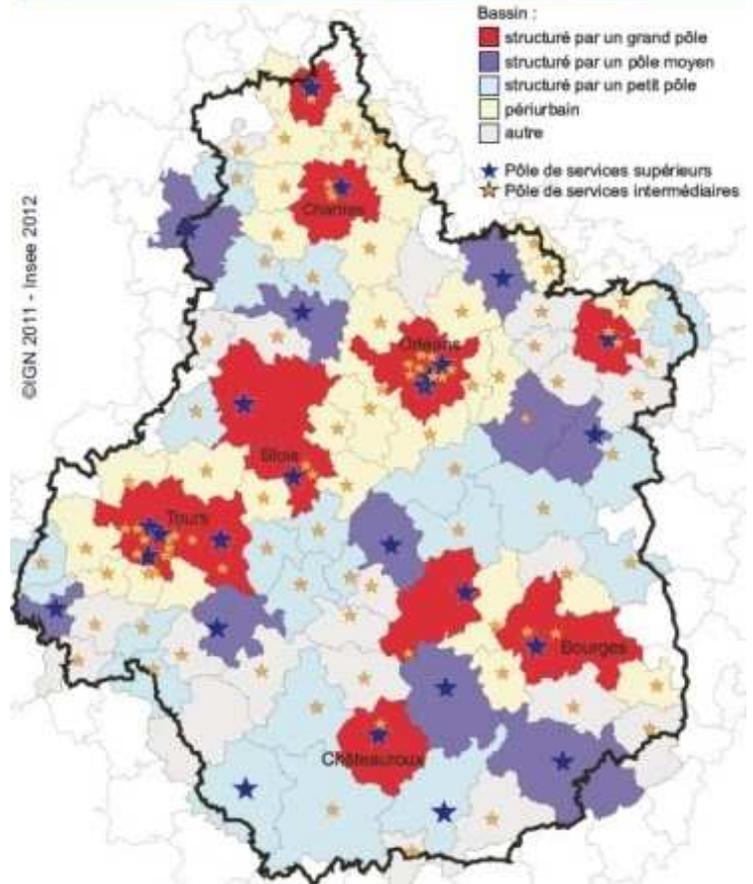


Les bassins de vie selon les types de pôles

Ainsi, en matière d'emplois, la communauté de communes se trouve dans l'aire d'influence de Nevers mais l'attractivité de ce grand pôle urbain varie selon la situation géographique des communes. Saint-Hilaire-de-Gondilly, plus à l'Ouest du territoire, ressent aussi l'attraction de Bourges, tout comme La Guerche-sur-l'Aubois tandis que La Chapelle-Hugon, et Germigny-l'Exempt, plus au Sud, sont dans l'aire d'influence de Nevers, Bourges et de Saint-Amand-de-Montrond (autres communes multipolarisées).

Par contre, les zones d'emploi s'arrêtent aux limites départementales, les communes sont donc placées par l'INSEE dans la zone d'emploi de Bourges alors que les actifs vont majoritairement travailler à Nevers.

Cependant, si l'on prend également en compte les services et équipements comme le fait le découpage en bassins de vie de l'INSEE, La communauté de communes bénéficie du pôle de services supérieurs que constitue Nevers. Elle s'appuie aussi sur les pôles de services intermédiaires de La Guerche-sur-l'Aubois, ainsi que de Fourchambault ou La Charité sur Loire.



B - ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Selon l'article L131-4 du code de l'urbanisme, **le plan local d'urbanisme doit, s'il y a lieu, être compatible** avec :

- 1° le schéma de cohérence territoriale,
- 2° le schéma de mise en valeur de la mer,
- 3° le plan de déplacements urbains,
- 4° le programme local de l'habitat,
- 5° les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes.

Aucun PDU ou PLH ne couvre le territoire de la communauté de communes.

Selon l'article L 131-7 du code de l'urbanisme, **en l'absence de schéma de cohérence territoriale, le PLU doit être compatible avec :**

(...)

- 8° Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-1 du code de l'environnement ;
- 9° Les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-3 du code de l'environnement ;
- 10° Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation pris en application de l'article L. 566-7 du code de l'environnement, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans définies en application des 1° et 3° du même article L. 566-7 ;
- 11° Les directives de protection et de mise en valeur des paysages prévues à l'article L. 350-1 du code de l'environnement ; (...)

Selon l'article L 131-2 du code de l'urbanisme, **en l'absence de schéma de cohérence territoriale, le PLU doit prendre en compte :**

- 1° Les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévus à l'article L. 4251-3 du code général des collectivités territoriales ;
- 2° Les schémas régionaux de cohérence écologique prévus à l'article L. 371-3 du code de l'environnement ;
- 3° Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine prévus à l'article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- 4° Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics ;
- 5° Les schémas régionaux des carrières prévus à l'article L. 515-3 du code de l'environnement.

1 - Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Aucun SCoT opposable ne couvre actuellement le territoire. Cependant, le Pays Loire Val d'Aubois, en s'appuyant sur un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), a prescrit un SCoT par délibération en date du 18 mars 2017. Le SCoT est en cours d'élaboration (phase PADD). Lorsque le SCoT sera opposable, le PLUi aura 3 ans pour se mettre en compatibilité si nécessaire.

2 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne

Le comité de bassin a adopté le 4 novembre 2015 le SDAGE 2016-2021. Il a été publié par arrêté préfectoral du 18 novembre 2015. Suite à cette adoption, l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin, publié au JO du 20 décembre 2015, a rendu effective la mise en œuvre du SDAGE à compter du 1er janvier 2016.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification concertée qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs. Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral.

Il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Les grandes orientations sont :

- 1 – Repenser les aménagements des cours d'eau
- 2 – Réduire la pollution par les nitrates
- 3 – Réduire la pollution organique et bactériologique
- 4 – Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- 5 – Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
- 6 – Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- 7 – Maîtriser les prélèvements d'eau
- 8 – Préserver les zones humides
- 9 – Préserver la biodiversité aquatique
- 10 – Préserver le littoral
- 11 – Préserver les têtes de bassin versant
- 12 – Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- 13 – Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- 14 – Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Les dispositions législatives confèrent au SDAGE sa portée juridique dans la mesure où les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec ses orientations et dispositions.

3 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Les communes d'Apremont-sur-Allier et de Cuffy font partie du SAGE Allier Aval approuvé le 13 novembre 2015 qui concerne le bassin versant de l'Allier sur 270 km, couvrant 6 344 km² sur 5 départements (Haute-Loire, Puy de Dôme, Allier, Nièvre et Cher), soit 463 communes.

4 - Les objectifs de gestions des risques d'inondation

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 décembre 2015. C'est le document de référence de la gestion des inondations pour le bassin et pour la période 2016-2021. Il a été élaboré par l'État avec les parties prenantes à l'échelle du bassin hydrographique dans le cadre de la mise en œuvre de la directive "Inondations".

Ce document fixe les objectifs en matière de gestion des risques d'inondations et les moyens d'y parvenir, et vise à réduire les conséquences humaines et économiques des inondations.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du fleuve Loire

Le PPRI du Val de Givry – Bec d'Allier, approuvé par arrêté préfectoral du 11 juin 2002 concerne les communes de Cours-les-Barres, Jouet-sur-l'Aubois et Marseilles-les-Aubigny. Il a été mis en révision le 12 mai 2015.

Les Plans de Surfaces Submersibles (PPS) de la rivière Allier

Le plan des surfaces submersibles de la vallée de la rivière Allier établi en application des articles 48 à 54 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure approuvé par décret du 12 mars 1965 concerne la commune d'Apremont-sur-Allier.

5 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique a été instauré par la loi Grenelle 2 dans l'objectif de freiner la perte de biodiversité par la reconstitution d'un réseau écologique fonctionnel. Il s'agit de la déclinaison régionale de la trame verte et bleue. Il est élaboré conjointement par la Région et l'État en association avec un comité régional Trame Verte et Bleue (TVB).

Le projet de SRCE a été adopté par arrêté du préfet de Région le 16 janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014.

Les documents d'urbanisme doivent intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE en les adaptant au contexte local, mais aussi s'intéresser aux enjeux de continuités écologiques propres au territoire de la collectivité.

En conséquence, le plan local d'urbanisme constitue un des dispositifs pour sa mise en œuvre, par deux articles :

- L121-1-3 du code de l'urbanisme : préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, préservation et remise en bon état des continuités écologiques ;
- L371-3 du code de l'environnement : prise en compte du SRCE.

Le PLU délimite les espaces appartenant à la TVB (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques) et définit les règles qui s'y appliquent afin de préserver, voire de remettre en bon état les continuités écologiques.

Les grandes orientations stratégiques de la politique régionale en faveur de la Trame Verte et Bleue sont :

- Préserver la fonctionnalité écologique du territoire
- Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés
- Développer et structurer une connaissance opérationnelle
- Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre

6 - Le Schéma Départemental des Carrières

Le schéma départemental établit le diagnostic de l'exploitation des ressources minérales (inventaire des ressources, analyse des besoins existants et à venir en matériaux de carrière, les modes d'approvisionnements existants ainsi que de l'impact des carrières existantes sur l'environnement. Il définit aussi des orientations pour une exploitation plus durable des ressources minérales : utilisation économe et rationnelle des matériaux, modalités de transport, zones à protéger, modes d'approvisionnement, réaménagement des carrières. Le schéma a fait l'objet d'une évaluation environnementale et des incidences sur les sites Natura 2000. Il a identifié sur le territoire :

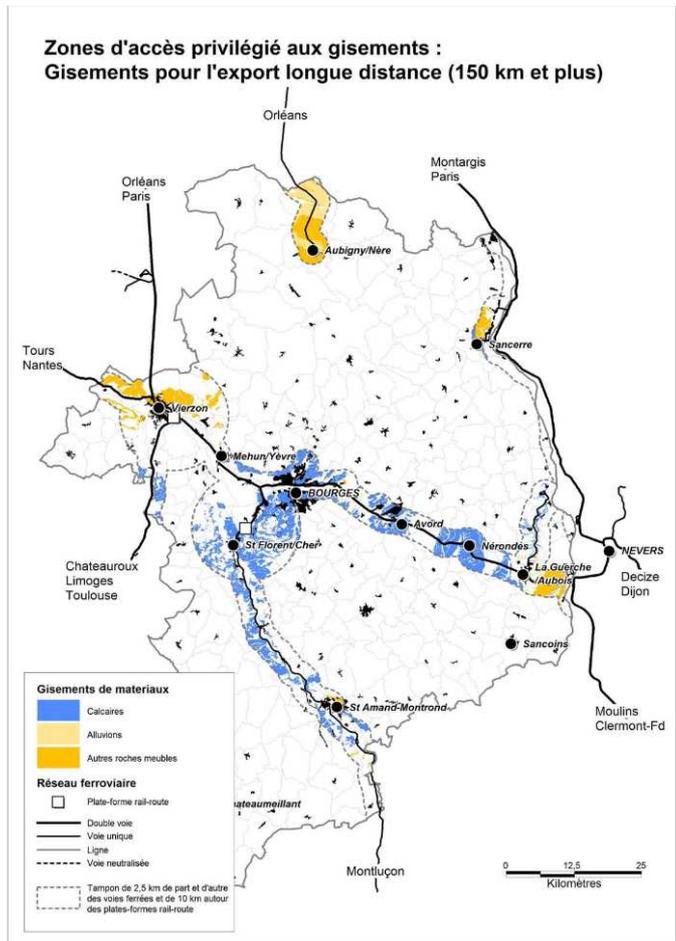
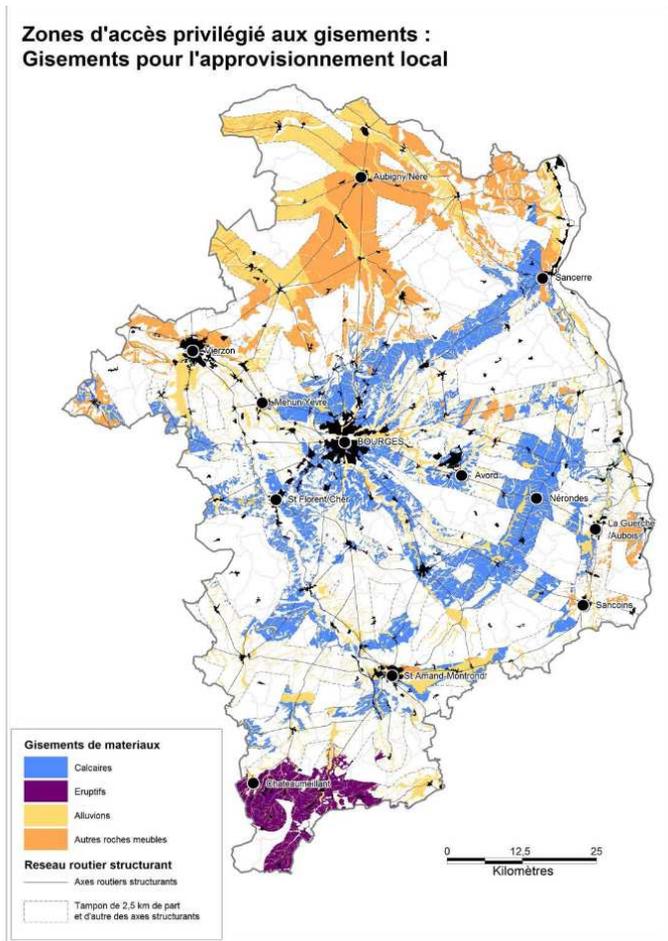
Commune	Superficie	Exploitant	Matériaux	Date	Production max.	Remise en état
Cours-les-Barres	27 ha	Agrégats du Centre	Matériaux silicieux	2020	85 000 tonnes/an	Plan d'eau
Cours-les-Barres	37 ha	Agrégats du Centre	Matériaux silicieux	2035	150 000 tonnes/an	Plan d'eau
Menetou-Couture	29 ha	Ciments Calcia	Argiles	2029	60 000 tonnes/an	Dépression régulière

A noter que la cimenterie de Beffes est alimentée pour la fraction argileuse par la carrière de Menetou-Couture et que la fraction calcaire est fournie par la carrière sur Beffes, qui s'étend en partie sur le territoire de Marseilles-les-Aubigny. Par ailleurs, la carrière localisée sur Grossouvre pour alimenter la briqueterie s'étend sur Germigny-l'Exempt.

Ainsi, **l'orientation n°16** préconise, pour assurer l'approvisionnement des sites industriels du Cher, de conserver l'accès aux gisements localisés sur ces communes.

L'orientation n°15 impose de privilégier l'implantation des carrières dans les zones de gisement d'intérêt local et régional cartographiées dans les deux cartes suivantes. L'objectif est de tenir compte dans le document d'urbanisme des richesses du sous-sol afin d'en préserver au mieux l'accès.

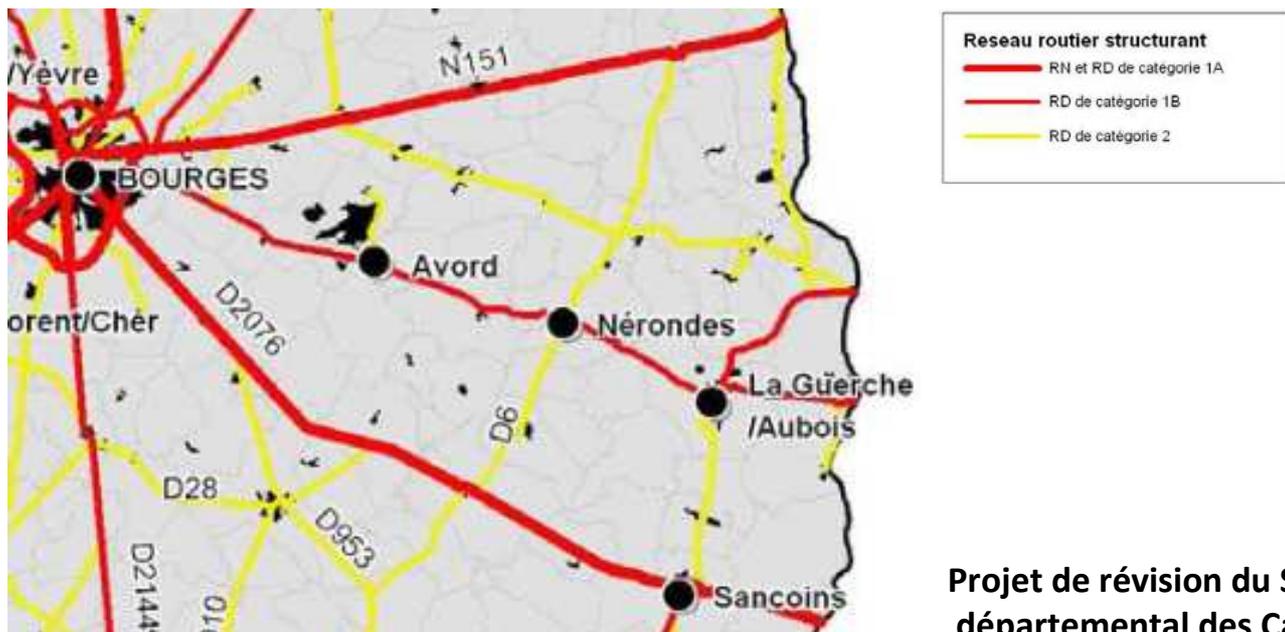
On notera qu'une grande part du territoire intercommunautaire est située dans ces zones d'accès privilégié aux gisements, en partie du fait de la présence de la RD 976.



L'orientation n°19 demande d'utiliser les axes routiers de catégories 1A, 1B (RD 976 et 920) et 2 (RD 6, 12 et 45).

L'orientation n°20 conseille d'expérimenter le transport fluvial sur le canal latéral à la Loire.

**Réseau routier structurant à utiliser
en priorité pour le transport local
des matériaux**



**Projet de révision du Schéma
départemental des Carrières**

7 - Le Plan Climat Energie Régional (PCER)

La région s'est dotée d'un Plan Climat Energie Régional (PCER), annexé au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) approuvé le 16 décembre 2011. Il n'y a pas de Plan Climat-Energie Territorial couvrant le territoire.

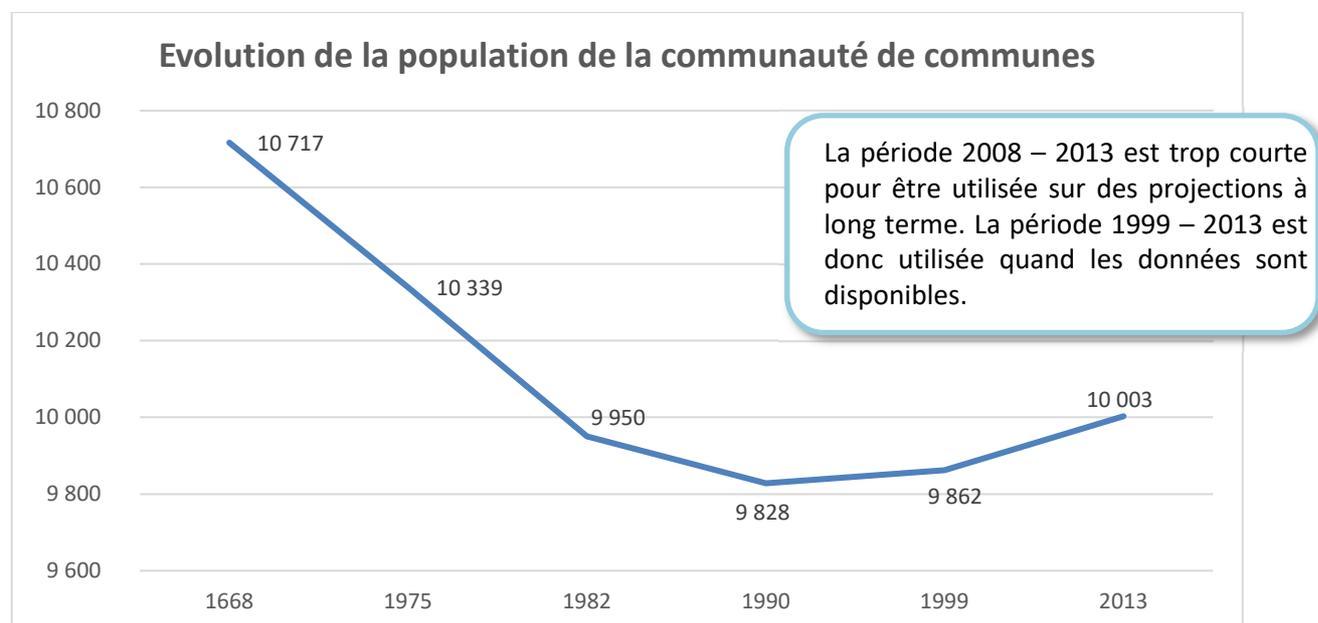
8 - Les Projets de l'Etat et des autres personnes publiques concernant le territoire

Un projet d'infrastructure ferroviaire concerne le territoire. Les communes de Menetou-Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Torteron, Le Chautay, La Guerche-sur-l'Aubois, Cuffy, Apremont-sur-Allier, La Chapelle-Hugon et Germigny-l'Exempt se situent dans les options de passage du tracé de la future ligne nouvelle à grande vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL). Le scénario (Ouest ou Médian) n'est pas encore choisi précisément. La première phase des études préalables à l'enquête publique a été lancée le 9 juillet 2015 sur les sections communes aux deux scénarios. Une nouvelle phase de concertation sur la partie centrale concernant une partie du territoire de la communauté de communes devrait être lancée en 2016.

TITRE 2 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A - DEMOGRAPHIE

➤ Une reprise de la croissance démographique entre 1999 et 2008



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements, RP1999 et RP2013 exploitations principales

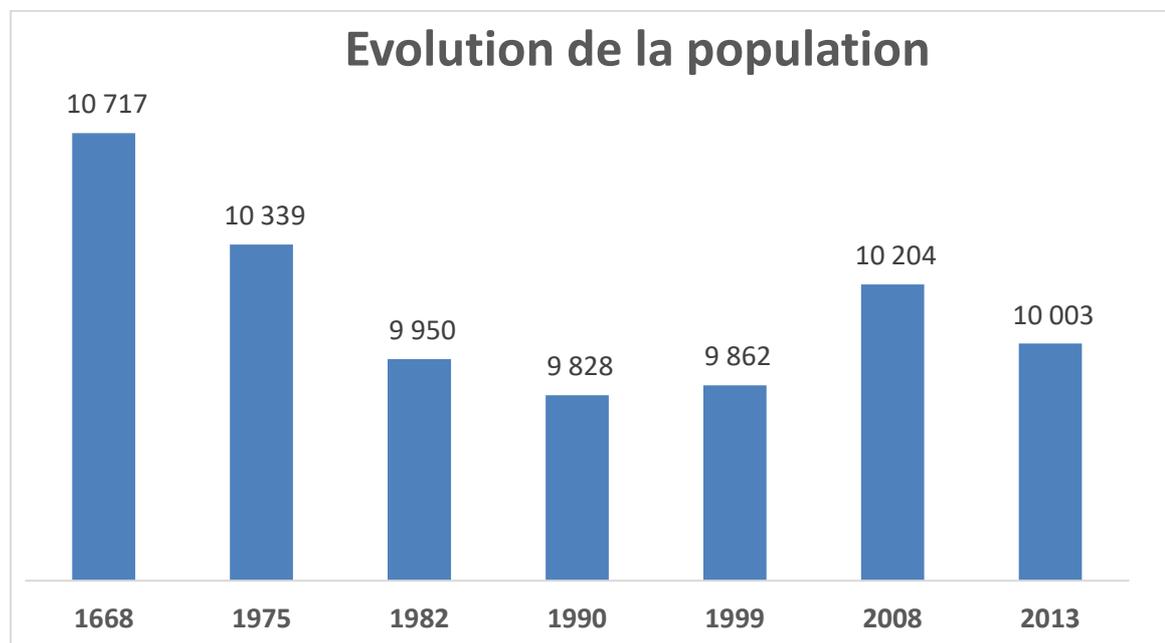
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
APREMONT-SUR-ALLIER	180	144	106	83	87	76	71
LA CHAPELLE-HUGON	366	305	327	364	376	384	399
LE CHAUTAY	310	301	317	278	317	268	287
COURS-LES-BARRES	698	656	906	1 052	1 082	1 099	1 071
CUFFY	835	798	871	968	996	1 115	1 104
GERMIGNY-L'EXEMPT	509	472	383	362	331	322	317
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	3 717	3 682	3 326	3 219	3 397	3 403	3 322
JOUET-SUR-L'AUBOIS	1 551	1 616	1 488	1 395	1 341	1 506	1 416
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	963	917	876	802	691	687	671
MENETOU-COUTURE	477	394	369	356	316	342	352
ST-HILAIRE-DE-GONDILLY	242	183	155	156	190	193	177
TORTERON	869	871	826	793	738	809	816
PORTES DU BERRY	10 717	10 339	9 950	9 828	9 862	10 204	10 003

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements, RP1999 et RP2013 exploitations principales - État civil

Les communes composant la communauté de communes des Portes du Berry ont connu une baisse régulière et constante de leur population jusqu'en 1982. Ainsi, la population a considérablement baissé entre 1968 et 1982, tandis que la population du département progresse. Entre 1982 et 1990, la baisse de la population ralentit pour se stabiliser ensuite entre 1990 et 1999 (+34 habitants), parallèlement au faiblissement de la croissance sur l'ensemble du département. Sur la période suivante, entre 1999 et 2013, la population s'accroît nettement (+141 habitants) tandis que la population départementale stagne.

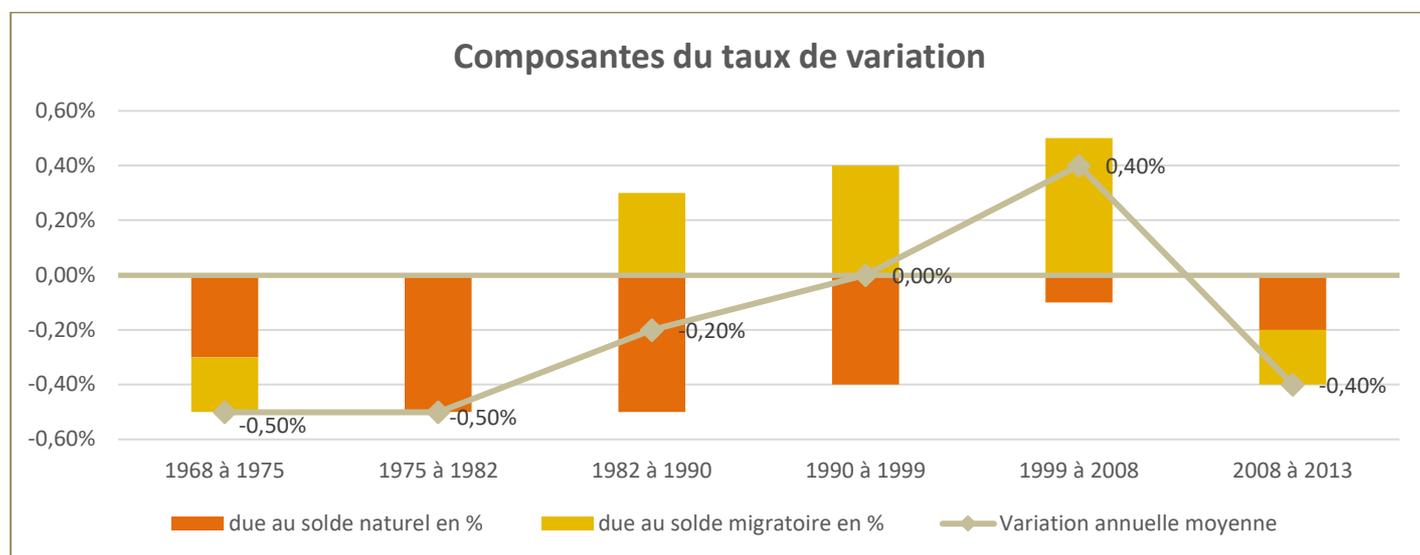
➤ ... mais une baisse entre 2008 et 2013

Cependant, si l'on partage cette dernière période, la population s'accroît de manière très conséquente (+342 habitants) entre 1999 et 2008, puis diminue (-201 habitants) entre 2008 et 2013.



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP1999 et RP2013 exploitations principales

➤ Une croissance principalement due au solde migratoire

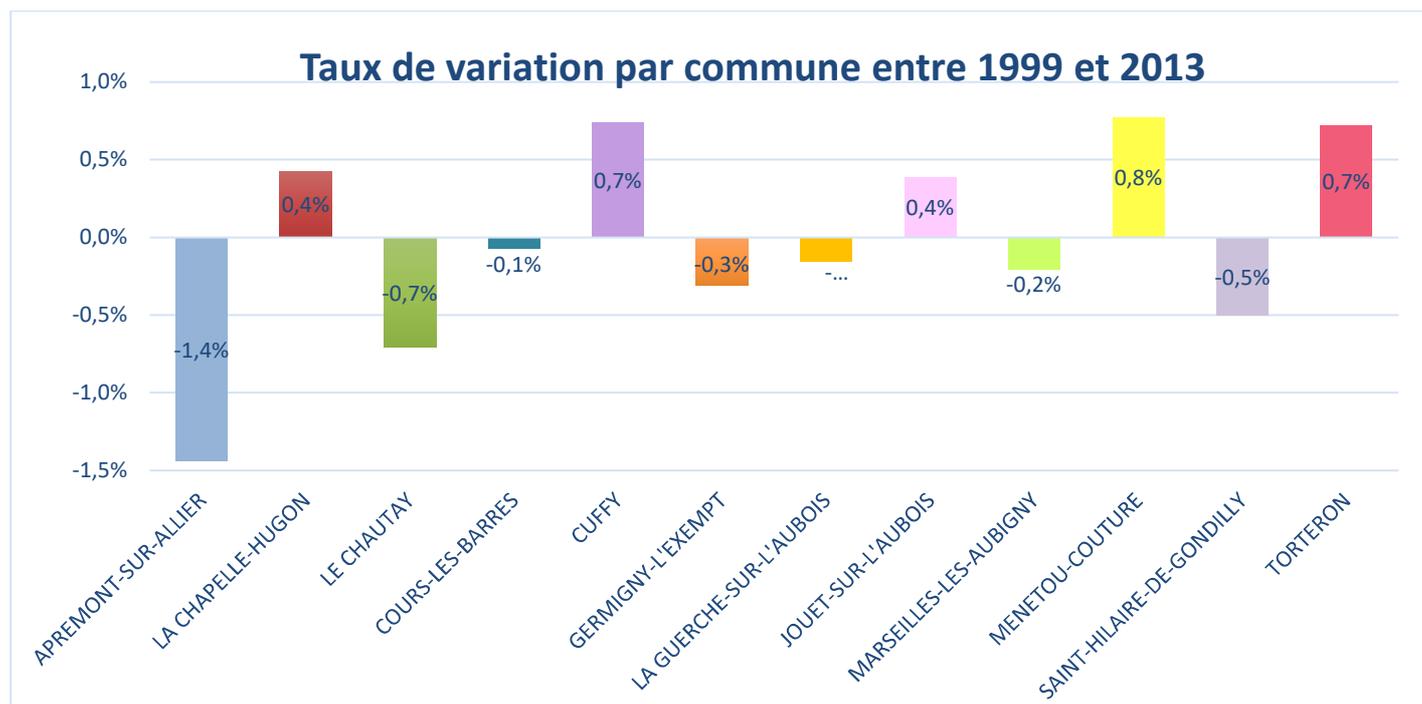


Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP1999 et RP2013 exploitations principales - État civil

La décomposition du taux de variation donnée par l'INSEE met en évidence que c'est le taux de variation due au solde migratoire qui fait principalement évoluer la variation globale, le taux de variation due au solde naturel étant relativement constant, toujours négatif. On constate tout de même que la croissance naturelle s'améliore sur les deux dernières périodes.

A partir de 1975, la croissance migratoire a cessé d'être négative jusqu'en 2008. Cependant, le solde naturel étant encore très bas jusqu'en 1999, la variation de la population est seulement redevenue positive entre 1999 et 2008. Par contre, entre 2008 et 2013, le solde migratoire étant redevenu négatif, la population baisse à nouveau.

➤ ...mais des disparités entre les communes

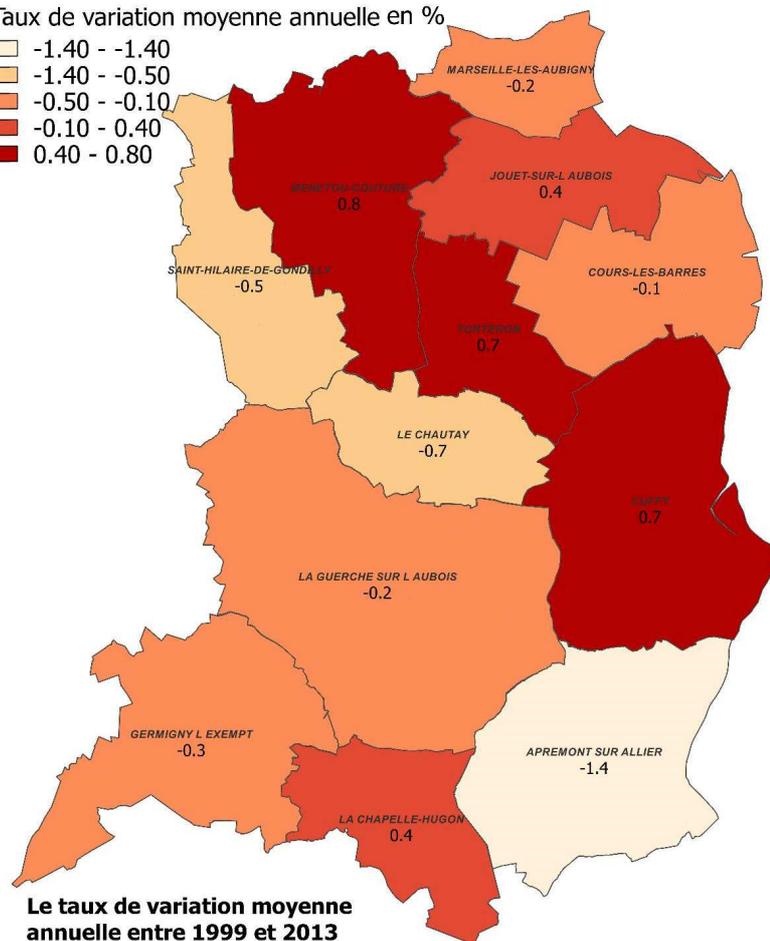


Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP1999 et RP2013 exploitations principales - État civil

Les taux de variation ont été recalculés pour la période 1999 et 2013 au lieu de 2008-2013 : les taux de variation sont alors lissés et les différences entre les communes sont moins marquées.

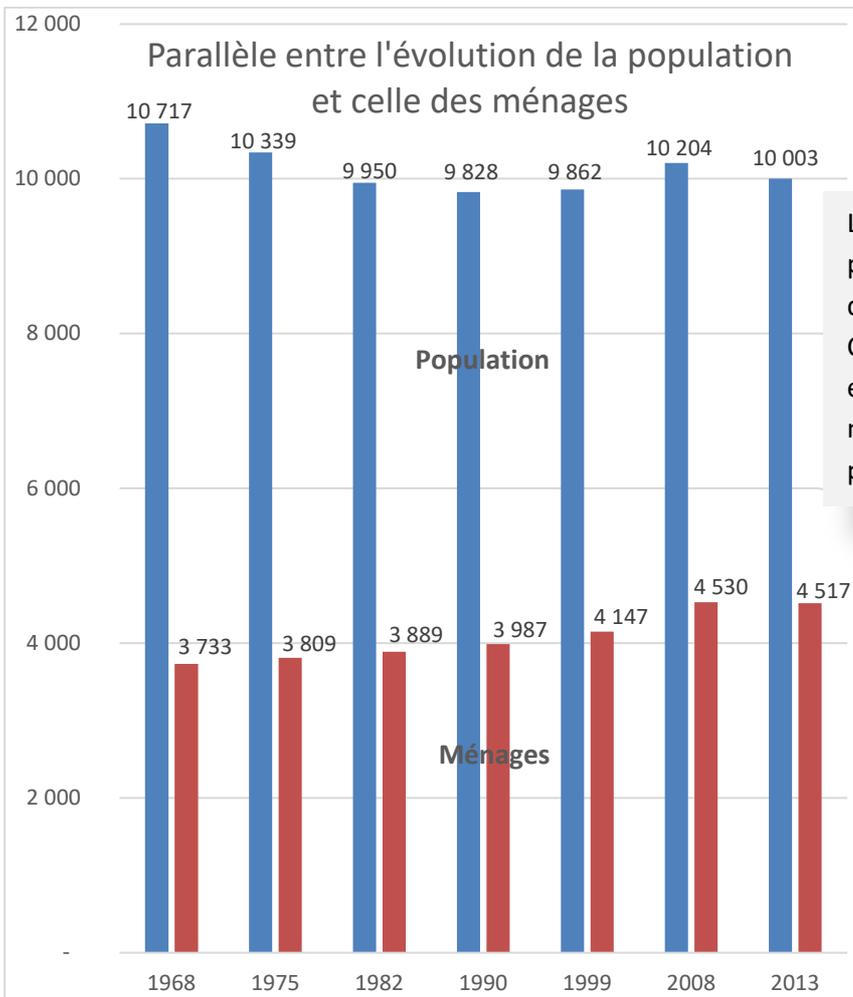
Taux de variation moyenne annuelle en %

- -1.40 - -1.40
- -1.40 - -0.50
- -0.50 - -0.10
- -0.10 - 0.40
- 0.40 - 0.80



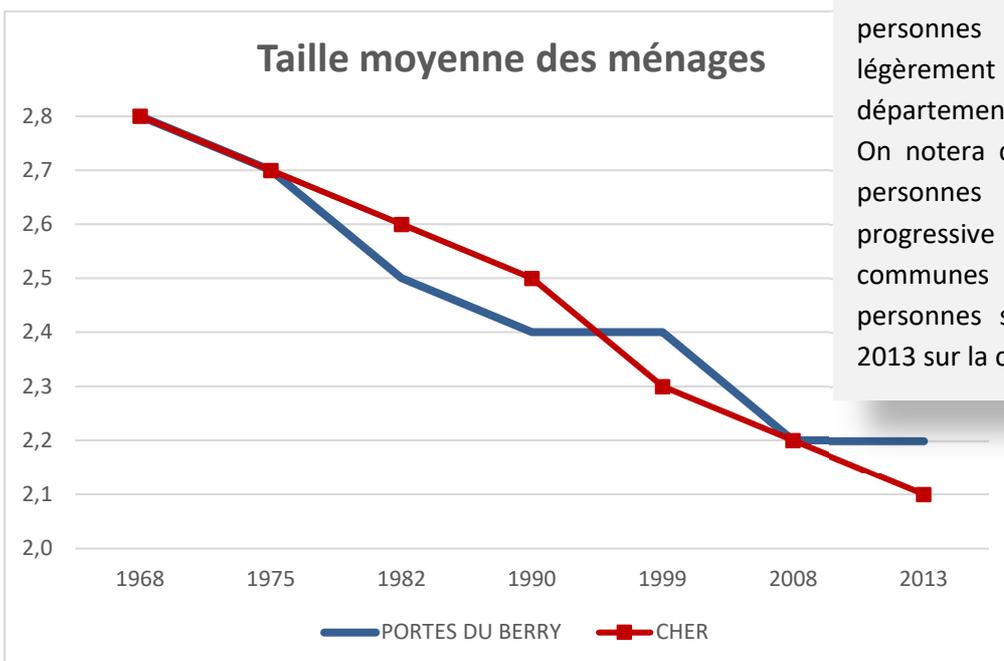
Les différentes communes n'affichent pas les mêmes rythmes de croissance :

- les communes de Jouet-sur-l'Aubois, La Chapelle-Hugon, Cuffy, Menetou-Couture et Torteron ont une variation positive, autour de 0,7% pour les trois dernières.
- La croissance à Cours-les-Barres a été stoppée durant cette période du fait du refus de délivrer de nouvelles autorisations de construire dans l'attente d'une nouvelle station d'épuration.
- Le Chautay et Saint-Hilaire de Gondilly ont des taux inférieurs à -0,5%.
- Apremont-sr-Allier a un taux très bas, inférieur à -1%.



L'évolution des ménages est en constante progression depuis 1968 malgré la baisse de la population jusqu'en 1990. Cependant, après une forte augmentation entre 1999 et 2008, le nombre de ménages a baissé pour la première fois, parallèlement à la baisse de la population.

➤ Des ménages dont la taille diminue



En 2013, un ménage de la communauté de communes compte en moyenne 2,2 personnes par ménage, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale.

On notera que la baisse du nombre de personnes par ménage est plus progressive sur la communauté de communes et que la moyenne de 2,2 personnes se maintient entre 2008 et 2013 sur la communauté de communes.

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP1999 et RP2013 exploitations principales - État civil

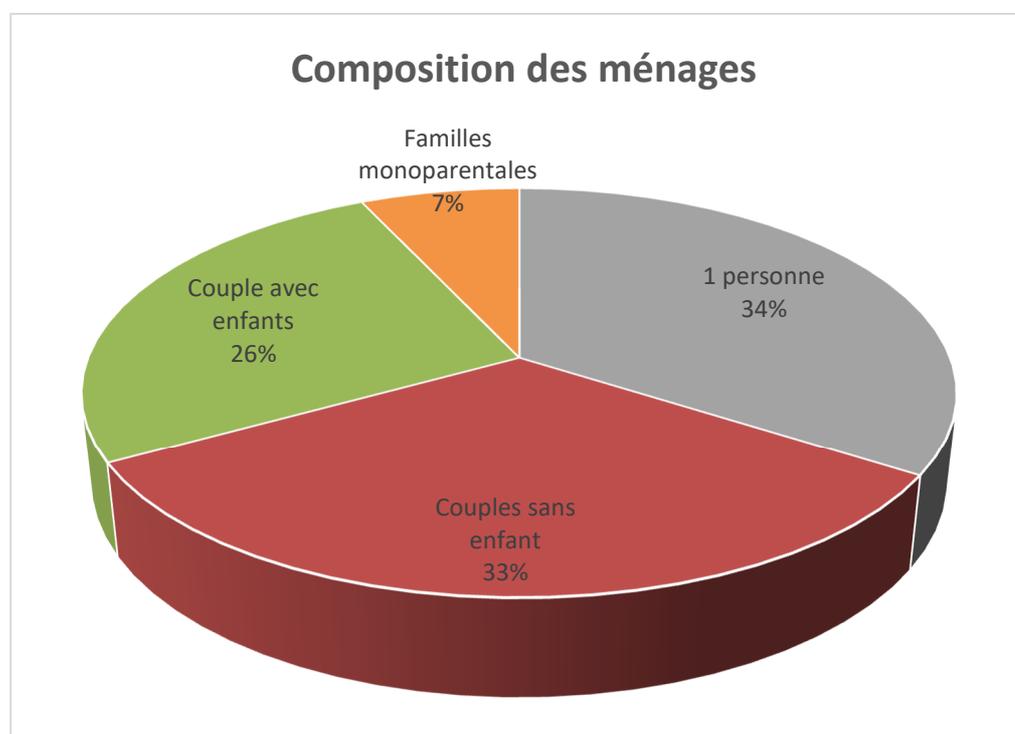
Evolution de la taille des ménages par commune

	1668	1975	1982	1990	1999	2008	2013
APREMONT-SUR-ALLIER	3,2	3,1	2,5	2,4	2,1	1,8	1,8
LA CHAPELLE-HUGON	2,6	2,6	2,7	2,6	2,5	2,4	2,3
LE CHAUTAY	3,0	3,0	2,9	2,8	2,7	2,3	2,3
COURS-LES-BARRES	2,9	2,7	2,8	2,8	2,7	2,5	2,3
CUFFY	2,8	2,7	2,7	2,8	2,7	2,4	2,4
GERMIGNY-L'EXEMPT	2,9	2,8	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	2,8	2,6	2,4	2,3	2,3	2,2	2,1
JOUET-SUR-L'AUBOIS	2,7	2,5	2,4	2,2	2,1	2,2	2,1
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	3,0	2,8	2,6	2,4	2,1	2,1	2,0
MENETOU-COUTURE	2,7	2,6	2,5	2,4	2,2	2,2	2,2
SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY	2,9	2,8	2,7	2,5	2,7	2,4	2,4
TORTERON	2,5	2,6	2,5	2,5	2,3	2,3	2,2
PORTES DU BERRY	2,8	2,7	2,5	2,4	2,4	2,2	2,2
CHER	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,2	2,1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP1999 et RP2013 exploitations principales - État civil

Si l'on détaille l'évolution par commune, certaines ont conservé un taux supérieur à la moyenne de la communauté de communes : La Chapelle-Hugon, Le Chautay, Cuffy et Saint-Hilaire-de-Gondilly tandis qu'Apremont-sur-Allier a une situation particulière : alors que la commune avait le nombre de personnes par ménage le plus élevé, il a chuté en 1975 puis en 1999 pour atteindre le nombre le plus bas : 1,8 personne par ménage.

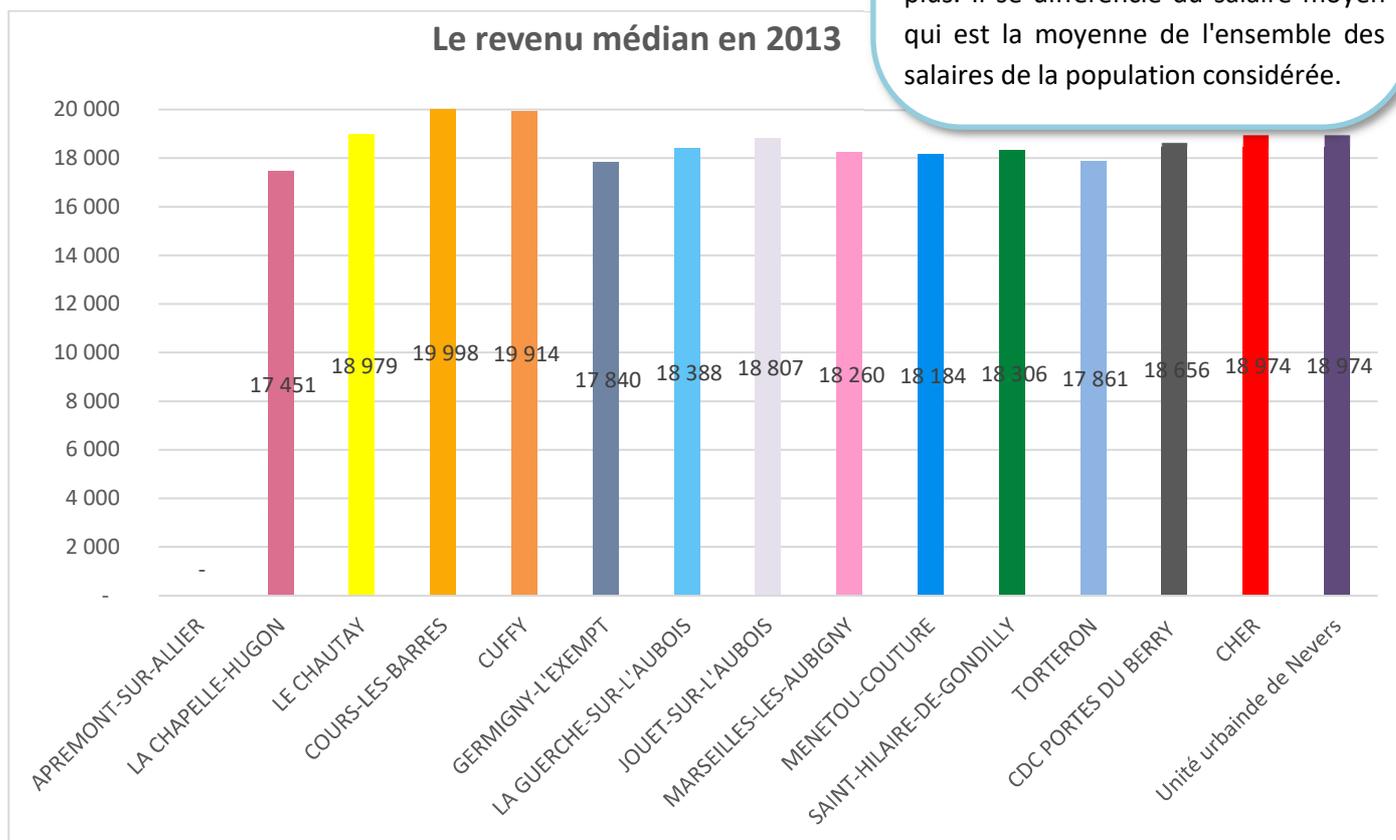
➤ Une prédominance de ménages sans enfant



En 2013, deux tiers des ménages de la communauté de communes sont des ménages sans enfant : un tiers de personnes isolées et un tiers de couples sans enfant. Les familles monoparentales sont en augmentation mais restent limitées. Les couples avec enfants représentent un quart des ménages.

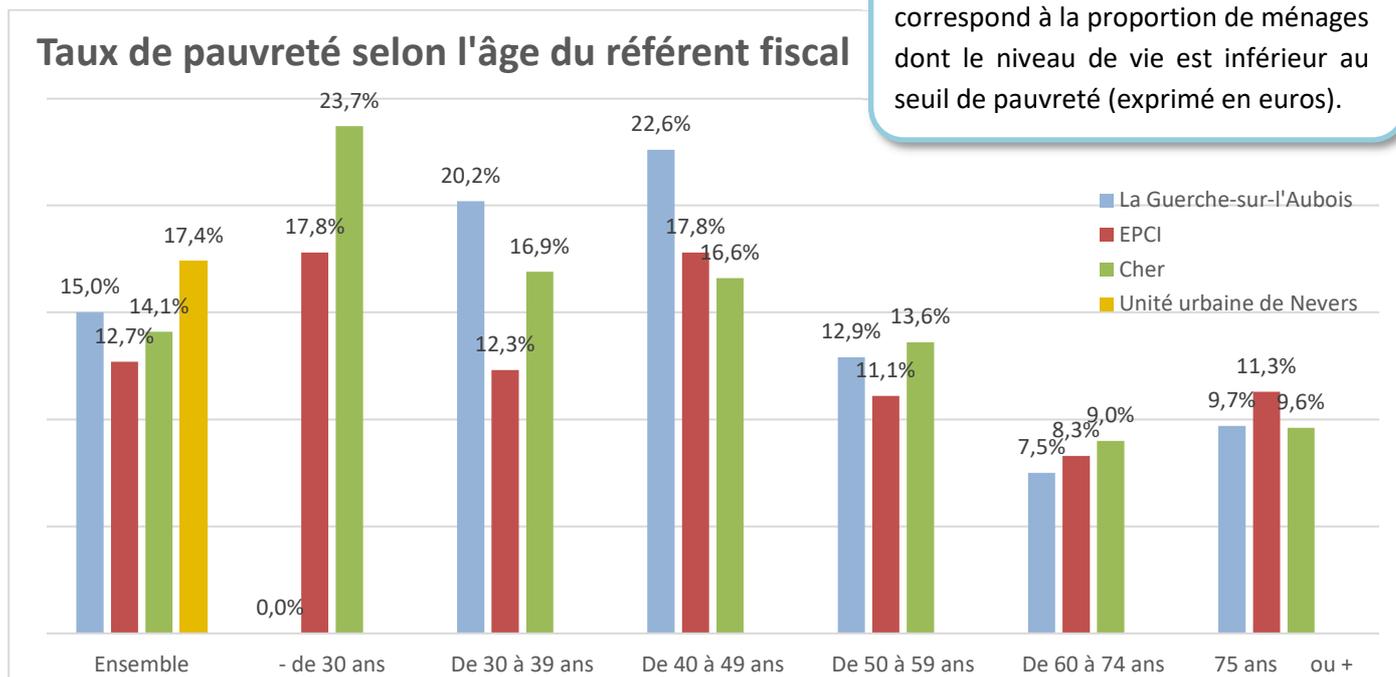
➤ **Aux revenus légèrement inférieurs à ceux des ménages du département**

Revenu médian : Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.



Le revenu médian des ménages de la communauté de communes est de 18 656 euros (revenu annuel brut), ce qui est un peu inférieur à celui du département. Deux communes se détachent avec un revenu médian qui se rapproche de 20 000 euros : Cuffy et Cours-les-Barres. Apremont-sur-Allier a le revenu médian le plus bas. Germigny-l'Exempt et Torteron ont aussi des revenus inférieurs à 18 000 euros.

Le taux de pauvreté des ménages correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (exprimé en euros).

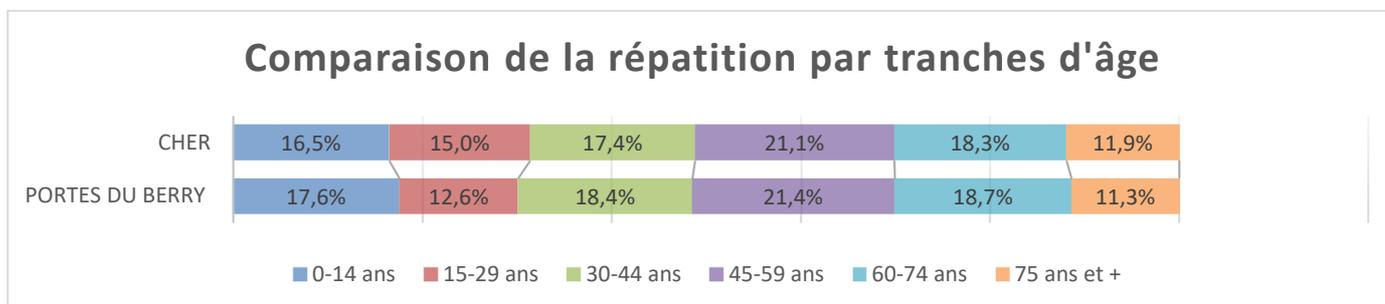


Le taux de pauvreté des ménages est inférieur à celui du département et bien inférieur à celui de l'aire urbaine de Nevers. La Guerche-sur-l'Aubois regroupe une part importante de ménages pauvres puisque le taux de pauvreté y est plus important que sur l'ensemble de la communauté de communes. Cela s'explique en grande partie par l'importance du parc social à La Guerche-sur-l'Aubois.

A La Guerche-sur-l'Aubois, se sont les ménages entre 30 et 50 ans qui ont le taux de pauvreté le plus bas alors que sur la communauté de communes et surtout le département, ce sont les moins de 30 ans. Les autres taux sont à peu près équivalents.

➤ Une population vieillissante

La répartition par âge sur la communauté de communes est à peu près la même que sur l'ensemble du département, à part la classe d'âge des 15-29 ans qui est moins représentée localement, du fait du départ des jeunes pour leurs études. Globalement, l'indice de jeunesse est de 0,8 sur la communauté de communes comme sur le département, indiquant le vieillissement de la population : il y a moins d'un jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans.



Si l'on détaille l'indice de jeunesse par commune (page suivante), on s'aperçoit que les communes où la population est la plus âgée sont celles de la vallée de l'Aubois. L'importance de la classe d'âge des plus de 75 ans est sans doute accentuée par la présence de la maison de retraite. Apremont-sur-Allier a une situation particulière avec une surreprésentation des plus de 60 ans.

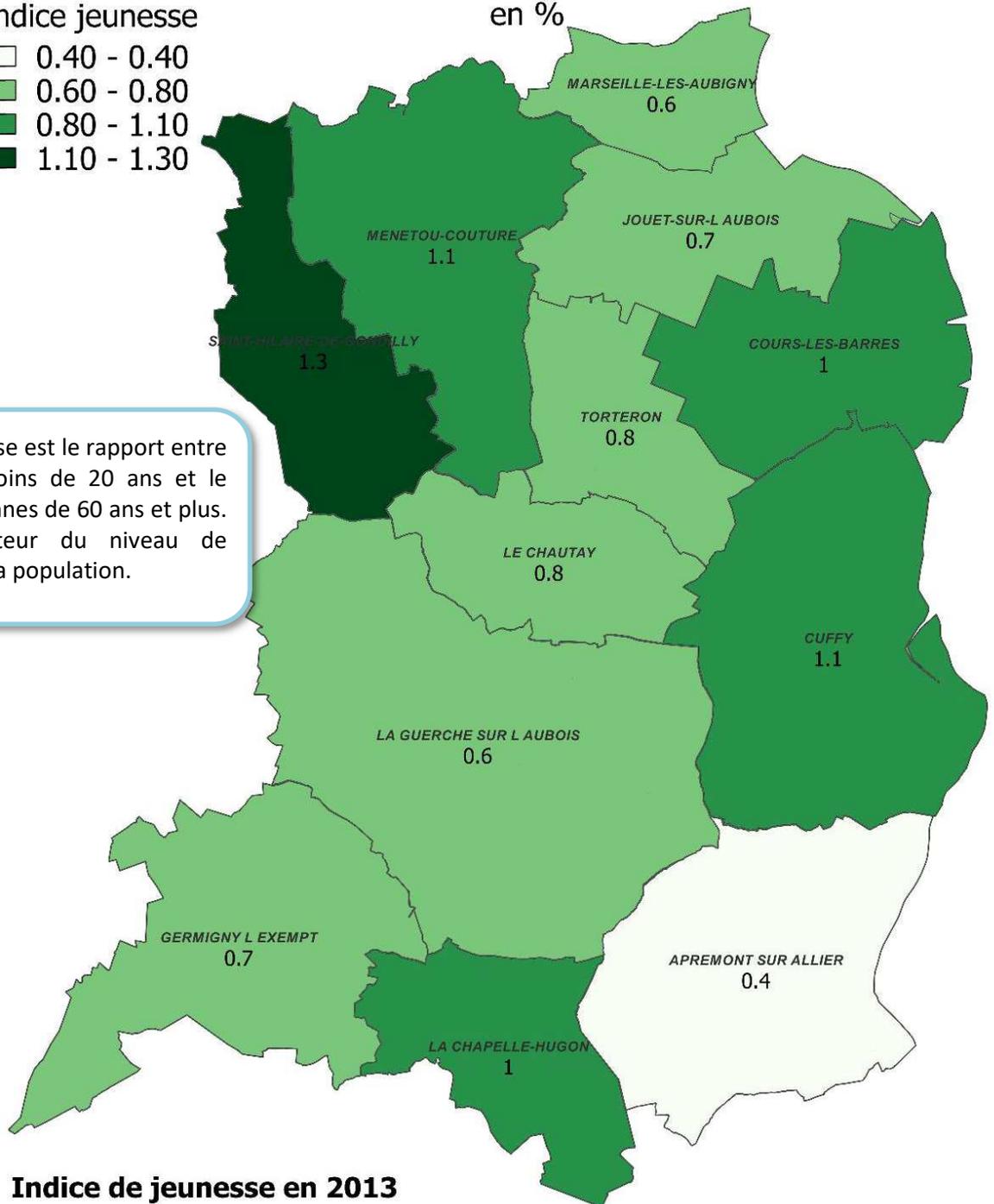
Ce vieillissement risque de s'aggraver dans les années à venir en raison de différents phénomènes :

- La réduction des 30-44 ans, la classe d'âge en âge d'avoir des enfants,
- Le départ de nombreux jeunes vers les grandes agglomérations régionales pour y réaliser leurs études,
- Le solde migratoire faible qui n'assure pas le renouvellement de la population et l'arrivée d'une population jeune sur le territoire.

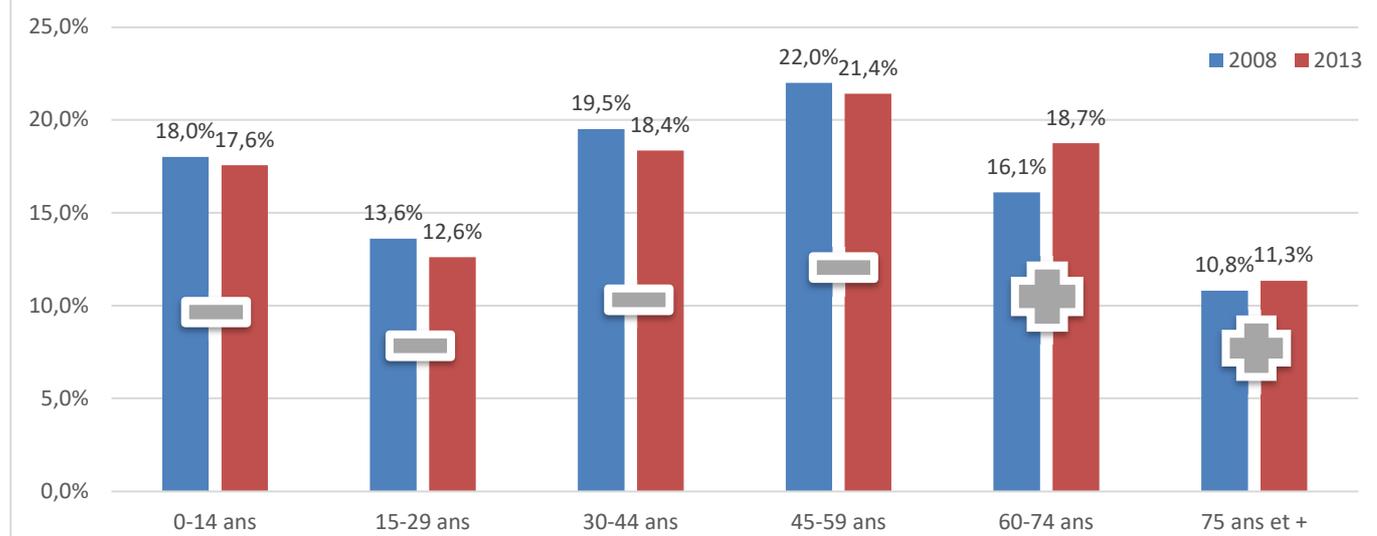
Indice jeunesse

- 0.40 - 0.40
- 0.60 - 0.80
- 0.80 - 1.10
- 1.10 - 1.30

en %



Evolution de la répartition par tranches d'âge sur la communauté de communes



Les classes d'âges les plus jeunes sont toutes en régression par rapport aux classes d'âge au-dessus de 60 ans, en particulier celles des 60-74 ans, dont l'augmentation est très importante.

Selon l'INSEE, une résidence principale est un logement occupé de manière permanente par un ménage.

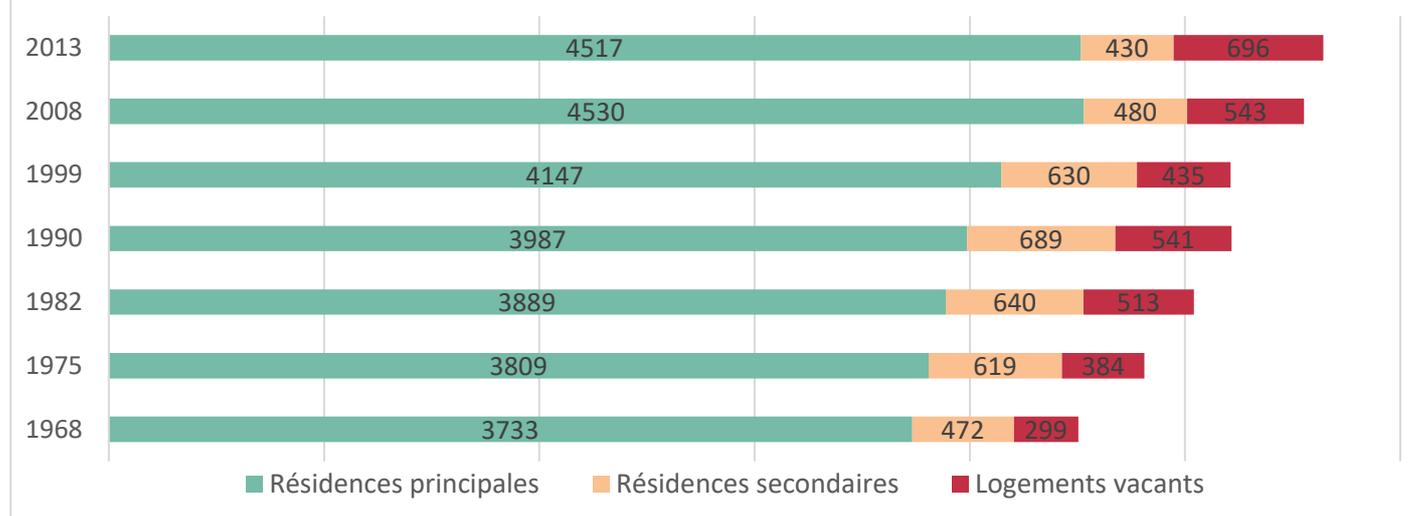
B - LOGEMENTS

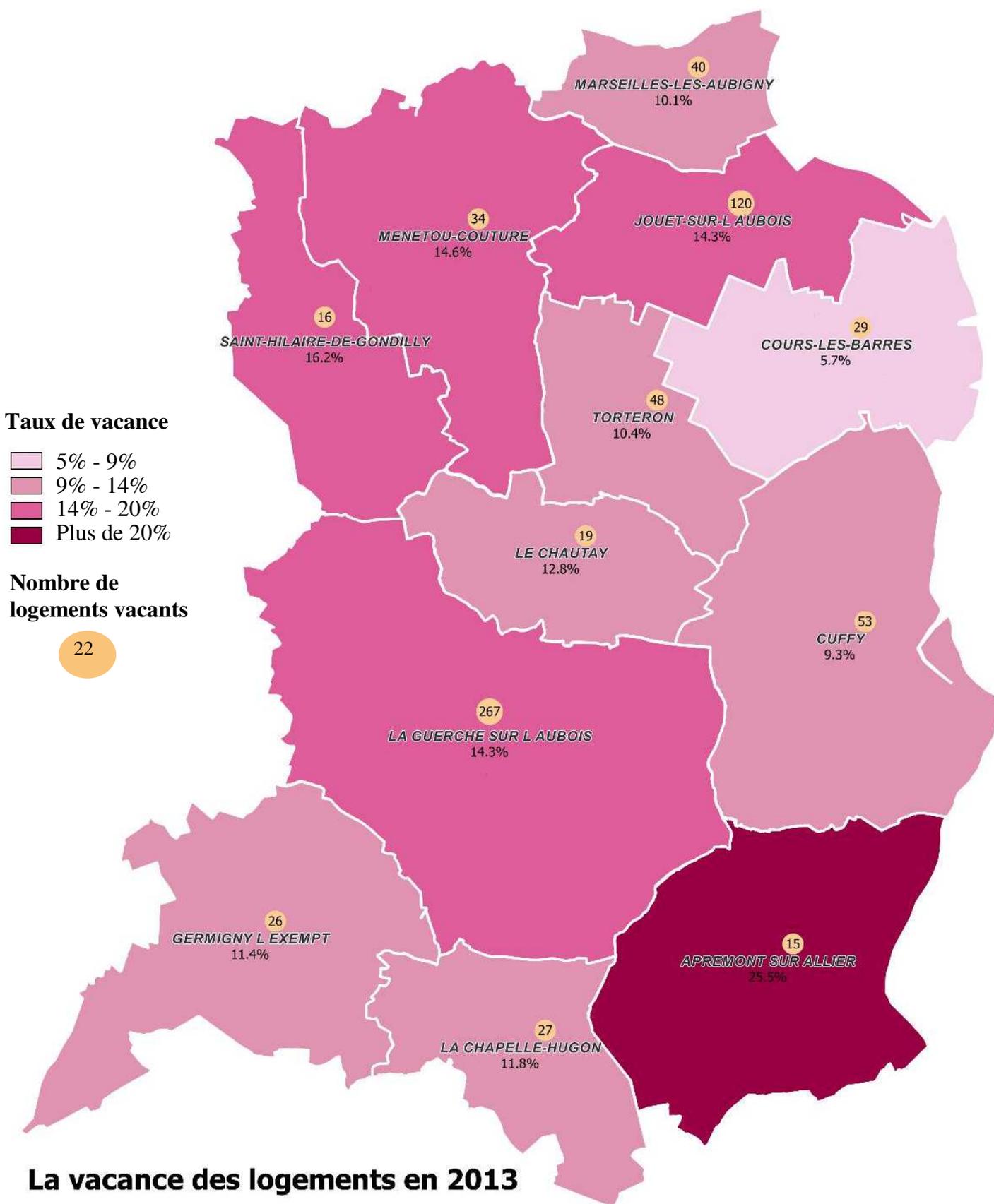
➤ Une prédominance de résidences principales

La majorité des logements est occupée quotidiennement par des ménages : les résidences principales représentent l'essentiel du parc de logements. Les logements vacants représentent tout de même une part importante du parc de logements : 12%.

Sur l'ensemble de la communauté de communes, le taux de résidences secondaires est de 8 %, ce qui est assez faible. Certaines des communes les plus rurales de la communauté de communes de Menetou-Couture, La Chapelle-Hugon et Germigny-l'Exempt présentent des taux supérieurs, entre 14 et 20%.

La composition du parc de logements de la CCPBELVA





Selon l'INSEE (RGP 2013)

➤ Le parc de logements s'accroît

En 2013, la communauté de communes comptait 5 643 logements, avec une progression d'une centaine de logements par rapport à 2008 (+90 logements en 5 ans, soit un taux de croissance de 1,6%). Le parc de logements s'accroît régulièrement depuis 1968 malgré la baisse de la population jusqu'en 1990. La croissance fait « une pause » entre 1990 et 1999, alors que la population se stabilise puis reprend entre 1999 et 2008, parallèlement à la croissance du nombre d'habitants.

Les résidences principales, occupées par les ménages, s'accroissent jusqu'en 2008 puis stagnent. Les résidences secondaires, dont le nombre était resté stable entre 1975 et 1999, régressent au profit des logements vacants. Ces derniers connaissent une forte progression entre 2008 et 2013 : + 28% alors que leur nombre était en baisse sur la période précédente (1999-2008).

➤ Une part importante de logements vacants

Selon l'INSEE, les logements vacants sont des logements inoccupés soit :

- proposés à la vente ou à la location
- en attente de règlement de succession
- conservés par un employeur pour un usage futur au profit de ses employés
- gardés vacants et sans affectation précise.

A l'exception de Cours-les-Barres où le taux est très bas, toutes les communes présentent un taux de logements vacants important, supérieur à 9%. Ils concernent surtout des logements anciens, trop coûteux et difficiles à remettre en état. La vacance touche souvent les centre-bourgs où la densité du bâti est très importante : implantés à l'alignement, en continuité, les logements n'ont souvent pas de parking ni de jardin et ne correspondent plus à la demande des ménages.

Outre le taux de vacance très important d'Apremont-sur-Allier, le taux est particulièrement élevé sur les communes de La Guerche-sur-l'Aubois et Jouet sur-l'Aubois où se pose le problème des logements inoccupés au-dessus-des commerces et non proposés à la location.

Les taux de logements vacants étant très élevés selon l'INSEE sur la plupart des communes, la communauté de communes a demandé à la Direction Générale des Impôts de lui fournir la liste détaillée des logements vacants.

A partir de cette liste, qui précise la localisation bâtiments considérés comme vacants, une étude plus précise a été faite sur la réalité de la vacance. Les élus de chaque commune ont été rencontrés et ont aidés à identifier les logements, éliminant les garages, locaux commerciaux, caves... Ils ont aussi permis d'établir la réelle disponibilité des logements.

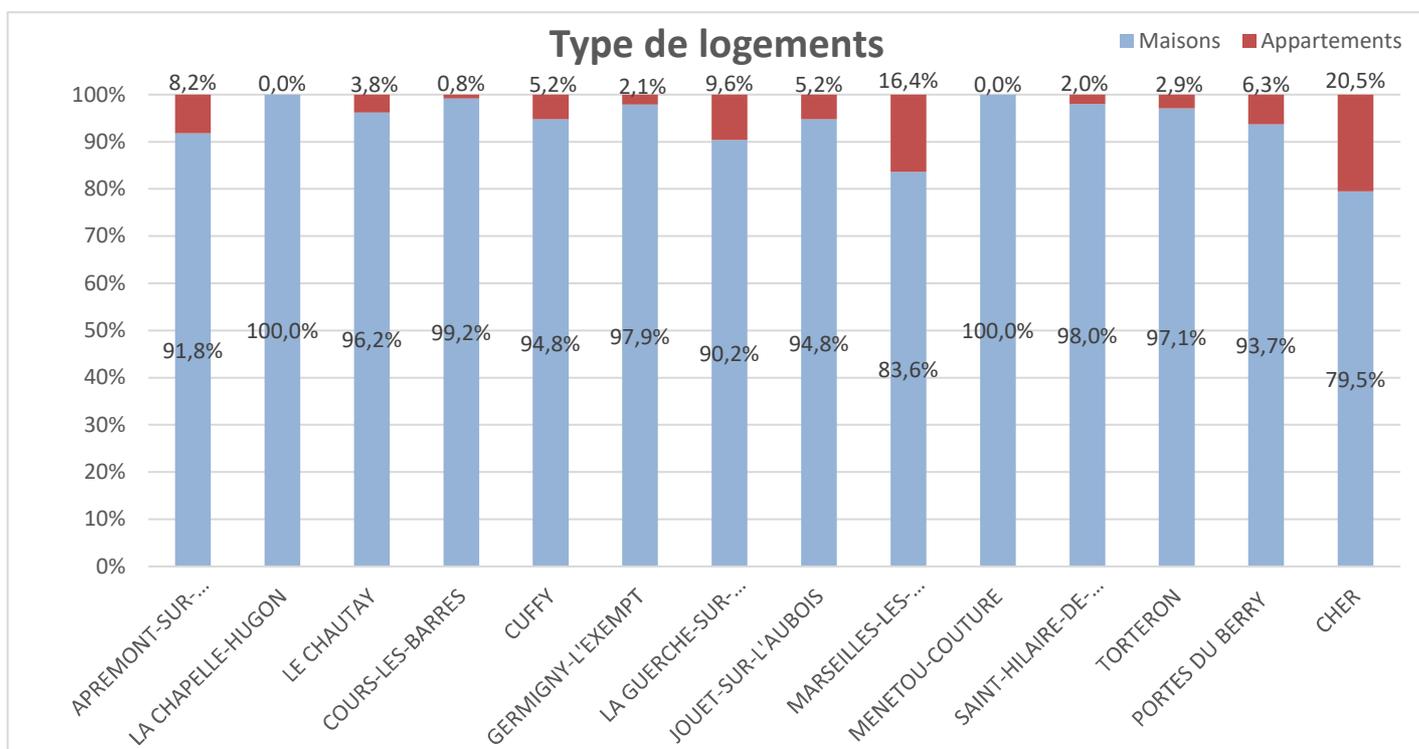
Il a ainsi été établi que 260 logements pouvaient être considérés comme vacants et étaient susceptibles de faire l'objet de travaux pour être remis en état. Les autres logements étant des ruines ou des bâtiments non desservis impossible à remettre sur le marché.

COMMUNES	Nombre de bâtiments vacants recensés	Nombre de logements identifiés*	Nombre de logements vacants mobilisables**
APREMONT-SUR-ALLIER	35	24	5
LA CHAPELLE HUGON	58	47	10
LE CHAUTAY	22	20	6
COURS LES BARRES	58	43	6
CUFFY	106	79	14
GERMIGNY L'EXEMPT	51	35	22
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	406	308	95
JOUET SUR L'AUBOIS	162	118	49
MARSEILLE LES AUBIGNY	102	66	26
MENNETOU COUTURE	39	31	12
SAINT HILAIRE DE GONDILLY	22	16	0
TORTERON	94	15	16
TOTAL	1155	802	261

* : sont pris en compte les bâtiments à l'exclusion des caves, garages, remises, celliers, piscines...

** : sont considérés comme mobilisables les logements qui, en août 2018, ne sont ni occupés à titre personnel par les propriétaires en résidence principale ou secondaire, ni loués, ne sont pas des gîtes, ne sont pas en ruine, insalubres, ne nécessitent pas de gros travaux pour être remis en état, sont desservis par les réseaux électricité et eau potable.

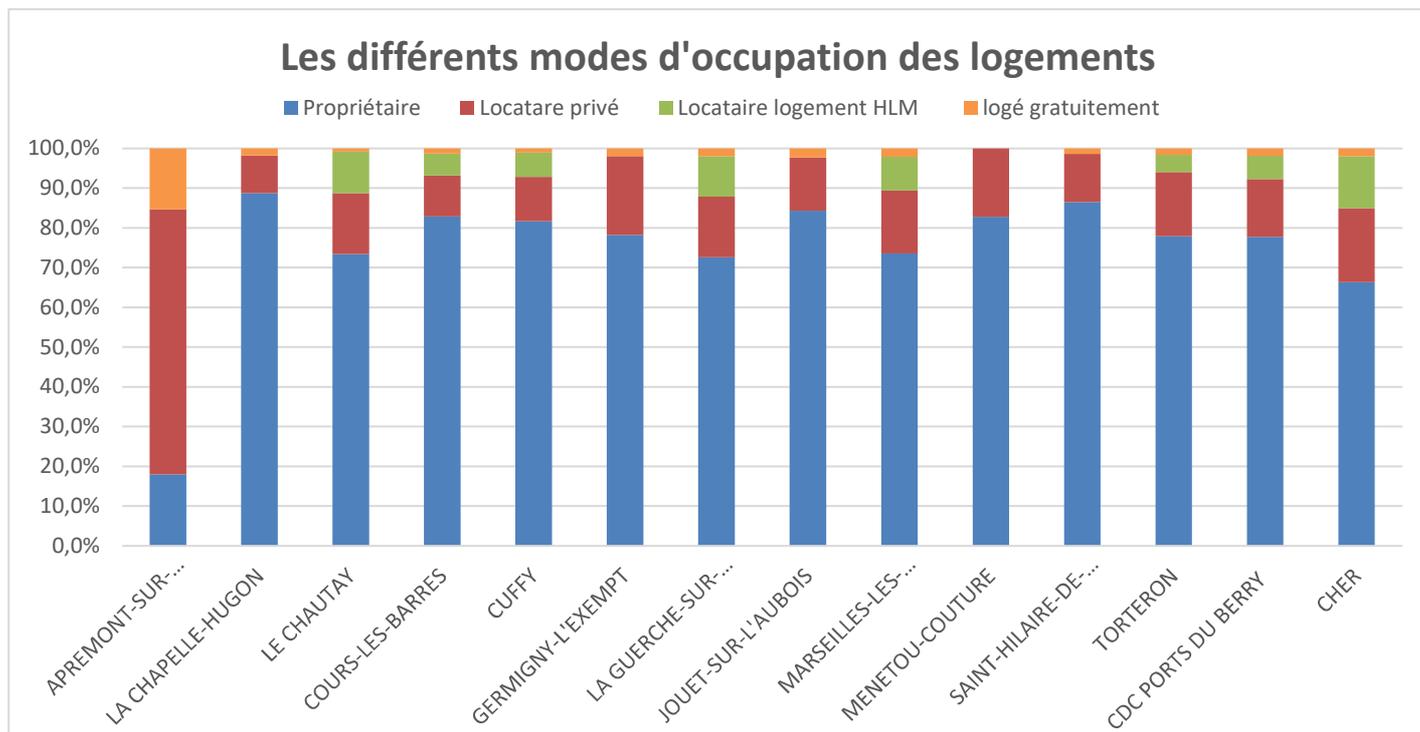
➤ Une prépondérance de la maison individuelle



La maison individuelle est largement majoritaire dans le parc de logements, notamment sur Cours-les-Barres, Germigny-l'Exempt, Saint-Hilaire de Gondilly et Torteron. Les maisons individuelles sont même exclusivement présentes sur La Chapelle-Hugon et Menetou-Couture. A l'exception de Cours-les-Barres, ce sont les plus petites communes. Seuls Apremont-sur-Allier, La Guerche-sur-l'Aubois (10%) et surtout Marseilles-lès-Aubigny (16%) présentent une part plus conséquente de logements locatifs mais qui reste inférieure au taux départemental.

➤ Une majorité de propriétaires-occupants

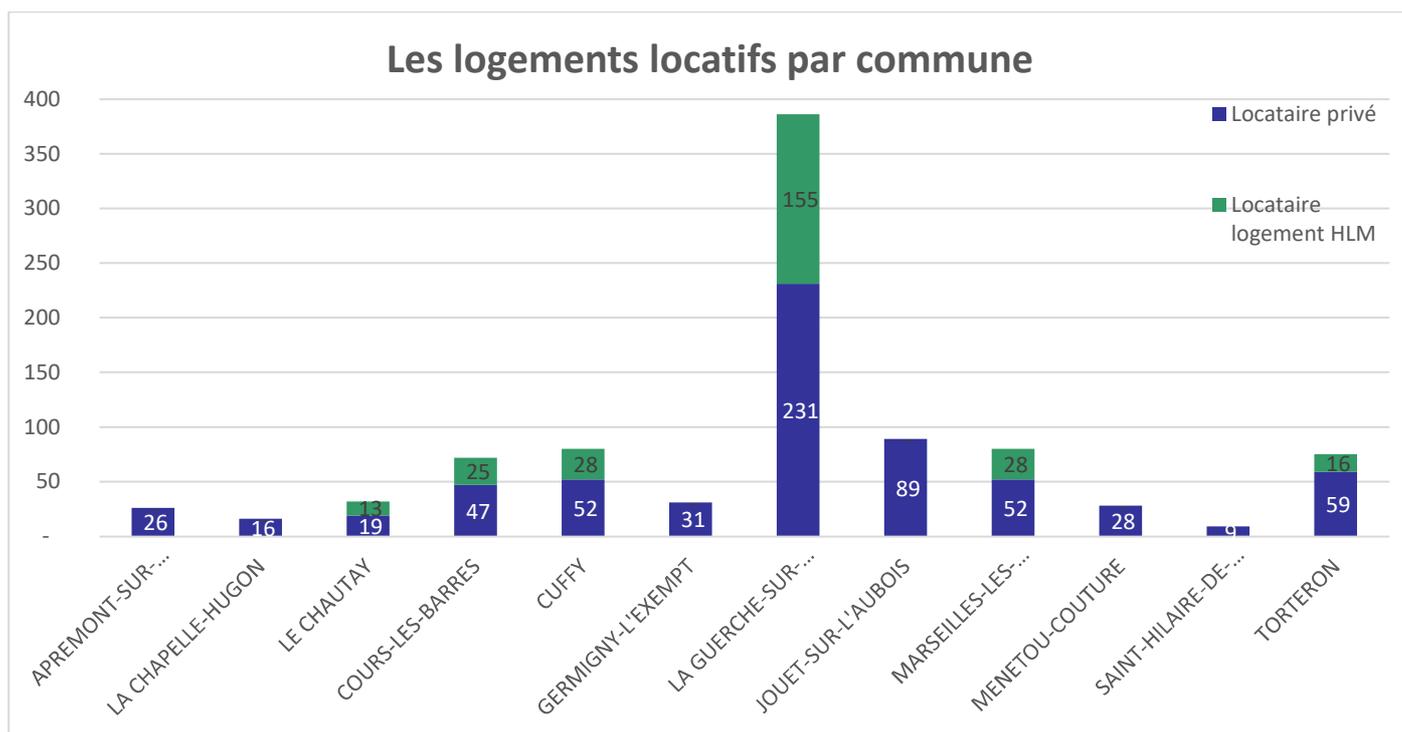
Un peu plus des trois quarts des logements sont occupés par leur propriétaire sur la communauté de communes, ce qui est bien supérieur au taux départemental (66%). Le parc locatif privé représente 15%, ce qui équivaut à peu près au taux départemental (à l'exception de la situation particulière d'Apremont-sur-Allier). C'est donc le parc de logements sociaux qui est bien inférieur sur la communauté de communes que sur l'ensemble du département.



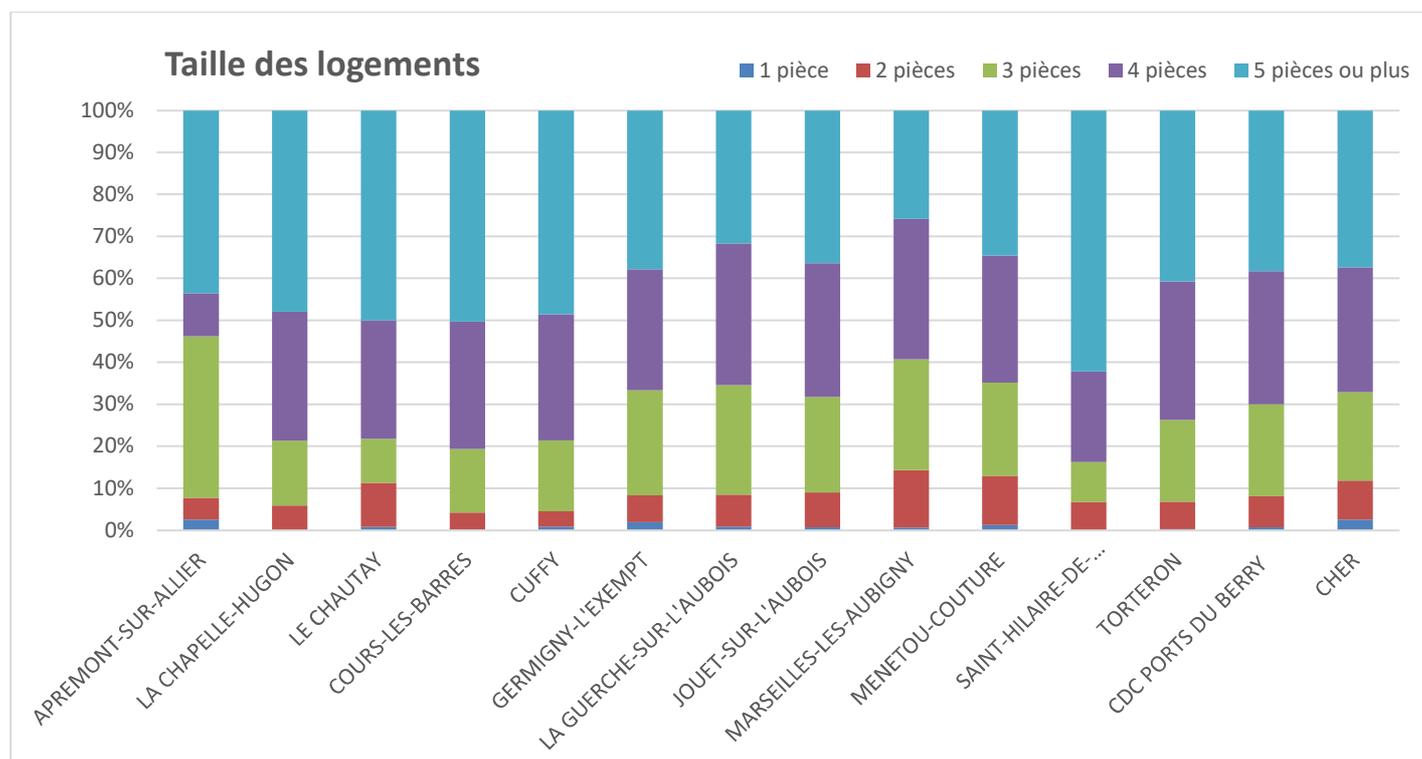
➤ Un parc social réduit

Alors qu'Apremont-sur-Allier, La Chapelle Hugon, Germigny-l'Exempt, Jouet-sur-l'Aubois, Menetou-Couture et Saint-Hilaire-de-Gondilly ne présentent aucun logement social, Le Chautay et Torteron présentent un peu plus d'une dizaine de logements locatifs à loyer modéré, Cours-les-Barres, Cuffy et Marseille-les-Aubigny presque une trentaine.

La Guerche sur l'Aubois regroupe à elle seule plus de la moitié du parc HLM avec 155 logements, soit 10% du parc total.



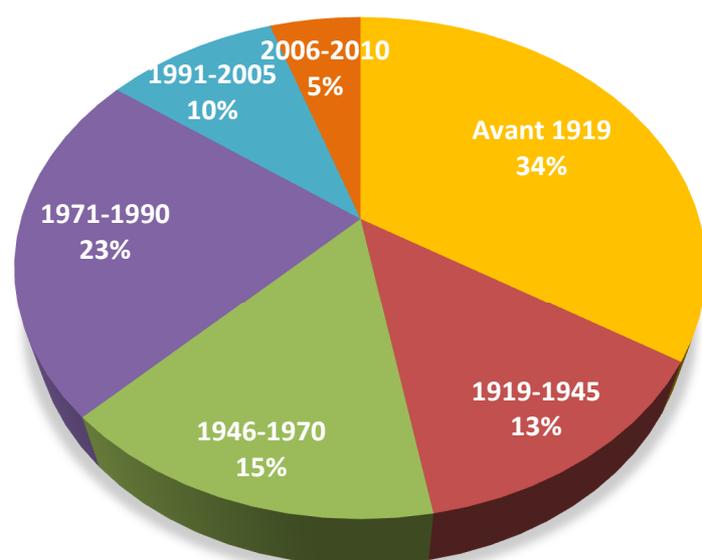
➤ De grands logements



70 % des logements font 4 pièces ou plus sur l'ensemble de la communauté de communes, ce qui est un peu plus que sur le département. Cependant, certaines des communes les plus rurales présentent encore plus de grands logements, autour de 80% : La Chapelle-Hugon, Le Chautay, Cours-les-Barres, Cuffy et Saint-Hilaire-de-Gondilly. A Marseilles-lès-Aubigny et surtout à Apremont-sur-Allier, on peut faire le lien entre la petite taille des logements et l'importance des logements locatifs.

➤ Des logements relativement anciens

Période de construction des logements

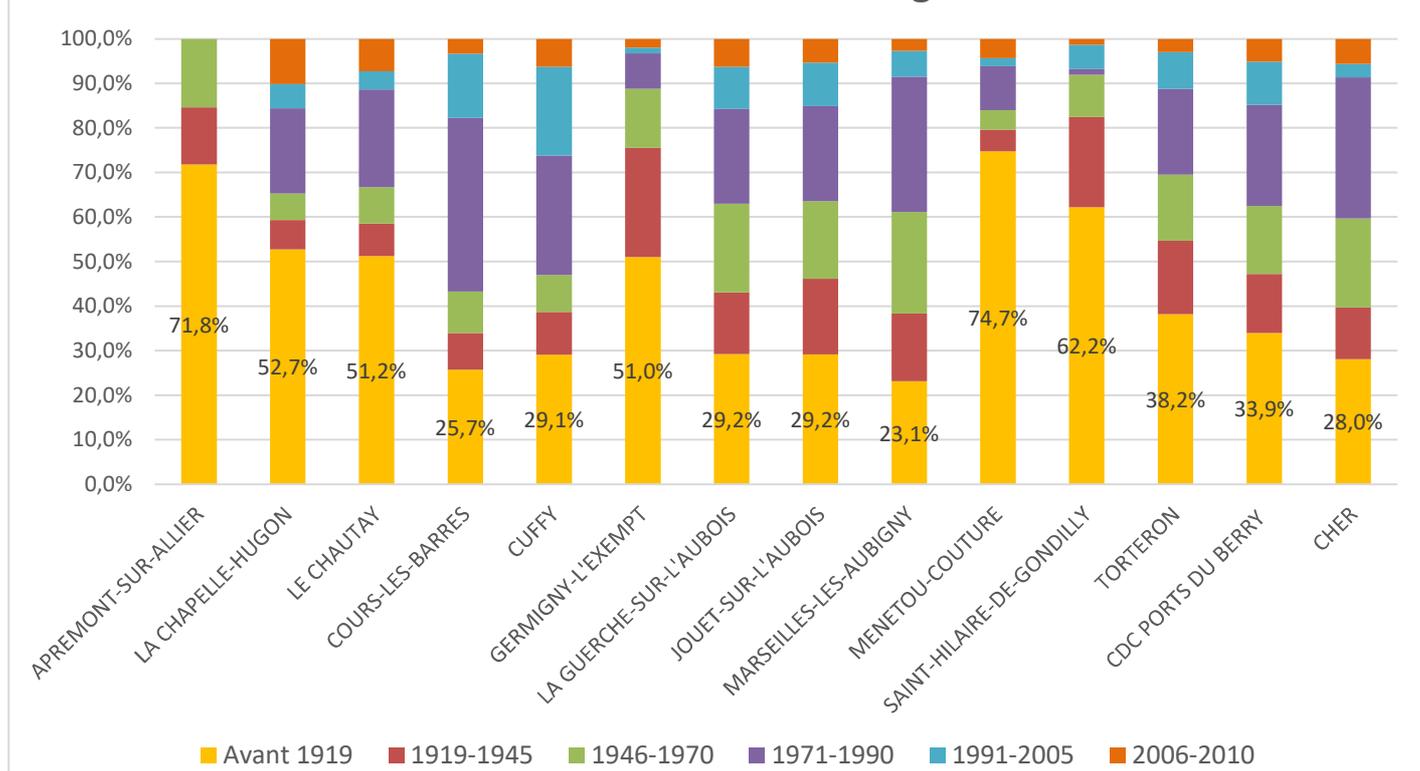


Un tiers des logements a été construit avant 1919 et presque la moitié avant 1945.

La construction a été faible juste après-guerre mais elle a été importante entre 1975 et 1999 avec presque un quart des logements réalisés en 20 ans, contre 15 % entre 1991 et 2010.

Les logements anciens, construits avant 1945, sont très majoritaires (autour de 80 %) sur les communes d'Apremont-sur-Allier, Germigny-l'Exempt, Menetou-Couture et Saint-Hilaire-de-Gondilly. A Cours-les-Barres, Cuffy et Marseilles-lès-Aubigny, une part importante des logements a été construit entre 1971 et 1990 (autour de 30%). Sur La Guerche et Jouet-sur-l'Aubois, toutes les périodes de construction ont fourni des logements à peu près à parts égales.

Période de construction des logements

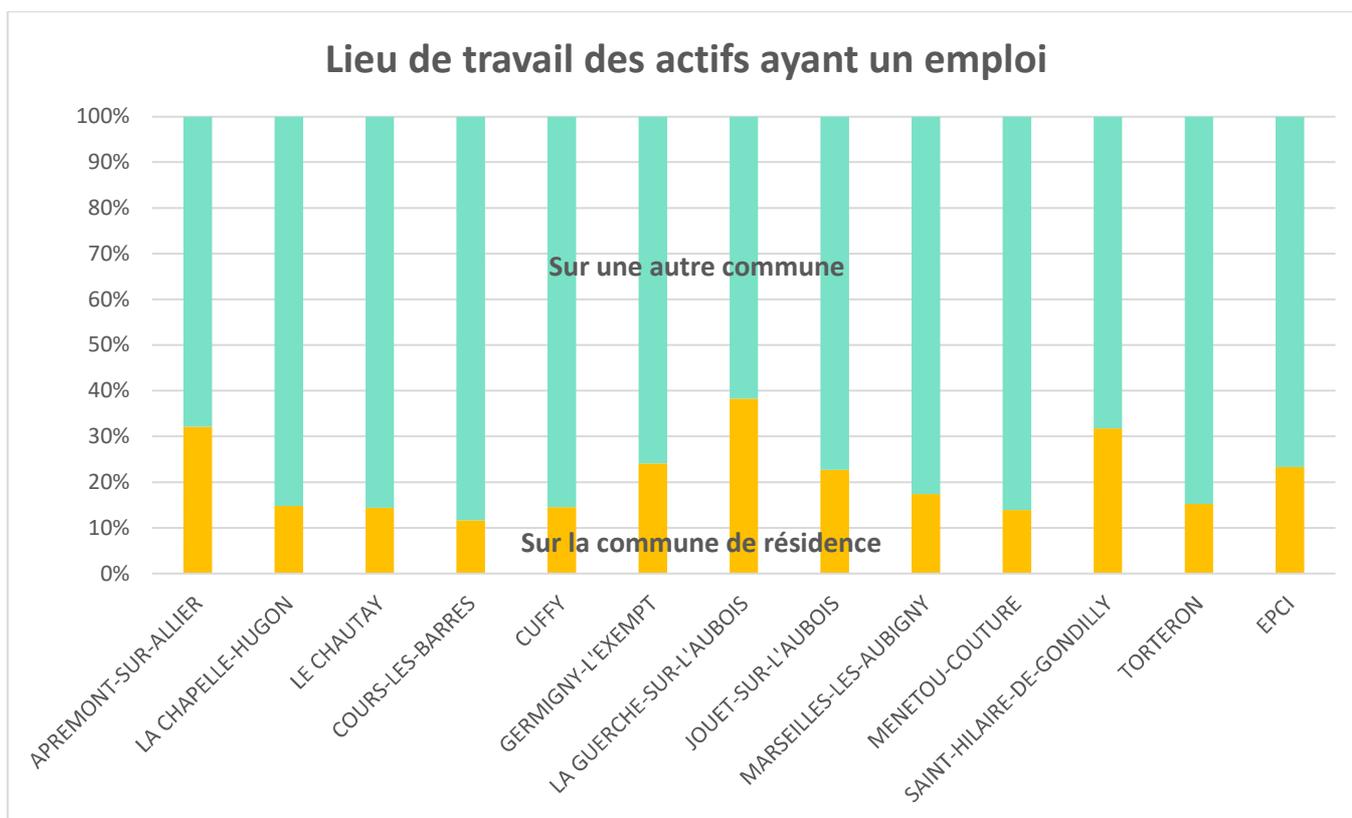


➤ Un confort des logements relatif

Concernant le confort des logements selon l'INSEE, 97,5 % des logements présentent une salle de bain avec baignoire ou douche. Les logements sont peu équipés en chauffage central (2,3% de chauffage central collectif et 42,6% de chauffage central individuel). 25,9% des logements sont équipés de chauffage individuel tout électrique. Ainsi, selon l'INSEE, lorsqu'il manque un de ces éléments de confort, les logements sont considérés comme inconfortables. Cependant, le chauffage collectif n'est pas aussi développé que sur des secteurs plus urbains sans que cela soit pour autant révélateur d'un niveau d'inconfort : dans le bâti ancien, le chauffage au bois va souvent être complété par des appareils électriques.

C - POPULATION ACTIVE – EMPLOIS - ECONOMIE

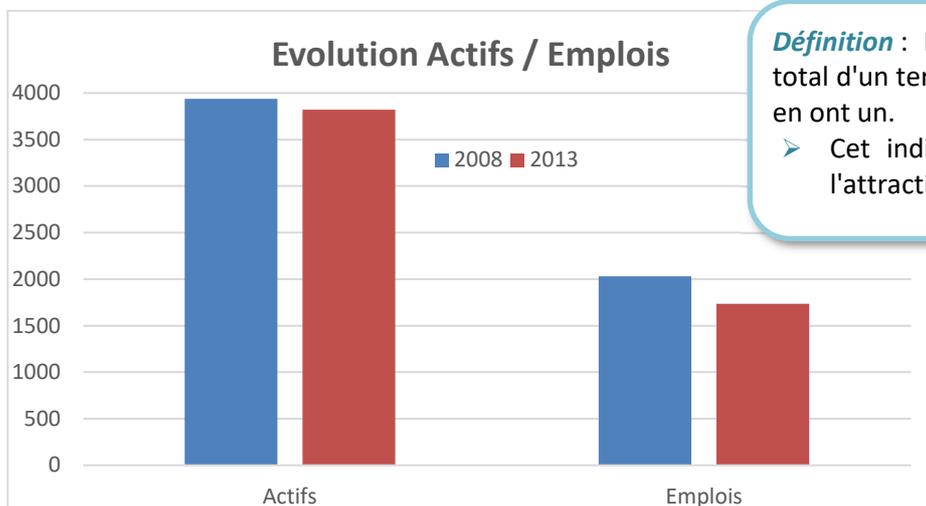
➤ L'agglomération de Nevers attire les actifs



Globalement sur la communauté de communes, 76,7% des actifs travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence. Ce taux est supérieur à 80% sur les communes de La Chapelle-Hugon, Le Chautay, Cours-les-Barres, Cuffy, Marseilles-lès-Aubigny, Menetou-Couture et Torteron. On notera aussi que sur La Guerche-sur-l'Aubois, seulement 62% des actifs travaillent à l'extérieur. L'attractivité du pôle d'emploi majeur de Nevers s'exerce donc fortement sur le territoire.

Ainsi, il convient de faire une différence entre les emplois des actifs, à l'extérieur du territoire, principalement sur l'agglomération de Nevers et les emplois existant sur le territoire.

➤ Un territoire qui fournit plus d'actifs que d'emplois



Définition : Rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un.

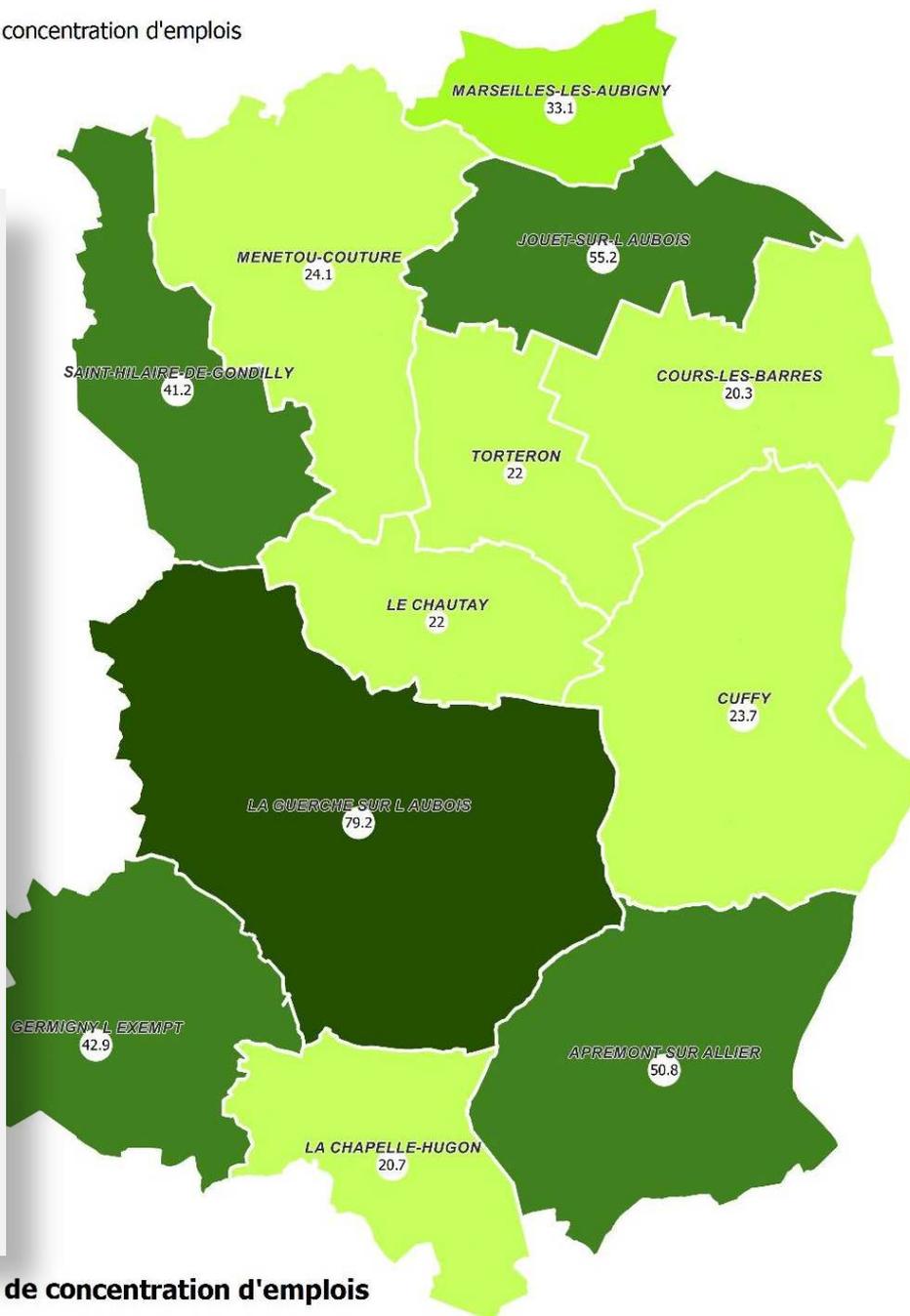
➤ Cet indicateur permet ainsi d'informer sur l'attractivité du territoire en termes d'emplois.

En 2013, la communauté de communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois compte 1 737 emplois, en perte de 295 emplois entre 2008 et 2013. Par contre, le nombre d'actifs se réduit mais beaucoup plus faiblement.

L'indicateur de concentration d'emplois est de 45 en moyenne pour l'ensemble de la communauté de communes, c'est-à-dire 45 emplois pour 100 actifs occupés résidant sur son territoire, révélant le rôle plutôt résidentiel du territoire par rapport aux pôles d'emplois extérieurs, principalement l'agglomération neversoise.

Cependant, cet indicateur varie fortement d'une commune à une autre, montrant une croissance résidentielle plus ou moins importante selon les communes.

Indicateur de concentration d'emplois



Les communes de La Chapelle-Hugon, Le Chautay, Cours-lès-Barres, Cuffy, Menetou-Couture Torteron ont un indicateur de concentration d'emplois très faible, inférieur à 25, généralement en baisse à l'exception de Cuffy, grâce à une progression des emplois. Ce fort déséquilibre entre les emplois et les actifs qui résident sur la commune indique l'attraction des pôles extérieurs, Nevers, mais aussi La Guerche-sur-l'Aubois comme le montre son indicateur, à 79 (même s'il est en régression).

L'indicateur de concentration d'emplois est entre 40 et 55 sur Apremont-sur-Allier, Germigny-l'Exempt, Jouet-sur-l'Aubois et Saint-Hilaire-de-Gondilly. Les emplois sont donc peu nombreux par rapport aux actifs sur ces communes mais le phénomène de résidentialisation y est moins marqué que sur les communes proches de Nevers.

Indicateur de concentration d'emplois

La réduction du nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs démontre une « croissance résidentielle » ou « résidentialisation », c'est-à-dire une population active résidant sur le territoire qui est plus importante que le nombre d'emplois du territoire et qui augmente plus vite que les emplois.

➤ Un taux de chômage bien inférieur à celui de l'agglomération neversoise

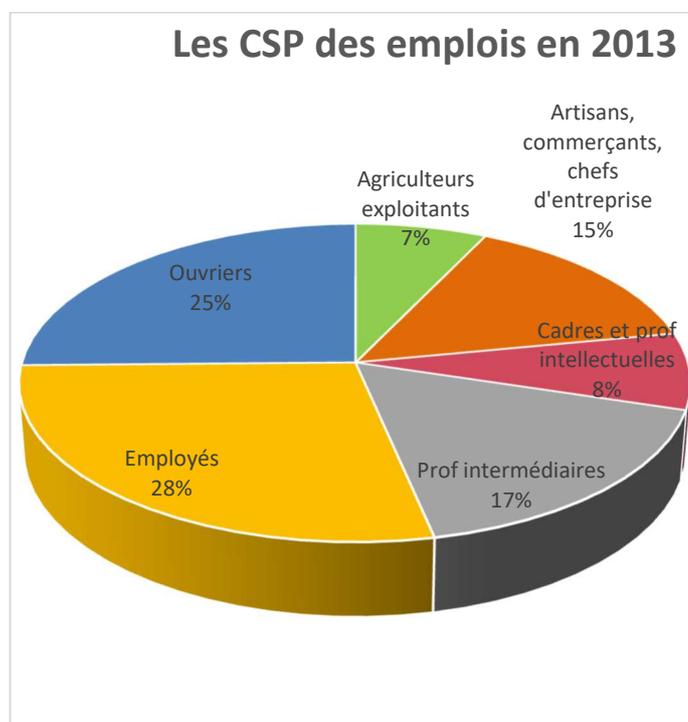
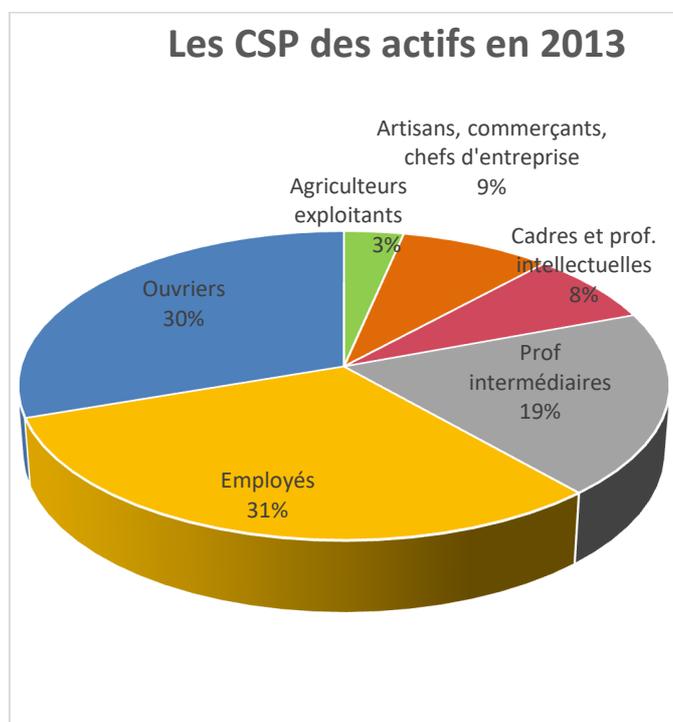
Le taux de chômage de l'ensemble de la communauté de communes (13,4%) est légèrement inférieur à celui du département du Cher mais supérieur au taux régional I (12%) et national (12,7%). Il est aussi bien en dessous de celui de l'unité urbaine de Nevers (Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Nevers, Sermoise-sur-Loire, Varennes-Vauzelles) qui a fortement augmenté entre 2008 (14,2%) et 2013 (17,4%).

	2008	2013
APREMONT-SUR-ALLIER	11,9	10,0
LA CHAPELLE-HUGON	11,7	12,0
LE CHAUTAY	13,0	13,7
COURS-LES-BARRES	7,2	11,6
CUFFY	10,9	6,6
GERMIGNY-L'EXEMPT	17,4	18,4
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	12,9	14,4
JOUET-SUR-L'AUBOIS	12,6	15,0
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	15,6	20,4
MENETOU-COUTURE	8,0	10,5
SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY	15,7	6,6
TORTERON	16,5	16,6
CdC Portes du Berry		13,4
Unité urbaine de Nevers	14,2	17,8
Département du Cher	11,2	13,7

Si l'on détaille le taux de chômage par communes, les inégalités sont importantes : le taux est très élevé sur plusieurs communes, supérieur à 15%, en hausse par rapport à 2008 : Germigny-l'Exempt, Jouet-sur-l'Aubois, Marseilles-lès-Aubigny et Torteron.

A l'inverse, le taux est particulièrement bas sur Cuffy et Saint-Hilaire-de-Gondilly, en baisse par rapport à la période précédente.

➤ Des actifs qui occupent surtout des catégories socioprofessionnelles modestes

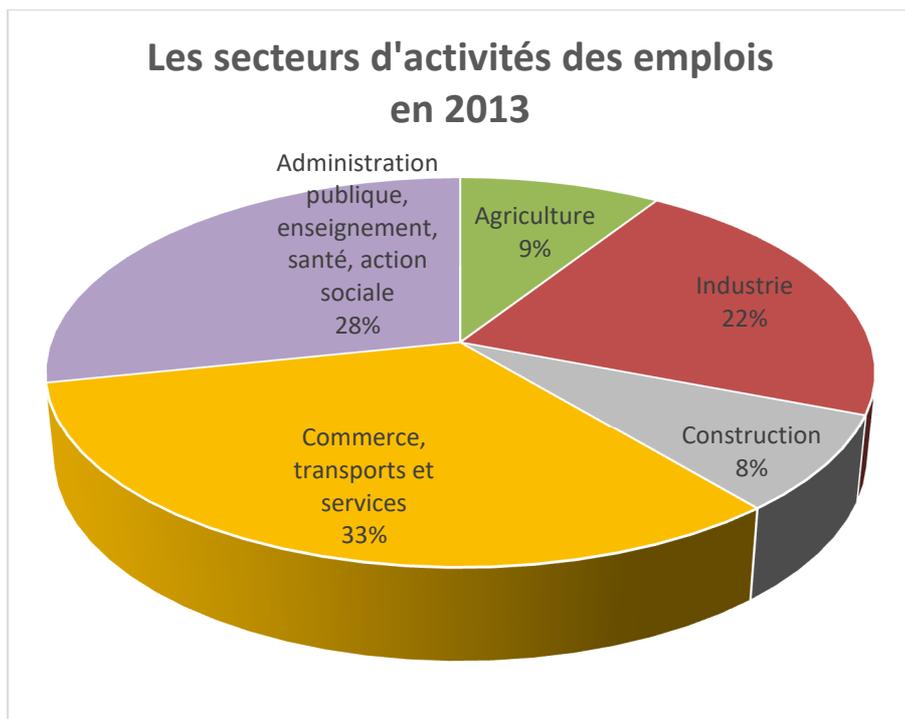


Les actifs résidant sur le territoire appartiennent à des catégories socioprofessionnelles relativement modestes : les ouvriers et les employés représentent chacun 30% des actifs. Dans les emplois présents sur le territoire, ces deux catégories sont moins présentes. Les professions intermédiaires représentent un peu moins de 20% des actifs ou des emplois. Les cadres et professions intellectuelles sont sous représentés aussi bien dans les actifs que dans les emplois.

Le phénomène de résidentialisation constaté sur le territoire, c'est-à-dire des actifs travaillant sur l'agglomération de Nevers mais résidant sur la communauté de communes est confirmé par le taux de chômage inférieur à celui de l'unité urbaine de Nevers. Ajouté à l'importance des CSP modestes dans les actifs, on peut en conclure que le territoire est attractif pour des ménages actifs dont les revenus sont trop bas pour habiter sur l'agglomération, où les terrains sont plus chers, mais qui ont tout de même les moyens d'acheter des terrains à bâtir plutôt que d'être dans des logements collectifs sur l'aire urbaine.

LES ACTIVITES

➤ Une économie qui se tertiarise



L'agriculture génère de moins en moins d'emplois, du fait de l'accroissement des surfaces des exploitations parallèlement à la réduction du nombre d'exploitants, mais la part du secteur agricole reste plus importante que sur l'ensemble du département, révélant le caractère rural du territoire. La construction fournit une très faible part des emplois, qui reste stable.

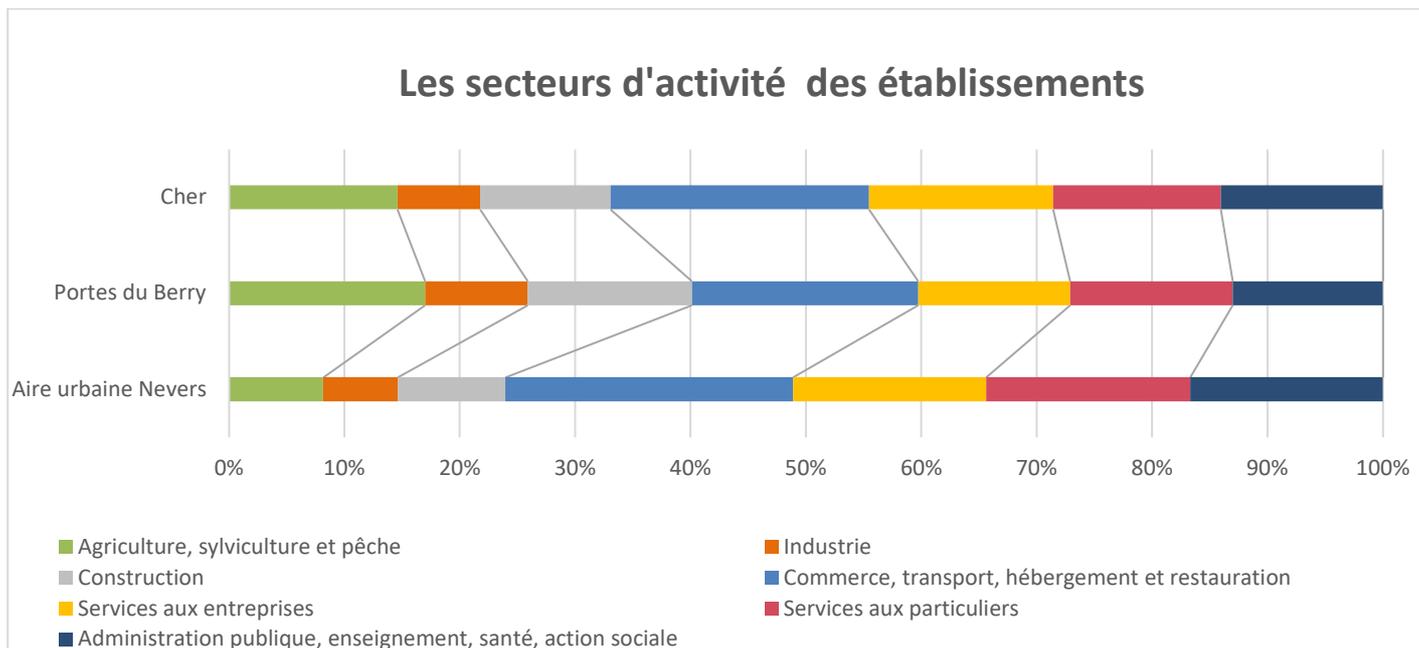
Le secteur tertiaire est largement dominant dans les emplois fournis par le territoire. La part des emplois tertiaires se développe pour se rapprocher de la moyenne départementale, atteignant aujourd'hui un tiers des emplois, malgré la disparition de commerces. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont le deuxième fournisseur d'emplois de la communauté de communes.

Le tissu industriel se réduit petit à petit, révélant la déprise industrielle qui impacte particulièrement Jouet-sur-l'Aubois. Cependant, l'industrie reste encore relativement présente à La Guerche-sur-l'Aubois dont 32,6 % des emplois appartiennent au secteur industriel, même s'ils se réduisent légèrement. Ainsi, la part des emplois liée à l'industrie, bien qu'en régression, reste bien supérieure à la moyenne départementale (16%). D'après l'état des lieux de la Charte de développement du Pays Loire Val d'Aubois réalisé en 2003 par le Syndicat Mixte, « l'importance de l'activité industrielle s'inscrit dans la longue histoire du Pays Loire Val d'Aubois.

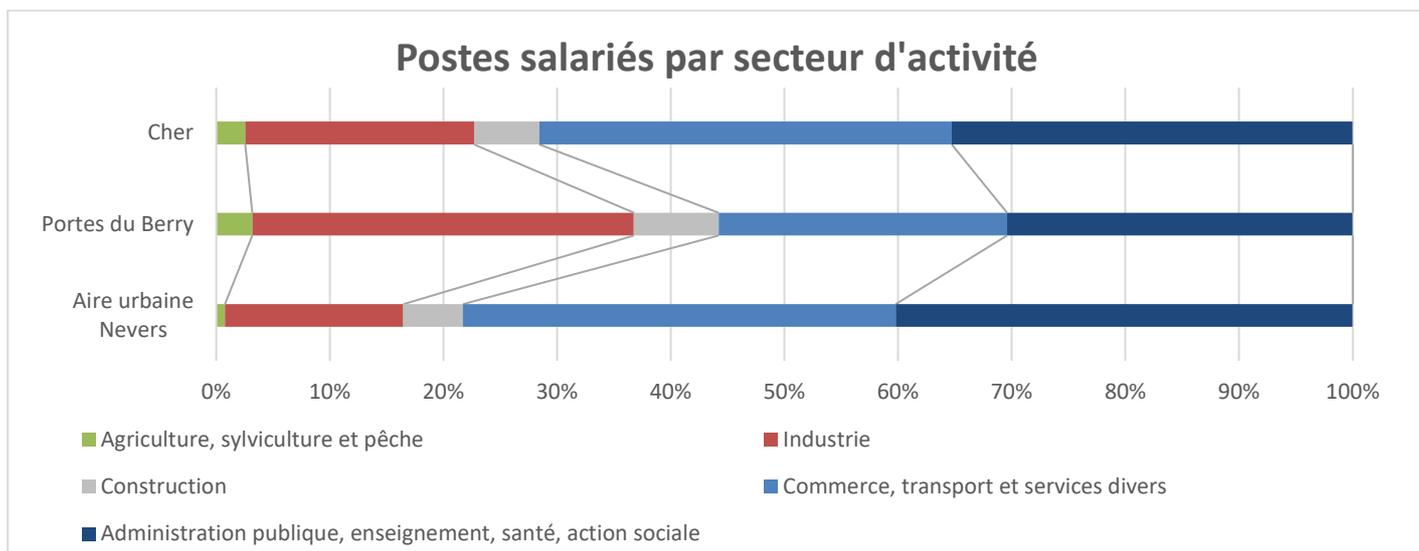
En effet, ce territoire fut un important centre industriel entre la fin du Moyen Âge et les années 30. Pendant un demi-millénaire, ce bassin manufacturier, implanté en milieu rural, a connu un développement basé sur la sidérurgie, puis, à partir de la fin du 19^{ème} siècle, sur la production de tuiles et de briques de chaux hydraulique et de ciment naturel ».

Aujourd'hui, ce secteur d'activité se tourne vers la mécanique de précision sur le territoire de la communauté de communes.

➤ Une démographie des entreprises qui montre une diversité d'activités



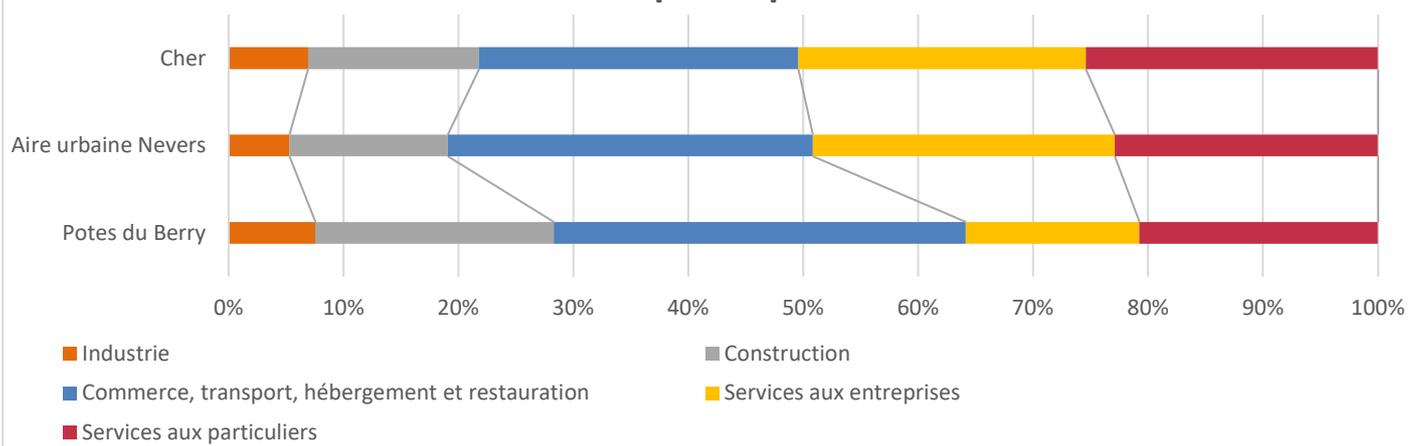
L'agriculture est nettement plus présente dans les secteurs d'activité des établissements des Portes du Berry, du fait de la ruralité du territoire. Les établissements sont aussi plus nombreux dans les secteurs d'activités de l'industrie et de la construction. Cependant, même si les établissements dans le domaine du commerce, du transport, de la restauration, des services et de l'administration sont nettement moins représentés que dans l'aire urbaine de Nevers ou le département du Cher, ils regroupent tout de même 20% des établissements.



L'agriculture et l'industrie représentent encore une part importante de l'activité sur le territoire autrefois fortement rural et industriel. Cependant, l'agriculture fournit peu d'emplois malgré de nombreux établissements. A l'inverse, l'industrie comporte peu d'établissements mais ils représentent un tiers des emplois salariés du territoire.

On constate aussi que l'activité se tertiarise : le commerce et les services occupent désormais une part prépondérante dans l'activité sur le territoire de la communauté de communes, même si ces secteurs d'activité sont moins importants que dans le Cher ou l'aire urbaine de Nevers.

Les créations d'entreprises par secteur d'activité



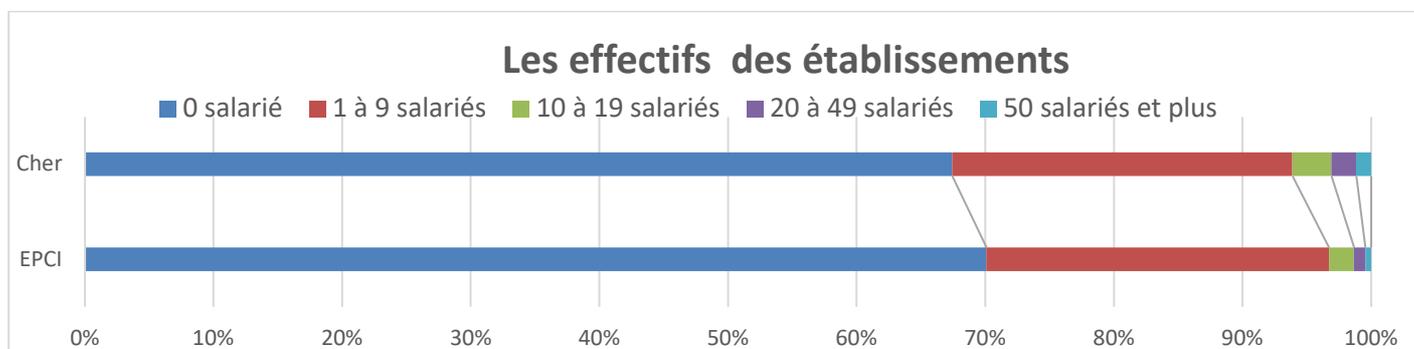
Les créations d'entreprises sont les plus nombreuses dans le secteur d'activité du commerce, transport, hébergement et restauration, tout comme sur le Cher ou l'aire urbaine de Nevers. Le secteur de la construction connaît aussi de nombreuses créations d'entreprises, nettement plus que sur l'ensemble du Cher ou l'aire urbaine de Nevers. Les créations d'entreprises sont moins nombreuses dans les services, notamment ceux aux entreprises.

Les créations d'entreprises dans le domaine de l'industrie sont moins nombreuses par rapport à l'ensemble des créations d'entreprise du territoire mais leur part est tout de même plus importante sur la communauté de communes que sur les autres territoires.

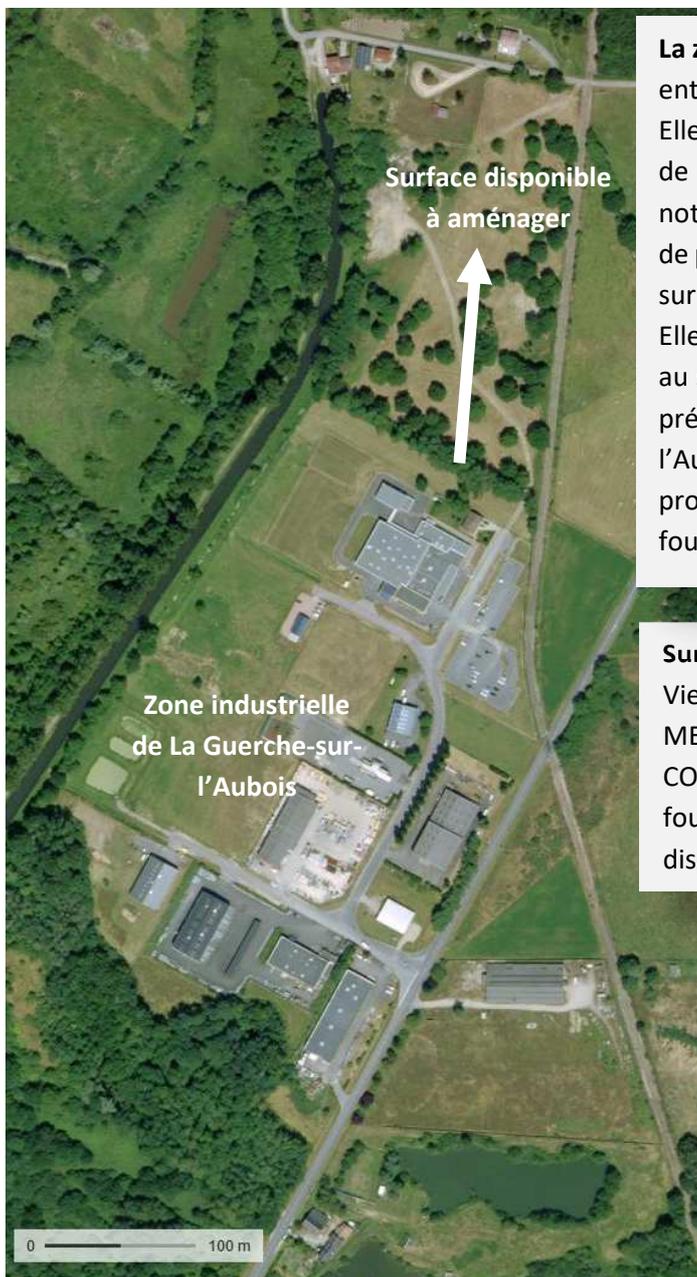
La démographie des entreprises montre une diversité des secteurs d'activités mais elle confirme aussi un secteur agricole encore marqué et un secteur tertiaire qui se développe et devient le principal secteur fournisseur d'emplois.

La communauté de communes des Portes du Berry tend donc à perdre sa spécificité industrielle et à se rapprocher du profil du département du Cher. L'industrie reste cependant encore un secteur important où de nouvelles activités se créent, riche d'un savoir-faire hérité de sa tradition industrielle. L'activité industrielle fournit de nombreux emplois alors qu'elle est concentrée sur quelques établissements. De ce fait, elle reste très exposée à des décisions stratégiques de grands groupes extérieurs au territoire.

➤ Une prédominance de petites entreprises disséminées sur le territoire plutôt que regroupées en zones d'activités



70 % des établissements sont des entreprises individuelles sans salarié, ce qui est légèrement supérieur au taux constaté sur le département. Les entreprises de plus de 10 salariés représentent une très faible part des établissements. Les petites entreprises sont notamment très nombreuses dans le domaine du bâtiment. Les plus gros employeurs de la communauté de communes sont des entreprises industrielles.



La zone d'activités de la Guerche-sur-l'Aubois est située entre le canal de Berry et la RD 920, au nord de la ville. Elle regroupe une dizaine d'entreprises sur un peu plus de 8 hectares, fournissant une centaine d'emplois, notamment avec l'entreprise CECLERC (micromécanique de précision avec 80 emplois). Il reste 2 ha de disponibles sur la zone d'activités.

Elle aussi située entre le canal de Berry et la RD 920, mais au sud de la ville, l'entreprise STROMAG (mécanique de précision) est le plus gros employeur de La Guerche-sur-l'Aubois avec un effectif entre 120 et 150 emplois. A proximité, l'entreprise NODIER EMAG (machine outils) fournit une vingtaine d'emplois.

Sur la zone artisanale des Fourmis, à Cuffy, rue des Vieilles Rames, 0,5 ha sont occupés par les entreprises MEDRYSA-PIGET (mécanique de précision) et COURDAVAULT Père & Fils (travaux de vulcanisation) fournissant chacun entre 5 et 10 emplois. La zone dispose d'un hectare de surfaces encore disponibles.

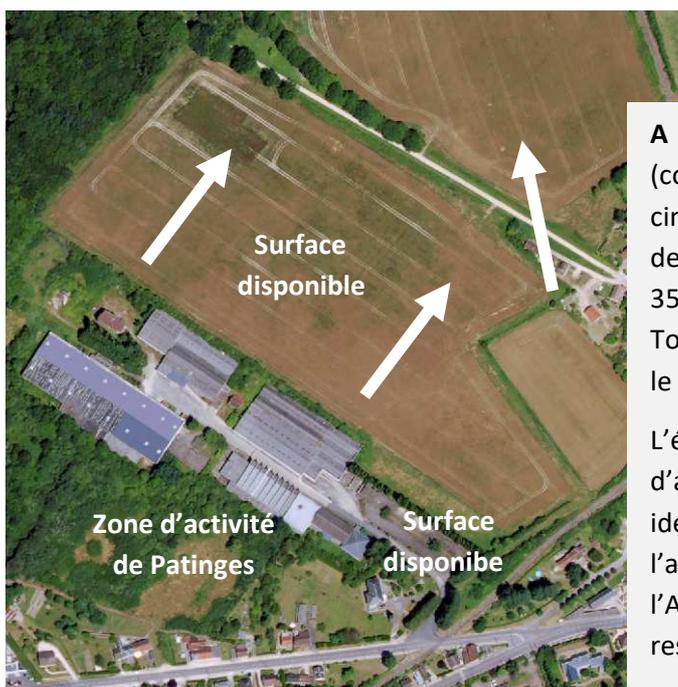


Au Sud de Marseilles-les-Aubigny, en limite avec la commune de Beffes, des installations de la cimenterie « débordent » sur la commune de Marseilles-les-Aubigny. Les terrains concernés sont situés en zone inondable en grande partie.

Au Sud de Marseilles-les-Aubigny, en limite avec Jouet-sur-l'Aubois, un chantier naval est installé au bord du canal et à besoin de s'agrandir vers le Sud.



A Torteron, au hameau de Patinges, la zone d'activités comporte encore de la surface disponible vers le Nord.



A Jouet-sur-l'Aubois, les établissements Benoît (collage, pliage, façonnage de Carton) compte une cinquantaine d'emplois. La société SMPA, fabricant des pièces de moteur pour bateaux emploie environ 35 salariés et l'entreprise Thermo-centre 15 salariés. Toutes les grandes entreprises d'imprimerie installées le long de l'Aubois ont fermé.

L'étude stratégique sur la création d'un parc d'activités intercommunal réalisée en 2010 par BEPIC identifie aussi des disponibilités immobilières pour l'activité économique sur la commune de Jouet-sur-l'Aubois avec deux terrains, rue Creuse et au Fournay, respectivement d'une surface de 8 000 et 1 600 m².

Les entreprises sont principalement réparties sur l'ensemble du territoire, disséminées à l'intérieur des zones bâties car les zones d'activités sont peu nombreuses et de taille modeste. Les zones d'activités manquent d'un certain niveau d'équipements et d'infrastructures (éloignement de l'autoroute, absence de fibre optique...) et sont concurrencées par les grandes zones d'activités de la Nièvre qui ont été aménagées à proximité des échangeurs de l'autoroute A 77 (La Charité, Varennes-Vauzelles, Garchizy, Saint-Eloi).

Les zones d'activités de la communauté de communes ont donc plus vocation à accueillir les activités artisanales locales et à permettre leur développement.

➤ Un maintien des surfaces utilisées par l'agriculture

La communauté de communes des Portes du Berry appartient majoritairement à la grande région agricole de la Vallée de Germigny, vouée à la polyculture et à l'élevage charolais à l'exception de la partie nord-ouest du territoire, située dans la Champagne Berrichonne, grande plaine de cultures de céréales et d'oléagineux.

Source : Recensement agricole 2010 - AGRESTE

	1988	2000	2010
Exploitations agricoles	192	168	137
Travail dans les exploitations	279	209	156
Superficie agricole utilisée (ha)	12 812	13 004	13 137
Superficie toujours en herbe	5 931	5 332	4 634
Superficie en terres labourables	6 484	7 306	7 591
Superficie en cultures permanentes (dont vergers et vignes)	0	0	0
Cheptel	7073	7328	6945

Source : recensement agricole de 2010, Agreste. A noter que de nombreuses données par communes sont sous secret statistique.

Surface Agricole Utilisée d'une commune : Surface agricole utilisée par les exploitants dont le siège social est situé sur le territoire de la commune.

Globalement sur la communauté de communes, la superficie agricole utilisée est stable, elle connaît même une très légère progression. Elle représente presque moitié de la superficie du territoire. Localement, la surface a baissé de manière conséquente uniquement sur Apremont-sur-Allier et a bien progressé sur Le Chautay et Menetou-Couture. Sur les autres communes, les variations sont très faibles, montrant la stabilité globale de la surface agricole utilisée. La surface agricole utilisée est la plus importante sur La Guerche-sur-l'Aubois et surtout sur Germigny l'Exempt, proportionnellement à la taille de la commune. Elle est la plus faible sur Apremont-sur-Allier, où il ne reste plus qu'une exploitation et sur Marseilles-lès-Aubigny avec deux exploitations.

Commune	Exploitations agricoles	SAU en ha	Superficie de la commune	%	Cheptel (unité de gros bétail)	Orientation technico-économique dominante sur la commune
Apremont-sur-Allier	1	311	3 069	10%	266	Polyculture et polyélevage
La Chapelle-Hugon	8	1 347	1 616	83%	789	Polyculture et polyélevage
Le Chautay	15	1 193	1 474	81%	432	Polyculture et polyélevage
Cours-les-Barres	12	1 060	2 116	50%	434	Céréales et oléoprotéagineux
Cuffy	14	582	3 457	17%	423	Polyculture et polyélevage
Germigny-l'Exempt	15	2 765	2 826	98%	1 997	Polyculture et polyélevage
La Guerche-sur-l'Aubois	32	2 129	5 270	40%	1 608	Polyculture et polyélevage
Jouet-sur-l'Aubois	10	634	1 733	37%	111	Céréales et oléoprotéagineux
Marseilles-lès-Aubigny	2	269	988	27%	74	Céréales et oléoprotéagineux
Menetou-Couture	12	1 326	2 893	46%	380	Céréales et oléoprotéagineux
St-Hilaire-de-Gondilly	8	1 129	1 842	61%	330	Céréales et oléoprotéagineux
Torteron	8	392	1 353	29%	101	Céréales et oléoprotéagineux
Porte du Berry	137	13 137	28 637	46%	6 945	

➤ Une baisse du nombre d'exploitants agricoles

Le nombre d'exploitations agricoles est en diminution alors que la surface utilisée par les exploitations sur le territoire est en légère progression, ce qui démontre l'augmentation de la taille des exploitations.

Ainsi, la superficie utilisée par exploitation est aujourd'hui plus importante, du fait du regroupement des exploitations : lorsqu'un agriculteur prend sa retraite, son exploitation est souvent reprise par un autre agriculteur déjà en activité. Se pose alors souvent le problème de la reconversion des anciens bâtiments d'exploitations qui sont alors délaissés.

Cependant, la taille des exploitations est très variable. Ainsi, Sur Cuffy et Torteron, la superficie agricole utilisée est relativement faible par rapport au nombre d'exploitations, ce qui montre la petite taille des exploitations (en moyenne 42 et 49 ha par exploitation), contrairement à la Chapelle-Hugon et Germigny-l'Exempt où la superficie agricole utilisée est très étendue par rapport au nombre d'exploitations (en moyenne, 168 et 184 ha par exploitation).

➤ Une agriculture partagée entre la culture de céréales et l'élevage bovin

Alors que les superficies se partageaient à peu près à part égale entre les superficies toujours en herbe et les superficies en terres labourables en 1988, les terres labourables ont progressé petit à petit pour atteindre presque 60 %. On assiste donc progressivement à un retournement des prairies, les cultures céréalières devenant prédominantes. Cela est confirmé par la baisse du cheptel (-373 unités de gros bétail entre 2000 et 2010).

Ainsi, les exploitations du territoire sont donc principalement vouées soit à la culture de céréales et d'oléagineux, soit à la polyculture et à l'élevage. Les données du recensement agricole de 2010 font apparaître que la culture du blé et du colza sont les plus courantes.

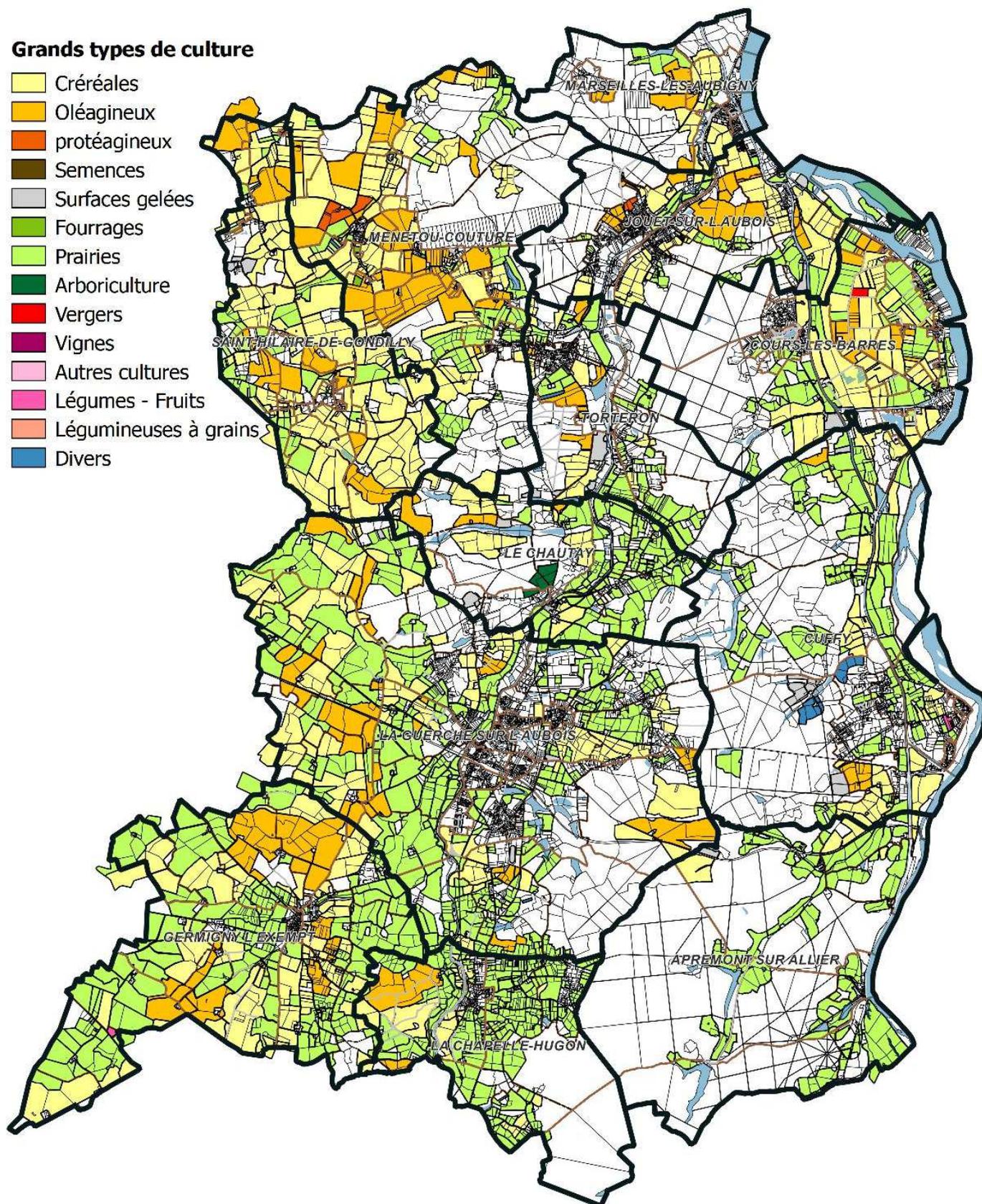
L'élevage bovin est prédominant, en particulier l'élevage bovin viande de type charolais (2206 unités de vaches allaitantes, 1562 bovins d'un an ou plus, 2167 bovins de moins d'un an au recensement agricole de 2010). On compte aussi des brebis nourrices (1 527 unités) sur Germigny-l'Exempt, La Guerche-sur-l'Aubois et Le Chautay. Le diagnostic de la Charte de développement du Pays en 2003 précise que « historiquement, ce sont les grands remembrements du 19^{ème} siècle, les travaux de drainage et d'assèchement qui ont progressivement donné à la vallée de Germigny son aspect actuel en multipliant les prairies permanentes. Cette vocation herbagère très ancienne a donc favorisé une production d'animaux de souche aux races réputées comme les bovins charolais avec pratique de l'engraissement ».

Les différents types de cultures en 2012

Source : RGP 2012

Grands types de culture

-  Céréales
-  Oléagineux
-  Protéagineux
-  Semences
-  Surfaces gelées
-  Fourrages
-  Prairies
-  Arboriculture
-  Vergers
-  Vignes
-  Autres cultures
-  Légumes - Fruits
-  Légumineuses à grains
-  Divers



Le registre parcellaire graphique de 2012 permet d'avoir une photographie à un moment donné de l'utilisation des parcelles agricoles. La carte permet notamment de bien identifier les grands secteurs de forêts où il n'y a pas de terres agricoles et montre bien le partage de l'espace agricole entre les prairies en vert et les grandes cultures de céréales et d'oléagineux en jaune et orange.

La carte et le tableau ci-après répertorient les agriculteurs du territoire en précisant leur activité dominante et leur localisation. Des informations plus détaillées (superficie exploitée, âge, projets...) apparaissent pour ceux qui ont participé aux réunions participatives en 2017.

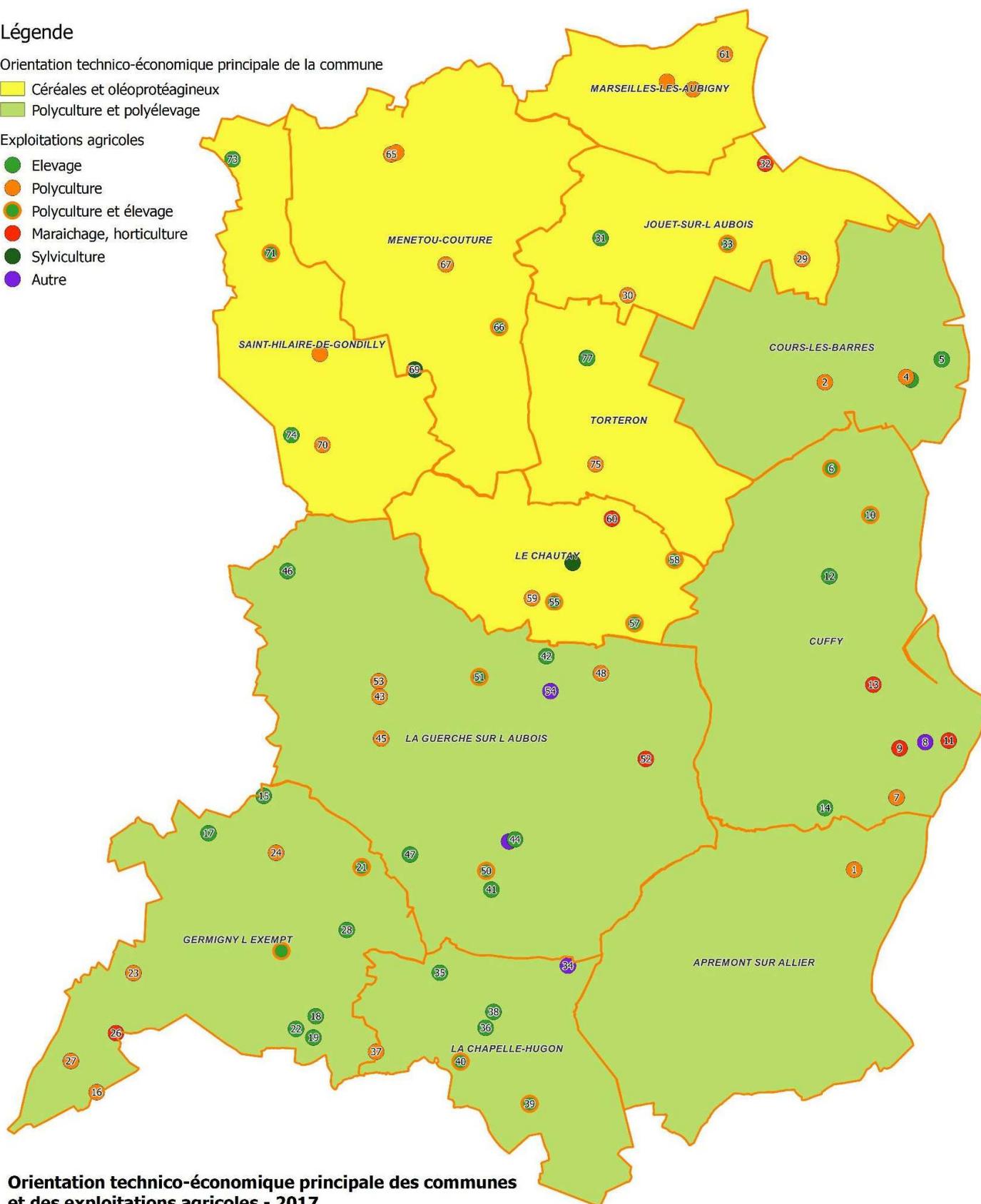
Légende

Orientation technico-économique principale de la commune

- Céréales et oléoprotéagineux
- Polyculture et polyélevage

Exploitations agricoles

- Elevage
- Polyculture
- Polyculture et élevage
- Maraichage, horticulture
- Sylviculture
- Autre



Orientation technico-économique principale des communes et des exploitations agricoles - 2017

L'orientation technico-économique principale des communes permet de mieux identifier la destination dominante des exploitations. L'Ouest du territoire est plus dominé par les cultures, se rattachant plus à la Champagne Berrichonne tandis que l'Est et le Sud appartient à la Vallée de Germigny.

Commune	N° sur plan	Forme juridique	Nom gérant	Age	Localisation	Activités	ICPE	Superficie	Emplois	Tourisme	Projets
APREMONT	1	SCEA du Veullin	DE BARTILLAT Nathalie	57	Le Veullin	Polyculture, élevage		300 ha	2		Projet gîte rural
COURS LES BARRES	4	SCEA L'Enclos	DUDRAGNE Alain		Les Mardelles	Polyculture, élevage					
	2	SCEA Mardelles	DAIZE J-Marc et Bernard		Crille	Culture de céréales					
	5	SCEA Bonnets d'Ane	CRESSON Béatrice		Rte du Val de Loire	Elevage					
CUFFY	3	GAEC	DUDRAGNE et BESSON		La Douat	Elevage					
	6		CLAIR Jean-Louis		La Pajarderie	Polyculture, élevage					
	7		CRUTAIN François		Ch des Barres	Elevage					
	8		DUJMIC Mathias		Rue des Ormes	Entraîneur chevaux					
	9	Jardin la Grenouille	KALUZYNY Victor		Les Caillettes	Maraîchage					
	10		PACAUT Pierre		L'Aubray	Polyculture, élevage					
	11	Jardin des Linans	PETRUCCI Candice		Ch des Acacias						
	12		POUPIN Fabien		La Jailloterie	Elevage ovin					
	13	SCEA Les Bios du Bec	CRUTAIN et BOUTIN	64/36	Ch des Barres	Maraîcher		12 ha	2	Non	Retraite (reprise)
	14		YENK Steeve		La Grande Charnay	Elevage caprin					
GERMIGNY L'EXEMPT	15		BERTHET Daniel	38	Les Alèdes	Polyculture, élevage			1	Non	Aucun
	16	EARL BONNEVIE	BONNEVIE Mickaël		La Grande Maison	Culture de céréales					
	17	EARL BRETON	BRETON Muriel		La Boulaise	Polyculture, élevage					
	18		BARCELONNE Alain		Romenet	Polyculture, élevage					
	19	EARL des QUERUTS	BUISSON Jean-Claude	60	Les Quéruts	Polyculture, élevage		95 ha			Retraite (reprise)
	20	EARL des Riaux	TAILLANDIER Christophe		Château Renaud	Polyculture, élevage					
	21	EARL	METENIER - TAILLANDIER		Château Renaud	Polyculture, élevage					
	22	GAEC BUISSON	BUISSON Emmanuel	37	Le Bout	Polyculture, élevage		245 ha	2	Non	Aucun
	23	GAEC de la Vallée	GOUPIL de BOUILLE	58	Les Grivaux	Polyculture, élevage		300 ha	3,5		Aucun
	24	GAEC de RANGY	GUICHETEAU Bernard	57	Rangy	Culture de céréales		493 ha	3	Non	Retraite (reprise)
	25	GAEC des Places	CHARTON Jean-François		Les Places	Polyculture, élevage					
	26		GOND-CHARTON Hervé		Les Bernardons	Maraîchage					
	27		BERTHET Michel	38	Les Babaux	Polyculture, élevage			1	Non	Aucun
28	SCEA	PAULHAC Dominique		Château Gaillard	Polyculture, élevage						
		GUILLAUMIN Stéphane		La Moutonnerie	Polyculture, élevage						
JOUET SUR L'AUBOIS	29		BATTEUX Michel		Dompierre	Culture de céréales					
	30	EARL La Morine	BRUNET Alain		La Morine	Culture de céréales					
	31		GUILLOT Jacques		Rue Boucharderie	Elevage					
	32		LAGARDE Jean-Claude		Enclos Poids de Fer	Horticulteur					
	33		NORMAND Eric		La Maison Catin	Culture de céréales					
LA CHAPELLE-HUGON	34		BERTHET Jean-Guy		Rue Auvergnats	Commerce fourrage					
	35		BERTHET Lorinda		Moulin Chezelles	Elevage					
	36	EARL La Malanderie	CHARPY David		Route de Sancoins	Elevage, traiteur					
	37	SCEA Desrués	DESRUES Serge	60	Les Plées	Polyculture, élevage		300 ha	3	Non	Retraite
	38	Individuel + EARL	GRAILLOT Guy	50	Les Camuseries	Elevage		170 ha	1	Non	
	39		LEMAIRE Marie		Le Carteau	Polyculture, élevage					
40	SCEA de Treizy	MONSEAU Martine		Le petit Trézy	Elevage						
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	41		ARBAULT Hubert	55	Rue du Fief	Elevage bovin et ovin		156 ha	1		Aucun
	42	Individuel	BARCELONE Gilbert	77	Le Foulon	Elevage		37 ha		Non	
	43		BOUBAL Clément		La Clorie	Maraîcher					
	44		CHEVALIER Alain		Bellegrave	Elevage de chevaux					
	45		DENEUVE David		La Métairie Brûlée	Culture de céréales					
	46	EARL Les Bourgoins	LASNE Christian		Les Bourgoins	Polyculture, élevage					
	47	EARL Champriats	FOULON Pierre		Les Champriats	Elevage de chevaux					
	48	EARL Philippe	PHILIPPE Jean-Louis	53	Baligeats	Polyculture, élevage		205 ha	1	Non	Aucun
	49		LERENARD Loïc		Bellegrave	Elevage de chevaux					
	50		GABIGNON Franck		Le Blanc Gâteau	Polyculture, élevage					
	51		GUILLOT Raphaël		Le Gand Briou	Polyculture, élevage					
	52		LASSERRE Arnaud		Rue des Chaumes	Maraîcher					
	53		LE BRETON DE VANNOISE	59	Le Jay	Culture de céréales		100 ha	2	Oui	Retraite
	54	Ecuries de l'Aubois	PORTEJOIE Franck		Rue Hippodrome	Elevage de chevaux					
			CUSANNO Michel		Rue de la Barelle	Elevage					
LE CHAUTAY	55		BARBEROUSSE		Rte Fourchambault	Polyculture, élevage					
	56		DE SAUVAN D'ARAMON			Sylviculture					
	57		DERIMAY Gérard		Le Chapelet	Polyculture, élevage					
	58		HENRY Jean-Michel		L'Étang Perron	Polyculture, élevage					
	59		POUPIN Sébastien		Rue du Moulin	Culture de céréales					
	60	SCEA Les Andins	COCHET Bernard		Les Andins	Maraîchage					

MARSEILLES LES AUBIGNY	61	Individuel	AUBRUN Brigitte	58	Le Domaine Neuf	Polyculture		81 ha	1	Non	Aucun
	62	GAEC	DE CHAMPS Guy	62	Château Vert	Polyculture, élevage		540 ha	4	Oui	Retraite (reprise)
	63		DE CHAMPS Geoffroy		Vieux Marseilles	Polyculture					
MENETOU COUTURE	64	EARL Pt Borderousse	GATOUILLET BON Ingrid		Borderousse	Culture de céréales					
	65		GATOUILLET Maxime	40	Borderousse	Culture de céréales		111 ha	1	Non	Aucun
	66	SCEA de la Feuillarde	RATILLON Jean-Pierre	59	Feuillarde	Polyculture, élevage		460 ha	3	Non	Retraite (reprise)
	67	SCEA Gdes Maisons	RENARD Laurence		Les Gdes Maisons	Culture de céréales					
ST HILAIRE DE GONDILLY	68		KIPPERT Bertrand	46	Léguilly	Culture de céréales		175 ha	1	Non	Aucun
	69	Individuel	DE CHAMPS F.H.	59	Saint Louis	Culture, sylviculture		110 ha	2	Non	Retraite (reprise)
	70		HANQUIEZ Benoît		Le Petit Chapelet	Culture de céréales					
	71		FERRIEN Jérôme		Les Préaux	Polyculture, élevage					
	72	Groupmt Forestier	DE CHAMPS, GUILLIEN R.		Saint Louis	Sylviculture		110 ha	2	Non	Retraite (reprise)
	73	La ferme d'Entrois	DENEUVE Damien		Entrois	Elevage bio					
TORTERON	74		LORENT Pascal		Etg des Scelleries	Elevage					
	75		HUGON André		Les Berthuns	Culture de céréales					
	76	SCEA Ecurie du Milly	RAVOLET A., BOUSSON A.		Rue de la Gare	Elevage					

➤ Des atouts touristiques locaux

Le Pays Loire Val d'Aubois a obtenu le label national « Pays d'Art et d'Histoire » en avril 2010 grâce à sa stratégie de développement d'une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Il a créé un service d'animation du patrimoine pour en promouvoir la qualité, l'originalité et développer une politique d'accueil des publics. L'histoire industrielle est l'une des bases du projet de développement du Pays, que l'on retrouve fortement sur la communauté de communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois, même si l'on trouve aussi une palette d'offres touristiques très diverses sur le territoire.

Le patrimoine industriel : la tuilerie Sauvard, le fourneau et la minoterie de Faguin à La Guerche-sur-l'Aubois ; le moulin de Ragon, la cimenterie des Turlées et le village de Torteron ; la forge du Fournay, promenade du Berry, le port du Poids de Fer à Jouet-sur-l'Aubois ; l'écomusée de la Forge à Germigny-l'Exempt ; le haut Fourneau des Réaux au Chautay ; les forges d'Aubigny à Marseilles-les-Aubigny, le canal de Givry à Cours-les-Barres.

- La tuilerie Sauvard a été donné par la commune au Pays qui va y installer son siège social et créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui comprendra un accueil touristique, des expositions et une scénographie sur le passé industriel et notamment les fours.

Le tourisme fluvial : canal latéral à la Loire et les haltes nautiques de Cuffy, Cours-les-Barres, Marseilles-lès-Aubigny, le canal du Berry, la, le Pont-canal du Guétin, l'écluse ronde des Lorrains, la Loire à vélo.

Le patrimoine historique : L'Abbaye de Fontmorigny et le donjon de Menetou-Couture ; les ruines du château de Cuffy ; le château et le musée des calèches d'Apremont-sur-Allier.

Les églises romanes : Germigny-l'Exempt, Cuffy, La Guerche, La Chapelle-Hugon, Le Chautay et St-Hilaire-de-Gondilly.

Les Jardins : Le parc floral d'Apremont-sur-Allier.

Le patrimoine naturel : les vallées de la Loire et de l'Allier, le bec d'Allier, la prairie humide à Jouet-sur-l'Aubois.

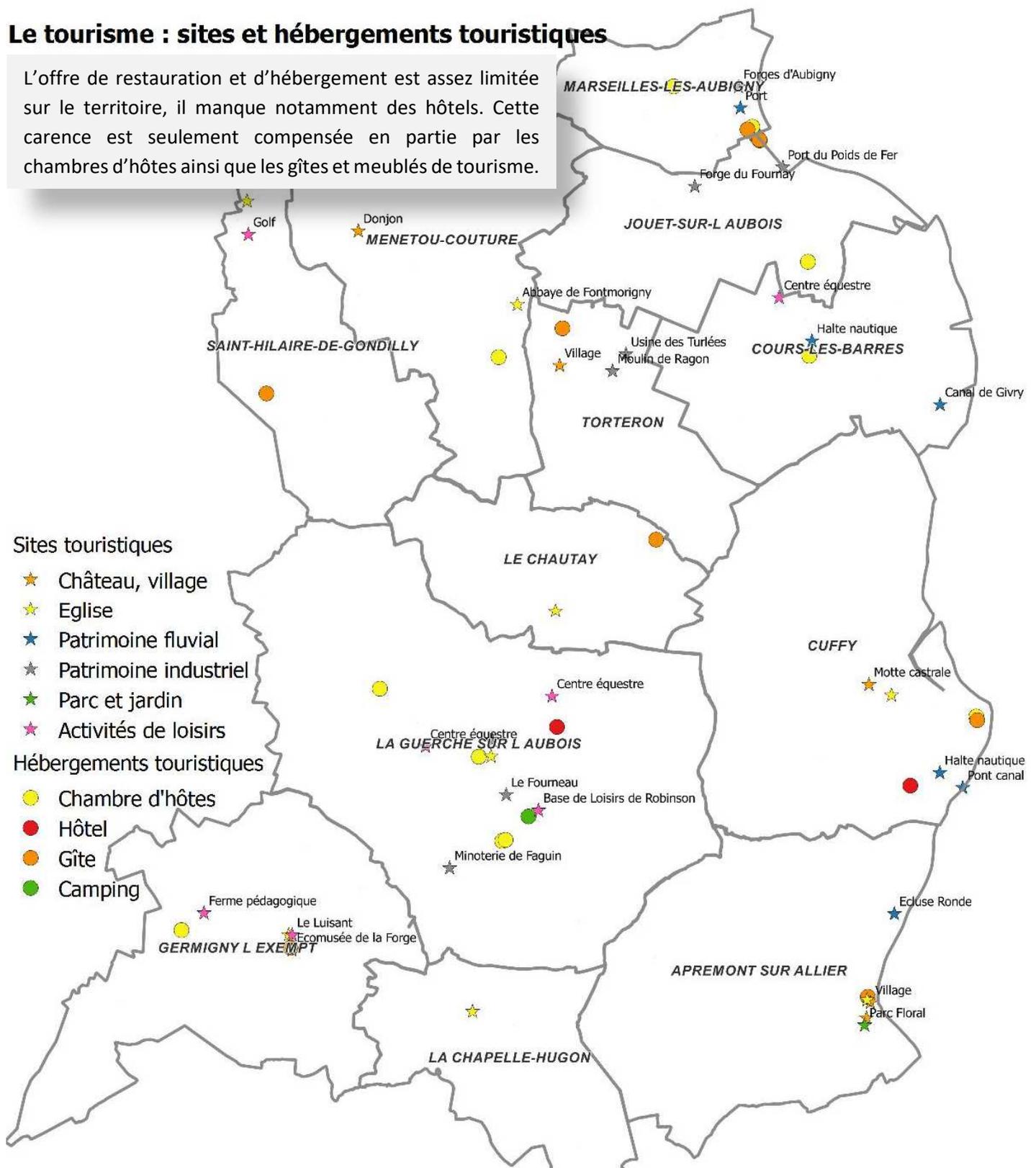
Les activités de loisirs : centres équestres (2 à La Guerche, 1 à Cours-les-Barres), entraîneurs (Menetou-Couture et Cuffy), circuits de randonnées (la Loire à vélo + 3 circuits), golf 9 trous à St Hilaire-de-Gondilly, base de loisirs de Robinson à La Guerche ; La Moutonnerie (ferme pédagogique), salle de spectacle « le Luisant » à Germigny l'Exempt.

➤ Une faiblesse de l'accueil touristique

	Restaurants	Hôtels		Chbres d'hôtes		Gîtes		Campings	
		Nb	Capacité	Nb	Capacité	Nb	Capacité	Nb	Capacité
APREMONT-SUR-ALLIER	2					1	8 pers.		
LA CHAPELLE-HUGON									
LE CHAUTAY						1	2 pers.		
COURS-LES-BARRES	2					1	4 pers.		
CUFFY	3	1	21 pers.	1	6 pers.	1	8 pers.		
GERMIGNY-L'EXEMPT				1	4 pers.	2	18 pers.		
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	5	1	20 pers.	3	14 pers.			1	69 + 7 bungalows
JOUET-SUR-L'AUBOIS	1			3	15 pers.	2	8 pers.		
MARSEILLES-LES-AUBIGNY				2	16 pers.	1	7 pers.		
MENETOU-COUTURE				1	8 pers.				
ST-HILAIRE-DE-GONDILLY						1	6 pers.		
TORTERON						1	8 pers.		
PORTES DU BERRY	13	2	41 pers.	11	63 pers.	12	73 pers.		

Le tourisme : sites et hébergements touristiques

L'offre de restauration et d'hébergement est assez limitée sur le territoire, il manque notamment des hôtels. Cette carence est seulement compensée en partie par les chambres d'hôtes ainsi que les gîtes et meublés de tourisme.



Tuilerie Sauvard à La Guerche-sur-l'Aubois



Abbaye de Fontmorigny à Menetou-Couture



Parc Floral d'Apremont-sur-Allier

D - NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

➤ Un territoire situé dans la zone périurbaine de Nevers, pôle de services supérieurs

La communauté de communes est située dans la zone périurbaine autour de Nevers. Les équipements sont fortement concentrés sur Nevers et le temps d'accès est plus long pour les communes les plus éloignées. Malgré l'éloignement, une forte part de la population de ces zones (actifs, étudiants, jeunes retraités...) fréquentent quotidiennement le grand pôle d'emplois de l'agglomération neversoise et bénéficient ainsi de ses équipements. Mais certaines communes s'appuient aussi sur les pôles de services intermédiaires de La Guerche-sur-l'Aubois, ainsi que de Fourchambault ou La Charité sur Loire.



➤ La Guerche-sur-l'Aubois, un pôle de services intermédiaires.

La Guerche-sur-l'Aubois concentre la majeure partie des activités commerciales et des services de proximité, ainsi que les équipements, du fait de son statut de chef-lieu de canton. C'est la seule commune qui possède des équipements dit « intermédiaires », comme le collège, le supermarché, la trésorerie... Les autres communes ne présentent que quelques commerces ou services de proximité. Ceux-ci sont en nombre suffisant seulement sur Jouet-sur-l'Aubois pour constituer un pôle de proximité au sens de l'INSEE.

A La Guerche-sur-l'Aubois comme à Jouet-sur-l'Aubois, la majeure partie des commerces et des services de proximité sont concentrés sur la rue principale, dénommée rue Henri Barbusse et Grande Rue. Cela s'explique par la structuration de ces villes autour d'un axe de communication principal qui a conforté une densité importante des commerces qui s'est peu étendue sur les rues secondaires, à l'exception de la place Charles de Gaulle à La Guerche-sur-l'Aubois. Cependant, avec la fermeture de commerces, des pas de porte abandonnés alternent avec les commerces en activité et le linéaire a tendance à se réduire, ce qui nuit à l'image globale. De même, le fait que les étages au-dessus des commerces soient très souvent inoccupés ne favorise pas le dynamisme des espaces centraux.



Rue Henri Barbusse à La Guerche-sur-l'Aubois



Grande Rue à Jouet sur l'Aubois

Concernant les services de santé, une maison de santé à La Guerche-sur-l'Aubois regroupe une diététicienne, un kinésithérapeute, trois médecins généralistes, un orthophoniste, un podologue, un neuropsychologue, un ostéopathe et une sage-femme. On trouve en outre sur la commune un dentiste, un podologue et un sophrologue, ainsi qu'une pharmacie. Un établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dispose de 79 lits, en cours de rénovation. Jouet-sur-l'Aubois a une pharmacie et bénéficie aussi des services d'un médecin, d'un infirmier, d'un kinésithérapeute et d'un dentiste. Marseilles-les-Aubigny possède une pharmacie, un cabinet médical, une infirmière, un sophrologue, un pédicure-podologue, une sage-femme, un psychologue (permanences régulières).

La Guerche-sur-l'Aubois, forte de son statut de chef-lieu de canton, concentre aussi un certain nombre de services publics et d'équipements : services fiscaux, gendarmerie, centre de secours, maison des services publics. Une déchetterie est aussi située à La Guerche-sur-l'Aubois. Jouet-sur-l'Aubois héberge le siège de la communauté de communes et possède aussi un centre de secours et une gendarmerie. Des permanences sont assurées par certains services sociaux.

Des écoles sont encore présentes dans plusieurs communes, même si ce ne sont parfois que des classes uniques comme au Chautay ou à Germigny-l'Exempt. La communauté de communes a la compétence « Petite enfance » : une halte-garderie itinérante (association ARPPE en Berry) assure une permanence hebdomadaire à Cuffy, La Guerche-sur-l'Aubois et Jouet-sur-l'Aubois ; un centre de loisirs fonctionne pendant les vacances dans les locaux scolaires mis à disposition par les communes de La Guerche-sur-l'Aubois, Jouet-sur-l'Aubois, Cuffy et ponctuellement Cours-les-Barres et le Chautay ; le relais d'assistants maternels tient des permanences et des ateliers 3 fois par semaine à La Guerche-sur-l'Aubois, 1 fois à Jouet-sur-l'Aubois, Cours-les-Barres et Cuffy.

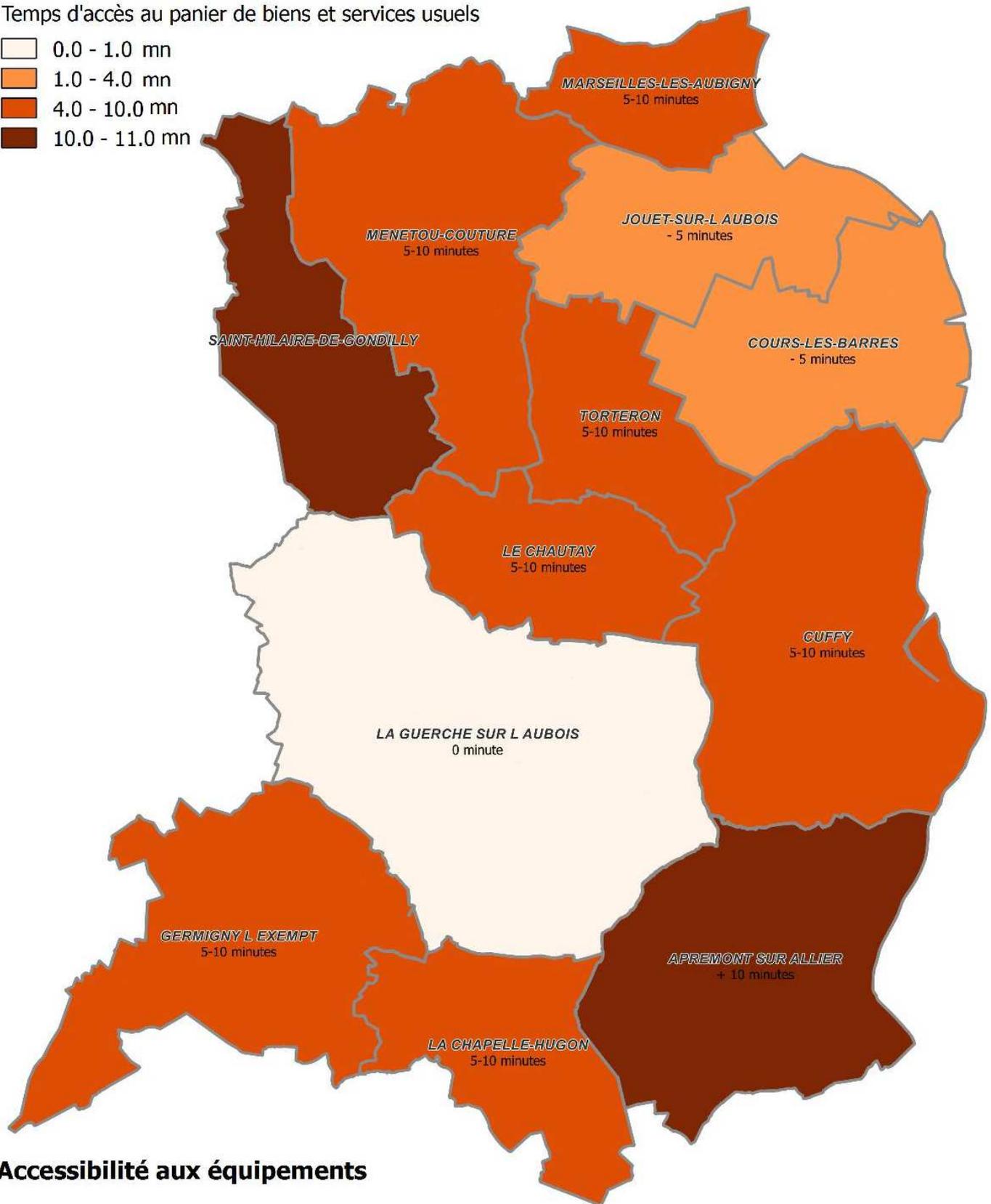
Concernant les équipements sportifs et de loisirs, on trouve sur le territoire : un bassin d'apprentissage à La Guerche, dojo à La Guerche-sur-l'Aubois et Jouet-sur-l'Aubois, un stade ou un terrain de football sur les communes de La Guerche-sur-l'Aubois, Jouet-sur-l'Aubois, la Chapelle-Hugon et Cuffy. Sur les autres communes, on trouve quelques petits terrains de jeux ou de pétanque.

	Poste	Ecole	Bibliothèque	Salle polyvalente	Gymnase, terrain de sport
APREMONT-SUR-ALLIER				X	
LA CHAPELLE-HUGON	X	X	X	X	X
LE CHAUTAY		X		X	
COURS-LES-BARRES	X	X		X	
CUFFY	X			X	X
GERMIGNY-L'EXEMPT	X	X		X	
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	X	X	X	X	X
JOUET-SUR-L'AUBOIS	X	X		X	X
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	X	X		X	
MENETOU-COUTURE	X			X	
SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY					
TORTERON	X	X		X	X

L'état des lieux de la charte de développement du Pays mettait déjà en avant en 2003 « le sous-équipement général, notamment dans le domaine du sport et des loisirs. Cette carence en équipement dit structurant semble être de moins en moins compatible avec un territoire à vocation essentiellement résidentielle, alors que l'offre sportive est désormais un facteur d'attractivité au même titre que d'autres équipements (économique, social, culturel). D'une manière générale, le manque d'équipements constaté dans l'ensemble du Pays provoque logiquement, dans les communes situées à sa périphérie, y compris dans le Val de Loire, une augmentation des distances pour accéder à certains équipements intermédiaires ». Cette situation accentue la dépendance de la communauté de communes vis-à-vis des pôles de services extérieurs.

Temps d'accès au panier de biens et services usuels

- 0.0 - 1.0 mn
- 1.0 - 4.0 mn
- 4.0 - 10.0 mn
- 10.0 - 11.0 mn

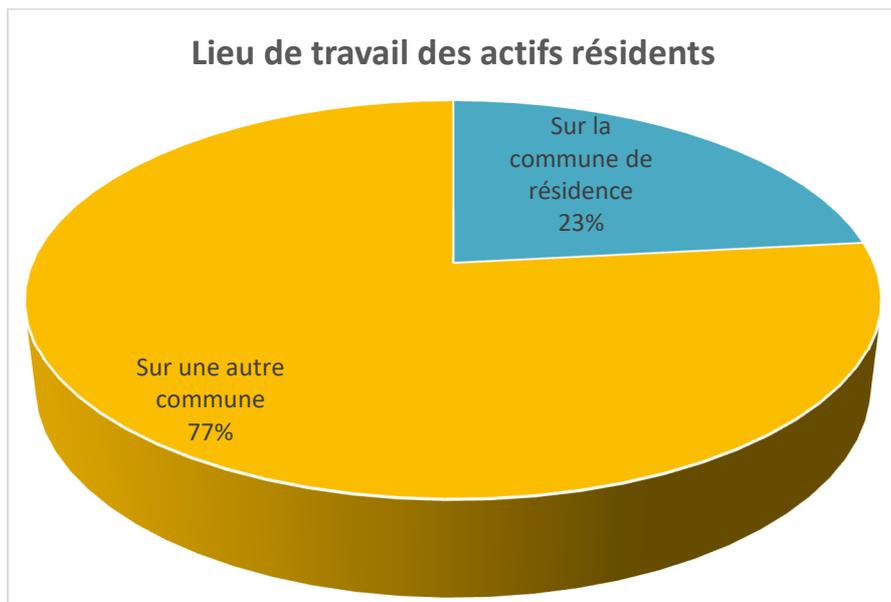


Accessibilité aux équipements

Les habitants de La Guerche-sur-l'Aubois bénéficient de nombreux biens et services sur place. Les autres communes sont dépendantes de pôles extérieurs et peuvent pâtir de temps d'accès assez long, comme Apremont-sur-Allier et Saint-Hilaire-de-Gondilly.

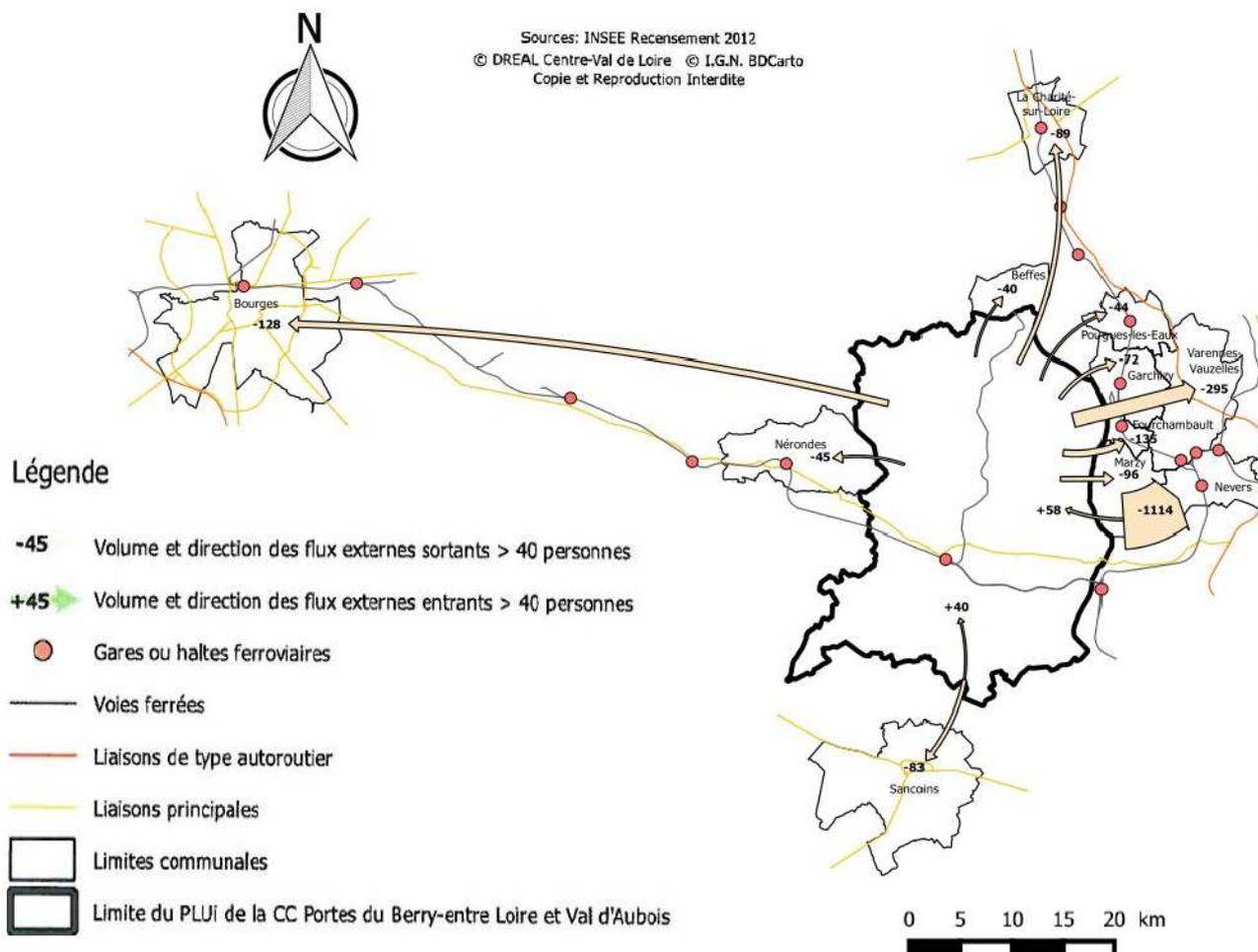
E - DEPLACEMENTS ET DESERTE DU TERRITOIRE

➤ De nombreuses migrations alternantes domicile – travail avec l’extérieur du territoire

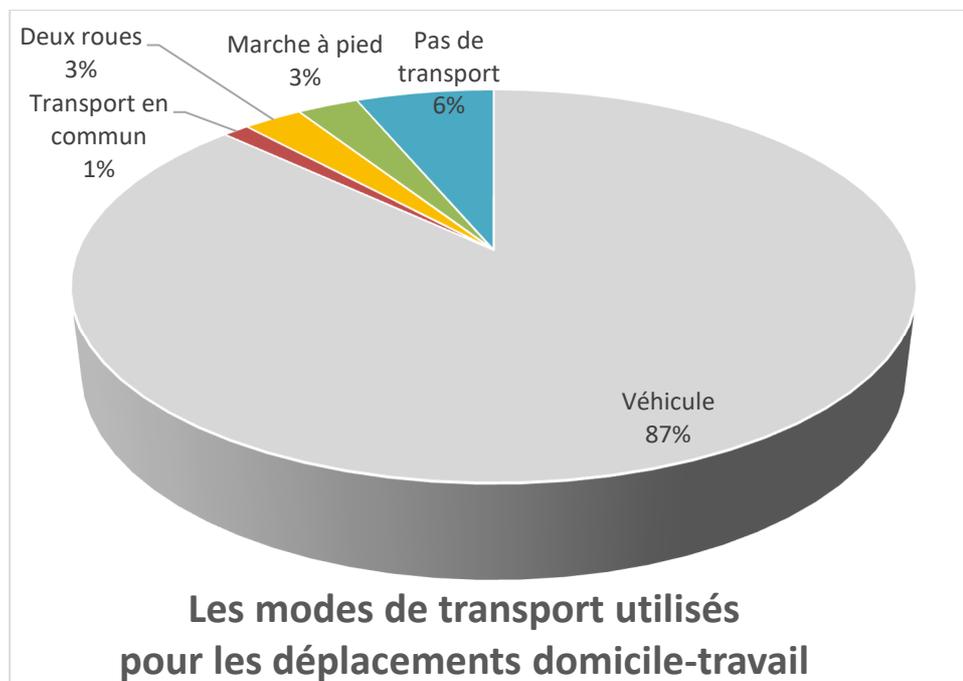


Le rôle plutôt résidentiel du territoire constaté précédemment implique qu’un grand nombre d’actifs habitant la communauté de communes des Portes du Berry quitte quotidiennement le territoire pour aller travailler à l’extérieur, en grande partie vers le pôle d’emplois majeur à proximité : l’agglomération de Nevers.

Flux quotidiens des déplacements domicile-travail vers ou depuis l’extérieur du territoire de la communauté de communes Les Portes du Berry entre Loire et Val d’Aubois



➤ La voiture, mode de transport privilégié...



L'utilisation des véhicules motorisés est prépondérante dans les modes de transport pour les déplacements domicile-travail. Ainsi, 89% des ménages ont au moins une voiture et la moitié a même deux voitures, ou plus.

Cependant, la marche à pied ou les deux-roues sont un peu plus nombreux sur La Guerche-sur-l'Aubois, petit pôle secondaire qui fournit plus d'emplois que les autres communes à vocation résidentielle.

L'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail est très faible, inférieure à celle du département et de la région. Elle ne représente que 1,2% de l'ensemble des moyens de transport du fait du manque de desserte sur le territoire.

➤ ... en partie du fait d'une faible desserte en transport en commun

Si l'on exclut le transport scolaire, le territoire n'a pas une bonne desserte en transport en commun : il n'y a pas de desserte régulière de ligne 18 du fait de la ligne TER Nevers – Bourges mais un service de transport à la demande existe. Des navettes de rabattement vers la ligne TER desservent les communes et des services de proximité permettent d'aller au marché de Baugy le vendredi et de La Guerche-sur-l'Aubois le mardi et le samedi ainsi qu'à Nevers le mercredi après-midi.

La communauté de communes est traversée d'Est en Ouest par la ligne ferroviaire Lyon – Nantes, axe ferroviaire important du point de vue de l'aménagement du territoire car elle constitue la seule transversale ferroviaire est-ouest entre Paris et le Massif central et contribue à irriguer la région Centre-Val de Loire. La ligne ferroviaire Bourges-Nevers dessert actuellement la gare de La Guerche-sur-l'Aubois. Cependant, on peut s'interroger sur la pérennité de cette desserte puisqu'il est actuellement question de fermer le guichet de la gare.

➤ Un potentiel de développement des voies navigables

Le canal Latéral à la Loire et le canal du Berry ont une vocation principalement touristique, renforcée par les différents projets de haltes nautiques à Cuffy, Cours-les-Barres, Marseilles-les-Aubigny... Le canal Latéral fait aussi l'objet de projet de développement pour le transport de matériaux notamment avec la société Agrégats du Centre, à Cours-les-Barres.

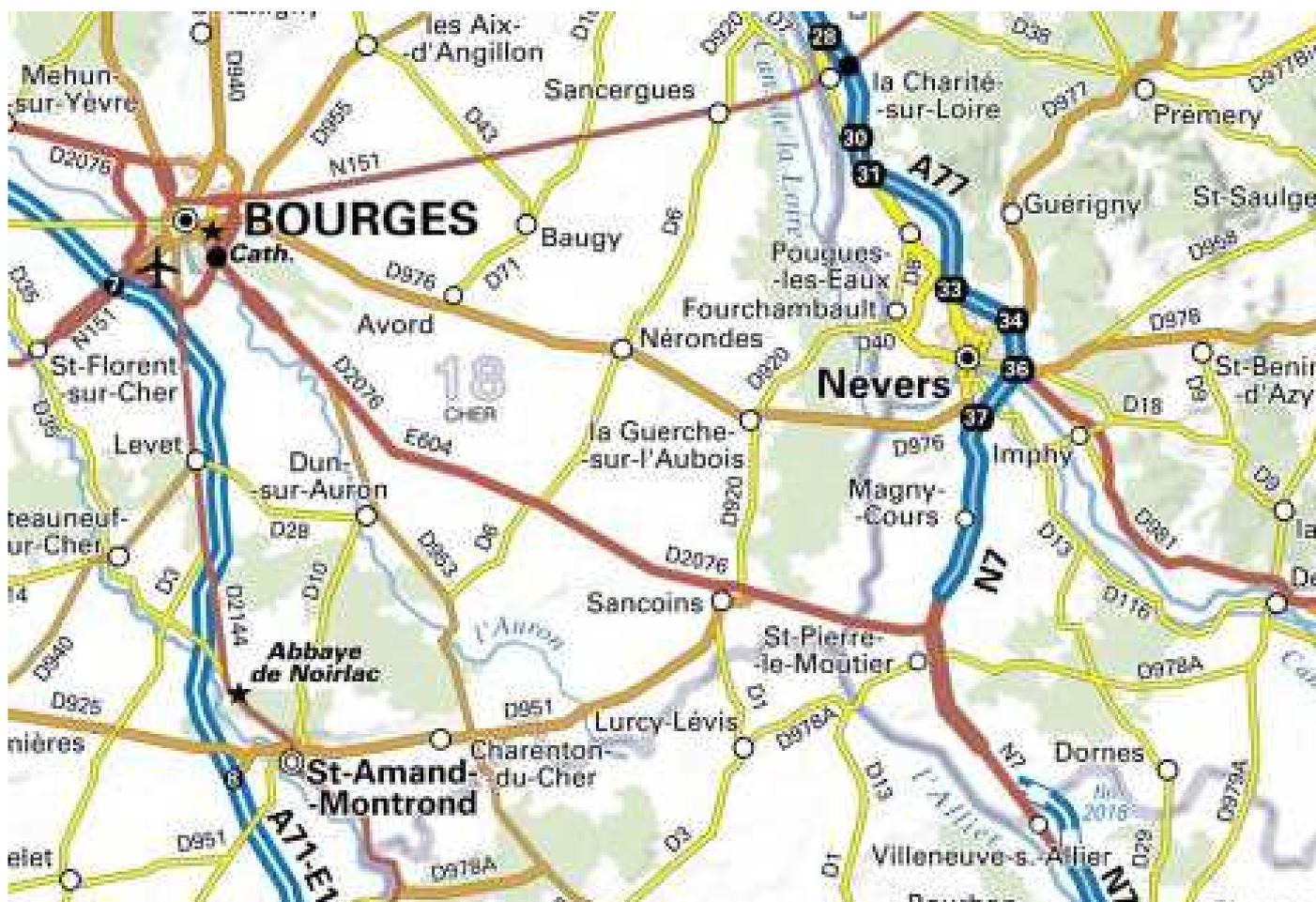
➤ Un réseau cyclable développé mais à vocation principalement touristique

A l'échelle du territoire, des circuits de découverte ont été développés par le Pays Loire Val d'Aubois pour permettre de visiter le territoire à partir de la Loire à vélos.



Extrait de la plaquette décrivant les circuits cyclo-touristiques sur le Pays Loire Val d'Aubois

➤ Une bonne desserte routière



Source : IGN – Géoportail

Le principal axe de desserte de la communauté de communes est la RD 976, route reliant Bourges à Nevers avec le passage de 3500 véhicules par jour en moyenne, le trafic s'élevant à 4 500 véhicules par jour au niveau du pont sur l'Allier à Cuffy. De même, le trafic est supérieur à 2 500 véhicules par jour sur la RD 920 et RD 12, augmentant aussi à 4 500 véhicules/jour sur Cours-les-Barres (RD 12) et 9 500 véhicules/jour au niveau du pont de Loire entre Cours-les-Barres et Fourchambault.

Si elle n'est pas inscrite dans les « voies à grande circulation », la RD 976 est classée voie bruyante de catégorie 3 entre la rue de la libération et la rue du Lieutenant Petit sur un secteur de 100m de large de part et d'autre de la voie, de catégorie 4 entre la rue du Lieutenant Petit et la RD 920 sur une largeur de 30 m.

La RD 12 est classée voie bruyante de catégorie 4 de la limite départementale à la RD 40 sur une largeur de 30 m de part et d'autre de la voie.

Le risque de transport de matières dangereuses consécutif à un accident lors du transport par voie routière impacte les communes le long de la RD 976 : La Guerche-sur-l'Aubois et Cuffy ainsi que la commune de Cours-les-Barres avec la RD 12.

La présence de deux ponts pour rejoindre la Nièvre en traversant l'un la Loire, l'autre l'Allier est un atout pour le territoire. Même si elle ne dessert pas directement le territoire, on notera la proximité de l'autoroute A 77 à une dizaine de kilomètres après avoir traversé la Loire. Elle relie Paris d'une part et devrait rejoindre Moulins mais s'arrête aujourd'hui à la hauteur de Saint-Pierre-le-Moûtier.

La résidentialisation constatée précédemment implique que les circulations alternantes « domicile-travail » sont très nombreuses et que le trafic sur les voies d'accès à l'agglomération de Nevers est donc très important.

L'éloignement du lieu de travail des actifs par rapport au domicile et le manque de desserte en transport en commun font que la voiture est le mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail.

TITRE 3 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A - DONNEES PHYSIQUES

1 - Climat

Général

A la frontière entre le Cher et la Nièvre la CC PBELVA possède un climat océanique dégradé par sa distance avec le littoral. En d'autres mots, son influence majeure est océanique et son influence mineure est continentale. La rencontre de ces deux climats se traduit par des pluies régulières sur toute l'année, des hivers doux et des étés frais.

Température et précipitations

La station de référence prise pour décrire le climat de la CC PBELVA est celle de Nevers.

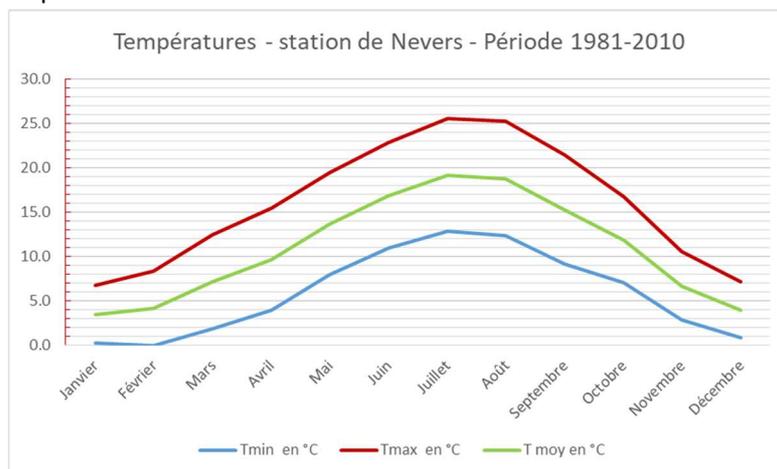


Figure 1 Courbes des températures sur la ville de Nevers

Source : MétéoFrance

Sur la période 1981-2010, la température moyenne annuelle observée est 10,9°C. La moyenne minimale est 5,8°C (le mois le plus froid étant février avec -0.1°C en moyenne pour la période) et la moyenne maximale est de 16,0°C (le mois le plus chaud étant Juillet avec une température atteignant 25,5°C en moyenne pour la période).

« La température sur Nevers et la CCPBELVA descend à 1°C en Janvier et février et monte jusqu'à 26°C à la Belle saison. Les régions naturelles du pays Loire Val d'aubois connaissent un nombre de jours de gels important du fait du caractère peu ventilé de la zone. » (CDHU, SCoT, 2018)

Pour la période 1981 – 2010, la ville de Nevers connaît des précipitations assez stables sur l'année (67,0 mm en moyenne) avec un minimal en Mars (54,3 mm) et un maximal en Mai (80,1 mm). Le cumul annuel s'élève à 804 mm.

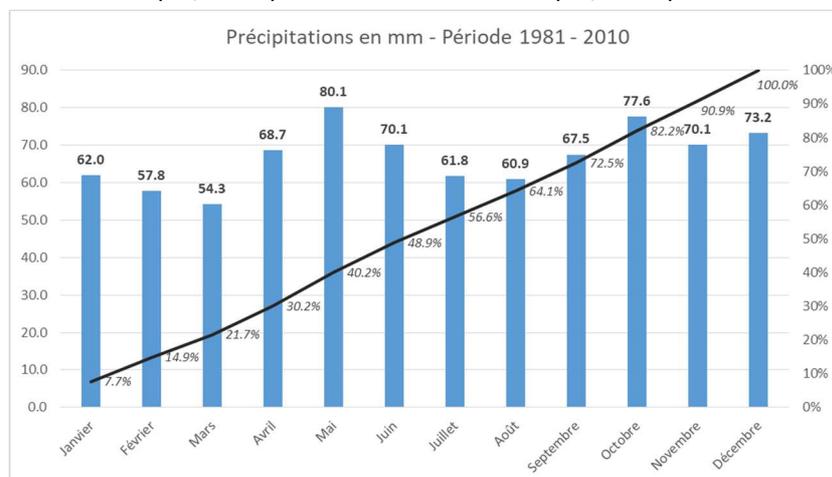


Figure 2 Histogramme des précipitations sur la ville de Nevers pour la période 1981-2010

Source : Données Météo France

Voici une cartographie des cumuls annuels à l'échelle du département. Le rectangle rouge représente le Pays Loire Val d'Aubois et le rectangle noir la communauté de commune des Portes du Berry. On observe un cumul plus important de précipitations sur la part Sud-Est de la CC.

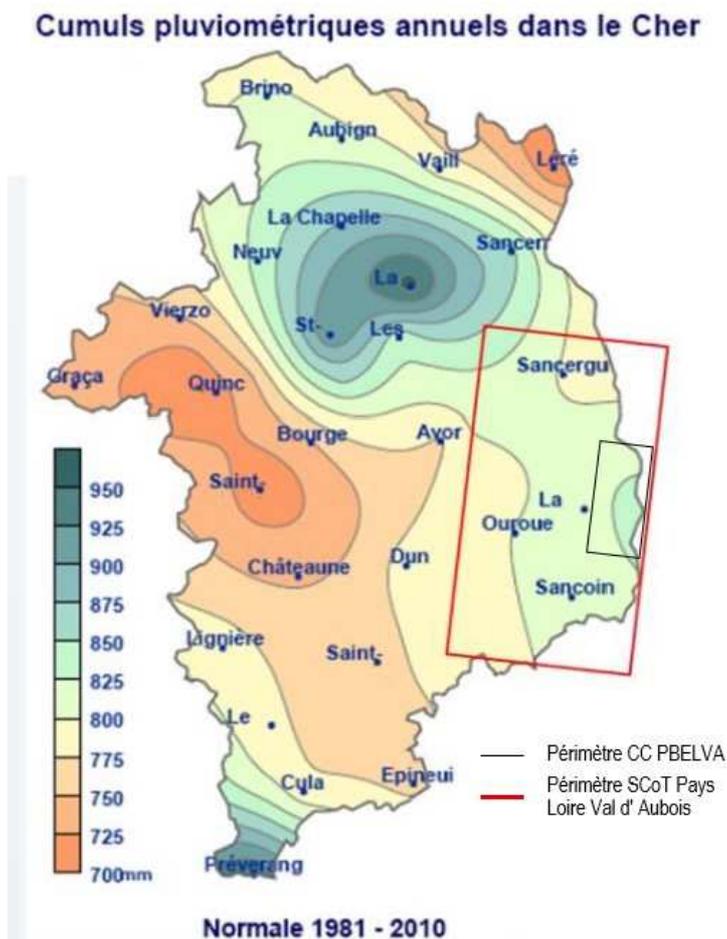


Figure 3 Carte des cumuls pluviométriques tirée de l'Etat initiale de l'environnement du SCoT
 Source : infoclimat

On peut considérer que la zone de la CC est plutôt moyenne à l'échelle du département. Celui-ci compte deux zones de fortes précipitations, une à proximité de Henrichemont et l'autre à l'extrême Sud du département et une zone de plus faibles précipitations à l'Est de Bourges.

Vents dominants

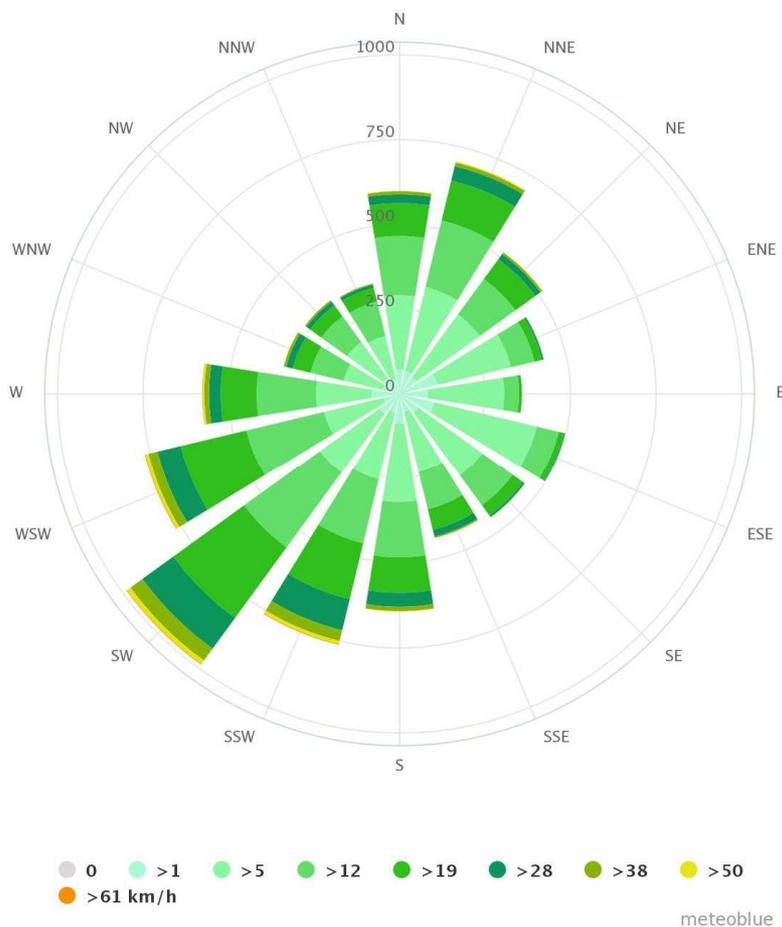


Figure 4 Rose des vents relevée sur la station de Nevers pour la période

Source : Meteoblue

Les vents dominants sont majoritairement de Sud-Ouest. Un second axe de vent plus léger est observé dans la direction opposée. On peut donc penser à l'existence d'un couloir de vent sur le territoire.

Les cumuls d'heure de vent par catégorie (catégories Météo France réadaptées de l'échelle de Beaufort) pour la direction Sud-Ouest sont :

Vents calmes	jusqu'à 5 km/h	73 h
Vents faibles	jusqu'à 12 km/h	215 h
Vents modérés	jusqu'à 28 km/h	532 h
Vents assez forts	jusqu'à 50 km/h	155 h
Vents Forts	plus que 50 km/h	15 h

Ensoleillement

Avec un cumul de 1774 h de soleil par an moyen entre 1991 et 2010 (Météo France), la CC bénéficie d'un bon ensoleillement. Ainsi 76 jours par an bénéficient d'une météo ensoleillée, 159 jours d'une météo partiellement nuageuse et 69 jours d'une météo nuageuse (Meteoblue).

2 - Géologie

Le sous-sol du territoire étudié est composé de 3 grandes unités géologiques :

- Les calcaires et marnes du Jurassique, qui composent le plateau en retrait des vallées.
- Les sables et argiles du Bourbonnais, datant du pliocène (tertiaire) sur lesquels sont établis les forêts de l'Aubois et le ressaut boisé de la Loire
- Les alluvions quaternaires qui occupent les vallées.

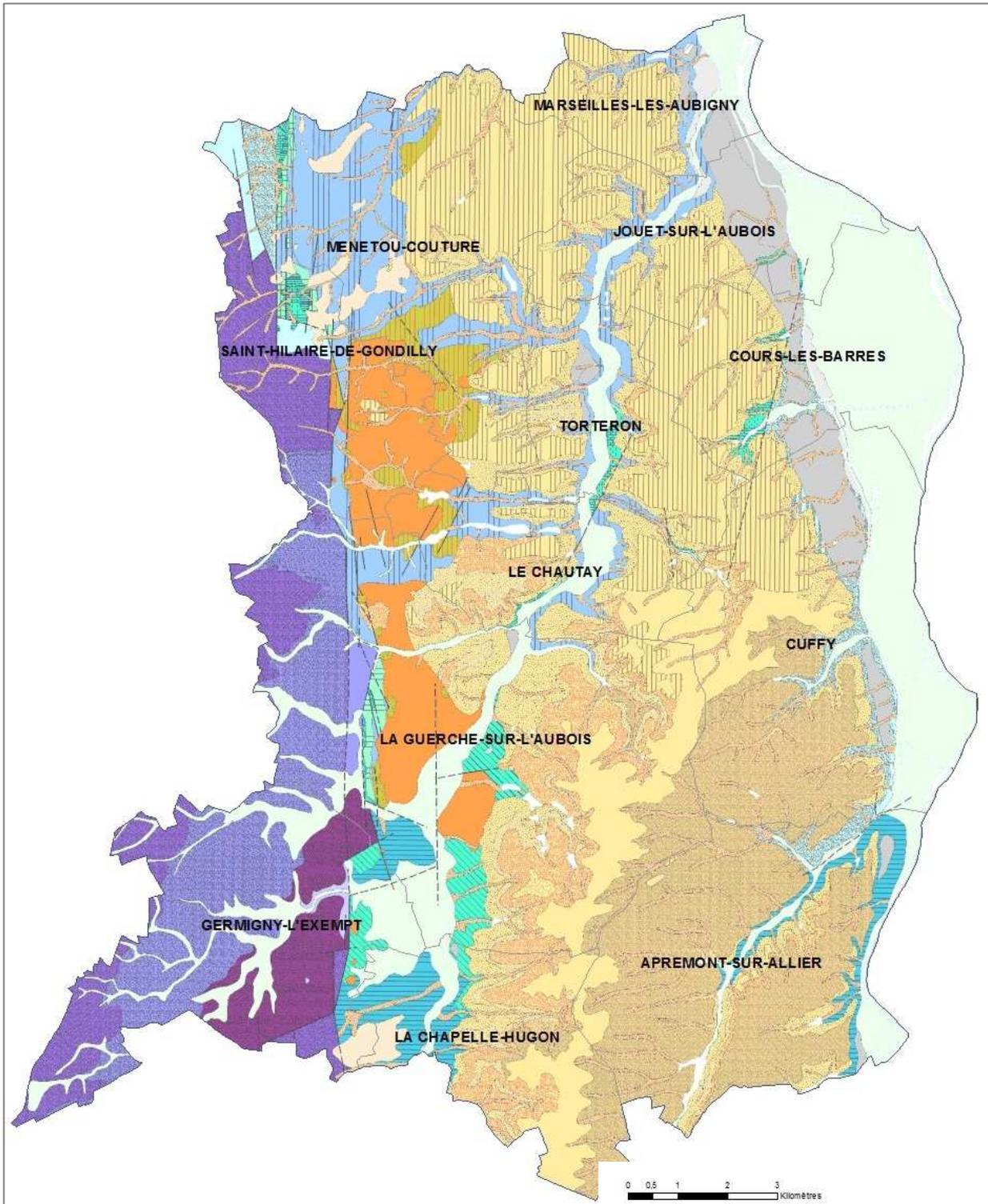


Figure 5 Carte Géologique resserrée sur la CCPBELVA

Source : BRGM- Infoterre



Figure 6 Légende associée à la carte géologique

Source : BRGM-Infoterre

3 - Topographie

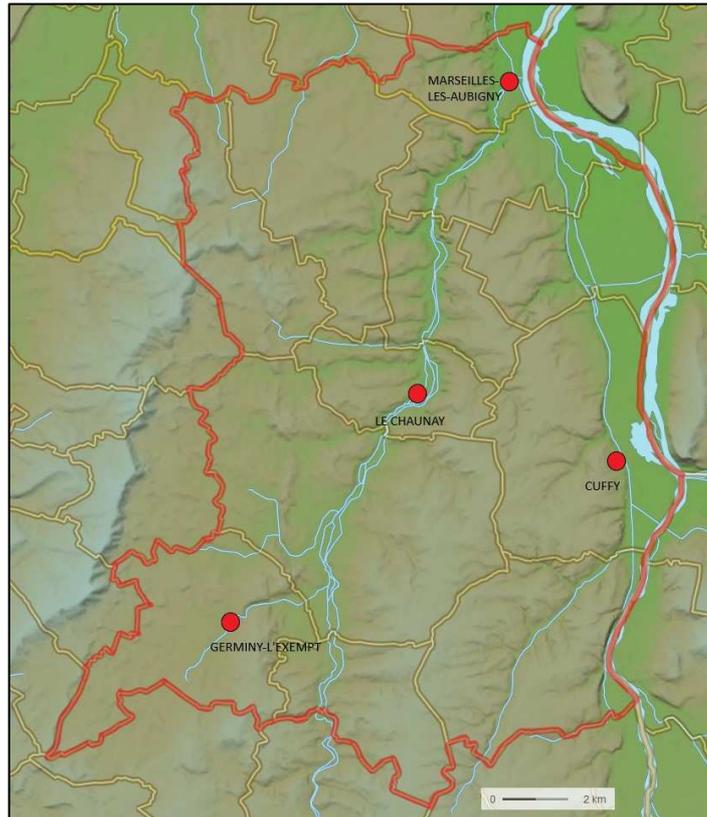


Figure 7 Carte du relief de la Communauté de commune des Portes du Berry

Source : IGN-Géoportail

Le relief local est assez typique des vallées hydrographiques. Sur la CC, le relief a été construit par le réseau hydrographique le traversant, générant au fil du temps une structuration topographique Nord-Sud.

On peut voir une grande zone plane autour de l'Allier et de la Loire, cette zone correspond aux alluvions (anciennes et indifférenciées) de la carte géologique, à la plaine alluvionnaire et aux basses terrasses de l'Allier et de la Loire. Cette zone est suivie d'une zone de collines douces creusées par les différents petits affluents de ces deux dernières.

Puis vient la vallée de l'Aubois, plus marquée et zébrée de vallons de ses affluents au nord et plus plane et large au sud. Cette vallée scinde le relief de la Communauté de commune en deux. D'un côté, les collines douces, de l'autre une plaine s'étendant jusqu'à un décrochement clair sur les communes de Croisy, Ignol et Nérondes à l'Ouest de la CC.

En bref, la CC des Portes du Berry possède un relief peu marqué mais décomposable en zones distinctes :

- La plaine alluviale de l'Allier et de la Loire
- Les collines comprises entre la vallée de l'Allier/Loire et la Vallée de l'Aubois
- La vallée de l'Aubois :
 - au Sud : plane et large laissant la rivière tresser son cours
 - au Nord : plus encastrée contraignant la rivière à resserrer ses bras
- la plaine rive gauche de l'Aubois :
 - au Sud : en pente douce jusqu'au décrochement à l'Ouest
 - au Nord : homogène depuis la Loire

4 - Occupation des sols

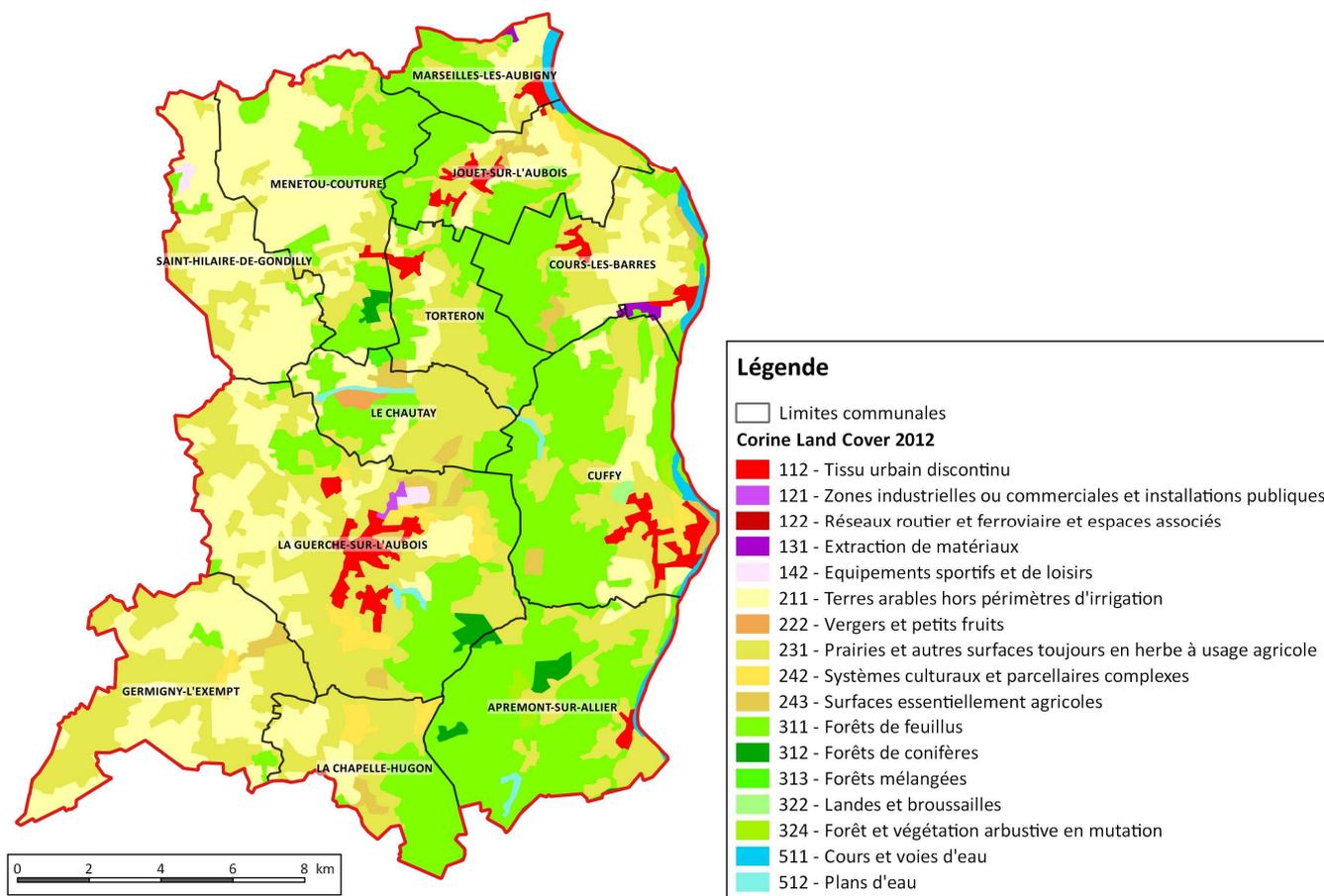


Figure 8 Carte d'occupation des sols "Corine Land Cover" année 2012

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Sur la CC, des tendances d'occupation des sols se dessinent :

- 3 zones de tissus urbains discontinus
- 2 zones d'agriculture/élevage d'axe Nord-Sud le long des deux frontières de la CC (Est et Ouest)
- 1 zone de forêt entre les deux zones Agriculture/élevage

Ces Grandes tendances d'occupation des sols peuvent être mises en relation avec la géologie.

La zone de forêt est située sur les sables et argiles du Bourbonnais et ses sous-catégories (argiles compactes, sableuse ; sables grossiers ; colluvion à dominance sable et argile du Bourbonnais ...

Les zones d'agriculture/élevage sont situées sur les alluvions (anciennes, indifférenciées), les marnes et les calcaires. Les alluvions sont très fertiles, très profondes et possèdent une bonne réserve utile. En ajoutant la topographie plane et l'absence de pierres lors du travail des sols, les alluvions possèdent un fort potentiel agricole (à condition de faire attention aux zones fortement hydromorphiques pouvant entraîner l'asphyxie des cultures)

Les calcaires fins et marnes sont des sols plus ou moins riches et pierreux mais restent des sols ayant une bonne réserve utile gardant une bonne capacité de ressuyage, rendant le travail du sol plus aisé.

A contrario, les sables et argiles du Bourbonnais sont des sols de structure beaucoup plus pauvre et drainante. Le couvert forestier leur apporte énormément de matière organique et d'humidité. Sans cela, ces sols perdraient vite leur intérêt agronomique.

5 - Hydrogéologie

a . Identification des masses d'eau souterraines

La Directive Cadre sur l'Eau introduit la notion de « masses d'eaux souterraines » qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » (article 5 et Annexe II) ; un aquifère représentant « une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et d'une perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine ».

Plusieurs masses d'eau sont identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes PBELVA. Les masses d'eau de niveau 1 (les plus proches de la surface) sont les suivantes :

Code de la Masse d'Eau	Désignation
FRGG069	Calcaires et Marnes du Lias du Berry libre / Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais
FRGG071	Calcaires et Marnes du Dogger du Berry libres (Dogger = Jurassique moyen)
FRGG078	Calcaires et Marnes du Jurassique supérieur du Berry oriental libres
FRGG108	Alluvions de la Loire moyenne avant Blois

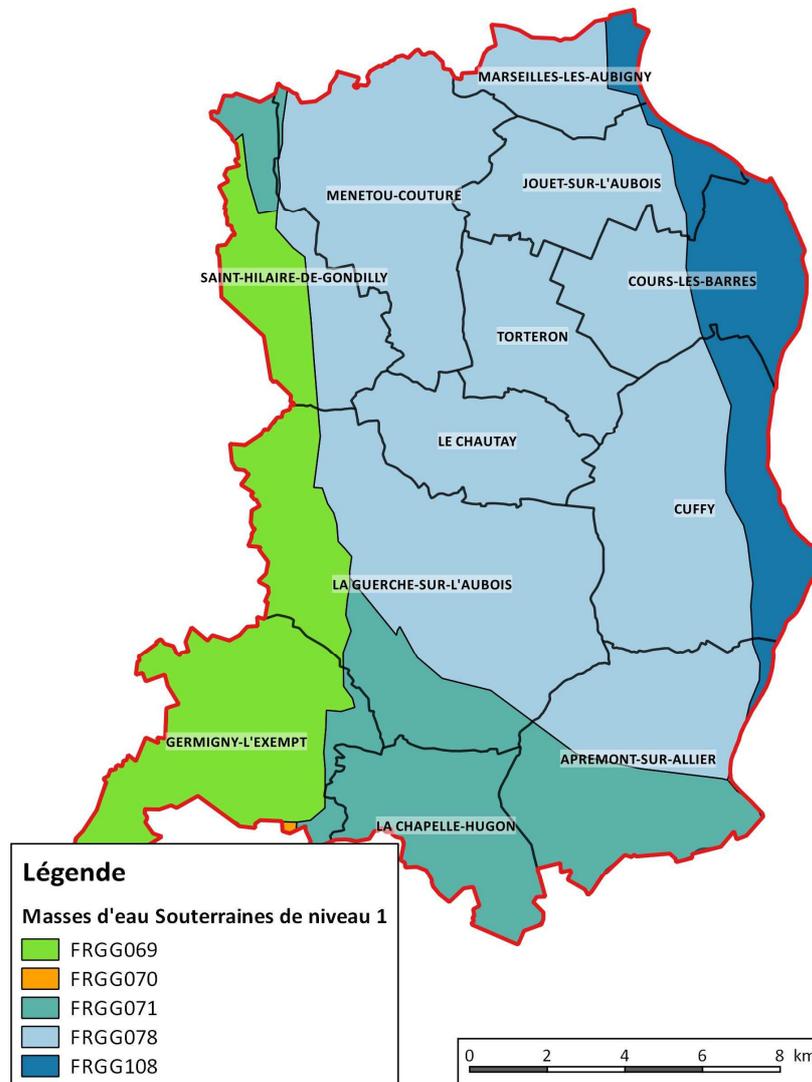


Figure 9 Cartographie des Masses d'eau souterraines de niveau 1

Source : BD SANDRE

D'autres masses d'eau, de niveau 2, partiellement ou intégralement captives, sont associées à ces masses d'eau et sont importantes, notamment pour la réserve d'usage pour l'eau potable :

Code de la Masse d'Eau	Désignation
FRGG078	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur Berry Est
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais
FRGG131	Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais
FRGG132	Calcaires et marnes captifs du Dogger au sud du Berry

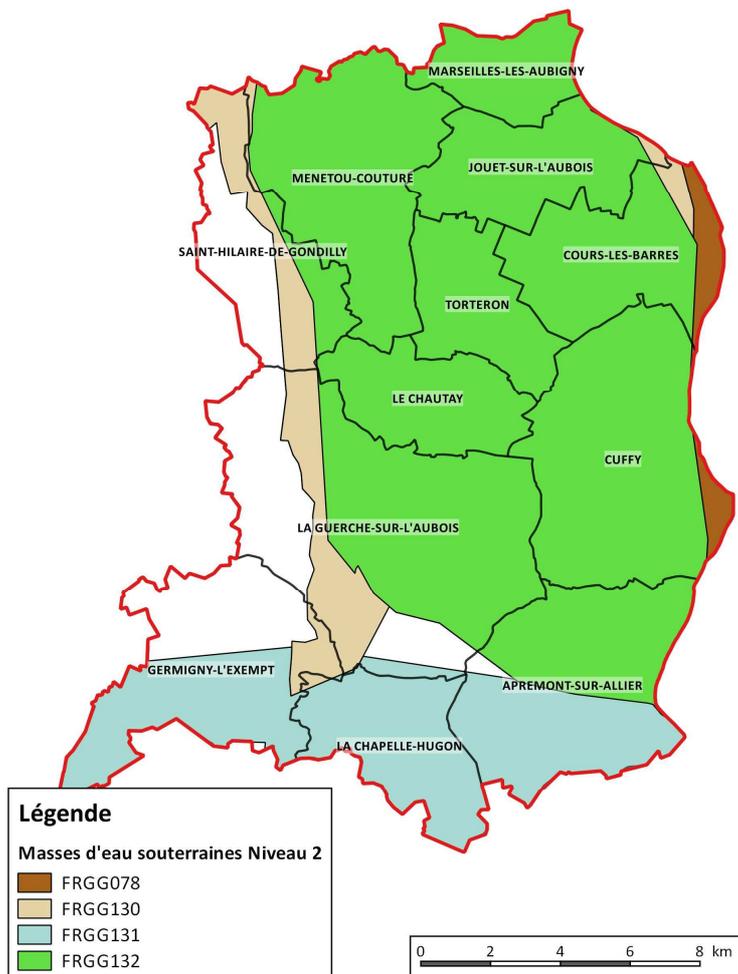


Figure 10 Cartographie des Masses d'eau souterraines de niveau 2

Source : BD SANDRE

b . Etats qualitatif et quantitatif actuels et objectifs d'état

Dans les données issues de l'évaluation 2015 de l'état des masses d'eaux (données jusqu'en 2013) précédant le SDAGE 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne, l'ensemble des masses d'eau de niveaux 1 du territoire présente un bon état quantitatif. En ce qui concerne l'état qualitatif, trois masses d'eau présentent un état médiocre avec un déclassement dû aux nitrates, aux pesticides ou à ces deux paramètres conjoints.

Date de mise à jour :		Evaluation de l'état				
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique	paramètre Nitrates	paramètre Pesticides	Paramètre(s) déclassant(s) de l'état chimique	Etat quantitatif de la masse d'eau
		Bon Mediocre	Bon Mediocre	Bon Mediocre		Bon Mediocre
FRGG069	Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais				Nitrates	
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais					
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry					
FRGG078	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur Berry Est					
FRGG108	Alluvions Loire moyenne avant Blois				Pesticides ;	

Pour chaque masse d'eau considérée, le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021 fixe donc un niveau d'ambition (bon état ou objectif moins strict) et un délai d'atteinte de l'objectif (2015, 2021 ou 2027). Les trois masses d'eau dont l'état qualitatif est médiocre dans l'état des lieux précédant le SDAGE se voient attribuer un report de délai de l'objectif de bon état à 2027.

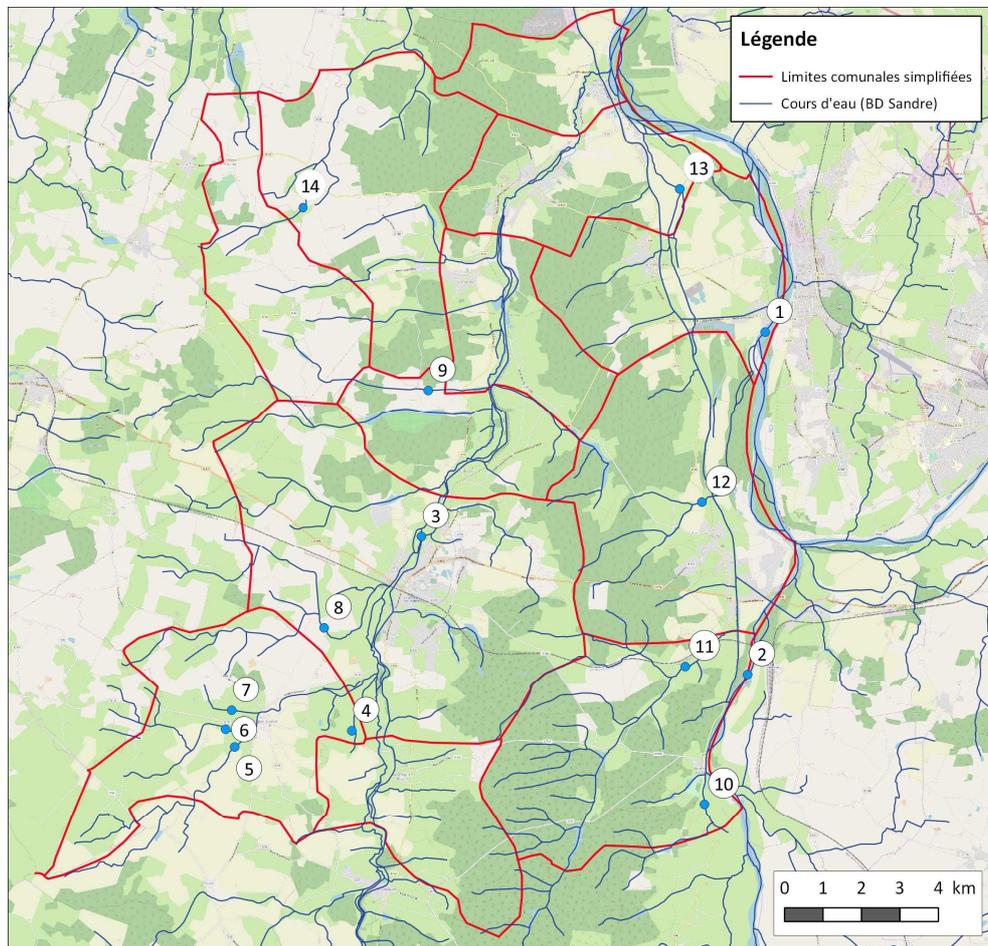
Code masse d'eau	Qualité		Quantité		Objectif global		Motivations du report de délai
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
FRGG069	Bon Etat	2027	Bon Etat	2015	Bon Etat	2027	conditions naturelles
FRGG070	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	
FRGG071	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	
FRGG078	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	
FRGG108	Bon Etat	2027	Bon Etat	2015	Bon Etat	2027	conditions naturelles

6 - Réseau hydrographique

a . Les cours d'eau

La communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est bordée par la Loire à l'Est, et par sa confluence avec l'Allier (Bec d'Allier) au Sud-Est. En plus de marquer la limite de cette intercommunalité, le fleuve Loire est également dans ce secteur la limite du département du Cher et de la Région Centre-Val de Loire.

Outre la Loire (1) et l'Allier (2), la rivière l'Aubois(3), affluent en rive gauche de la Loire, rejoignant celle-ci à Marseilles-Aubigny, est un élément structurant du territoire intercommunal. Ses affluents sont nombreux, situés en rive gauche pour les principaux et, pour la plupart, ponctués d'une série d'étangs en travers de leurs cours.



On compte ainsi, de l'amont vers l'aval :

- Ruisseau de l'étang François (4),
- Ruisseau le Luisant (5),
- Ruisseau de la Jarie (6),
- Ruisseau des Varennes (7)
- Ruisseau Le Martoux (8) (avec pour affluent le Ruisseau des Alèdes, lui-même alimenté par le Ruisseau du Pré de la Fontaine)
- Ruisseau l'Andres (9)

Au Sud-Est du territoire, on retrouve les affluents de l'Allier et deux autres affluents directs de la Loire :

- le Ruisseau de l'Etang Neuf (10) (en limite sud de la commune d'Apremont-sur-Allier)
- Le ruisseau des Barres (11), ayant pour affluent le R^{au} des Deux Etangs
- le Ruisseau de la Presle (12)
la rivière La Canche (13)

Au Nord du territoire enfin, le relief fait changer de bassin versant et l'on se retrouve sur le Ruisseau Le Liseron (14), affluent en rive droite de la Vauvise, elle-même affluent direct en rive gauche de la Loire.

b. Les plans d'eau

Comme évoqué précédemment, les cours d'eau présents sur le territoire de la CCPBELVA sont ponctués de nombreux étangs dont au moins une vingtaine sont nommés. Les lister ici n'aurait que peu d'intérêt mais on peut relever des zones où les concentrations d'étangs, souvent en enfilade, sont importantes :

- à la Guerche-sur-l'Aubois, entre le bois de Bourin et l'Aubois
- dans les forêts de l'interfluve entre les vallées de Loire et d'Allier et celle de l'Aubois

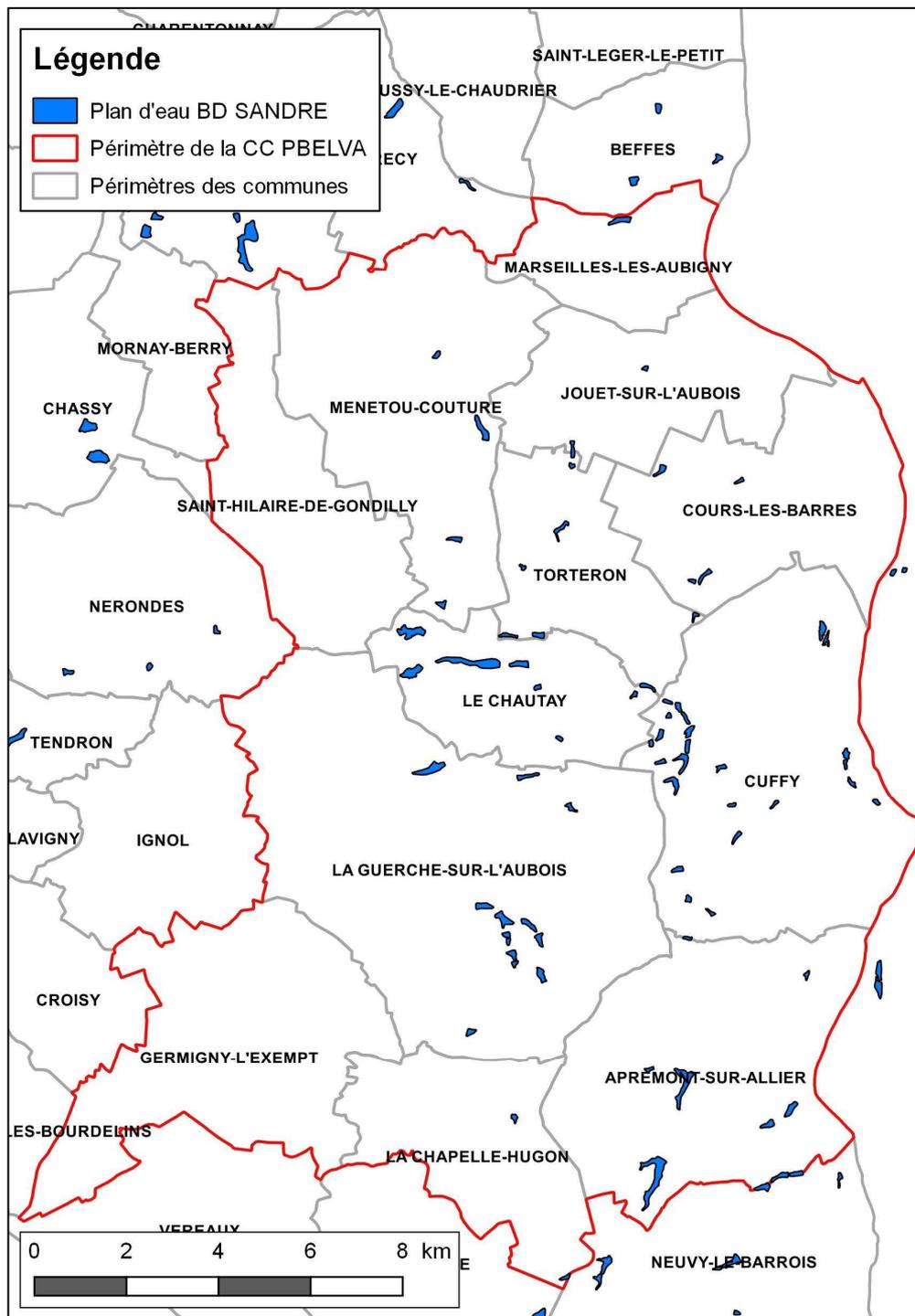


Figure 12 Cartographie des plans d'eau recensés dans la BD SANDRE

Source : BD SANDRE

c. Synthèse

Le territoire de la CC PEBLVA est zébré de cours et plans d'eau. Ce chevelu de milieux aquatiques induit la présence de zones humides sur l'ensemble du territoire. Ces milieux, où l'eau est le facteur déterminant, sont importants tant pour leur fonctionnalité biologique propre extrêmement riche (réservoirs de biodiversité et éléments de continuité écologique) que pour leurs fonctionnalités induites :

- Rôle régulateur des flux d'eaux
- Rôle épuratif contre la pollution
- Aspect structurant du paysage d'un territoire
- Fonctions productives (agriculture, cueillette...) et d'agrément (pêche, chasse, tourisme...)

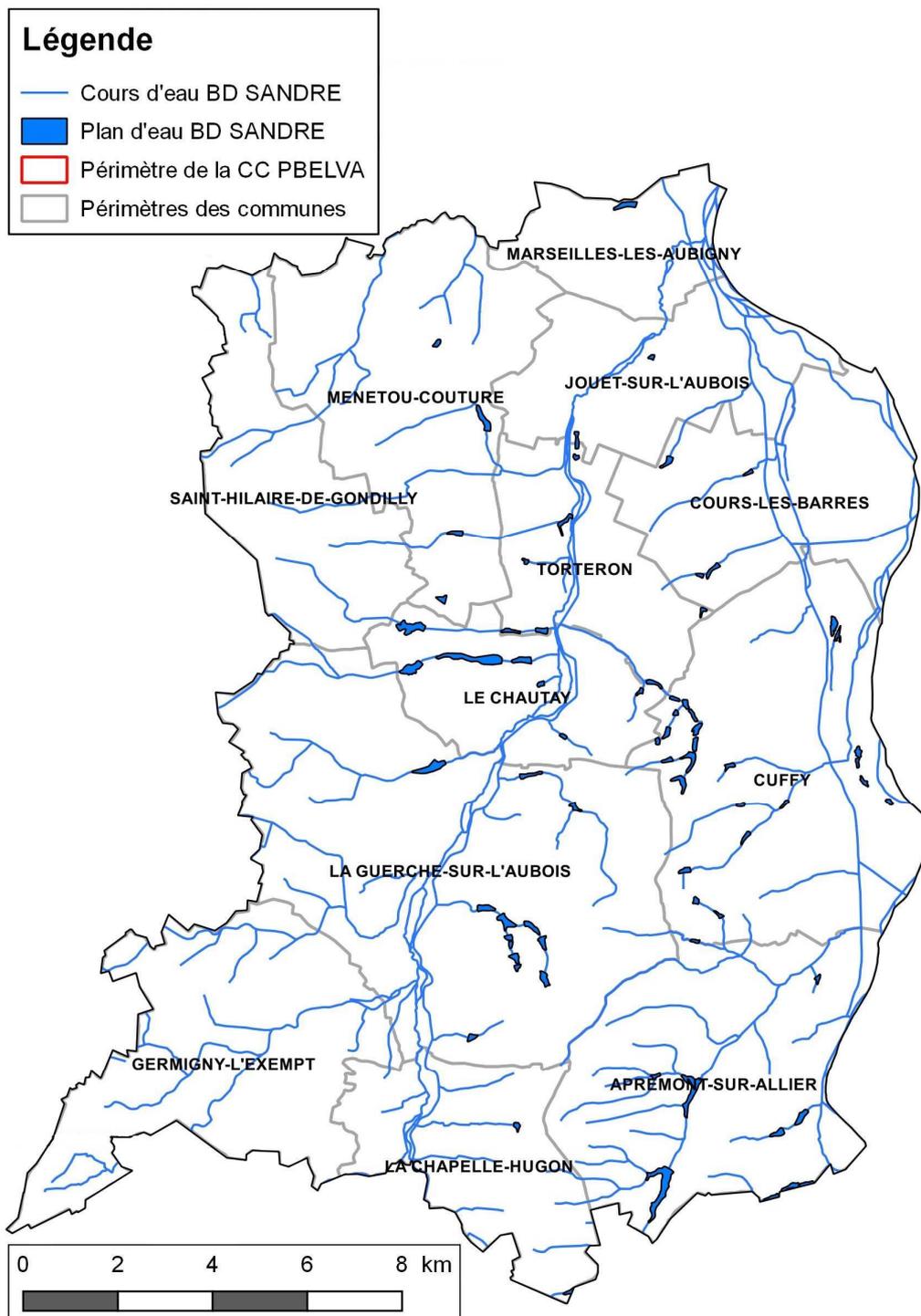


Figure 13 Synthèse des cartes cours et plans d'eau

Source : BD SANDRE

B - ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1 - Patrimoine naturel

a . Milieus naturels

A l'échelle du territoire, on retrouve les grands types d'habitats naturels associés aux unités structurantes du paysage :

- Le complexe Loire-Allier, ses grèves et berges, qui abritent nombreuses espèces de faune et de flore remarquables, le canal latéral à la Loire, l'Aubois et certains tronçons de l'ancien canal du Berry
- des prairies de fauche et prairies pâturées, dont certaines abritent des zones humides
- des haies et alignements d'arbres, particulièrement dans les secteurs de bocage mais également en bordure des rivières et ruisseaux (ripisylves) ou en alignements des bords de voirie.
- les forêts de deux grands types : chênaie-charmaie et boisements alluviaux de Loire et d'Allier. Les boisements représentent en effet plus du tiers (38%) du territoire intercommunal.

b . ZNIEFF

Les milieux naturels remarquables de la région ont été recensés à partir de 1982 au moment de la création des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.).

Il en existe deux types :

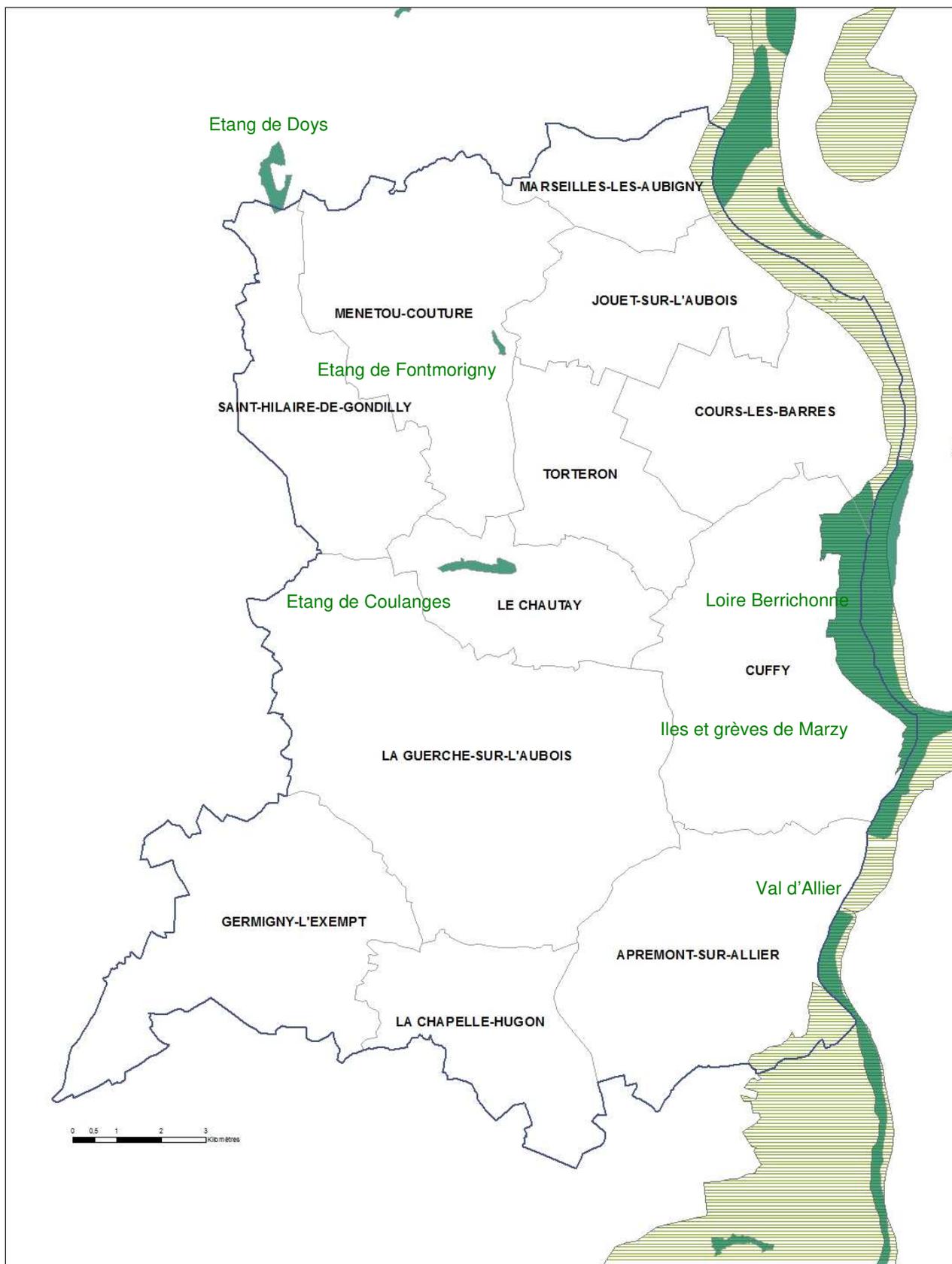
- les Z.N.I.E.F.F. de type II sont de vastes ensembles naturels, offrant un potentiel biologique important ;
- les Z.N.I.E.F.F. de type I sont, quant à elles, des milieux où les scientifiques ont identifié des espèces de faune ou de flore remarquables ou menacées de disparaître.

Depuis le lancement d'une mise à jour des données (nouvelles campagnes d'inventaires à partir de 1996), on parle de ZNIEFF de « seconde génération ». Les données sur ces milieux sont centralisées au Muséum National d'Histoire Naturelle à travers le programme d'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Parmi les quelques 280 ZNIEFF du département du Cher, le territoire de la CCPBELVA compte 2 ZNIEFF de type II et 4 ZNIEFF de type I. Ces zones sont essentiellement associées : aux habitats humides et aquatiques (communautés végétales flottantes, roselières, Loire et Allier) et aux oiseaux protégés qui les fréquentent.

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF présentes sur le territoire de la CCPBELVA

Nom	Type	identifiant national	Commune(s) concernée(s)
Etang de Doys	I	240030865	Saint-Hilaire de Gondilly / Garigny
Etang de Fontmorigny	I	240031344	Menetou-Couture
Etang de Coulanges	I	240030863	Le Chautay
Iles et Grèves de Marzy (Bec d'Allier)	I	240030894	Cours-les-Barres, Cuffy
Val d'Allier	II	240001013	Apremont-sur-Allier (+ Mornay sur Allier, Neuvy-le-Barrois, Sancoins)
Loire Berrichonne	II	240031328	Marseilles-les-Aubigny, Jouet-sur-l'Aubois, Cuffy, Cours-les-Barres



Légende

- Limites CCPBELVA
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

Page sur

Figure 14 : Carte des ZNIEFF sur le territoire de la CCPBELVA

Source : INPN

c . Natura 2000

En adoptant les Directives Européennes Oiseaux (1979 puis 2009) et Habitats (1992), la France, s'est engagée à mettre en place un réseau cohérent de sites, dénommé réseau NATURA 2000. S'appuyant sur des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), sites intégrés au réseau au titre de la directive « Oiseaux », des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.), sites intégrés au réseau au titre de la directive « Habitats, faune, flore » et des Sites d'Importance Communautaire (S.I.C.), qui correspondent aux futures ZSC non encore désignées par arrêté ministériel, ce réseau européen doit permettre de préserver le patrimoine naturel d'intérêt communautaire recensé dans ces espaces.

Dans ce but, 59 sites du réseau Natura 2000 sont identifiés pour le Centre-Val de Loire : 41 Zones Spéciales de Conservation ou SIC et, 18 Zones de Protection Spéciale.

Sur le territoire de la CCPBELVA, on compte deux sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats et un au titre de la Directive Oiseaux. :

- ZSC Vallées de la Loire et de l'Allier (Habitats)
- ZPS Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay sur Allier et Neuvy sur Loire (Oiseaux)
- ZSC Site à chauves-souris de la Guerche-sur-l'Aubois (Habitats)

(a) ZSC VALLEES DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER

Cette zone de conservation s'étend le long des vallées de la Loire et de l'Allier sur 21 communes du Cher soit 4069 ha. Sur la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, la ZSC concerne les communes riveraines de la Loire et de l'Allier (cf. tableau précédent).

Les habitats présents se décomposent en grands groupes de végétation :

- la végétation aquatique et du bord des eaux (végétation des eaux stagnantes mésotrophes à eutrophes et mégaphorbiaies)
- la végétation pionnière des vases et sables exondés
- les prairies naturelles et pelouses du lit majeur
- les communautés forestières parmi lesquelles on distingue les forêts alluviales « à bois tendres » (saule blanc) et les forêts « à bois durs » (ormeaie-chênaie-frênaie)

Parmi les 9 formations végétales inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats, 2 formations prioritaires sont représentées sur le site :

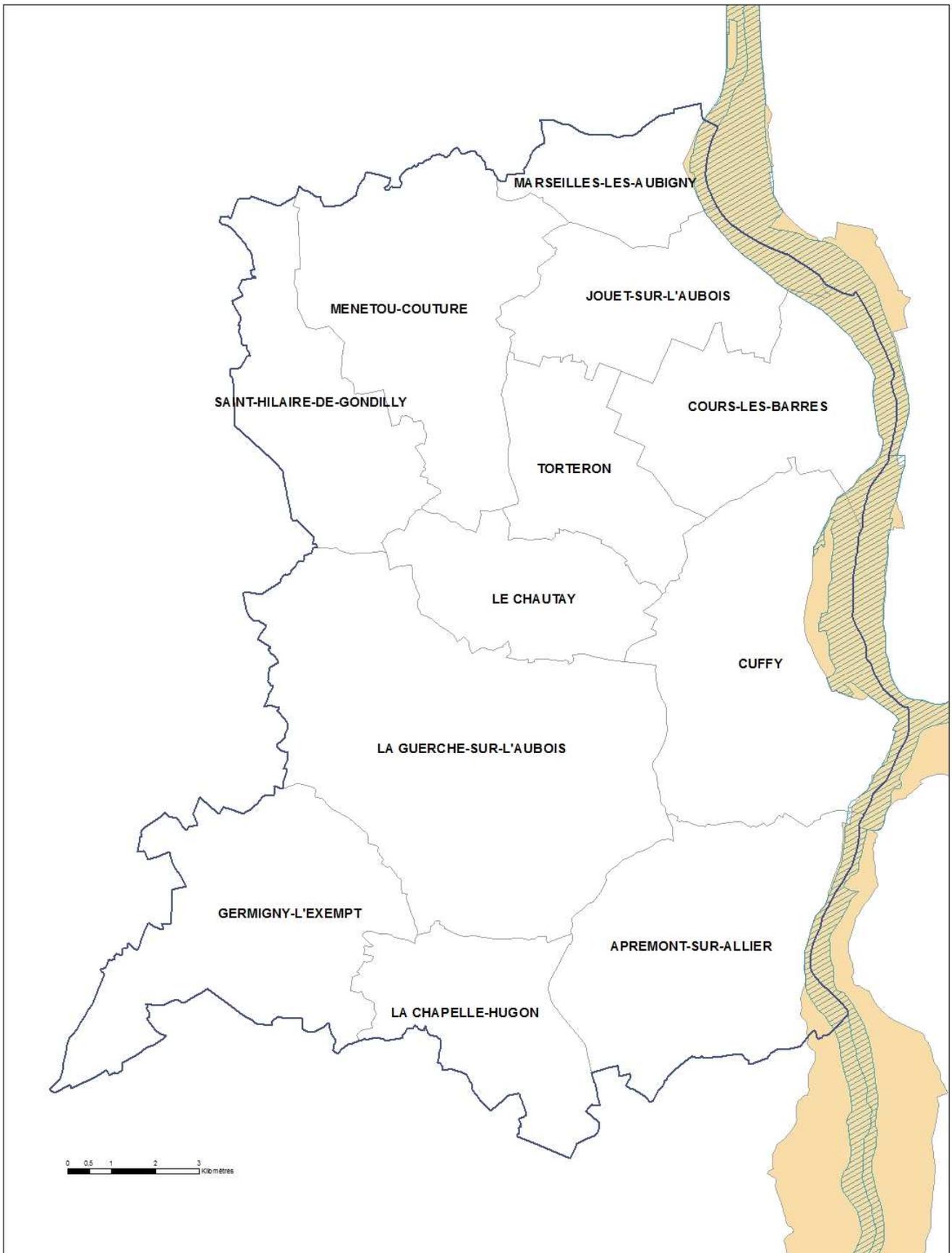
- les **Pelouses calcaires de sables xériques** (code habitat Natura 2000 : 6120*) ;
- les **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*** (91E0*).

Entre autres nombreuses espèces importantes de flore et de faune présentes sur le site ou susceptibles de l'être, on recense 14 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (Espèces justifiant, avec leurs habitats, la désignation du site) :

Tableau 2 : Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, ayant conduit à la désignation de la ZSC

Groupe	Nom scientifique	Nom commun
Invertébrés	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpentin (libellule)
Invertébrés	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais (papillon)
Invertébrés	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant
Poissons	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine
Poissons	<i>Alosa alosa</i>	Grande alose
Poissons	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique
Poissons	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe (chauve-souris)
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées (chauve-souris)
Mammifères	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin (chauve-souris)
Mammifères	<i>Castor fiber</i>	Castor commun
Mammifères	<i>Lutra lutra</i>	Loutre commune
Plantes	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à 4 feuilles

Les cartes du Document d'objectifs (DOCOB) font état d'une colonie de Marsilées sur la commune d'Apremont-sur-Allier et d'une bonne représentation des chiroptères (chauves-souris) à Apremont-sur-Allier, Cours-les-Barres et Cuffy.



Légende

- Limites CCPBELVA
- ZSC/SIC
- ZPS

Page sur

Figure 15 : Carte des sites Natura 2000 sur le territoire de la CCPBELVA

Source : INPN

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay sur Allier et Neuvy-sur-Loire » est orientée nord-sud et se partage entre les départements de la Nièvre et du Cher. Ce site inclut les deux rives de la Loire sur une longueur d'environ 80km et les deux rives de l'Allier sur environ 20km. Il concerne au total 43 communes, dont 22 communes du Cher.

Site d'intérêt ornithologique remarquable pour la nidification d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, cet espace constitue également un axe migratoire important. Un projet d'extension à l'ensemble du linéaire de la Loire et de l'Allier est à l'étude.

Du point de vue des milieux, le corridor fluvial se caractérise par une mosaïque de milieux (landes sèches à humides, pelouses sableuses, grèves, boisements alluviaux de bois tendres et/ou de bois durs) générant une importante biodiversité, tant animale que végétale.

Liste des habitats, de la faune et de la flore ayant justifié la désignation du site :

Cette ZPS héberge un grand nombre d'espèces d'oiseaux. D'après le DOCOB du site, **48 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux** sont ainsi présentes une partie de l'année sur le territoire de la ZPS. Parmi elles, 16 espèces sont identifiées comme nicheuses sur le site et 26 comme présentes chaque année, de passage ou en hivernage.

Parmi les espèces nicheuses, 3 ont des effectifs compris entre 2 et 15% des effectifs nationaux : les Sternes naine et pierregarin et la Cigogne blanche.

Pour les migrateurs réguliers, les effectifs les plus importants sont ceux de la Grue cendrée, du Balbuzard pêcheur et du Milan royal.

Le Bec d'Allier et le secteur de Neuvy-sur-Loire sont deux des 10 plus importants sites de stationnement de limicoles de la Nièvre.



Figure 17 : Balbuzard pêcheur



Figure 16 : Oiseaux emblématiques de grèves de la Loire : la Sterne naine et la Sterne pierregarin)

Tableau 3 : Liste des principales espèces de la ZPS inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux (en jaune les espèces nicheuses, en gras les espèces considérées comme « patrimoniales »)

Nom commun	Effectifs globaux estimés sur la ZPS			Évolution
	Nicheur	passage	hivernage	
Aigrette garzette	10 - 20 couples	-	Rare	augmentation
Alouette lulu	Assez commune	Assez commune	Assez commune	stable
Avocette élégante	-	0 – 23 indiv.	-	fluctuant
Balbuzard pêcheur	-	50 – 250 indiv.	-	stable
Bihoreau gris	14 – 60 couples	-	-	inconnue
Bondrée apivore	Rare	Commune	-	stable
Bruant ortolan	1 couple	-	-	fluctuant
Chevalier sylvain	-	0 - 2	-	stable
Cigogne blanche	17 couples	environ 70 individus	-	en augmentation
Cigogne noire	1 - 2 couples	environ 10 individus	-	en augmentation
Circaète jean-le-blanc	-	0 – 4 indiv.	-	inconnue
Combattant varié	-	0 - 30	-	fluctuant
Faucon émerillon	-	0 - 5	-	fluctuant
Faucon pèlerin	-	Rare	5 à 25	en augmentation
Grande aigrette	-	35 – 190	25 -70	en augmentation
Grue cendrée	-	100 000 - 250 000	200 - 1200	en augmentation
Guifette moustac	-	0 - 50	-	stable
Guifette noire	-	0 - 50	-	stable
Martin pêcheur d'Europe	16 - 32 couples	Régulier	Régulier	fluctuant
Milan noir	5 - 50 couples	-	-	stable
Milan royal	-	50 -200	250 -1000	inconnue
Oedicnème criard	19 - 31 couples	environ 100 individus	Rare	stable
Pic cendré	1 couple	Rare	Rare	inconnue
Pic mar	2 couples	Rare	Rare	inconnue
Pic noir	13 - 35 couples	Assez commun	Assez commun	en augmentation
Pie-grièche écorcheur	50 - 250 couples	-	-	stable
Pluvier doré	-	1 - 22	1 -102	fluctuant
Sterne naine	46 – 106 couples	-	-	fluctuant
Sterne pierregarin	56 – 161 couples	-	-	fluctuant

Les espèces migratrices et/ou hivernantes sont caractérisées par un grand nombre d'oiseaux aquatiques qui utilisent la Loire et l'Allier comme couloir de circulation, comme zone de gagnage ou comme dortoir. Certaines chassent dans la vase tandis que d'autres se nourrissent dans l'eau stagnante ou courante (piscivores, herbivores). Certaines espèces tels que les rapaces (Faucon pèlerin ou Milan royal) utilisent volontiers le bocage pour chasser. Les cultures sont utilisées par exemple par les Grues cendrées. La caractéristique principale de toutes les espèces migratrices sur le secteur, qu'elles utilisent le milieu aquatique, les cultures, le bocage ou les forêts, est d'avoir besoin de tranquillité au moment des haltes migratoires.

D'autres espèces remarquables inféodées au fleuve et à sa dynamique fluviale car nichant sur les grèves ou dans les berges abruptes sont recensées sur le site, notamment le Chevalier guignette, le Guépier d'Europe et l'Hirondelle de rivage.

6 grands habitats d'espèces sont recensés sur la ZPS :

- le lit vif, englobant les grèves et l'eau courante
- les prairies et le bocage associé (beaucoup plus représentatif sur le secteur Allier que sur le secteur Loire)
- les eaux stagnantes, ourlets hygrophiles et roselières (seulement 2% de la surface totale de la ZPS)
- la ripisylve et les îlots boisés
- les milieux ouverts secs sur sable
- les zones agricoles (cultures et jachères)

Les deux premiers habitats sont ceux principalement utilisés par les espèces patrimoniales, tant pour la reproduction que pour l'alimentation.

Vulnérabilité

Tableau 4 : Synthèse des enjeux principaux du site pour les habitats d'espèces (tableau extrait du DOCOB)

Habitat d'espèces	Oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux fréquentant l'habitat d'espèce concerné (espèce nicheuse)	Espèces prioritaires fréquentant l'habitat d'espèce concerné (espèce fréquente sur le site)	Enjeux	Degré de priorité
Lit vif (eaux courantes, grèves, falaises)	Oedicnème criard ; Sterne pierregarin ; Sterne naine ; Martin pêcheur ; Cigogne noire ; Cigogne blanche ; Bihoreau gris ; Aigrette garzette	Oedicnème criard* Sterne naine* Sterne pierregarin* Balbuzard pêcheur Cigogne blanche*	Restaurer et / ou maintenir l'habitat d'espèces	1
Prairies et bocage associé	Bondrée apivore ; Circaète Jean le Blanc ; Milan noir Cigogne noire ; Cigogne blanche ; Pie grièche écorcheur ; Aigrette garzette	Cigogne blanche* Cigogne noire Pie grièche écorcheur* Grue cendrée Grande Aigrette		1
Eaux stagnantes, ourlets hygrophiles et vasières	Sterne pierregarin ; Milan noir ; Sterne naine ; Cigogne noire ; Cigogne blanche ; Bihoreau gris ; Aigrette garzette	Grande Aigrette Sterne naine* Sterne pierregarin* Cigogne blanche* Cigogne noire*		2
Ripisylve et îlots boisés	Pic cendré ; Pic mar ; Pic noir Milan noir ; Cigogne noire ; Cigogne blanche ; Bihoreau gris ; Bondrée apivore ; Circaète Jean le Blanc ; Aigrette garzette	Cigogne noire* Cigogne blanche*		2
Habitats secs sur sables	Alouette lulu ; Pie grièche écorcheur ; Bruant ortolan ; Milan noir ; Bondrée apivore ; Circaète Jean le Blanc ; Oedicnème criard	Oedicnème criard*		3
Zones agricoles	Alouette lulu ; Milan noir ; Cigogne blanche	Cigogne blanche* Grue cendrée		3

Légende : * : espèce nicheuse sur le site d'étude

Degré de priorité :

1 : Enjeux de gestion et de conservation très fort

2 : Enjeux de gestion et de conservation fort

3 : Enjeux de gestion et de conservation moyen à faible

Les principales menaces qui concernent le territoire de la ZPS sont les suivantes :

- diminution de la dynamique fluviale (facteur naturel) : enjeux pour l'existence des grèves, bancs de sable, boisements alluviaux et donc pour les zones d'alimentation et de nidification de nombreux limicoles
- modification des pratiques agropastorales et forestières (facteur anthropique)
- fréquentation accrue des milieux naturels (facteur anthropique) : notamment la fréquentation des grèves par les véhicules motorisés (motocross, quad, 4x4)

(c) ZSC SITE A CHAUVES-SOURIS DE LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

A la Guerche-sur-l'Aubois, une colonie de reproduction du Grand Murin (*Myotis myotis*) regroupant environ 350 individus est présente, depuis au moins une quarantaine d'années, dans les combles surplombant la chaufferie de l'école maternelle. Outre les dérangements directs des colonies dans les bâtiments, les activités humaines peuvent avoir des incidences plus ou moins durables sur les habitats de chasse indispensables à ces animaux.



Ainsi, le **Grand Murin** apprécie les boisements de feuillus avec des sous-bois ouverts ou encore les zones de prairies riches en coléoptères dans lesquels il glane ses proies. A ce titre, les zones bocagées et ripisylves sont des milieux particulièrement intéressants qu'il conviendra de préserver.

Figure 18 : Grand Murin (photo F. Deschandol, Ph. Sabine)

d. Zones humides

Les milieux humides du territoire ont fait l'objet d'une localisation lors de l'élaboration de la trame verte et bleue par le Pays Loire Val d'Aubois.

Les **réservoirs** de la sous trame milieux humides incluent les plans d'eau (étangs) du territoire ainsi que les mares, prairies humides, roselières...

Les **corridors** écologiques associés correspondent aux principaux axes de déplacements des espèces déterminantes identifiées pour cette sous trame (voir tableau suivant), et notamment l'espèce Héron pourpré (dite espèce « parapluie » pour la sous-trame car ayant un domaine vital très étendu)

Une étude d'inventaire exhaustif des zones humides n'est pas possible dans le cadre de l'élaboration du PLUi eu égard à l'étendue du territoire mais les zones humides seront systématiquement recherchées avec la méthodologie de l'arrêté du 1er octobre 2009 (critère végétation et sol) dans les secteurs à enjeux d'urbanisation, afin d'éviter la dégradation ou destruction de ces milieux.

Tableau 5 : Espèces déterminantes pour la sous trame "Plans d'eau et milieux humides" de la TVB Pays Loire Val d'Aubois

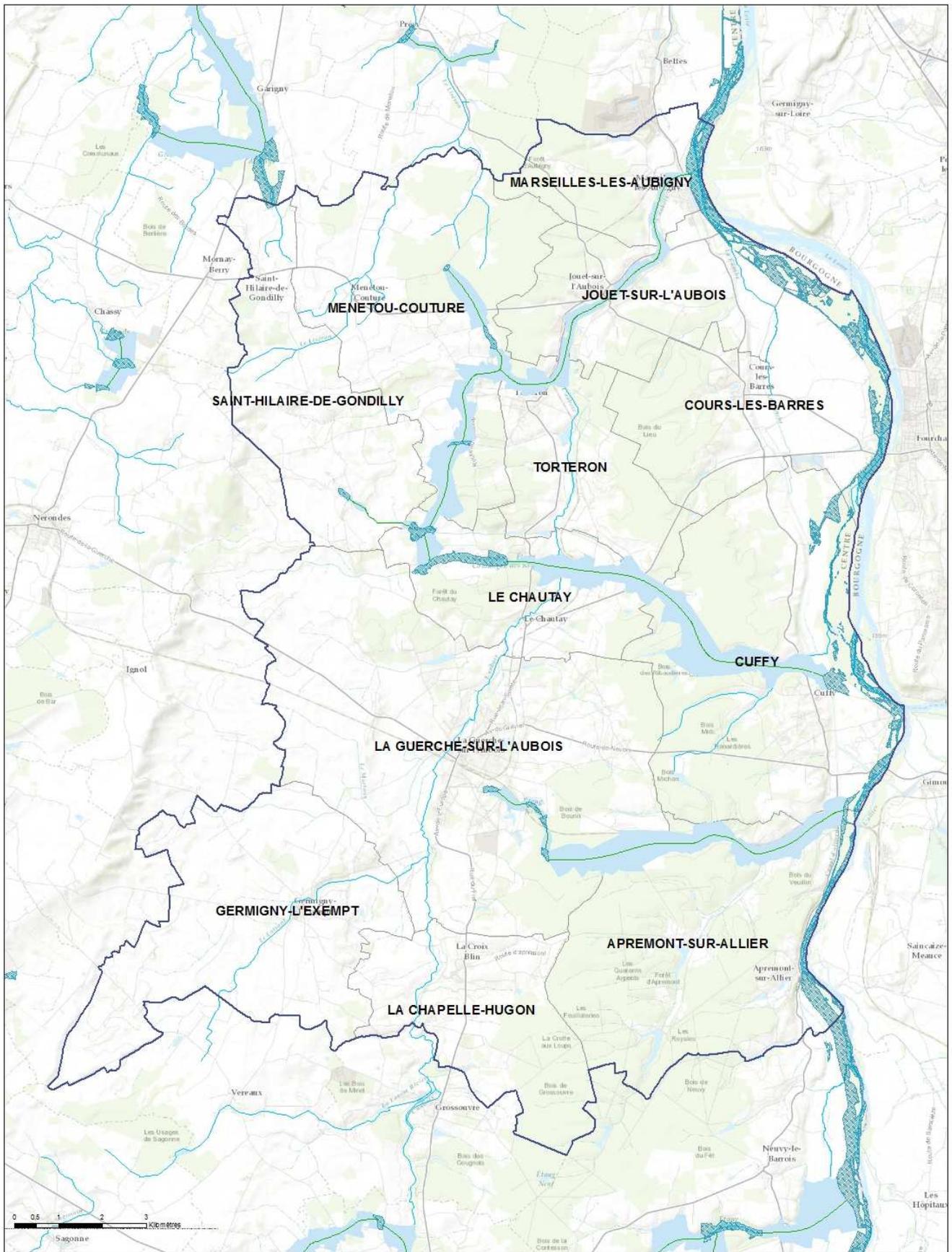
Espèces déterminantes		
Classe	Nom scientifique	Nom français
Amphibien	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté
	<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule
	<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle
	<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais
	<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire
	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune
	<i>Persicaria amphibia</i>	Persicaire flottante
Flore	<i>Persicaria minor</i>	Petite Renouée
	<i>Persicaria mitis</i>	Renouée douce
	<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule divariquée
	<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve
	<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée
	<i>Ranunculus trichophyllus</i>	Renoncule à feuilles capillaires
Odonate	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte
Oiseau	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver
	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin
Orthoptère	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti
	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux
Reptile	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté
	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier



Figure 19 : Différents milieux humides sur le territoire de la CC PBELVA (photos BIOS)



Figure 20 : Une zone humide de type cariçaie (groupement végétal de carex) dans l'ancien lit du canal du Berry



Légende

- perimetre_ccpbelva
- Territoire corridors Milieux Humides
- Reservoirs sous-trame Milieux humides
- Reservoirs cours d'eau
- Corridors milieux humides
- RES_PELCALC

Figure 21 : Carte des réservoirs et corridors de la sous-trame "milieux humides" d'après la TVB du Pays Loire Val d'Aubois

e. Faune

On compte de 27 à 345 espèces animales inventoriées par commune du territoire, tous groupes de faune confondus (données Inventaire National du Patrimoine Naturel 2020). Les chiffres sont donnés à titre indicatif et détaillés dans le tableau ci-après. Les écarts observés peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs : la pression d'inventaires naturalistes est plus forte sur les communes riveraines de la Loire et sur les communes présentant un ou plusieurs espaces d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel et la présence d'éléments structurants et pouvant habiter une faune diversifiée (bois, vallée de l'Aubois) influe sur les espèces observables et observées.

Communes	Nb taxons inventoriés	Dont faune
APREMONT SUR ALLIER	838	209
COURS LES BARRES	1129	320
CUFFY	1262	345
GERMIGNY L'EXEMPT	509	35
JOUET SUR L'AUBOIS	878	249
LA CHAPELLE HUGON	403	62
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	686	113
LE CHAUTAY	561	128
MARSEILLES LES AUBIGNY	622	89
MENETOU COUTURE	673	113
SAINT HILAIRE DE GONDILLY	363	27
TORTERON	608	117

Outre les nombreuses espèces patrimoniales d'oiseaux déjà citées plus-haut, les bases de données locale (Nature 18) et nationale (INPN) font état d'une faune diversifiée.

Les espèces plus courantes d'oiseaux et passereaux sont bien représentées, tant au niveau des milieux humides que des grandes cultures, zones boisées et prairies.

Parmi les différents autres groupes de faune on notera la présence d'espèces remarquables (protégées et parfois menacées) dont :

Mammifères : Cerf élaphe, Castor d'Eurasie, Hérisson d'Europe, Ecureuil roux...

Amphibiens : Rainette verte, Grenouille agile, Grenouille rousse, Grenouille verte (complexe), Crapaud commun, Crapaud calamite, Salamandre commune, Triton palmé, Triton ponctué, Triton crêté...

Reptiles : Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre helvétique, Couleuvre vipérine Coronelle lisse, Orvet fragile, Lézard des souches, Lézard vert occidental, Lézard des murailles...

Poissons : Saumon de l'Atlantique (Loire), Grande alose, Lamproie de planer...

Insectes : Agrion de mercure, Gomphe serpent, Ecaille chinée, Damier de la succise, Lucane cerf-volant...

f. Flore

Outre les espèces citées comme protégées et déterminantes sur le territoire des ZNIEFF et sites Natura 2000, les données de la base communale du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) font état d'un grand nombre d'espèces végétales. La synthèse des données par commune détenues par le CBNBP est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Données de l'observatoire des collectivités territoriales du CBNBP

Communes	Nb taxons observés	Invasives	dont Renouée	Protégées (PN-PR)	Liste rouge rég; (CR, EN, VU)	Déterminantes ZNIEFF
APREMONT SUR ALLIER	539	7	non	12	9	40
COURS LES BARRES	634	10	non	16	26	73
CUFFY	654	12	oui	13	21	59
GERMIGNY L'EXEMPT	379	2	non	10	8	30
JOUET SUR L'AUBOIS	484	8	oui	5	7	27
LA CHAPELLE HUGON	265	2	non	0	1	5
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	442	3	non	11	9	37
LE CHAUTAY	313	0	non	2	2	8
MARSEILLES LES AUBIGNY	417	12	oui	0 (?)	0	8
MENETOU COUTURE	446	1	non (R. p.)	10	8	32
SAINT HILAIRE DE GONDILLY	267	0	non	4	12	36
TORTERON	336	1	non (R. p.)	4	4	20
Département du Cher	2075	23	oui	151	272	475

Observation de Renouée par BIOS en 2016

Lors des visites de terrain d'octobre 2016, la présence d'espèces végétales invasives a été constatée sur plusieurs communes, et notamment sur les communes des bords de Loire et d'Allier. Des peuplements importants de Renouée du Japon, plante considérée en région Centre-Val de Loire comme invasive de rang 4 (soit une « plante exotique ou groupe d'espèces apparentées, localement invasive, dont la prolifération dans des milieux naturels, non ou peu perturbés, occasionne des dommages (avérés ou supposés) importants sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies »).

Cette plante poussant en groupements denses et pouvant atteindre 3 m de hauteur a une capacité de propagation (rhizomes jusqu'à 30 cm de diamètre à nombreuses ramifications) et de régénération importante ; c'est pourquoi il est difficile de s'en débarrasser. Elle concurrence durement la flore spontanée des milieux qu'elle colonise (bords des eaux notamment) de différentes façons : son feuillage abondant disperse une ombre dense éliminant toute concurrence végétale. Les racines sécrètent des substances provoquant des nécroses sur les racines des plantes voisines.



Figure 22 : Massifs de Renouée sur le territoire intercommunal (photos BIOS)

Dans une moindre mesure, le Robinier faux-acacia (invasive de rang 5 ; à distribution généralisée) est présent sur le territoire.

2 - Trame verte, bleue et noire

Définition et objectifs

La **trame verte** et la **trame bleue** sont des espaces réglementaires définis par la loi comme des espaces ayant pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité. Ces espaces doivent participer à la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. Ces objectifs doivent tenir compte des activités humaines, et notamment agricoles en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit. (article L.371-1 du code de l'environnement).

La notion de **trame noire** est assez récente et fait référence à la dernière partie de la définition citant la gestion de la lumière artificielle la nuit.

Leur finalité est de contribuer à :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et ainsi préserver les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité ainsi que les « zones humides d'intérêt environnemental particulier »
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

(article L.371-1 et L.211-3 du code de l'environnement)

Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les **continuités écologiques** constituant la Trame verte et bleue comprennent des *réservoirs de biodiversité* et des *corridors écologiques* (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement [...]. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ceux-ci comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

A noter que :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux définis ci-dessus constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Documents cadres

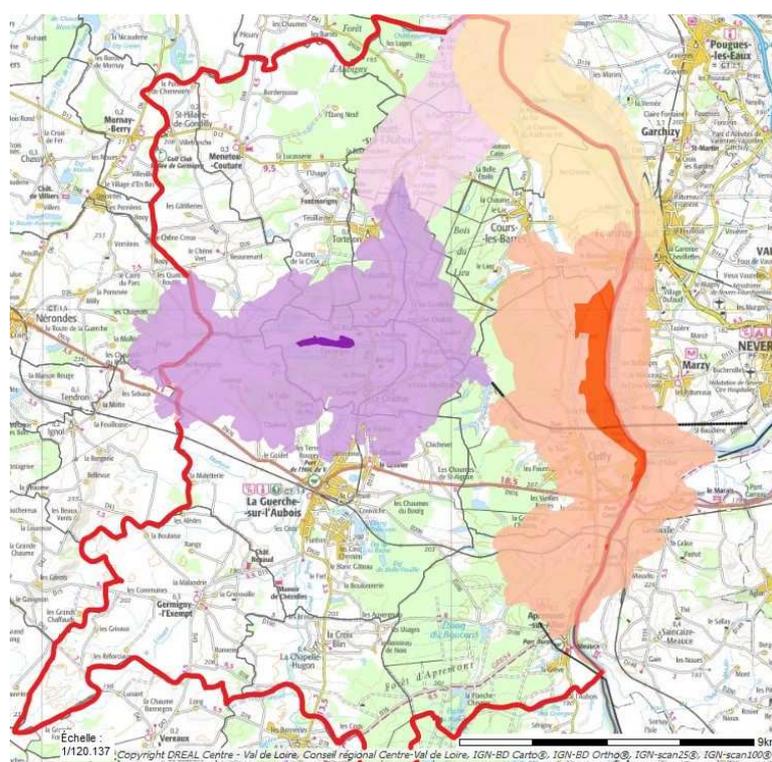
Les Trames vertes et bleues sont définies à très large échelle par les Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) puis déclinées et/ou réajustées dans les documents d'urbanisme rapprochés (SCoT puis PLUi, PLU...)

La trame du SRCE

Pour la région Centre, le SRCE a été approuvé en décembre 2014. Son utilisation en l'état (échelle au 1/100 000ème) n'est pas recommandé mais permet d'obtenir un premier aperçu des grandes zones d'enjeux et c'est sa prise en compte affinée voire corrigée au niveau local, qui permet l'intégration des continuités écologiques et de la biodiversité dans les projets de territoire.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique, le territoire de la CCPBELVA est concerné par plusieurs sous trames. Ces sous-trames sont :

- La sous-trame des Pelouses
 - et lisières sèches sur sols calcaires
 - et landes sèches à humides sur sols acides
- La sous-trame des milieux prairiaux
- La sous-trame des milieux boisés
- La sous-trame des milieux humides
- La sous-trame des cours d'eau

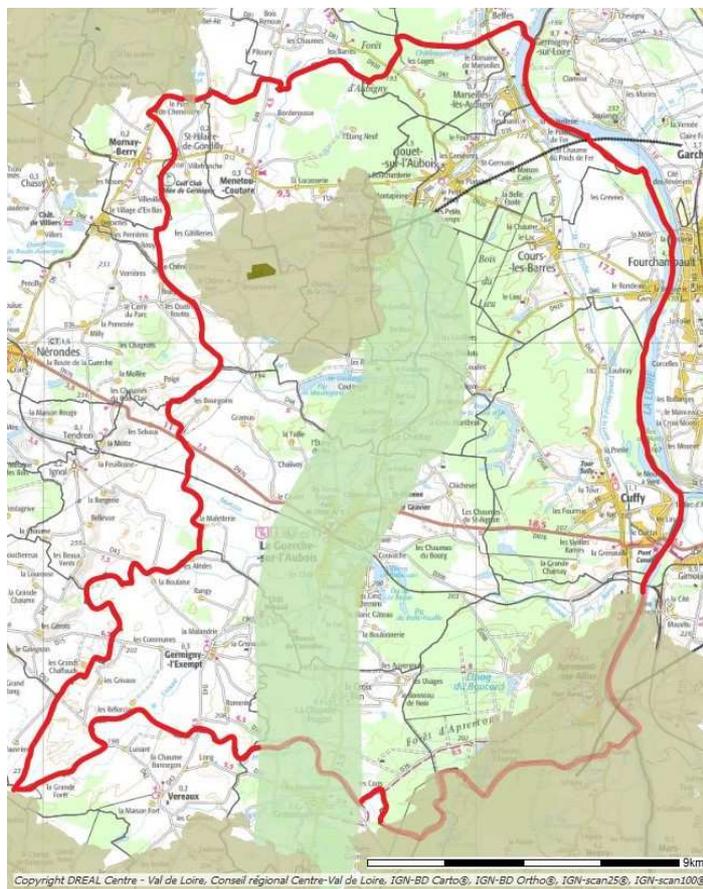


Légende

- Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires
- PC-Réservoirs de biodiversité
 - Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires
- PC-Corridors diffus à préciser localement
- Corridors écologiques
- PC-Corridors écologiques potentiels
- Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- PC-Corridors interrégionaux
- ~ Corridors interrégionaux
- PC-Intersections avec les infrastructures terrestres
- × difficilement franchissable
 - × moyennement franchissable
 - aménagement à optimiser
- Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides
- LA-Réservoirs de biodiversité
- Réservoirs de biodiversité
- LA-Corridors diffus à préciser localement
- Zones de corridors diffus à préciser localement
- LA-Corridors écologiques potentiels
- Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- LA-Corridors interrégionaux
- ~ Corridors interrégionaux
- LA-Intersections avec les infrastructures terrestres
- × difficilement franchissable
 - × moyennement franchissable
 - aménagement à optimiser

Figure 23 Sous-trames des Pelouses du SRCE

Source : DREAL Centre –Val de Loire



Légende

Sous-trame des milieux prairiaux

MP-Réservoirs de biodiversité

■ Sous-trame des milieux prairiaux

MP-Corridors diffus à préciser localement

■ Zones de corridors diffus à préciser localement

MP-Corridors écologiques potentiels

■ Corridors écologiques potentiels à préserver

■ Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

MP-Corridors interrégionaux

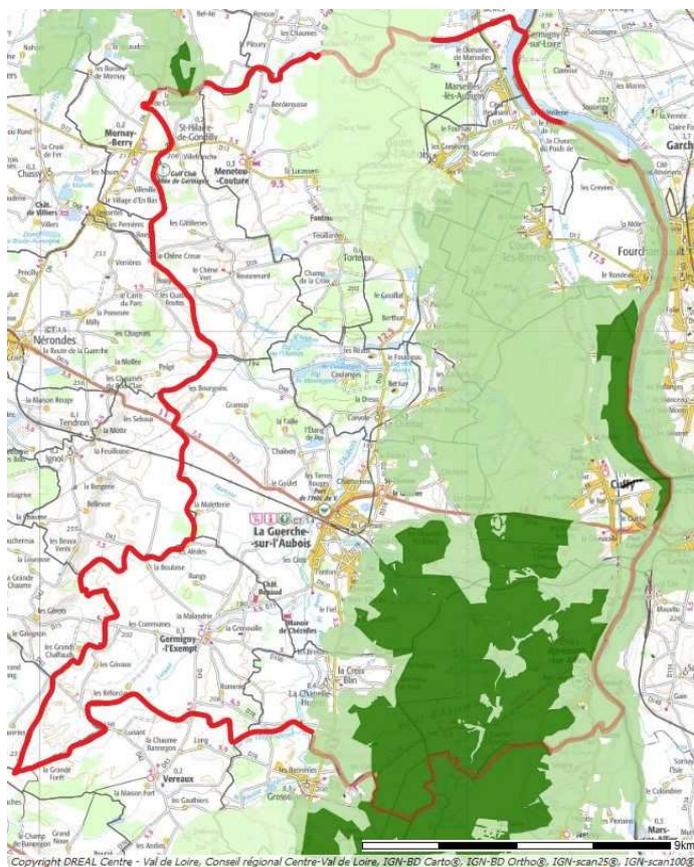
~ Corridors interrégionaux

MP-Intersections avec les infrastructures terrestres

- × difficilement franchissable
- × moyennement franchissable
- aménagement à optimiser

Figure 24 Sous-trame des milieux prairiaux

Source : DREAL Centre –Val de Loire



Légende

Sous-trame des milieux boisés

MB-Réservoirs de biodiversité

■ Réservoirs de biodiversité

MB-Corridors diffus à préciser localement

■ Zones de corridors diffus à préciser localement

MB-Corridors écologiques potentiels

■ Corridors écologiques potentiels à préserver

■ Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

MB-Corridors interrégionaux

~ Corridors interrégionaux

MB-Intersections avec les infrastructures terrestres

- × difficilement franchissable
- × moyennement franchissable
- aménagement à optimiser

Figure 25 Sous-trame des milieux boisés

Source : DREAL Centre –Val de Loire

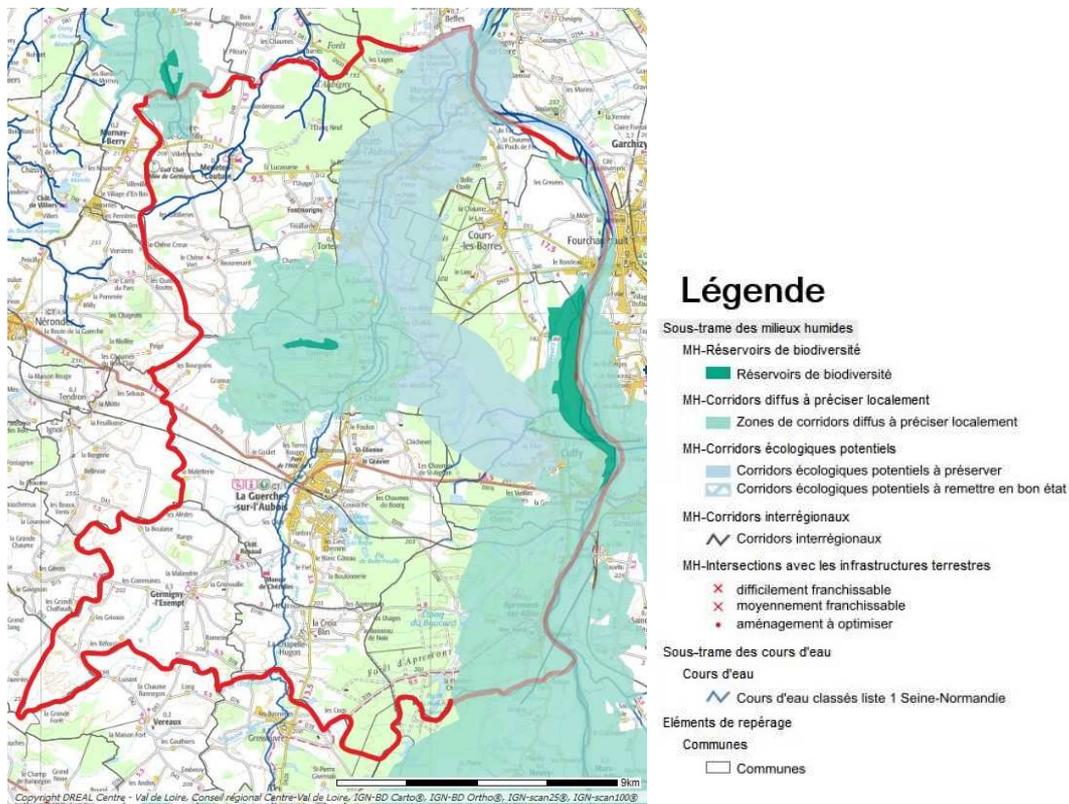


Figure 26 Sous-trame des milieux humides et cours d'eau

Source : DREAL Centre –Val de Loire

Les trames définies par le Pays Loire Val d'Aubois

Un SCoT est en cours d'écriture sur le Pays Loire Val d'Aubois, dans ce contexte-là, la Trame verte et bleue a été affinée plus localement. Les sous-trames déclinées au niveau du pays sont :

- la sous-trame cours d'eau et milieux humides
- la sous-trame prairie et bocage
- la sous-trame bois alluviaux et la sous-trame bois non alluviaux
- la sous-trame pelouses sèches sableuses
- la sous-trame noire
- la sous-trame pelouses calcaires (non présente sur la CC et donc non présentée dans le présent document)

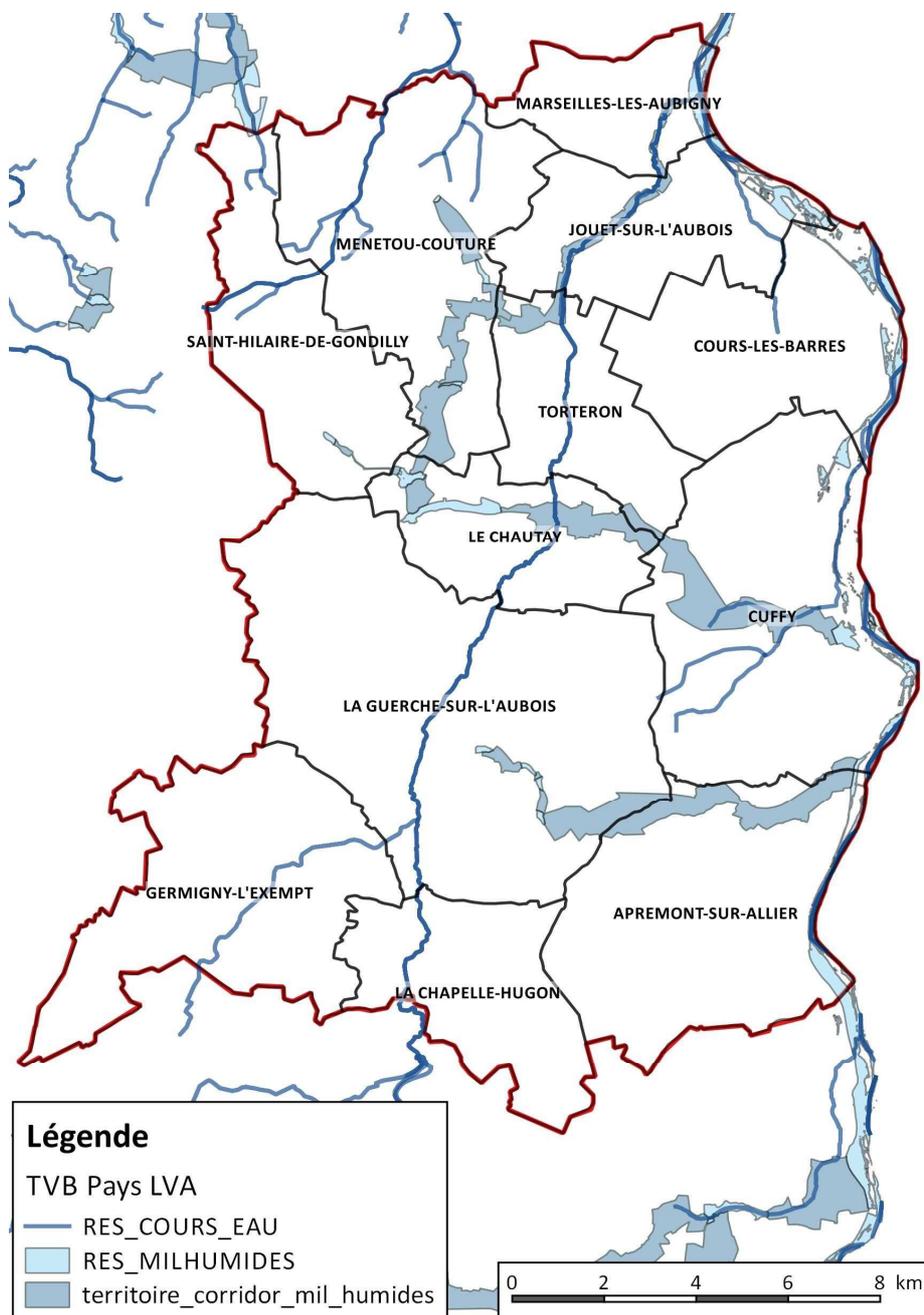


Figure 27 Sous-Trame Milieux humides et cours d'eau

La Sous-Trame Cours d'eau et milieux humides comprend les cours d'eau de la Loire, l'Allier, l'Aubois, la Vauvise, la Canche, le Luisant et le ruisseau de Presle.

Un ensemble de réservoirs humides en « pas japonais » longe la plaine alluviale de la Loire et de l'Allier. Du Nord au Sud, on observe deux ensembles de réservoirs milieux humides reliés par des corridors, un premier sur les communes de Jouet-sur-Aubois, Toerteron, Menetou-Couture, Le Chautay et Cuffy, le second s'étend sur les communes de La guerche sur l'Aubois et Apremont.

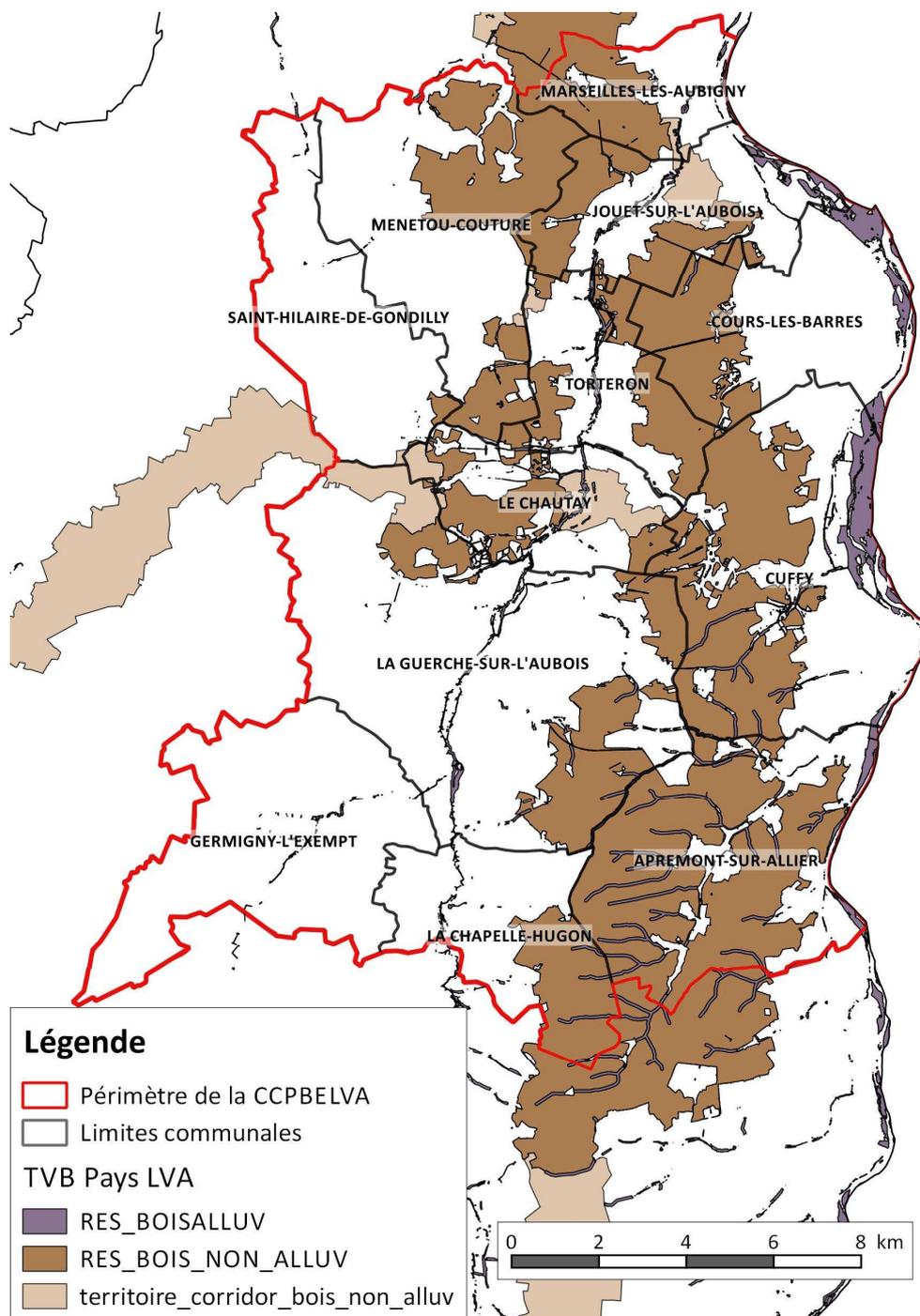


Figure 28 Sous-Trame écologique des Bois du Pays Loire Val d'Aubois

La Sous-Trame Bois (Alluviaux et non alluviaux), très présente sur la CC, est constituée de quatre réservoirs biologiques interconnectés pour les bois Non-alluviaux et de deux réservoirs discontinus le long de l’Allier et de la Loire et le long de l’Aubois et ses affluents pour les bois alluviaux. Ils suivent tous un axe Nord-Sud.

Les quatre réservoirs non-alluviaux sont situés sur les éléments boisés :

- de la forêt d’Aubigny
- du Bois du Lieu
- de la forêt de Chautay
- de la forêt d’Apremont

Le bois du lieu et la forêt d’Apremont sont jointifs. Les autres réservoirs sont interconnectés par des corridors écologiques. Enfin, un corridor s’étend vers le Bois de Bengy sur la commune de Bengy-sur-Craon à l’Ouest.

Les réservoirs écologiques des bois alluviaux remplissent la double fonction de réservoir et corridor en renforçant les connections entre les différents bois non-alluviaux.

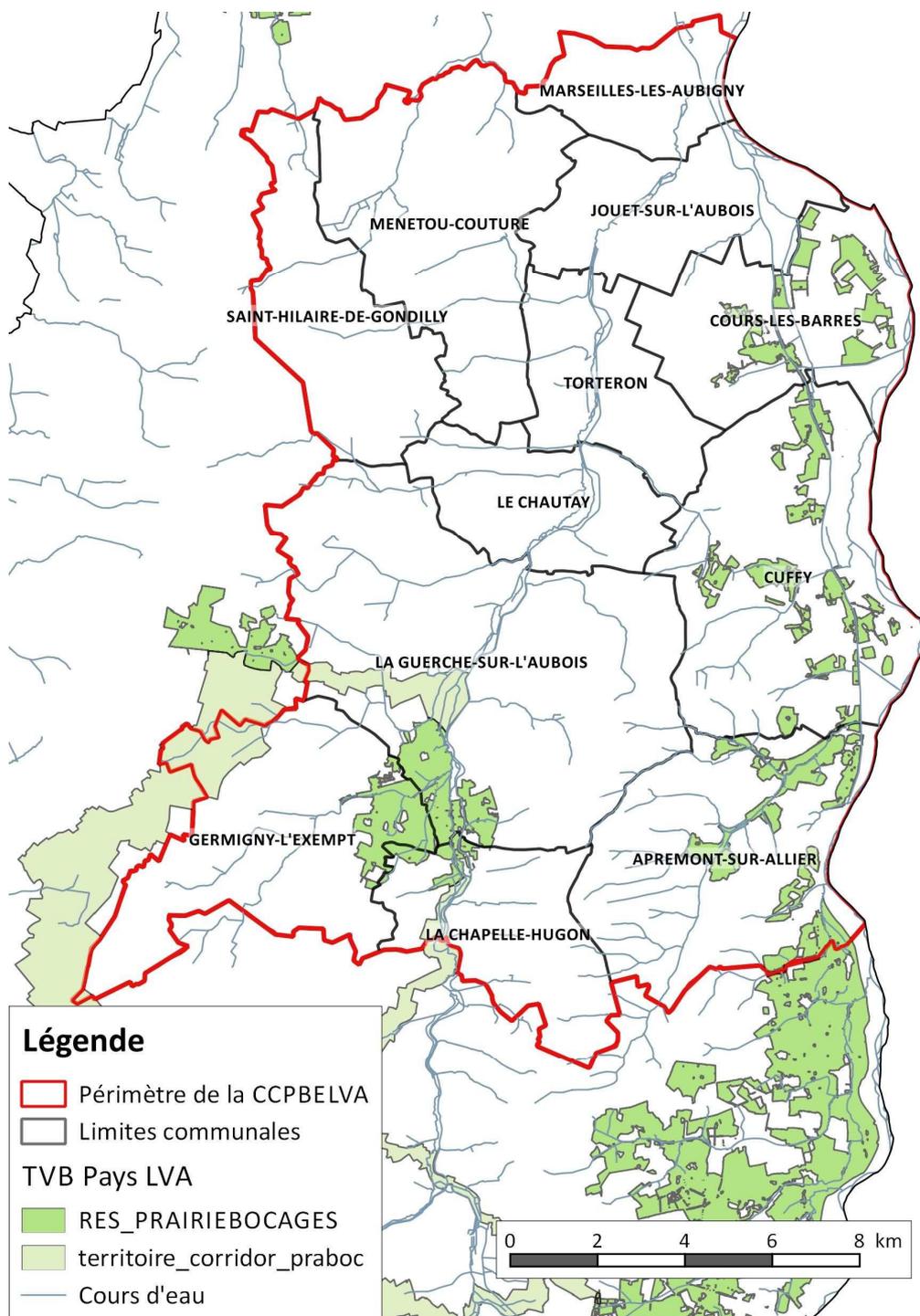


Figure 29 Sous-Trame Prairie Bocage Pays Loire Val d'Aubois

La Sous-Trame Prairie Bocage se présente sous la forme d'un maillage de réservoirs plus ou moins lâche sur les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier (ou à proximité) et les alluvions indifférenciées de l'Aubois. On notera la présence d'un grand réservoir au Sud de la CdC sur les communes de Neuvy-le-Barrois et Apremont. Le réservoir situé sur les alluvions indifférenciées de l'Aubois est relié à deux autres réservoirs hors du territoire de la CdC par deux corridors.



Figure 30 Sous-Trame Pelouses sableuses Pays Loire Val d'Aubois

La Sous-Trame Pelouse sableuse est restreinte aux communes de Jouet-sur-Aubois, Cours-les-Barres et Cuffy en deux ensembles de réservoirs-corridors séparés par les bois alluviaux de Cuffy. Le premier sous ensemble au Sud montre de nombreux réservoirs proches les uns des autres et de taille variée, reliés entre eux par des corridors larges. Le second sous-ensemble est constitué de 4 réservoirs reliés entre eux par de fins corridors en bord de voie communale (« levée de la Mole », ...)

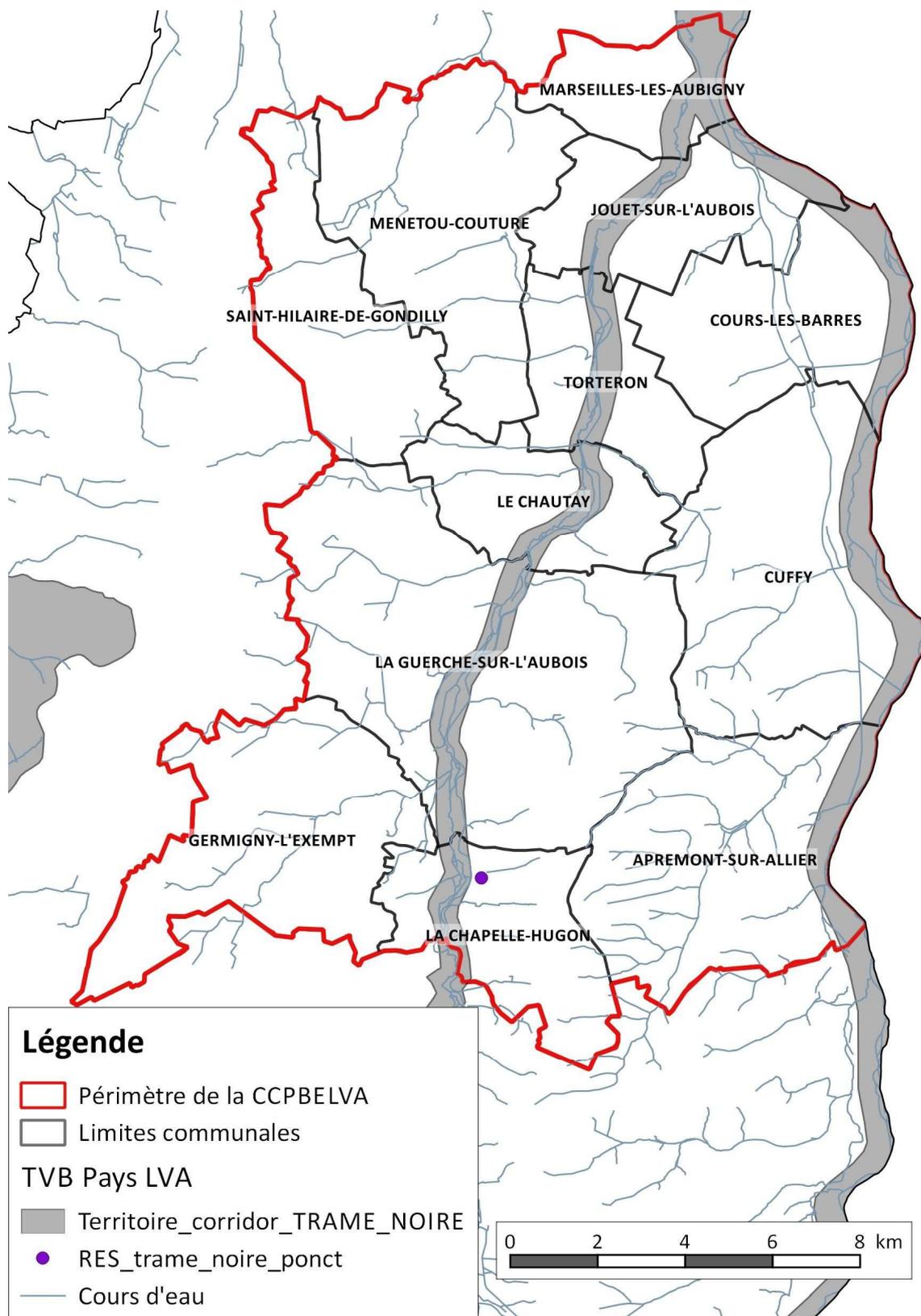


Figure 31 Sous-Trame Noire Pays Loire Val d'Aubois

La Sous-Trame Noire est constitué d'un long corridor situé sur les 3 cours d'eau principaux (Loire, Allier, Aubois) de la CdC et d'un réservoir ponctuel à La-Chapelle-Hugon.

Les principales menaces et ruptures écologiques pouvant potentiellement impacter ces réservoirs et ces continuités sont :

- Les zones bâties denses
- les routes à forte fréquentation ou closes
- les voies ferrées
- Les périmètres entièrement clos
- Les zones artificialisées
- les obstacles à l'écoulement
- les ouvrages de franchissement de cours d'eau et plus largement les ouvrages d'artificialisation de berges (modification de tracés de cours d'eau ...)
- Les zones de forte concentration de pollution lumineuses (trame noire)

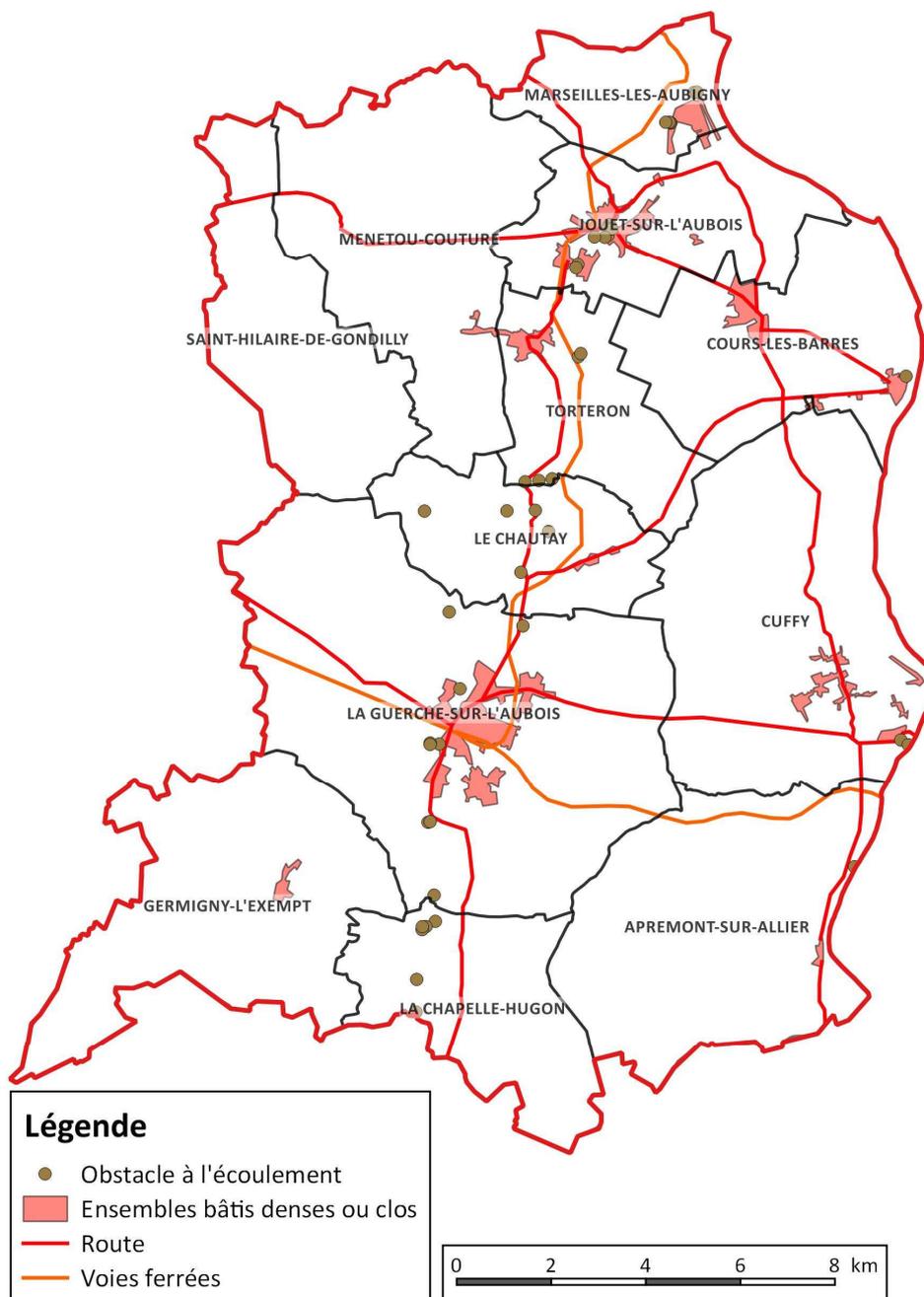


Figure 32 Schéma des principales ruptures et menaces de la TVB

Source : SARL BIOS

Les zones de pollution lumineuse sont concentrées sur Cuffy, La Guerche-sur-l'Aubois, et Jouet-sur-l'Aubois. La commune de Cours-les-barres est impactée par la pollution générée par l'agglomération de Nevers (Fourchambault).

3 - Synthèse des enjeux

Constat	Enjeux
Patrimoine territorial	
<ul style="list-style-type: none"> - 6 ZNIEFF (4 de type I et 2 de type II) - 2 sites N2000, une ZSC et une ZPS le long de la Loire et de l'Allier - Un 3^{ème} site N2000 (ZSC) exceptionnel : Site à chauves-souris de La Guerche-sur-l'Aubois 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des ZNIEFF sont reliés aux milieux humides ou associés, la préservation de ces milieux est donc un enjeu particulier du territoire - La préservation des lits des cours d'eau de la Loire et de l'Allier et des prairies et bocages associés sont notés comme des enjeux forts de conservation des sites N2000 de la CC
Général	
<ul style="list-style-type: none"> - TVB déclinée au niveau régional et territorial (SRCE et SCoT) - Existence d'une grande diversité de milieux - Réseau écologique dense - Façade Ouest moins concernée par la TVB - Interconnexion forte avec les milieux extérieurs à la CC - Au moins 3 communes des bords de Loire sont infestées par la renouée du Japon, plante invasive de rang 4 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des continuités internes et externes à la CC - Préservation des sites d'intérêt et des espèces menacées - Gestion de la prolifération de la renouée dans les milieux sensibles qu'elle colonise - Mise en valeur du patrimoine naturel exceptionnel local
Sous-Trame milieux boisés (alluviaux et non-alluviaux)	
<ul style="list-style-type: none"> - Grands espaces interconnectés recouvrant 1/3 de la CC - Une étendue de milieux permettant une richesse phylogénétique forte - Des bois alluviaux très présents venant ajouter de la cohérence et du lien entre les milieux humides et les milieux boisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire sensible au morcèlement des différents secteurs boisés (risque de voir la qualité génétique des populations décroître) - Préservation des bois alluviaux du bord de Loire et de l'Allier
Sous-trame prairie-bocage	
<ul style="list-style-type: none"> - Des réservoirs abondants mais disjointes sur la façade Est de la CC - Un réservoir unique de taille conséquente au Sud-Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des continuités le long de la Loire et de l'Allier - Recensement des ensembles bocagers
Sous-trame pelouses sèches et pelouses calcaires	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de pelouse calcaire sur la CC - Pelouses sèches concentrées le long de la Loire et du Bec d'Allier - Corridors reliant ces réservoirs fins et fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les corridors des pelouses sèches
Sous-trame noire	
<ul style="list-style-type: none"> - Corridors se confondant avec les cours d'eau principaux (Loire, Allier, Aubois) - Absence de réservoirs surfaciques - Présence d'un réservoir ponctuel à la Chapelle Hugon 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de la trame noire de la CC pour préserver les populations de chiroptères locales
Sous-trame milieux humides	
<ul style="list-style-type: none"> - La CC compte un réseau de milieux humides assez dense entre ces 3 cours d'eau principaux (Loire, Allier, Aubois), sa douzaine de cours d'eau naturels ou artificiels secondaires et ses multiples étangs et milieux humides - Toutes les communes ont un rapport étroit avec les milieux humides - De très nombreux obstacles à l'écoulement le long de l'Aubois et de ses affluents 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation et mise en valeur de ces espaces - Continuités écologiques sur l'Aubois
Ruptures et menaces	
<ul style="list-style-type: none"> - Une voie ferrée simple voie traversant 6 communes, sans clôture systématique - un ensemble routier plutôt zone de rencontre que menace réelle pour les continuités écologiques - Des ensembles bâtis de taille plutôt modeste (à l'exception de la Guerche sur Aubois) intercalés entre des réservoirs de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer les continuités existantes

C - EAUX

1 - Ressource en Eau et Adduction en Eau Potable (AEP)

Captages

Selon l'ARS, la CC dispose de 6 captages actifs répartis sur 4 communes : Marseilles-les-Aubigny, Jouet-sur-Aubois, Cuffy et La Guerche-sur-l'Aubois.

Tableau 7 Informations générales des captages d'eau potable présents sur la CC

Commune d'implantation	CUFFY	JOUET-SUR-L'AUBOIS		LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS		MARSEILLES-LES-AUBIGNY
Nom du Captage	LE BEC D'ALLIER	DOMPIERRE	LA PIERRE	COUVACHE	BELLEFEUILLE	CHEMIN DE LA SORIVE
Etat	Actif	Actif	Actif	Actif	Actif	Actif
Code SISE-EAUX	18000073	18000023	18000024	18000017	18000968	18000030
Code BSS	05483X1001	05216X1037	05216X1002	05481X0002	05481X0009	05212X1003
Dénomination	LE BEC D'ALLIER	DOMPIERRE	LA PIERRE	COUVACHE	BELLEFEUILLE	CHEMIN DE LA SORIVE
Nature de l'eau	Eau SOuterraine	Eau SOuterraine	Eau SOuterraine	Eau SOuterraine	Eau SOuterraine	Eau SOuterraine
Profondeur (m)	10	9	3	9	29	8
Débit réglementaire (m3/j)	660	125	454	640	640	396
Date d'avis hydrogéologique	11/09/2002	01/09/2000	09/09/2000	26/06/1999	15/09/2005	12/02/2003
Date de D.U.P.	29/11/2004	/	09/12/2004	/	26/04/2007	/
UGE	SIAEPA DE CUFFY/COURS LES BARRES	AD.COMMUNALE DE JOUET SUR L'AUBOIS		AD.COMMUNALE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS		AD.COMMUNALE DE MARSEILLES LES AUB.
Maître d'ouvrage	SIAEPA DE CUFFY/COURS LES BARRES	MAIRIE DE JOUET SUR L'AUBOIS		MAIRIE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS		MAIRIE DE MARSEILLES LES AUBIGNY
	MAIRIE	4 bis rue des écoles		Parc Maurice Fuselier		Rue du Port
	18150 CUFFY	18320 JOUET SUR L'AUBOIS		18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS		18320 MARSEILLES LES AUBIGNY
Type de gestion	AFFERMAGE	REGIE COMMUNALE		REGIE COMMUNALE		REGIE COMMUNALE
Exploitant	VÉOLIA, COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX					

Les ressources en eau potable de la CC sont toutes issues de captages d'eaux souterraines généralement peu profondes (alluvions).

On remarquera que certaines de ces ressources ne disposent pas de Déclaration d'Utilité Publique ce qui limite les capacités des collectivités à en assurer la protection.

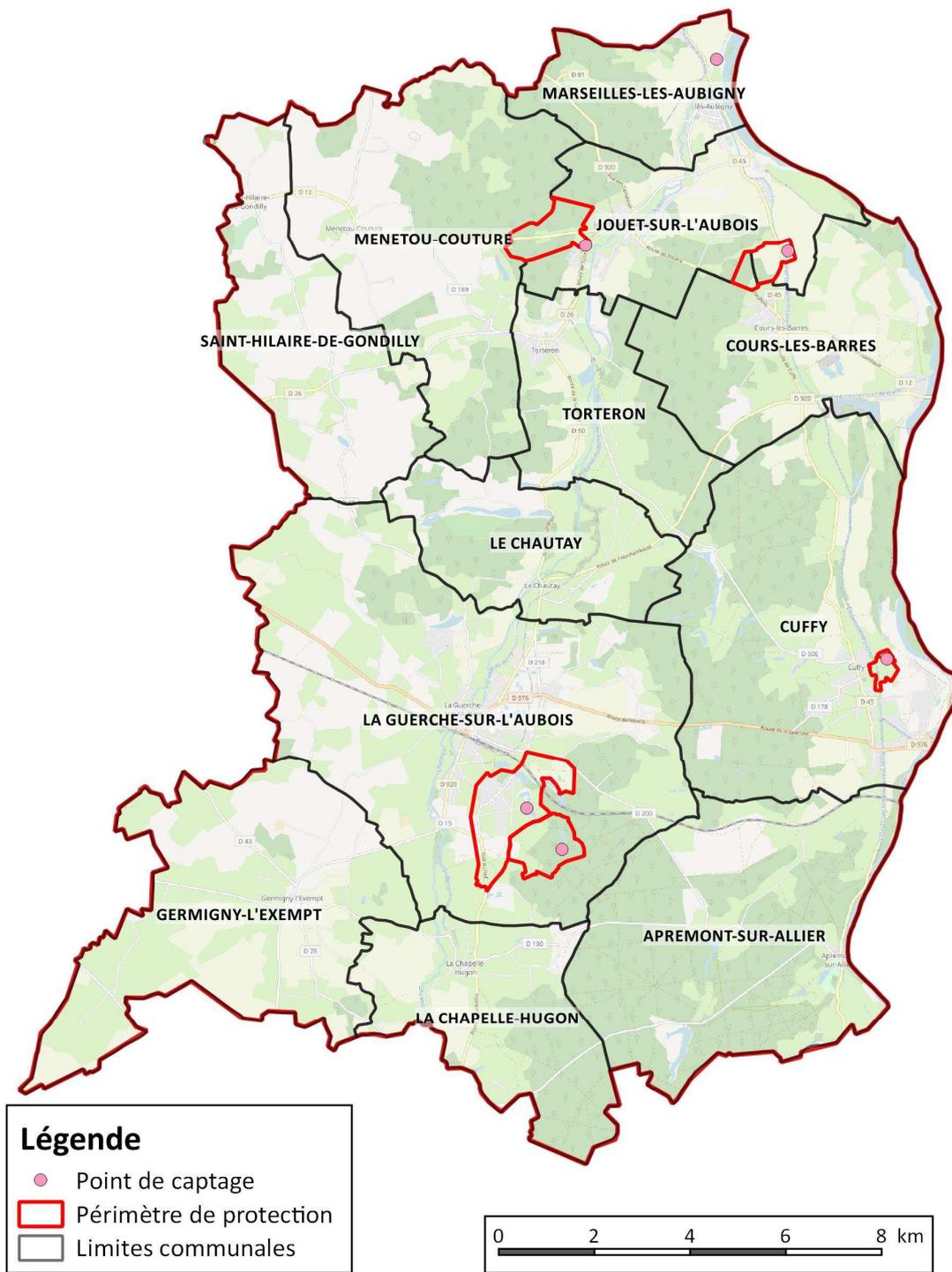


Figure 33 Station de captage et périmètres de protection

Source : ARS

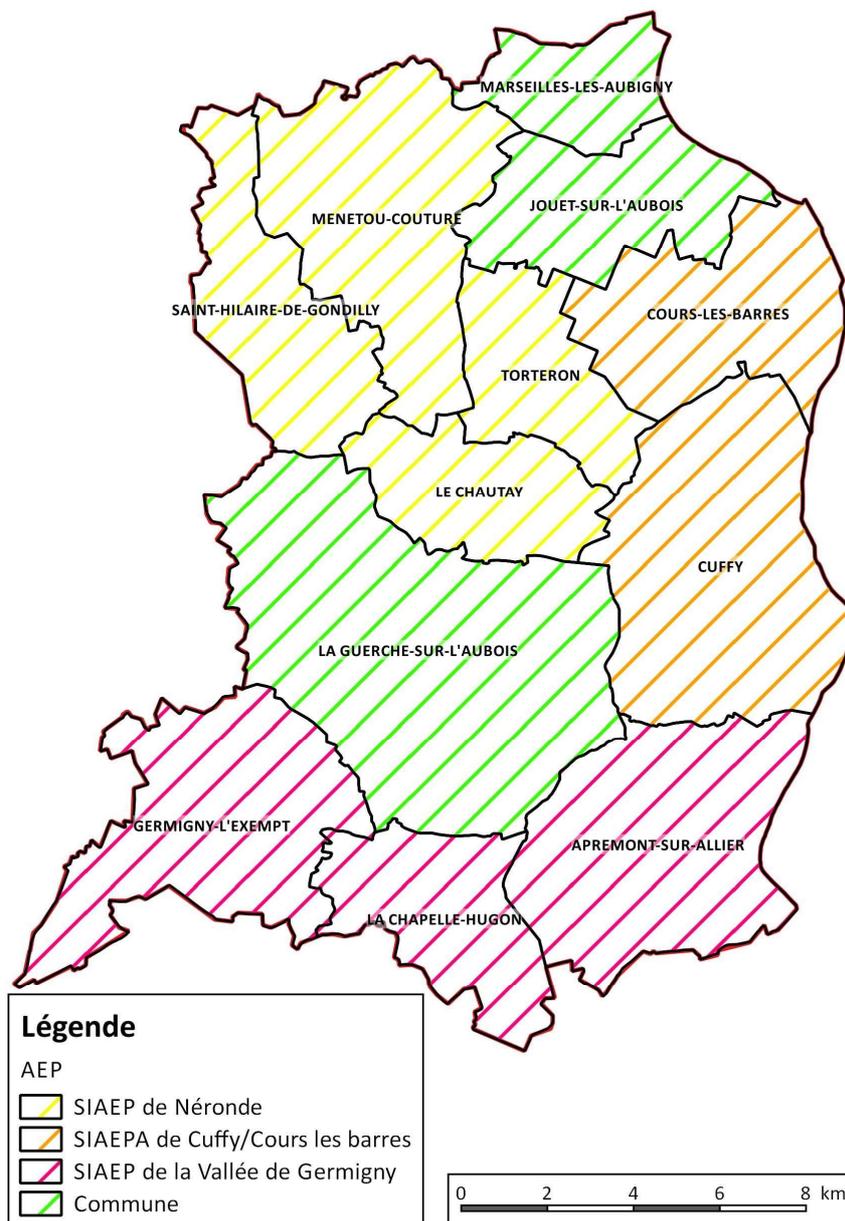


Figure 34 Entités gérant l'adduction en eau potable

On peut distinguer 4 groupes de communes au sein de la CC :

- 3 groupes sont gérés en délégation :
 - Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Nérondes
 - Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement de Cuffy et Cours les Barres
 - Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Vallée de Germigny
- 1 dernier groupe est géré en régie directement par les communes.

Les SIAEPA de Cuffy Cours-les-Barres et le SIAEP de Nérondes ont délégué la gestion de leur réseau à Véolia.

Tableau 8 Informations relatives à l'adduction en eau potable pour les communes de la CdC PBELVA

Source : RPQS des différents organismes gérant l'AEP pour chacune des communes

Communes	Saint Hilaire de Gondilly	Le Chautay	Menetou Couture	Torteron	Cours les Barres	Cuffy	La Chapelle Hugon	Apremont sur Allier	Germigny l'exempt	Jouet sur l'aubois	La Guerche sur l'Aubois	Marseilles les Aubigny
Organisme gestionnaire	SIAEP de Nérondes (27 communes en tout)				SIAEPA Cuffy Cours les barres		SIAEP VALLEE DE GERMIGNY			Commune	Commune	Commune
type de gestion	Délégation				Délégation		Délégation			Régie	Régie	Régie
nombre d'habitants	202*	244*	373*	748*	NC	NC	NC			1 387	3 600*	660
Nombre d'abonnement sur la commune	111	134	205	411	NC	NC				917	1 905	341
Estimation nombre d'habitants sur le SIAEP	9 019				2 203							
Nombre d'abonnement sur le SIAEP	4 956				1 076							
Consommation moyenne par abonnés	en m ³ /an		97.1		93					65.78	85.45	81,48
Volumes produits	en m ³		581 677		132 012					95 013	214 339	40 271
Volumes importés	en m ³		124 687 (importé du SMERSE)		825 (importé de SIAEP de Nérondes)					0	0	0
Volumes exportés	en m ³		818 (exporté vers SIAEPA de Cuffy et Cours les Barres)		0					0	0	1927
Volumes mis en distribution	en m ³		705 546		132 837					95 013	214 339	38 344
Volumes perdus	en m ³		217 733		29 921					32 606	46 843	10 479
Volumes consommés autorisés	en m ³		487 813		102 916					62 407	167 496	27 865
Volumes en besoin de services	en m ³		6 412		2 428					1 900	4 286	/
Volumes consommés sans comptage	en m ³		1 230		890					190	428	79
Volume vendu aux abonnés	en m ³		480 171		100 488					60 317	162 782	?
Rendement du réseau			69.2%		77.5%					65.7%	78.1%	74
Nombre d'ouvrage de stockage			6 réservoirs et 1 surpresseur		1					0	NC	0
Capacité de stockage	en m ³		3 200		400					0	NC	0
Taux de renouvellement du réseau			0%		0%					NC	NC	1.18%
Linéaire de réseau hors branchement en km			498,3		58.57					33.00	NC	22.1
Indice linéaire de perte de réseau	en m ³ /j/km		1.20		1.55		2.70	NC	1.3			

*estimé à partir des données des RPQS

L'analyse des éléments transmis par les syndicats et les régies communales montre des ratios de pertes habituels pour ce type d'infrastructures plutôt rurales, mais avec des disparités importantes vis à vis de la consommation par usager (97 à 66 m³/an). On remarquera cependant que cette variabilité est corrélée avec le rendement du réseau et peut-être liée à un artefact de sous-comptage.

2 - Assainissement

Assainissement Collectif

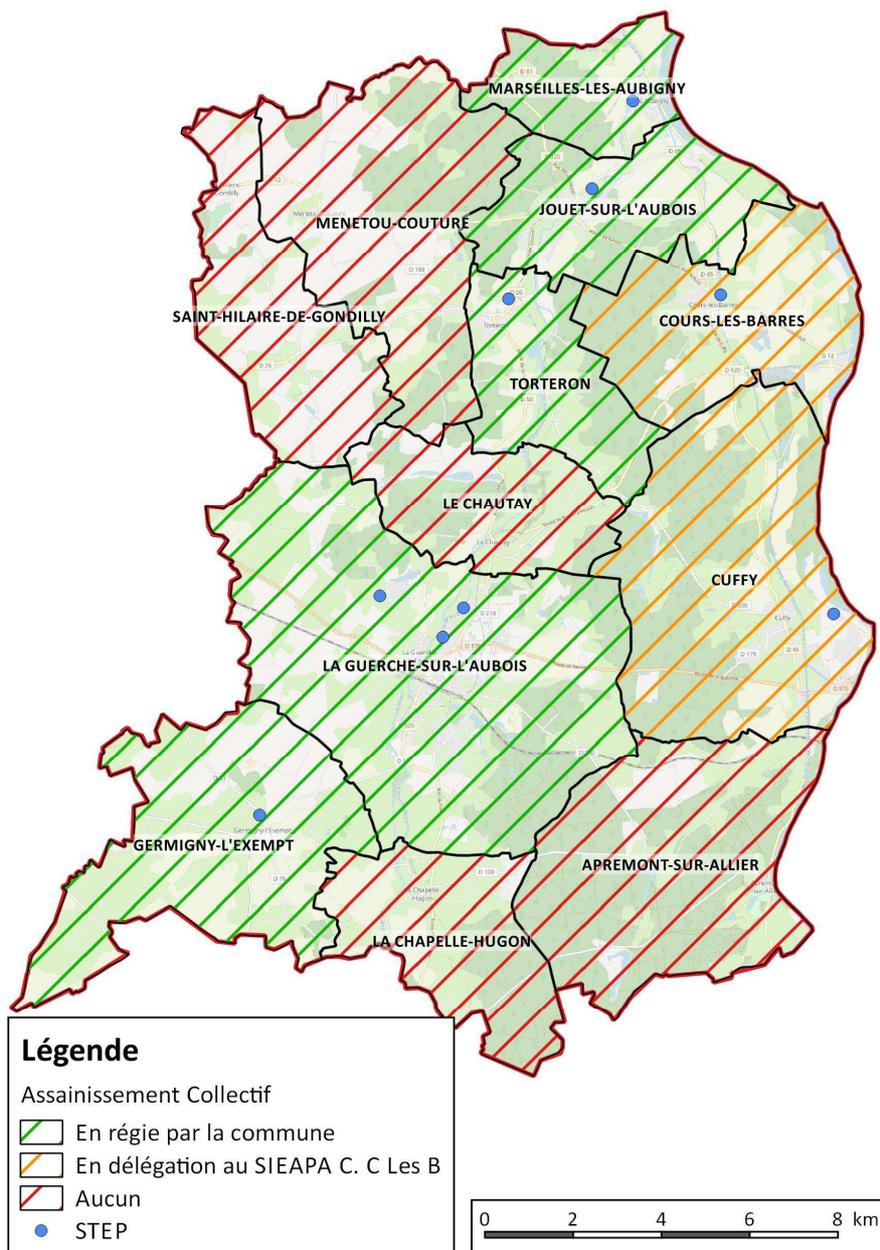


Figure 35 Répartition des entités gérant l'assainissement collectif et localisation des différents ouvrages d'assainissement collectif

Cinq des douze communes de la CdC ne possèdent aucun système d'assainissement collectif et sont entièrement équipées par des dispositifs d'assainissement non-collectif (ANC). Sur les sept communes restantes, deux services d'assainissement collectif sont gérés par le SIAEPA de Cuffy, Cours les Barres. Les cinq dernières gèrent directement leur assainissement en régie communale.

Commune	Nom	code	Traitement Eau	Traitement Boue	Habitants desservis estimés 2017	Nb d'abnt 2017	capacité nominale	débit de référence	Sommes charges entrantes et débit observés						capacité résiduelle estimée
									2015		2016		2017		
									EH	m³/j	EH	m³/j	EH	m³/j	
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	Pont levis	0418139S0001	Boue activée aération prolongée	Stockage boues liquides	580*	341*	500	130	441	77	441	77	252	69	200
JOUET-SUR-L'AUBOIS	Route poids de fer	0418118S0001	Boue activée aération prolongée	Stockage boues liquides	1055*	555*	1450	218	582	145	510	446	615	157	800
COURS-LES-BARRES	Le long du canal	0418075S0001	Boue activée aération prolongée	Stockage boues liquides	2203*	799*	1350*	438	437	61	437	91	595	107	900
CUFFY	Le bec d'Allier	0418082S0001	Boue activée aération prolongée	Stockage boues liquides			1000	150	929	118	457	198	372	190	600
TORTERON	<i>aucun nom</i>	0418265S0001	Lagunage naturel	/	820**	411	700	84	200	46	107	88	107	88	300
GERMIGNY L EXEMPT	La malandrierie	0418101S0001	Lagunage naturel	/	144	124	350	53	94	24	114	21	100	24	250
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	Chalivoy	0418108S0003	Filtres Plantés	/	2888**	1375*	300	45	253	40	253	40	105	37	190
	Zone industrielle	0418108S0001	Lagunage naturel	/			100	15	10	21	10	21	10	20	90
	La chantereine	0418108S0002	Boue activée aération prolongée	Stockage boues liquides			4400	882	1713	588	1683	686	2888	456	1000
SAINT HILAIRE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MENETOU COUTURE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LA CHAPELLE HUGON	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LE CHAUTAY	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
APREMONT	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Tableau 9 Informations relatives à l'assainissement collectif des communes de la CC PBELVA

* d'après le RPQS de la commune ou de l'organisme en charge.

** estimé sur la base de 2,01 habitants par abonnement (donnée tirée du RPQS de La Guerche sur l'Aubois)

L'ensemble des autres informations de ce tableau sont tirées des fiches STEP disponibles sur le portail d'informations sur l'assainissement communal du Ministère (sauf données marquées d'un *).

Les technologies privilégiées sur le territoire sont, de manière assez classique, les technologies de boues activées pour les infrastructures importantes et les dispositifs de lagunage naturel pour les plus modestes.

Mis à part les stations de Cuffy et de la Zone industrielle de La Guerche dont le débit entrant sur les dernières années est supérieur au débit de référence de la station, les stations d'assainissement de la CC ont des capacités hydrauliques suffisantes. On pourra remarquer que, d'une manière générale, les capacités des stations sur ce territoire sont bien supérieures au flux de polluants organiques qu'elles traitent actuellement. Par ailleurs, les variations des flux hydrauliques et organiques (du simple au double) sont le signe d'une certaine obsolescence des réseaux (entrées d'eaux claires parasites, exfiltrations/déversements...) pour ceux qui en sont affectés.

Assainissement non-collectif

Les communes de Menetou-Couture, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Le Chautay, Apremont-sur-Allier et La Chapelle-Hugon ne possèdent pas d'assainissement collectif. L'ensemble des habitations sont donc supposées disposer d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC), dit « individuel ».

Pour les autres communes de la CdC, seules les habitations isolées loin des réseaux possèdent un assainissement individuel.

Le prestataire de service pour l'ANC a été entre juillet 2012 et fin 2017 l'entreprise VEOLIA.

Depuis, c'est l'entreprise MD-Concept basée à Jussy le Chaudrier qui est en charge de la prestation de service ANC auprès du SPANC de la CC PBELVA.

COMMUNE	DISPOSITIF
Apremont-sur-Allier	65
Cours-les-barres	182
Cuffy	68
Germigny-l'exempt	106
Jouet-sur-l'Aubois	145
La chapelle Hugon	231
La-Guerche-sur-l'Aubois	329
Le Chautay	141
Marseilles-les-Aubigny	78
Menetou-Couture	237
St-Hilaire-de-Gondilly	111
Torteron	115
TOTAL	1808

Tableau 10 Nombre d'installations en ANC par commune au 16/11/2016

Source : SPANC de la CC

En juin 2017, le prestataire de service Véolia a fait état de :

- **306** installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité
- **1349** installations contrôlées non conformes
 - **376** installations absentes ou présentant un danger pour la santé
 - **973** installations contrôlées ne présentant pas de risque pour la santé
- **1554** installations contrôlées depuis la création du service (1349 auquel s'ajoutent 205 dossiers neuf du SPANC)
- un constat d'installations recensées inchangé par rapport à 2016 : **1808**

Il n'existe pas encore de bilan pour la période postérieure à juin 2017. Le nouveau prestataire de service MD-Concept est actuellement en étude pour effectuer les nouveaux bilans.

D - RESSOURCES ENERGETIQUES

1 - Contexte réglementaire et documents cadres

Documents cadres

Il existe 2 principaux documents qui traitent de ces aspects. Ils ont été exposés au chapitre 5 de l'état initial de l'environnement du SCOT :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)
- Le Schéma Régional Eolien (SRE) du Centre (ce schéma fait partie intégrante du précédent)

D'après l'article 13 de la loi NOTRe, ces Schémas font ou feront partie intégrante d'un schéma plus global regroupant l'ensemble des informations sur l'énergie :

- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)

Le Lig'Air, seule association qualifiée d'AASQA (association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air) de la région centre, a réalisé le suivi de la qualité de l'air pour fournir le SRCAE de 2012. Depuis ce dernier, un Atlas transversal Climat-Air-Energie recoupant des données plus locales (données centrées sur la CC) et plus récentes (données comprises entre 2008 et 2016) a été émis.

2 - Consommation énergétique locale et émission de Gaz à Effet de Serre (GES)

Etat général

Consommation énergétique

En 2012, environ 18 780 tep ont été consommés sur le territoire. La consommation énergétique est principalement électrique puis pétrolière sur le territoire. Les deux secteurs principalement contributifs sont le secteur résidentiel (50%) et le secteur du transport routier (27%). (Atlas transversal Climat –Air-Energie, 2018)

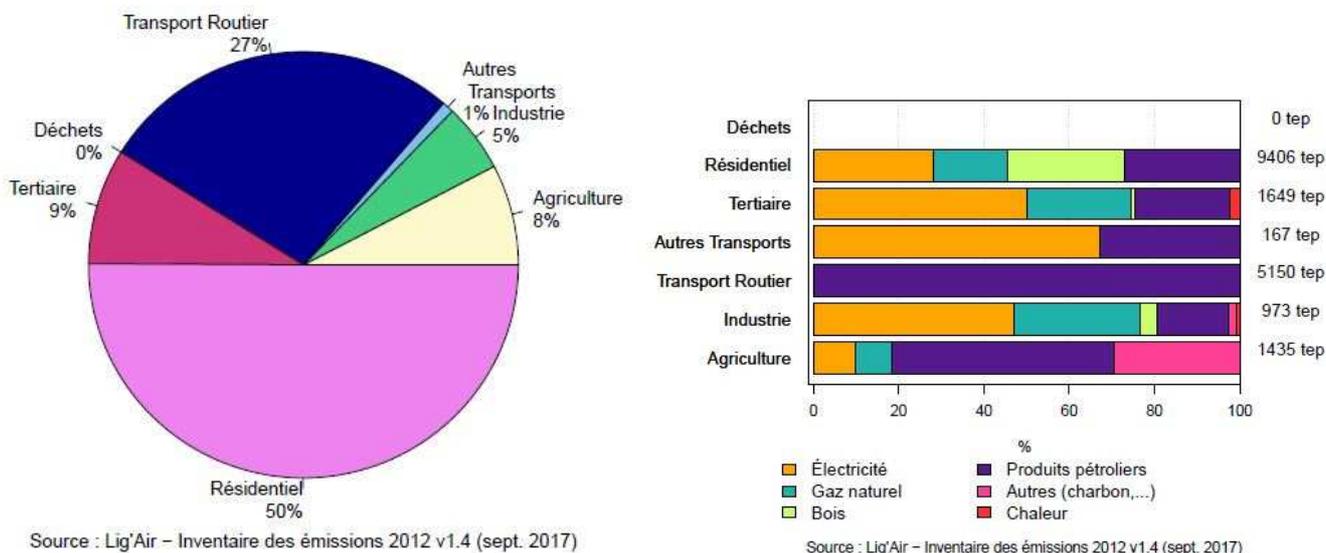


Figure 36 Graphiques illustrant la consommation énergétique par secteur et type d'énergie

Source : Figure reprise de l'Atlas Transversale Climat-Air-Energie du Lig'Air

L'analyse de la consommation d'énergie à la commune montre que la commune de La Guerche sur Aubois est la plus consommatrice d'énergie avec une consommation de 5 800 Tonnes équivalent pétrole (Tep). Cette consommation plus importante au niveau de la CC est à rapporter au nombre d'habitants de la commune sur la CC. En effet, la population de La Guerche sur l'Aubois compte pour un tiers de la population de la CC.

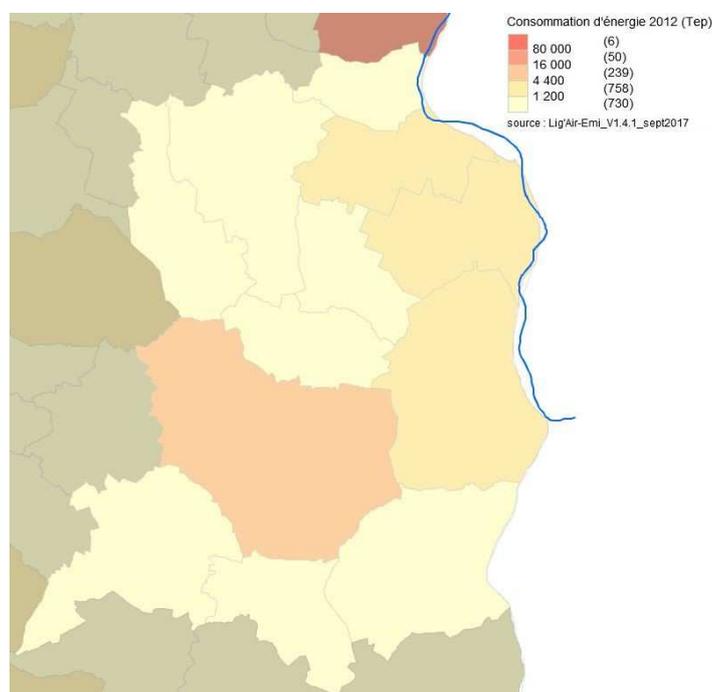
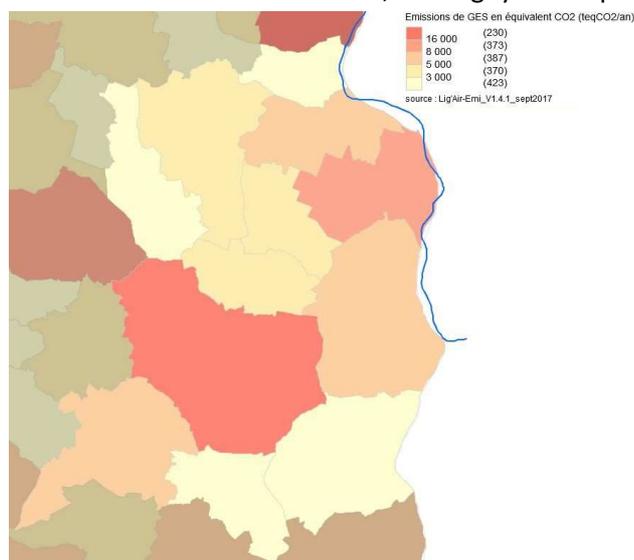


Figure 37 Carte de consommation d'énergie - année de référence 2012

Source : Carte interactive du Lig'air

Emission de gaz à effet de serre

De même, si on reporte l'émission de GES à la commune, on observe que les communes avec la plus grande production de GES sont La Guerche sur l'Aubois, Germigny l'Exempt et Cours les barres.



	nb d'habitant	production GES en Tonne CO2	ratio
APREMONT-SUR-ALLIER	71	2 258	31.8
ST-HILAIRE-DE-GONDILLY	177	2 880	16.3
LE CHAUTAY	287	3 617	12.6
GERMIGNY-L'EXEMPT	317	7 396	23.3
MENETOU-COUTURE	352	3 933	11.2
LA CHAPELLE-HUGON	399	2 667	6.7
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	671	2 776	4.1
TORTERON	816	3 059	3.7
COURS-LES-BARRES	1 071	8 500	7.9
CUFFY	1 104	6 092	5.5
JOUET-SUR-L'AUBOIS	1 416	5 250	3.7
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	3 322	16 023	4.8
PORTES DU BERRY	10 003	64 451	6.4

Figure 38 Production de GES par commune

Source : Carte interactive du Lig'air

Le ratio présenté ci-dessus représente l'émission de GES rapportée au nombre d'habitants. Il nous donne une indication rapide sur l'importance cumulée des facteurs non liés à l'individu (résidence) dans la production des GES. En effet, la commune d'Apremont (la moins peuplée) possède le ratio le plus élevé de 31,8 de tonnes de CO₂ produit par habitant et par an (5 fois plus important que le ratio moyen de la CC) alors qu'à l'inverse la ville de la Guerche (ville la plus peuplée) possède un ratio relativement bas (4,8 par rapport au tonnes de CO₂ produit par habitant et par an). Le delta est important, mais il existe habituellement un déséquilibre défavorable à l'encontre des communes rurales notamment du fait de la prééminence des maisons individuelles.

Le protocole de Kyoto annonce la prise en compte de 7 GES pour la caractérisation d'un territoire.

Les 4 groupes de GES pris en compte dans l'étude du Lig'air rassemblant ces 7 gaz sont :

- Le Dioxyde de carbone CO₂ (57% des émissions de la CC)
- Le Protoxyde d'Azote N₂O (18% des émissions de la CC en équivalent CO₂)
- Le Méthane CH₄ (21% des émissions de la CC en équivalent CO₂)
- Les Fluores, rassemblent quant à eux les 4 derniers GES (4% des émissions de la CC en équivalent CO₂) :
 - les Hydrofluorocarbures HFC (Réfrigérants, aérosols...)
 - les Perfluorocarbures PFC (Climatiseurs, antiadhésif, imperméabilisant...)
 - l'Hexafluorure de soufre SF₆ (utilisé en métallurgie, industrie, milieu médical...)
 - le Trifluorure d'azote NF₃ (utilisation très rare avec l'acier, le monel, des plastiques, des lasers à gaz)

En 2012, la communauté de commune a produit 64 450 T équivalent CO₂ avec pour premier contributeur (40%) le secteur agricole. Cela représente 0,3 % des émissions régionales pour une population représentant 0,4 % de la population régionale (Atlas transversal Climat-air-énergie).

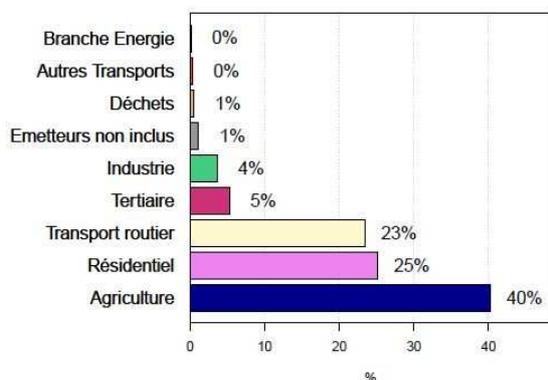


Figure 39 Proportion de la participation à l'émission de GES par secteur
 Source : Figure reprise de l'Atlas Transversale Climat-Air-Energie du Lig'Air

Les contributions par secteurs sont déclinées pour chacun des 4 groupes :

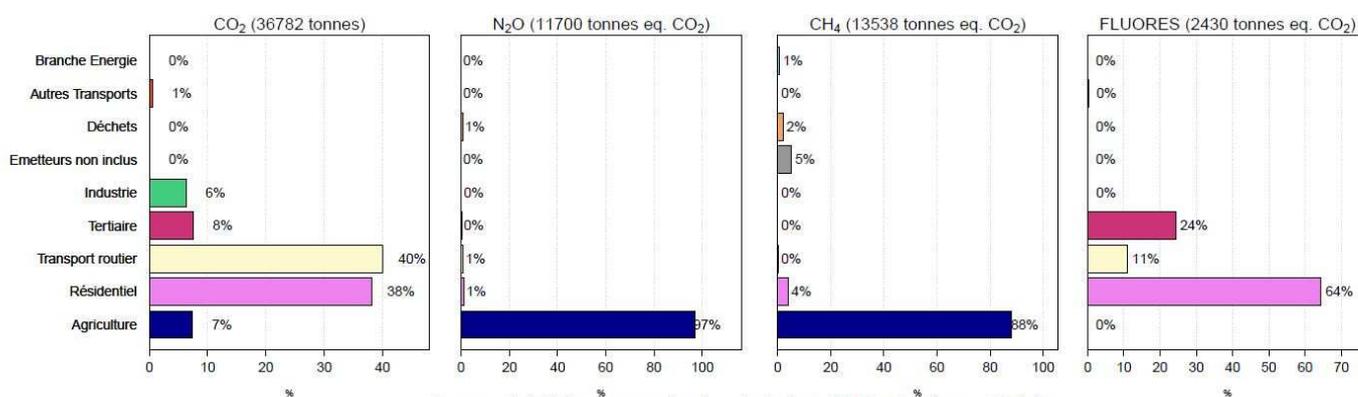


Figure 40 Répartition des contributions des différents secteurs par GES considérée sur le territoire
 Source : Figure reprise de l'Atlas Transversale Climat-Air-Energie du Lig'Air

Le caractère dominant du secteur agricole dans les émissions de GES est ici bien visible pour le protoxyde d'Azote et le Méthane. Les résidences sont quant à elles responsables d'un tiers de l'émission directe de CO₂ et de 64 % des éléments Fluorés.

Secteur résidentiel

Le premier poste de consommation d'énergie de la CC est le secteur résidentiel. Il pèse pour 25% des émissions de GES (Figure 39) et pour 50% de la consommation d'énergie. Les types d'énergies utilisées pour le chauffage résidentiel sont plutôt diversifiés (Figure 36).

Cette consommation s'explique par plusieurs facteurs. Le premier est l'ancienneté des logements. Selon le Lig'air, la moitié de la surface de logement a été construite avant 1949 et 75% l'a été avant 1981. Le parc de logement est donc plutôt ancien, ce qui pose la question de leur efficacité énergétique.

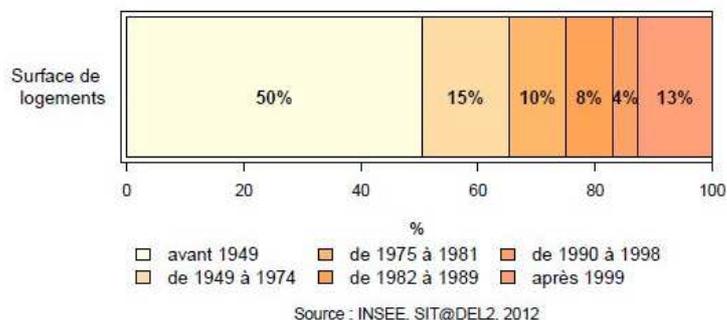


Figure 41 Répartition de la surface des logements par année de construction

Source : Figure reprise de l'Atlas Transversale Climat-Air-Energie du Lig'Air

Les logements anciens (Avant 49) prennent une plus grande part dans la consommation d'énergie pour des besoins de chauffage que les logements très récents (après 1999).

	Avant 1949	De 1949 à 1974	De 1975 à 1981	De 1982 à 1989	De 1990 à 1998	Après 1999
Surfaces des logements	50 %	15 %	10 %	8 %	4 %	13 %
Consommations liées au chauffage	55 %	15 %	10 %	8 %	4 %	8 %

Source : INSEE, Sit@del, Lig'Air - Inventaire des émissions 2012 v1.4 (sept. 2017)

Figure 42 Répartition des surfaces de logement et des consommations d'énergies pour le besoin en chauffage par année de construction

Source : Figure reprise de l'Atlas Transversale Climat-Air-Energie du Lig'Air

Le second est le type de logement présent sur le territoire. 95 % de la surface de logement est individuel et 93,6 % des logements sont des maisons (INSEE, 2015).

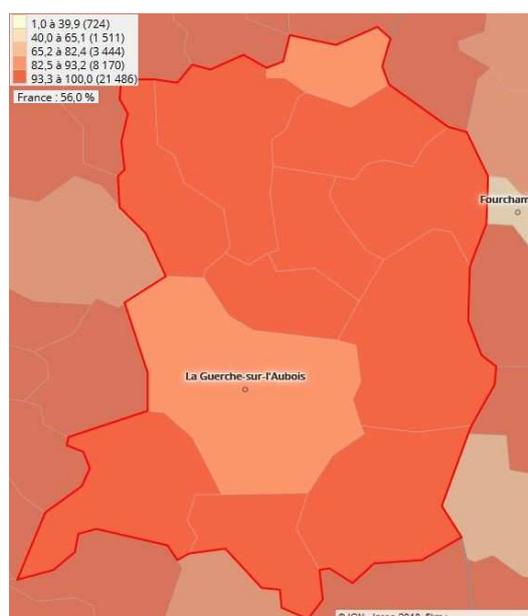


Figure 43 Part des logements de type maison dans le parc de logement local

Source : INSEE

Secteur du transport routier

C'est le second poste de consommation d'énergie sur le territoire avec une utilisation très importante de la voiture, même pour de très petits trajets domicile-travail, ce qui ne déroge pas aux usages à l'échelle du département du Cher.

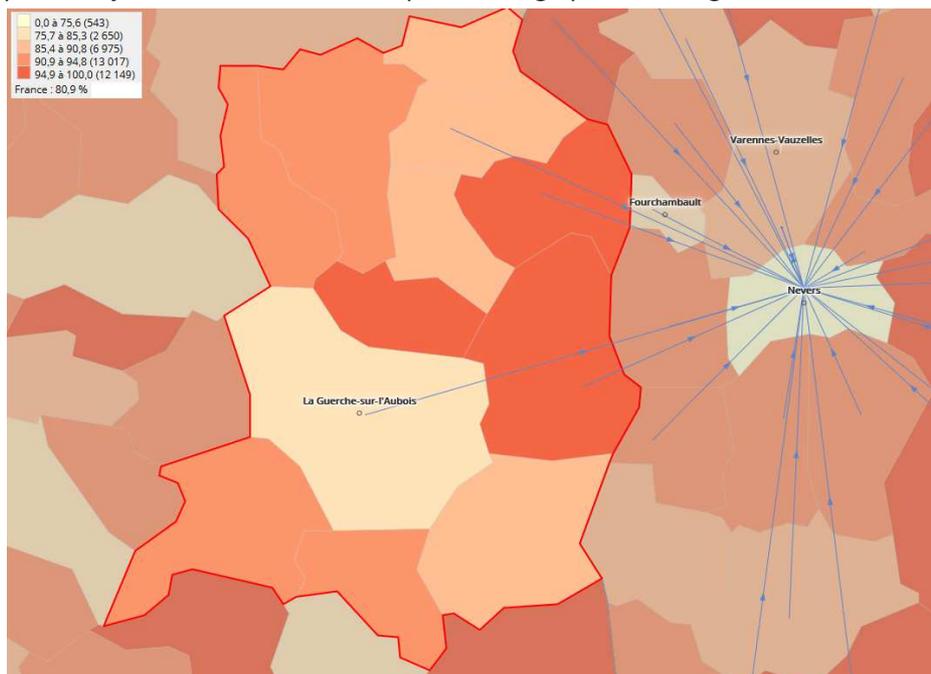


Figure 44 Flux principaux Domicile travail et part des ménages possédant au moins une voiture

Source : INSEE 2015

Le territoire de la CC appartient pour partie au bassin de vie de Nevers. Les flux de déplacement domicile-travail sont donc concentrés vers Nevers. Hors, cette agglomération fait partie d'une autre région, diminuant ainsi l'offre en transport en commun routier sur la CC vers elle. Ainsi, seule une ligne ferroviaire relie La Guerche sur l'Aubois et Nevers.

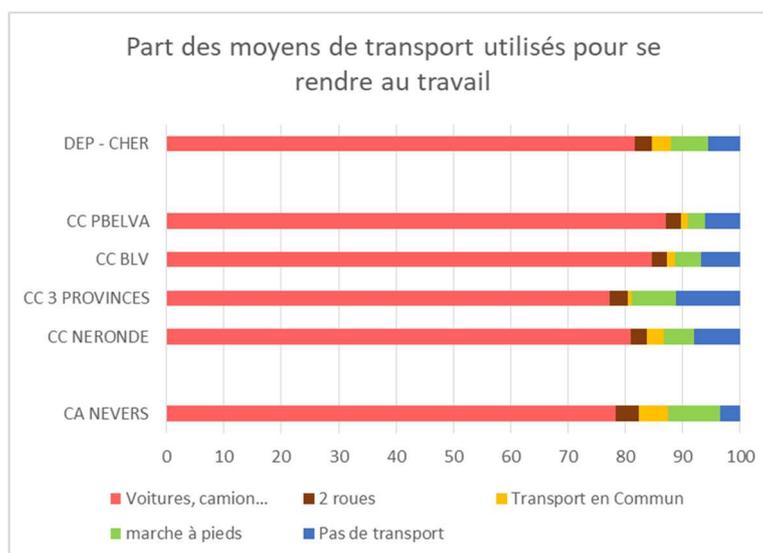


Figure 45 Moyens de transports utilisés pour les déplacements Domicile-Travail (D-T)

Source : INSEE 2015

Les déplacements Domicile-Travail en véhicule motorisé sont de 84,5% pour le département du Cher alors qu'ils s'élèvent à quasiment 90% sur la CC. La CC de PBELVA est très dépendante aux véhicules motorisés.

Secteur Agricole

Les émissions de gaz de ce secteur sont concentrées sur l'émission de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O). Ces deux gaz sont produits dans la zone essentiellement par le secteur agricole (respectivement 97% et 88%). Le fait qu'ils représentent à eux seuls 40% de l'émission total des GES appuie le caractère extrêmement rural de la zone.

3 - Diminution des émissions et Production d'énergie renouvelable

En 2007, les 27 chefs d'Etat de l'Union Européenne se sont engagés pour que d'ici 2020 et à l'échelle Nationale :

- Les émissions de GES soient diminuées de 20% par rapport à 1990
- La consommation énergétique soit réduite de 20% par rapport aux tendanciels à 2020
- L'augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Objectifs des documents Cadres

Selon l'état initial de l'environnement du SCoT, le SRCAE énonce 5 grandes priorités :

- La maîtrise de la consommation énergétique
- la réduction des émissions de GES
- la réduction de la pollution de l'air
- l'adaptation aux changements climatiques
- la valorisation du potentiel d'énergie renouvelable de la région

Le SRCAE note que ces grands objectifs à l'échelle Européenne : « nous met dans une trajectoire qui laissera l'effort principal à nos enfants » et donc les élus régionaux lors de la rédaction du Plan Climat Régional ont proposé de : « fournir un effort plus important pour les années à venir ». Ainsi, « Si l'objectif de 20% est minimal, l'objectif de 40% serait plus responsable [...] »

Ces grandes priorités sont traduites dans le rapport par des scénarii à compter de 2008 et à l'échéance 2020 puis 2050 :

- Emission de GES (réduction exprimée en kilo tonne équivalent CO₂)
 - Objectif global de diminution de 22 à 36 % (trois secteurs considérés Bâtiment, Transport et Economie) avec un effort accru dans le Bâtiment
- Consommation d'énergies (réduction exprimée en kilo tonne équivalent pétrole « tep »)
 - Objectif de passer d'une consommation de 6 414 à 5 000 à environ 3100 (trois secteurs considérés Bâtiment, Transport et Economie) avec un effort accru dans le Bâtiment et le Transport
- Développement des énergies renouvelables (objectifs comptés en augmentation de kilo tonne équivalent pétrole « tep » produit)
 - Objectif de passer de 434 à 1470 à environ 2 800 avec un effort particulier de développement des filières bois (secteur visant à une stabilisation), Eolien et Géothermique.

(SRCAE, chapitre VII, les scénarii)

Eolien

La région, par le SRCAE, espère une multiplication par 5 de la puissance livrée d'ici 2020. Dans cette optique, le Schéma Régional Eolien (SRE) a identifié une vingtaine de zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Pour chacune d'entre elles un estimatif de potentiel de production a été estimé.

Selon ce Schéma, 2 communes de la communauté de communes sont incluses dans une de ces zones (zone n°17) :

Menetou- Couture

Saint Hilaire de Gondilly

Cette zone a un potentiel de production de 90MW.

Actuellement, aucun parc ni projet de parc ne sont à l'étude dans le périmètre de la CC.

La Biomasse

La biomasse regroupe l'ensemble de la matière végétale susceptible d'être collectée à des fins de valorisation énergétique : Bois-énergie et méthanisation

Bois-énergie

L'utilisation du Bois ou des pailles agricoles comme énergie consiste à l'utilisation de bûches mais également de copeaux, broyat et autres co- ou sous-produits de l'exploitation forestière (résidu de coupe ou scierie) et/ou agricole (pailles...) et de l'entretien paysager (bois d'entretien d'espace public) comme source d'énergie dans des chaudières à l'échelle individuelle et/ou collective.

Ainsi, la filière bois possède un double avantage en permettant de générer un débouché pour des co/sous-produits forestiers, paysagers et agricoles et également de créer des partenariats locaux entre acteurs d'un territoire et ainsi créer des filières « circuit court » entre producteurs et consommateurs d'énergie.

La filière bois-énergie est la première source d'énergie « verte » en France et plus particulièrement dans la région Centre où elle représente 65% de l'énergie renouvelable produite en 2015 (Oreges Centre-Val de Loire). Tant que le prélèvement forestier reste inférieur à l'accroissement naturel forestier, et que l'équilibre des essences, la biodiversité et les continuités écologiques sont respectés la filière du bois-énergie restera une énergie verte.

Selon la direction départementale du Cher (Portrait du Cher - La forêt et la filière bois, 2015), la région centre compte 967 000 hectares soit 24% du territoire. La surface forestière du Cher est quant à elle de 184 000 hectares (soit 19% de la surface régionale).

Le bois industrie représente la plus grande part de récolte de bois <small>(source : DRAAF Centre, Agreste, enquête exploitations forestières et scieries 2012)</small>		
Total bois d'œuvre récolté	119 960 m³ soit 16 % du total régional	732 223 m ³
Total bois d'industrie récolté	199 558 m³ soit 18 % du total régional	1 132 524 m ³
Total bois énergie récolté	79 829 m³ soit 25 % du total régional	315 717 m ³
Total récolte 2012	399 347 m³ soit 18 % du total régional	2 180 464 m ³

Figure 46 Bois récolté par catégorie

Source : tableau repris du Portrait du Cher - La forêt et la filière bois, 2015 de la DDT

En 2012, le secteur principal concentrant la récolte de bois dans le département est le secteur du bois-énergie. Cette production de bois énergie est en augmentation puisque l'Agreste Centre – Val de Loire rapporte dans son document récolte de bois et production de sciage de 2016 que la récolte de bois énergie s'élevait à 93 440 m³.

Sur la CCPBELVA, le couvert forestier occupe une part importante de son espace, plus d'un tiers du territoire étant occupé par des boisements. Ces ensembles forestiers sont cohérents et bien reliés entre eux. Le développement de leur exploitation tout en respectant la biodiversité et les continuités écologiques est un axe de réflexion possible.

La commune de Jouet-sur-l'Aubois, a installé en 2009 une chaufferie au bois et un réseau de chaleur collectif pour alimenter une partie de ses bâtiments publics (salles d'associations, école maternelle et primaire, centre socio-culturel...) et quelques logements. Cette installation est venue remplacer 2 chaudières au fioul. Aujourd'hui, la chaudière au bois couvre 80% des besoins en énergie de la commune, l'ancienne chaudière au gaz ne servant qu'en appoint.

Méthanisation

« La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans Oxygène (digestion anaérobie) du à l'action de multiples micro-organismes (bactéries). Elle produit un gaz, appelé « biogaz », composé principalement de méthane (de 50 à 70%) et de dioxyde de carbone. C'est le méthane contenu dans le biogaz qui lui octroie ses vertus énergétiques. Cette réaction produit également un résidu, appelé digestat, qu'il est ensuite possible de valoriser en tant que fertilisant pour l'agriculture » (DDT18/MVATTE, présentation 2016 sur la transition écologique)

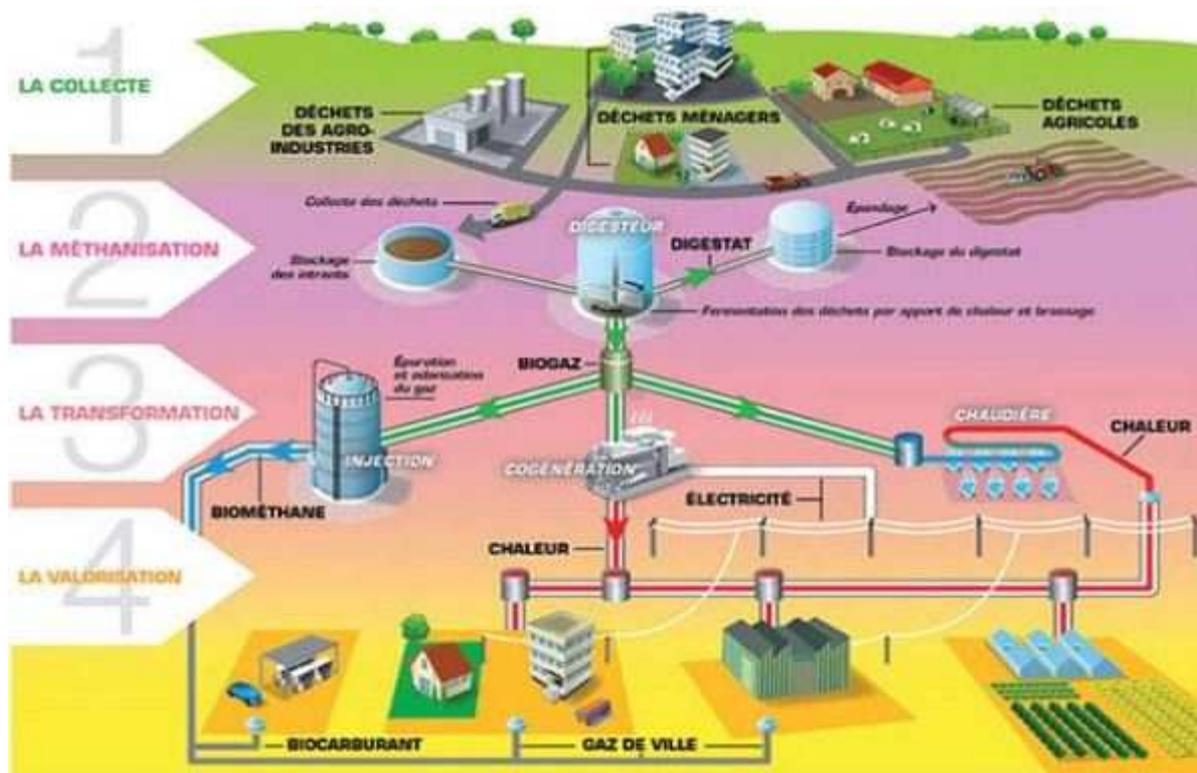


Figure 47 Schéma de la filière méthanisation

Source : DDT18 / MVAATTE, présentation 2016 sur la transition écologique

Les données suivantes sont issues des documents du colloque sur la méthanisation tenu le 11 octobre 2018 entre la DDT du Cher, les collectivités et la chambre d'agriculture. En date du 11 octobre 2018, dans le Cher, 3 méthaniseurs sont en activité mais c'est plus d'une trentaine de projets qui sont suivis par la Chambre d'agriculture (portés par plus de 80 exploitants agricoles). En 2020/2021, le Cher sera un des premiers départements français indépendant au gaz grâce au monde agricole, 8 mois sur 12 et plus de 30% en période hivernale.

Au sein de la CC aucun projet d'utilisation de la biomasse n'est à l'étude et ce, malgré les potentialités du territoire.

Le Solaire

Panneaux Thermiques et photovoltaïques

Les panneaux thermiques produisent de la chaleur à partir de l'énergie solaire permettant le chauffage domestique complet et/ou en partie ou la production d'eau chaude sanitaire.

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité directement injectable sur les réseaux. Plusieurs technologies de photovoltaïques coexistent aujourd'hui.

Potentialité locale

Le potentiel solaire régional est compris entre 1221 et 1350 kWh/m² selon l'ADEME. Ce potentiel est considéré comme modéré pour la France mais suffisamment important pour son exploitation quand on se positionne à l'échelle de l'Europe.

« L'énergie solaire peut être exploitée suivant 2 types d'installations : les centrales au sol et les installations sur toitures. Les terrains potentiels pour la mise en place de centrales au sol se répartissent en deux grandes catégories selon leur occupation :

- Agricole
- Industriel, Tertiaire

Par principe issu de la circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et contrôle des centrales photovoltaïques au sol et retenu par l'Etat et la Région, les espaces utilisés pour une activité agricole ou d'élevage ne peuvent pas être l'objet d'une installation solaire au sol » (CDHU du Cher, SCoT partie 1 chapitre 6)

La CC est un territoire recouvert d'espaces agricoles et naturels, le type d'installation à développer est donc plutôt les installations sur toiture afin de ne pas empiéter sur ces espaces.

Géothermique

Définition

La géothermie consiste au prélèvement d'énergie thermique (chaleur) dans son environnement et plus précisément de la terre (qu'elle soit stockée dans l'eau ou non) pour se chauffer (ou à l'inverse se rafraîchir) ou produire de l'électricité. Plusieurs filières de géothermie sont à distinguer. La filière des pompes à chaleur individuelles ou collectives et les réseaux de chaleur. (SCoT du pays LVA)

Technologies existantes

Il existe 2 technologies en fonction de la chaleur et la profondeur considérée.

- La géothermie très basse énergie ($T < 40\text{ °C}$)
 - repose sur l'exploitation de la chaleur présente dans le sous-sol ou dans les aquifères superficiels que celui-ci recèle, à des profondeurs comprises entre quelques mètres et 200 à 300 m. Cette technologie est adaptée pour les pompes à chaleur individuelles
- La géothermie basse et moyenne énergie ($T < 150\text{ °C}$)
 - utilise des échangeurs thermiques pour récupérer la chaleur contenue dans des aquifères plus profonds (1 000 à 2 000 m) avant de réinjecter l'eau. Cette technologie est plus adaptée pour alimenter des réseaux de chaleur urbain ou des pompes à chaleur collectives.

Une dernière technologie de géothermie existe. Celle-ci est bien plus complexe et limitée dans son implantation par une réglementation spécifique (aucune possibilité en région Centre à ce jour).

- La géothermie profonde et/ou à haute énergie ($T > 150\text{ °C}$)
 - utilise des sources de chaleur bien plus chaude pour produire de l'électricité. Ces sources peuvent aller jusqu'à 5 000m et sont généralement situées en zone volcanique. Elle peut être utilisée dans la production d'électricité et est encore très peu développée en France (Seulement 2 installations, une en Martinique et une dans le Bas-Rhin).

Pour ces deux premières technologies, le ministère de l'écologie a pour objectif national d'augmenter la production d'énergie par géothermie de basse et moyenne énergie de 200 ktep aujourd'hui à 400 voire 500 ktep d'ici 2023.

Réglementation

La réglementation autour de l'exploitation des sols et sous-sols pour les gîtes géothermiques relève du Code minier. Article L 112-2

Il existe 2 grandes catégories de gîtes géothermiques :

- les gîtes géothermiques dits basse température (de minime importance ou non) pour les installations à moins de 150 °C
- les gîtes géothermiques dits haute température (impossible sur CC) pour les installations à plus de 150 °C

Pour les gîtes à basse température :

« Au sens de l'article L. 112-3 du code minier, sont considérés comme des exploitations de gîtes géothermiques à basse température relevant du régime de la minime importance, les systèmes géothermiques ci-dessous :

- Les échangeurs géothermiques sur boucle fermée qui répondent aux critères cumulatifs suivant :
 - La profondeur du forage est inférieure à 200 m ;
 - La puissance thermique maximale est inférieure à 500kW.

- Les échangeurs géothermiques sur boucle ouverte qui répondent aux critères cumulatifs suivants :
 - La profondeur du forage est inférieure à 200 m ;
 - La puissance thermique maximale est inférieure à 500kW ;
 - La température de l'eau prélevée est inférieure à 25°C ;
 - Les eaux prélevées sont réinjectées dans le même aquifère et la différence entre les volumes prélevés et réinjectés doit être nulle ;
 - Les débits pompés prélevés doivent être inférieurs à 80 m³/h.

L'arrêté du 25 juin 2015 relatif à la carte des zones en matière de géothermie de minime importance institue la mise en application de la cartographie nationale dans le cadre de la géothermie de minime importance. »

Au sens de cet arrêté, le territoire national est divisé en trois zones :

-Zone verte : Absence de risques identifiés mais nécessité de recourir à un foreur qualifié ;

-Zone orange : la réalisation de l'ouvrage requiert l'avis d'un expert géologue ou hydrogéologue et le recours à un foreur qualifié ;

-Zone rouge : Zone non éligible à la géothermie de minime importance. Les dispositions applicables sont alors celles relatives aux ouvrages de géothermie de basse température prévues par les décrets n° 78-498 et n° 2006-649 et pris en application du code minier.

(SCoT Pays LVA)

Cette cartographie indique que la quasi-totalité de la CC est classée en zone verte que le circuit soit ouvert ou fermé à l'exception d'une cellule en centre bourg de La-Guerche-sur-l'Aubois (circuit ouvert et fermé) classée orange et quelques cellules sur la partie orientale de Jouet-sur-Aubois et Cours les Barres classées orange également. La CC est donc réglementairement éligible à ce type d'installation.

Potentialités de la filière

De manière générale, le potentiel géothermique doit être comparé aux besoins thermiques des utilisateurs en surface de manière individuelle ou collective. Le SRCAE fournit deux atlas sur le potentiel géothermique de la région centre. Le premier nous renseigne sur le potentiel géothermique sur aquifère superficiel pour un scénario de 50kWh/m² et un débit maximum (probabilité d'obtention de ce débit de 50%), le second nous renseigne sur les potentialités par installation de sondes géothermiques verticales (principale installation alimentant une pompe à chaleur) toujours pour un scénario de 50kWh/m². En ce qui concerne les communes de la CC, les résultats présentés dans cet atlas ont été regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 Potentiels géothermiques des communes de la CC PBELVA

Potentiels géothermiques pour un scénario de 50kWh/m ²				
	Sur aquifères superficiels (scénario de débit probable)		Sur sonde géothermiques verticales	
	Apremont-sur-Allier	< 300 teq	très faible	< 50 teq
Cours-les-Barres	< 300 teq	très faible	entre 200 et 300 teq	moyen
Cuffy	entre 300 et 600 teq	faible	entre 200 et 300 teq	moyen
Germigny-l'Exempt	entre 300 et 600 teq	faible	entre 100 et 200 teq	faible
Jouet-sur-l'Aubois	entre 600 et 1 000 teq	moyen	entre 50 et 100 teq	très faible
La Chapelle-Hugon	< 300 teq	très faible	entre 50 et 100 teq	très faible
La-Guerche-sur-l'Aubois	entre 1 000 et 2 000 teq	bon	entre 200 et 300 teq	moyen
Le Chautay	< 300 teq	très faible	entre 50 et 100 teq	très faible
Marseilles-les-Aubigny	entre 300 et 600 teq	faible	< 50 teq	quasi nul
Menetou-Couture	< 300 teq	très faible	entre 50 et 100 teq	très faible
Saint-Hilaire-de-Gondilly	< 300 teq	très faible	entre 50 et 100 teq	très faible
Torteron	entre 300 et 600 teq	faible	entre 50 et 100 teq	très faible

Source : SRCAE d'après Géo-perspectives.

Le SRCAE compare ces potentiels avec les besoins de surface à l'échelle de la région et du département. A l'échelle du Cher les besoins sont estimés à 213kteq par an. Le potentiel toujours pour un scénario de 50kWh/m² est quant à lui compris entre 65 et 117 kteq soit un potentiel de couverture par la géothermie sur aquifère superficiel de 31 à 55%.

Synthèse de la filière

La filière géothermie est une filière avec de fortes potentialités, ses technologies sont matures et en constante amélioration (performances élevées). La ressource d'énergie géothermique est présente quasiment partout, sous différentes formes (profondeur, par aquifère ...). La faiblesse de la filière réside dans la pluralité des solutions possibles (complexité de conception), dans la complexité de sa réglementation, dans sa faible promotion et dans sa faible structuration en tant que filière (les corps de métiers nécessaires à ce genre d'installation ne sont pas ou sont peu rassemblés au sein d'une même entité). (Source : Analyse SWOT de la filière écrite par Energie Centre)

Hydraulique

Il existe aujourd'hui 5 installations hydro-électriques à l'échelle du Cher pour une puissance maximale cumulée de 837 kW. Du fait d'un relief peu accidenté, le potentiel local est modeste pour des coûts d'investissement souvent très élevés et des risques de rupture des continuités écologiques. A l'échelle de la région et du département, aucune volonté particulière de développement de ce secteur n'est à l'œuvre.

4 - Synthèse

Le territoire de la CC PBELVA possède des potentialités différentes selon les communes. Le tableau ci-dessous reprend les informations importantes selon chaque filière considérée.

CONSTAT							ENJEUX	
Energie renouvelable considérée	Objectifs nationaux	Echelle régionale				Eléments de réponse aux objectifs à l'échelle intercommunale		
		potentiel d'augmentation régional maximal	production 2008 en ktep	perspectives 2020 en ktep	perspective 2050 en ktep	Ressources disponibles sur la CC		Enjeux
Biomasse	Combustion	16 000 GWh/an	354	650	700	Bonne	Ressources d'origine agricole et naturelles	réservoirs de biodiversité et continuités écologiques dans l'exploitation de la ressource,
	Méthanisation	5 500 GWh/an	5	80	300			
Solaire	Thermique	839 GWh/an	1	23	100	Moyen	Ensoleillement moyen, disponibilité des terres pour centrales au sol faible due au caractère naturel et agricole de la CC	consommation d'espace naturel et agricole pour les centrales au sol
	Photovoltaïque	3278 GWh/an	0,1	25	200			
Hydraulique		aucune augmentation attendue	12	12	12	/	/	continuité écologique des ouvrages
Eolien		2 600 MW	54	560	900	Bonne <i>localement</i>	Zone favorable (Zone 17) sur Saint-Hilaire-de-Gondilly et Menetou-Couture (SRE du centre) la zone aurait un objectif indicatif de valorisation du potentiel de 90MW	Zones favorables limitées sur la CC aux communes de Menetou-Couture et saint-Hilaire de Gondilly, caractère passionnel du sujet
Géothermie		fort	5	120	600	Faible à Bonne <i>localement</i>	Très inégale selon les communes. Seules les installations à basse température et le plus souvent de minime importance sont à considérer	réglementation et filière complexe, pluralité des situations
Total			431	1 470	2 812			

Source : Les données d'objectifs nationaux proviennent du Ministère de la transition écologique et solidaire, les données régionales sont issues du SRCAE, les informations à l'échelle intercommunale du diagnostic du SCoT du Pays Loire Val d'Aubois

E - RISQUES ET NUISANCES

Dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), les communes de la CCPBELVA sont concernées par 2 à 5 risques majeurs. On distingue dans ce document les risques liés à l'environnement (géologie, végétation, sols, hydrographie), dits « risques naturels » des risques induits par les activités humaines, dits « risques technologiques ».

Tableau 12 : Synthèse des Risques Majeurs par commune de la CCPBELVA (données DDRM du Cher)

	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES				Nbre de Risques
	Inondation	Incendie	Retrait Gonflement d'Argile	Sismique	Industrie	Nucléaire	Rupture de digue	Transport de Matières Dangereuses	
APREMONT SUR ALLIER	x		x	zone 2			x	x	5
COURS LES BARRES	x		x	zone 1			x	x	5
CUFFY	x		x	zone 2			x	x	5
GERMIGNY L'EXEMPT			x	zone 2					2
JOUET SUR L'AUBOIS	x		x	zone 1			x	x	5
LA CHAPELLE HUGON			x	zone 2					2
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS			x	zone 2				x	3
LE CHAUTAY			x	zone 2				x	3
MARSEILLES LES AUBIGNY	x		x	zone 1			x	x	5
MENETOU COUTURE			x	zone 2					2
SAINT HILAIRE DE GONDILLY			x	zone 2					2
TORTERON			x	zone 2				x	3

1 - Le risque inondation

Cinq communes du territoire sont concernées par ce risque : Apremont-sur-Allier pour la rivière Allier, Cours-les Barres, Cuffy, Jouet-sur-l'Aubois et Marseilles-les Aubigny pour la Loire, les autres communes du territoire étant protégées des risques d'inondations de Loire et Allier par le ressaut boisé parallèle à l'axe formé par ce complexe fluvial. Différents documents définissent les aléas associés aux inondations et les règles correspondantes.

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne

Approuvé le 23/11/2015, ce document doit être pris en compte par le PLUi, notamment par l'intégration de ses dispositions suivantes :

Disposition 1-1 : préservation des zones inondables non urbanisées

Disposition 1-2 : préservation des zones d'expansion des crues,

Disposition 2-1 : zones potentiellement dangereuses,

Disposition 2-2 : indicateurs sur la prise en compte du risque d'inondation,

Disposition 2-4 : prise en compte du risque de défaillance des digues,

Disposition 3-7 : délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important.

Le PPRI de la Loire approuvé en mai 2018 regroupe les 3 anciens PPRI de la Loire suivants : vals du Bec d'Allier et de Givry, val de La Charité-sur-Loire, val de Léré-Bannay. Chacun de ces 3 PPRI a été approuvé par Arrêté le 22 mai 2018. Leur note de présentation et leur règlement sont communs.

Le PPRI « Val de Givry et Bec d'Allier », concernant les communes de Cuffy, Cours les Barres, Jouet sur l'Aubois et Marseilles-les-Aubigny, a été approuvé le 22 mai 2018 par l'arrêté préfectoral n°2018-1-0531.

Le zonage est disponible ainsi que ses nouvelles dispositions réglementaires. La nouveauté du zonage réside dans la prise en compte dans le nouveau référentiel des aléas du seuil de 1m (limite de mise en danger des personnes et limite d'efficacité des batardeaux) ainsi que des zones de dissipation d'énergie en arrière des digues. « Cette zone de dissipation de l'énergie s'établit, depuis l'aplomb des digues, sur une largeur de 100 mètres par mètre de hauteur de digue pouvant être mise en charge » (extrait de la note de présentation du PPRI).

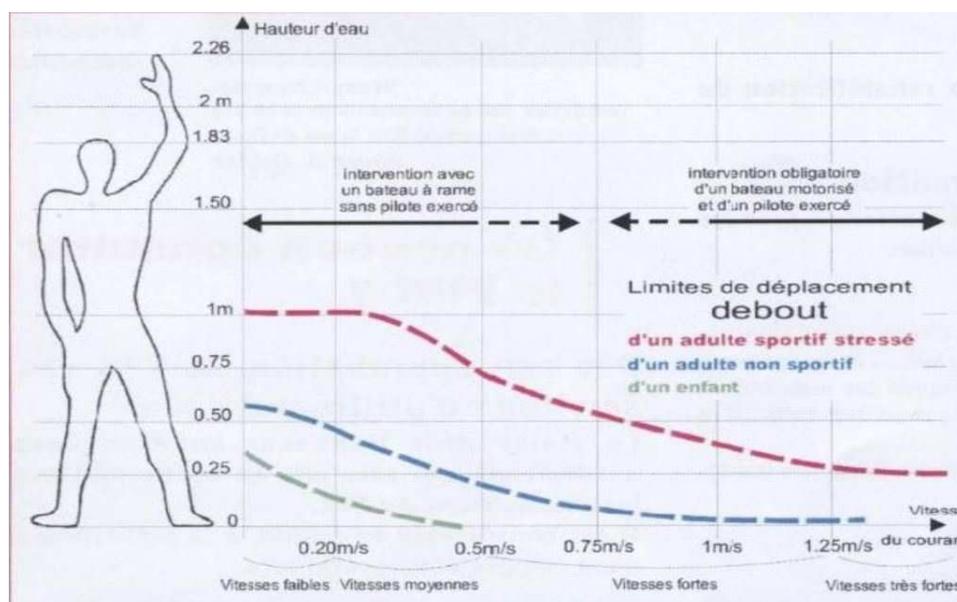


Figure 48 Schéma montrant l'impact de la vitesse d'écoulement sur les déplacements des citoyens et des secours.

Source : Note de présentation du PPRI Loire

« La combinaison des aléas de hauteur de submersion, de vitesse d'écoulement et des zones de dissipation d'énergie se traduit par la grille de synthèse des aléas ci-dessous dans laquelle les pourcentages mentionnés en bleu représentent la part de chaque zone d'aléa dans l'ensemble de la zone inondable de la Loire » (Note de présentation du PPRI Loire)

Tableau 13 Grille de synthèse des aléas tirée de la note de présentation du PPRI Loire

	sans vitesse marquée	avec vitesse marquée	zone de dissipation d'énergie	eaux permanentes
h < 0,50 m	Faible 1,2%	Moyen 0,1%	Très fort	Très fort
0,50 m < h < 1,00 m	Moyen 2,5%	Fort 0,1%		
1,00 m < h < 2,50 m	Fort 32,5%	Très fort 5,7%		
h > 2,50 m	Très fort 18,9%	Très fort 22,7%		

Source : Note de présentation du PPRI Loire

Ainsi, sur l'ensemble du PPRI Loire, les zones d'aléa fort et très fort représentent 96,2 % de la surface.

Le nouveau PPRI compile les nouvelles données sur les hauteurs de plus hautes eaux connues (PHEC), les hauteurs de submersion (PHEC-niveau du terrain naturel) qui définissent 4 zones d'aléa, les zones en eaux permanentes, les vitesses d'écoulement (qui jouent sur le risque pour les personnes et les biens et compliquent l'intervention des secours), les zones de dissipation d'énergie, les enjeux ponctuels (Mairie, Etablissement scolaire...), les bâtis et les zones urbanisées.

Les aléas existants sont répartis sur la carte du zonage réglementaire en zones de type A, zone d'expansion de crue (peu ou pas urbanisée) et B (déjà urbanisée), numérotés de 1 à 4 (par hauteur croissante de submersion) avec ou sans indice v (vitesse élevée), l'indice z correspond à la zone de dissipation d'énergie. Il existe un troisième type de zone la zone EP ou eaux permanentes. C'est une zone d'aléa très fort.

Le nouvel Atlas des Zones Inondables (AZI) élaboré par la DREAL Centre en 2013-2014 a servi à réévaluer les PHEC et les hauteurs de submersions prises en compte pour la construction des Atlas aléas et enjeux, et zonage réglementaire des différentes communes du PPRI de la Loire 2018.

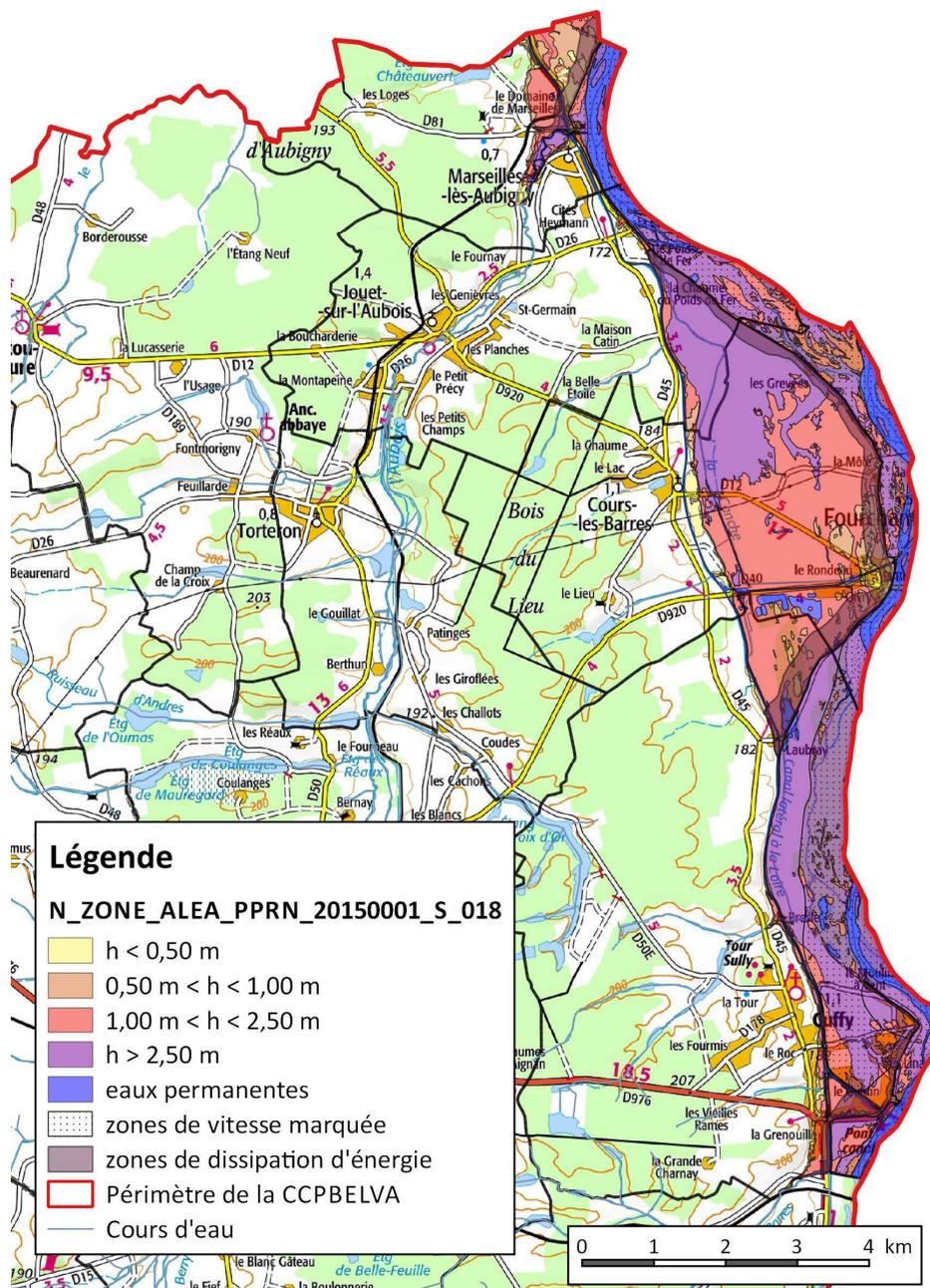


Figure 49 Vue générale du PPRI de la Loire, Val de Givry et Bec d'Allier

Source : DDT 18

On constate que :

- De manière générale : l'ensemble des terres et du bâti à l'Est du Canal latéral à la Loire sont inondables
- sur la commune de Cuffy :
 - o la zone géographique du Bec d'Allier, comprenant les enjeux ponctuels d'un camping, un ouvrage d'assainissement collectif et de 2 ouvrages d'adduction en eau potable, est une zone d'aléa fort à très fort.
- sur la commune de Jouet-sur-l'Aubois :
 - o les deux ouvrages d'adduction en eau potable sont en zone d'aléa fort à très fort.
- sur la commune de Marseilles-les-Aubigny :
 - o une exploitation agricole, un élevage, deux ouvrages d'adduction en eau potable (faisant partie de la même unité de captage) et un ouvrage d'assainissement collectif sont dans une zone d'aléa (à minima fort à l'exception de l'exploitation agricole qui est repérée en zone de faible aléa).

Le PSS Allier

Pour la partie « Allier » du territoire, aucun PPRi n'est venu remplacer le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) de 1965. Si les règles de ce document ne sont plus compatibles avec la réglementation sur l'urbanisme, les cartes élaborées alors demeurent une source d'information à prendre en compte, pour la commune d'Apremont-sur-Allier notamment. Une cartographie, informelle mais plus récente que celle du PSS a par ailleurs été élaborée par la DDEA de l'Allier dans le cadre d'un projet de PPRi.

2 - Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation

Plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles concernant le territoire à La-Guerche-sur-l'Aubois, pour inondation et coulées de boues ont été pris, respectivement en 1995, 1999 et 2001.

3 - Les risques de ruissellement

Suite aux arrêtés de catastrophe naturelle pris à La Guerche sur l'Aubois, un PPR « assurances » pour les inondations et coulées de boue a été prescrit en 2005 sans qu'il n'ait à ce jour été suivi d'études. Il n'existe donc pas de PPR approuvé pour ce risque, bien que le phénomène ait été identifié pour cette commune.

4 - Les risques « mouvements de terrain et cavités souterraines »

Cours-les-Barres et Torteron sont concernées par des cavités souterraines naturelles.

5 - Le risque transport de matières dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Ce risque est présent au niveau de la RD 976 et de la ligne de chemin de fer pour les communes de Cours-Les-Barres, Le Chautay, Cuffy, La Guerche-sur-L'Aubois, Jouet-sur-L'Aubois, Marseilles-les-Aubigny, Torteron.

6 - Nuisances sonores : classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Les problèmes de bruit sont essentiellement liés aux divers axes de transports terrestres. La réglementation spécifique relative aux axes de transports bruyants a pour effet de limiter la gêne sonore des riverains des axes les plus circulés.

Dans chaque département il est procédé à un classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Le classement n'est ni une servitude, ni un règlement d'urbanisme, mais une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments devront respecter.

La largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons et les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit dépendent de la catégorie de classement des voies (de 1 à 5).

D'après l'arrêté préfectoral n° 2015 - 1 - 0982 du 29 septembre 2015 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres, la RD 12 à Cours les Barres et la RD976 à la Guerche sur l'Aubois sont classées dans le cadre de la lutte contre le bruit. Elles sont classées respectivement en catégories 4 (secteur de 30m affecté par le bruit de part et d'autre de ce tronçon) et 4 à 3 (secteur de 100 m affecté par le bruit).

Tableau 14 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre sur la CCPBELVA (extrait du tableau annexé à l'Arrêté du 29/09/2015)

Commune	Nom de la Voie	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit (en m)	Tissu
Cours-les-Barres	RD12	De la limite de département à la RD40	4	30	Ouvert
La Guerche-sur-l'Aubois	RD976	De la rue de la Libération à la rue du Lieutenant Petit, Rue Henri Barbusse	3	100	Rue en U
La Guerche-sur-l'Aubois	RD976	De la rue du Lieutenant Petit à la RD920, Rue Gambetta	4	30	Ouvert

7 - Routes à Grande circulation

Aucune route à grande circulation au sens de la réglementation (article L110-3 du Code de la Route et Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010) n'est présente sur le territoire de la CCPBELVA.

8 - Carrières

Schéma des carrières du Cher 2016

Outre la réglementation ICPE (rubrique 2510-1) et la loi sur la protection de la nature, c'est le Schéma Départemental des Carrières du Cher, adopté par arrêté préfectoral le 10/06/2016, qui régit les activités des carrières.

Sur le territoire

Le territoire étant riche en alluvions et en calcaire, plusieurs carrières y sont encore en activité :

- Les carrières des sites des « Fromenteries » et du « Chaumont » gérées par la Société des Agrégats du Centre sur la commune de Cours-les-Barres
- La carrière du site du « bois minon » gérée par la société Ciment Calcia Heidelberg du Cement Group sur la commune de Menetou-les-coutures



Figure 50 Vue aérienne des sites de Cours les barres
Source : site internet de la Société des Agrégats du Centre

9 - Décharges : risques d'instabilité des sols et de pollution

A Torteron, un ancien centre de stockage de déchets non dangereux (décharge) exploité de 1981 à 1995 sur une ancienne carrière de pierre à chaux, située en pied de coteaux sur la rive droite de l'Aubois, au lieu-dit « Les Clairambaux » (anciennement, lieu-dit « Le Champ Ragon ») fait l'objet d'un suivi post exploitation.

10 - Risques pollution des sols : anciens sites industriels

Un site (STROMAG) toujours en activité est identifié dans la base nationale BASOL comme recelant une pollution du sol et des eaux souterraines. Toujours en activité, ce site a hébergé des activités industrielles variées depuis le début du vingtième siècle.

Les études effectuées en 2004-2005 démontraient :

- Une pollution dans les sols (Arsenic, Chrome, cuivre, polychlorobiphényles, trichloroéthylène (TCE))
- Une pollution sous forme dissoute dans les eaux souterraines (TCE, tétrachloroéthylène, Cis-1,2-dichloroéthylène, 1,2-dichloroéthane, 1,1-dichloroéthylène, chlorure de vinyle)

Des anciens sites, industriels ou autres peuvent être à l'origine de pollution de sols et/ou des nappes phréatiques : c'est le cas notamment des anciennes décharges communales, ouvertes dans les années 1960 et des nombreux anciens sites industriels (chaux, métallurgie), particulièrement concentrés dans la vallée de l'Aubois.

11 - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les ICPE peuvent dépendre de différents régimes, selon leur activité et les seuils atteints pour chaque activité classifiée ayant conduit à la procédure ICPE (nombre d'animaux pour les élevages, volumes de produits nocifs stockés ou utilisés, etc.). On trouve ainsi les régimes : de Déclaration (seuils les plus bas) (D), d'enregistrement (E) et d'Autorisation (A).

Tableau 15 : ICPE présentes sur le territoire de la CCPBELVA

Raison sociale	Activité	Régime	Adresse
AGREGATS DU CENTRE "Le Chamont"	Carrière	A	Cours-les Barres
AGREGATS DU CENTRE "Les Fromenteries"	Carrière	A	Cours-les Barres
PLANCHARD-LES COQS	Stockage, dépollution, démontage, de VHU	E	Germigny l'Exempt
GKN STROMAG FRANCE	Fabrication de machines et équipements (freins industriels)	A	La Guerche sur l'Aubois
SAPLAC	Fabrication de panneaux de Bois	A	La Guerche sur l'Aubois
SARL TRADIB	broyage et stockage de matières premières, emballage et stockage de produits finis (fabrication de produits en plastiques recyclés)	D	La Guerche sur l'Aubois
Pierre CLAIRY	Elevage de chiens	A	Menetou-Couture
Ciments CALCIA	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (Carrière)	A	Menetou-Couture

Source : Base de données des Installations classées et Porter et Connaissance de l'Etat (DDT18)

12 - Le risque « retrait-gonflement d'argiles »

Désigné aussi sous le terme de « mouvements de terrain par tassements différentiels », ce phénomène de retrait-gonflement se manifeste principalement dans les sols argileux et est lié aux variations de la teneur en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Ce retrait-gonflement successif de matériaux argileux, accentué par la présence d'arbres à proximité dont les racines précipitent le processus, engendre des dommages importants sur les constructions qui peuvent compromettre la solidité de l'ouvrage : fissures des murs et cloisons, affaissements de dallage, rupture de canalisations enterrées...

Les dispositions préventives à mettre en œuvre pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement relève de la responsabilité du constructeur sur la base d'une étude de sol. Les dispositions généralement prescrites sont également consultables sur le site www.argiles.fr

Ce risque est identifié sur l'ensemble des communes de la CCPBELVA, avec un aléa faible à moyen.

Légende

 Limites de la CC PEBELVA

 Limites communales

Aléa retrait-gonflement des argiles

 - Aléa fort

 - Aléa moyen

 - Aléa faible

 - A priori nul

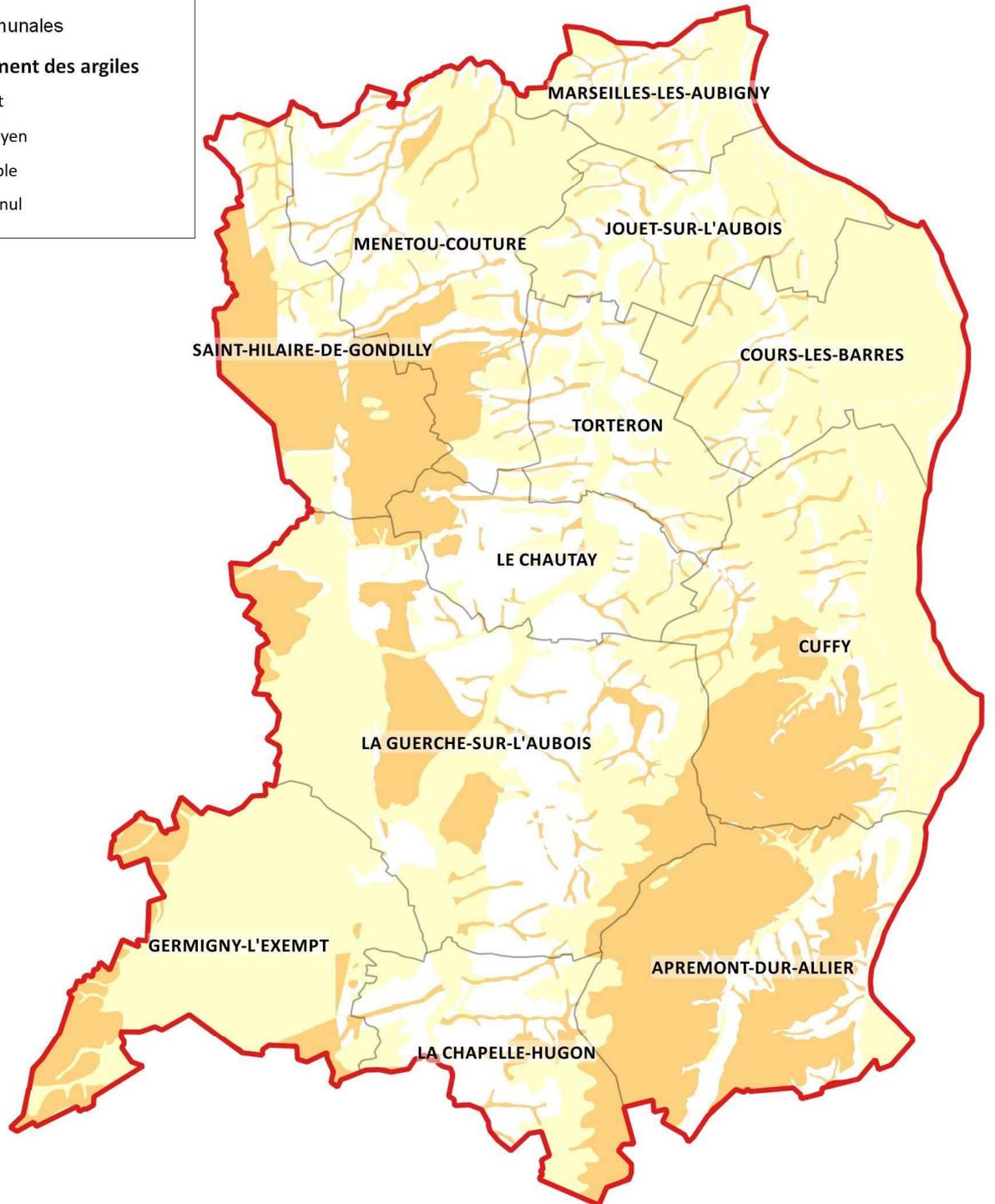


Figure 51 Carte des aléas retrait-gonflement des argiles

Source : géorisques

13 - Le risque sismique

Les communes de la CCPBELVA sont classées en zone de sismicité 1 (aléa très faible) et 2 (aléa faible) au regard du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

Le niveau d'aléa 1 ne nécessite pas d'appliquer aux bâtiments, aux équipements et aux installations, des mesures préventives comme notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques. Le niveau d'aléa 2 impose des règles pour les bâtiments de catégorie d'importance III et IV au sens de l'article R 563-3 du Code de l'Environnement.

(Catégorie d'importance III : ceux dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socio-économique ;

Catégorie d'importance IV : ceux dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public.)

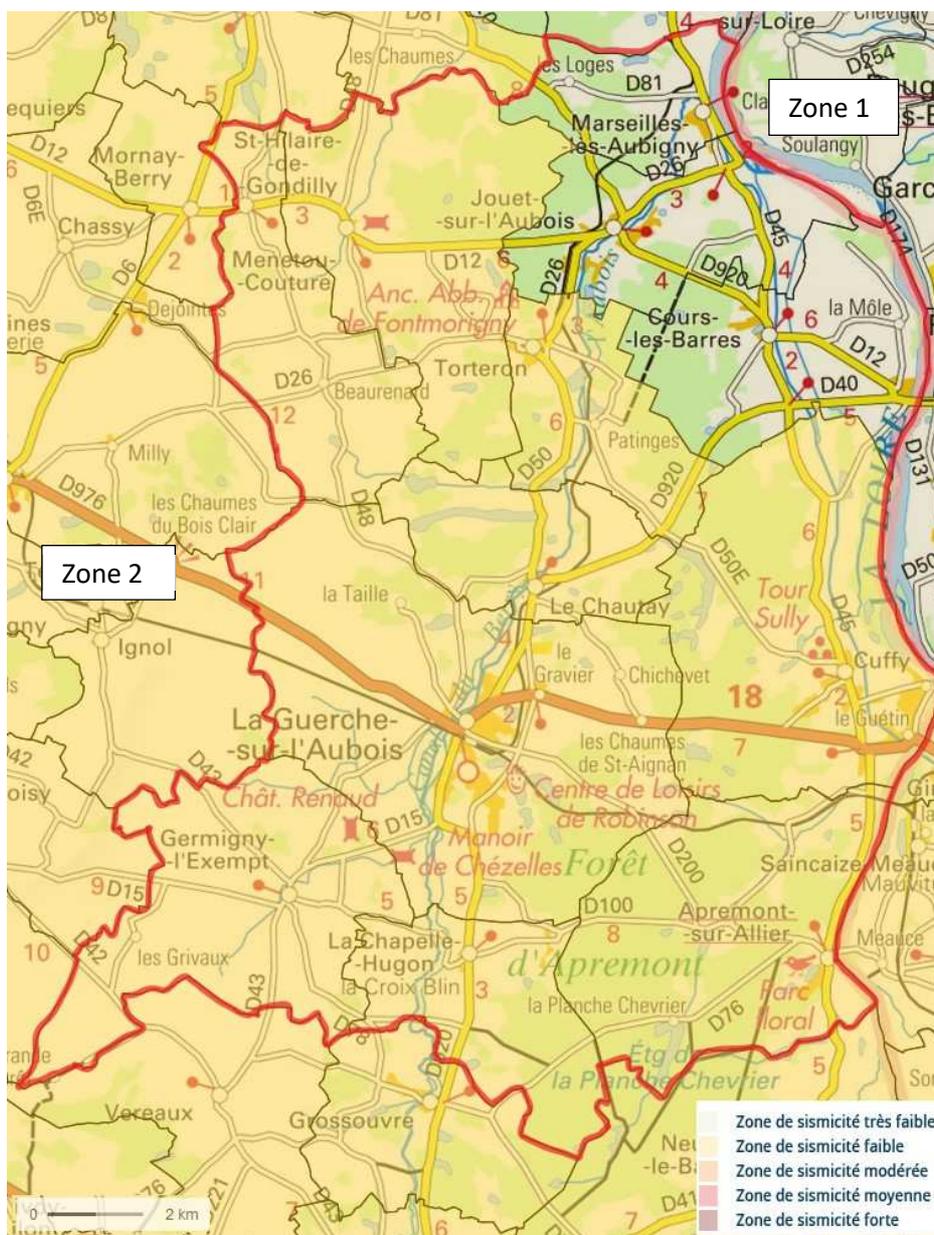


Figure 52 Carte des zonages sismique

Source : IGN- Géoportail

14 - Gestion des déchets

Documents d'orientations

Les principaux documents qui traitent de ces aspects figurant dans l'état initial de l'environnement du SCOT sont:

- Le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Cher (PPGDND 2012)
- Le Plan régional d'élimination des déchets dangereux de la région centre (PREDD 2009)

La collecte des déchets

Une structure unique de gestion

Le SMIRTOM Saint-Amandois a la compétence collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés sur la Communauté de commune des Portes du Berry. Ce syndicat recouvre actuellement 98 communes (6 communautés de communes, un syndicat et 2 communes individuelles) soit une population d'environ 60 000 habitants. Avec ses 10 300 habitants la CC des Portes du Berry compte pour environ 1/6 de la population recouverte par ce syndicat. Le budget mandaté du service est d'environ 5,3 M € pour l'ensemble du Saint-Amandois sur l'année 2016 et est assuré par la mise en place d'une redevance incitative depuis 2010.

La collecte

Le syndicat utilisait un prestataire de services, la société SITA Centre, pour la collecte en porte à porte jusqu'en 2017. Ce prestataire a été remplacé par la branche environnement du groupe BRANGEON dans le cadre d'une optimisation de la collecte.

Elle concerne 4 types de déchets :

- de manière hebdomadaire
 - Les Ordures ménagères Résiduelles (OMR)
 - Les corps creux ou emballages
- de manière bimensuelle
 - Les Journaux revues et magazines ou papier recyclable (JRM)
 - Le verre

Pour le textile, la collecte à des fins de tri, réutilisation et recyclage se fait en conteneur sur la voie publique, en déchetterie et au sein d'association spécialisée.

Pour la collecte des textiles, la Communauté de communes compte :

- 6 conteneurs de collectes « le Relai »
- Une antenne de la Croix Rouge

Pour les ampoules et piles, l'électroménager et électronique, la collecte se fait en point de collecte (magasins) ou directement en déchetterie. Ces points de collecte font partis d'un réseau de recyclage, respectivement Recylum et Corepile pour les ampoules et batteries. Pour les meubles, la collecte se fait exclusivement en déchetterie.

Les déchetteries

Le syndicat assure la gestion de 14 déchetteries. Sur la CCPBELVA, 2 déchetteries sont implantées :

- Une à Torteron
- L'autre à la Guerche sur l'Aubois.

Elles collectent les déchets suivants :

- Déchets verts
- Cartons
- Bois traité
- Gravats
- Tout-venant
- Appareils électroniques
- Ferraille
- Déchets spéciaux
- Amiante lié (à La-Guerche-sur-l'Aubois seulement)
- Papier
- Verre
- Huile de vidange
- Mobilier
- Textile-Linge-Chaussures

Le syndicat s'est engagé dans la filière éco-mobilier afin de valoriser le mobilier usagé déposé en déchetterie. Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Evolution des tonnages collectés pour le Saint-Amandois

Entre 2010 et 2016, on assiste à une diminution des tonnages collectés pour atteindre un global d'environ 25 700 T/an en 2016. Cette diminution globale est engendrée par la valorisation, d'une grande quantité de gravats depuis 2013 faisant ainsi disparaître leur statut de déchets.

49% du tonnage est apporté en déchetterie contre 51% collecté en porte à porte.

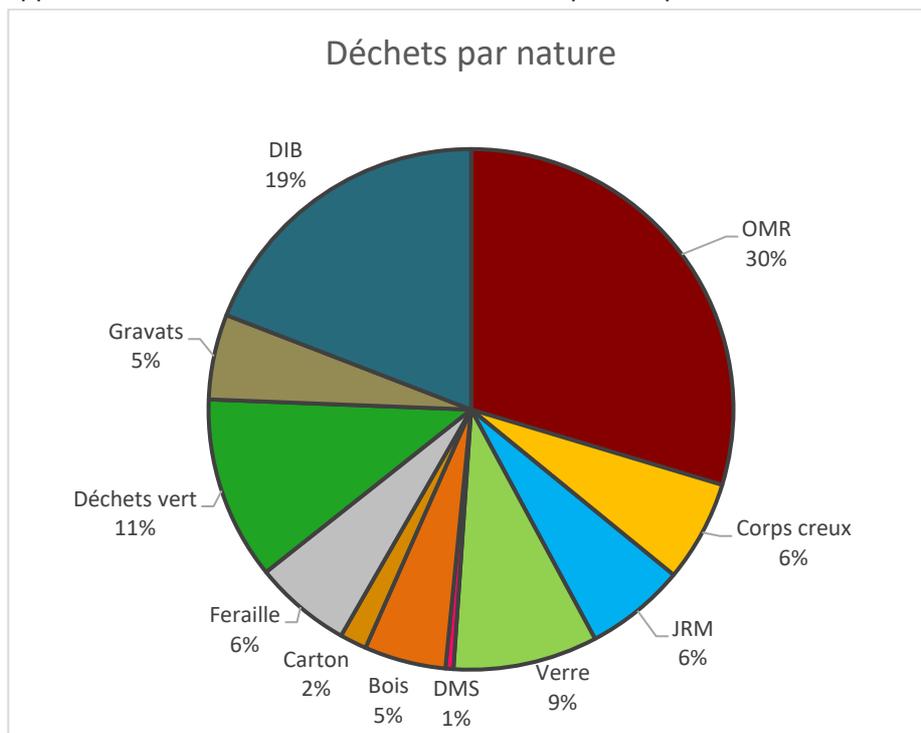


Figure 53 Répartition de la production de déchets par nature cumulé déchetterie et collecte

Source : Données utilisées provenant du Rapport annuel du service - 2016

Les OMR et Déchets industriels banal (DIB) sont pour 50% du total du tonnage de déchets.

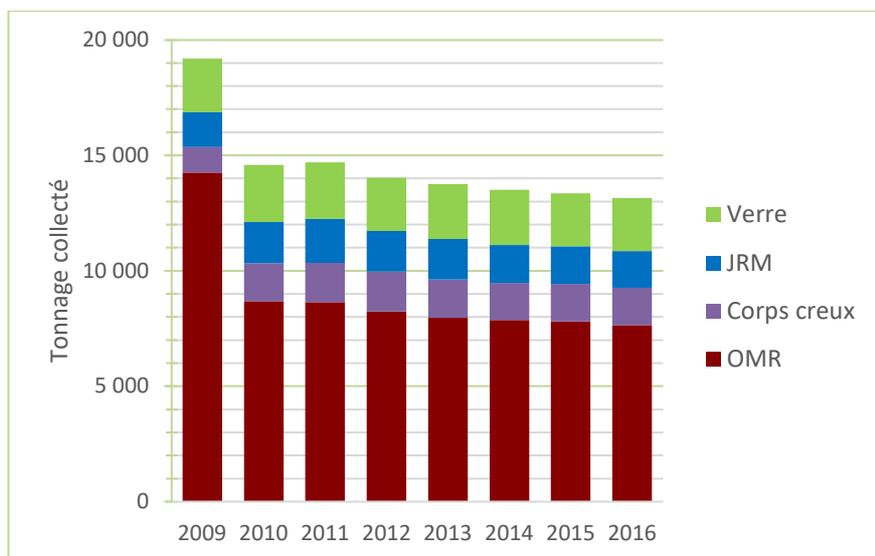


Figure 54 Evolution du tonnage collecté sur l'ensemble de la SMIRTOM

Source : Données utilisées provenant des Rapports annuels du service – de 2010 à 2016

Les performances de collecte montrent que les tonnages d'OMR diminuent doucement depuis 2010 pour atteindre 220 kg par an et par habitant en 2016 après avoir nettement diminué entre 2009 (321,97kg/hab) et 2010 (243,19kg/hab). Cette nette diminution suivie d'une diminution plus douce montre l'impact de la mise en place de la redevance incitative en 2010 sur le comportement des usagers et ceux de manière durable. L'effort initié en 2010 s'est maintenu et renforcé depuis.

Evolution des tonnages collectés pour les deux déchetteries de la Communauté de commune

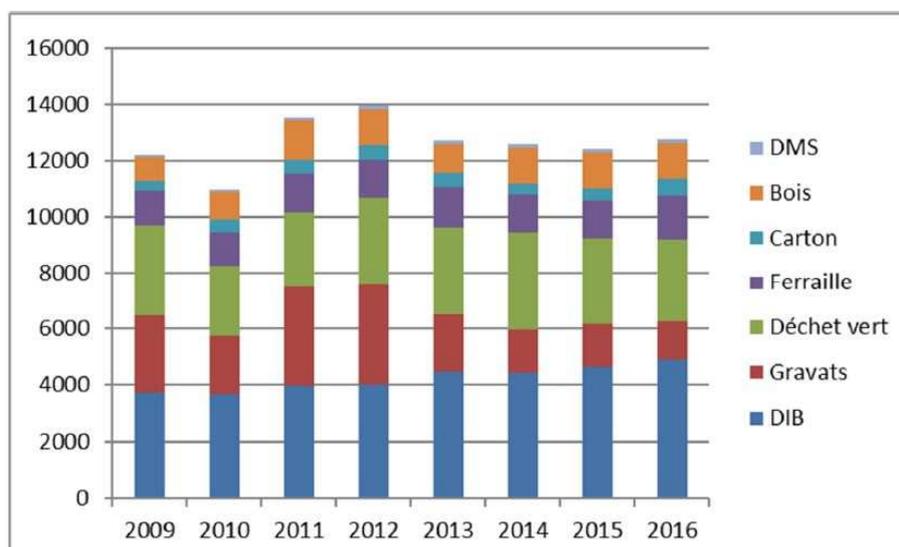


Figure 55 Evolution des tonnages collectés sur les 14 déchetteries de la SMIRTOM

Source : Rapport annuel du service – 2016

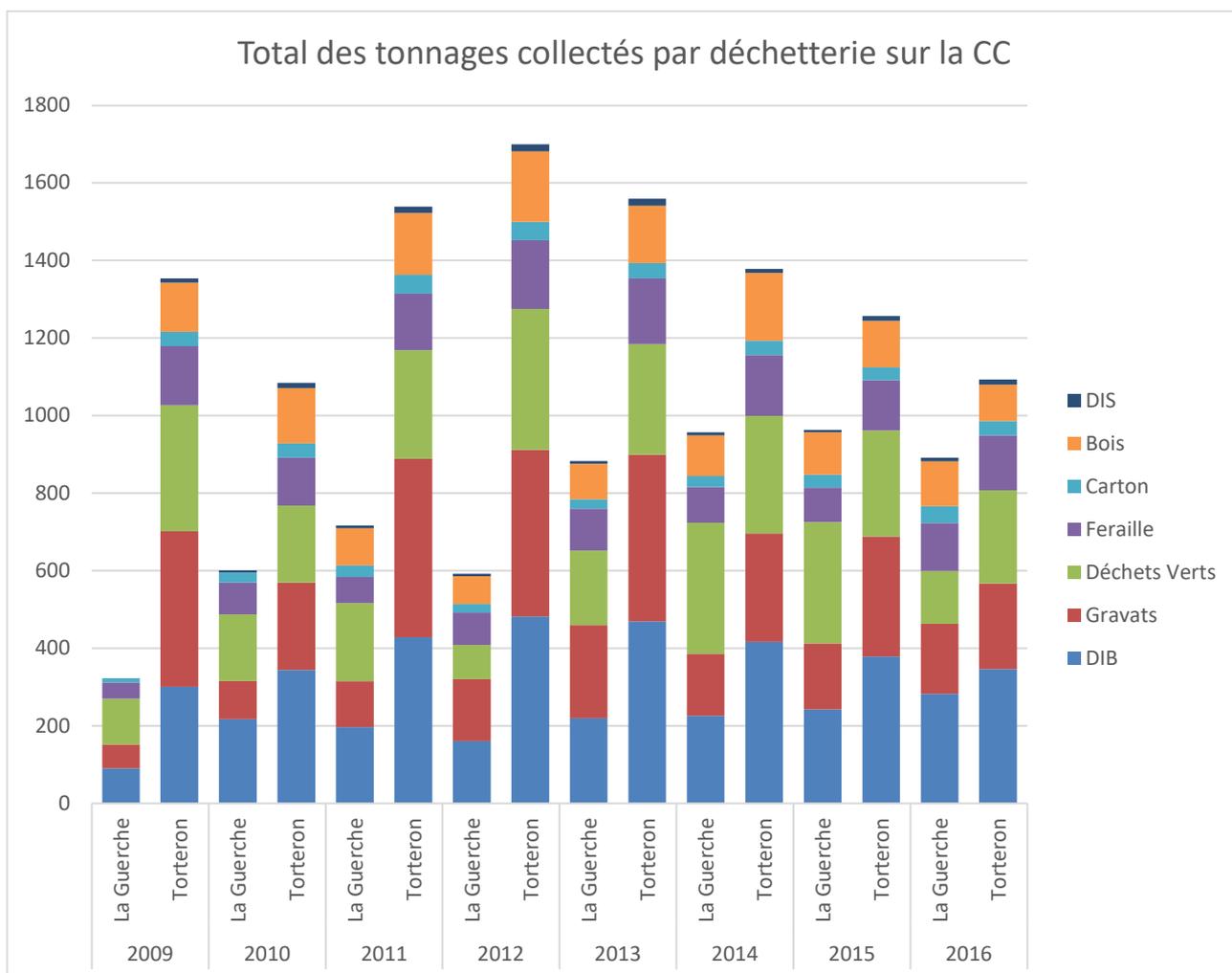


Figure 56 Evolution du tonnage pour les 2 déchetteries de la CC

Source : Rapports annuels de la SMIRTOM de 2009 à 2016

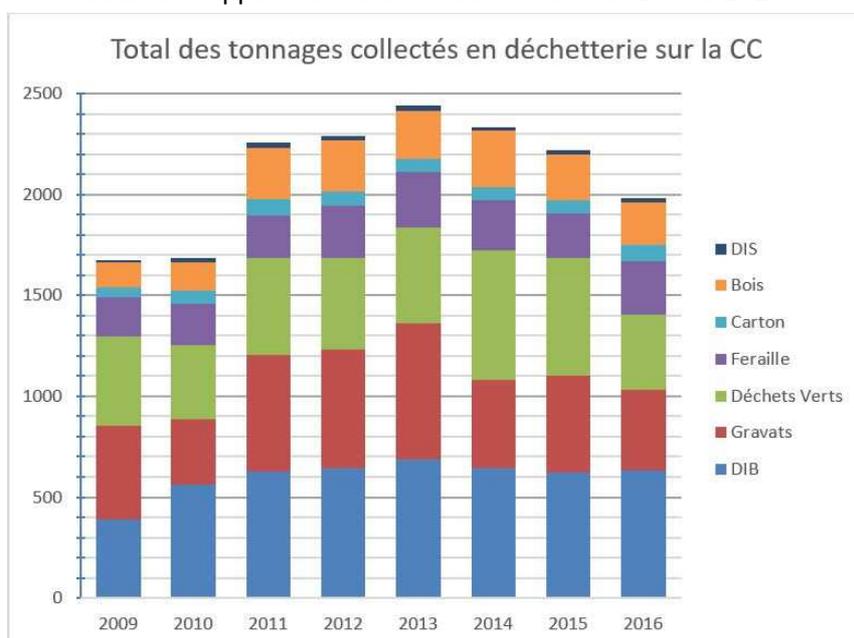


Figure 57 Evolution du cumul des tonnages collectés en déchetterie sur la CC

Source : Rapports annuels de la SMIRTOM de 2009 à 2016

Une hausse de la production de déchets par habitant est notée en 2016 (424,94 kg/hab en 2015 contre 432,16 kg en 2016) malgré la légère diminution (- 4,34kg/hab entre 2015 et 2016 noté en collecte). Cette hausse s'explique par l'utilisation importante des déchetteries par les professionnels (hausse de la ferraille, des DIB et du carton).

Selon le rapport 2016 des services du syndicat, la situation de la déchetterie de Torteron est similaire à la situation globale du Saint-Amandois (hausse de la collecte de la ferraille, des DIB, du carton et du bois). La Déchetterie de La Guerche sur l'Aubois quant à elle accuse une hausse quasi globale de son activité avec une augmentation pour tous les types de déchets à l'exception des déchets verts.

Le traitement des déchets

Produits issus des déchetteries

Les produits issus des déchetteries sont traités par 3 sociétés selon 4 lots distincts :

- Lot 1 : traitement des DIB : Société SITA, enfouissement au CSDU Classe II du Champ Balai situé sur la commune d'Orval.
- Lot 2 : traitement des déchets verts par compostage: Société Mempontel sur la plateforme de Baugy.
- Lot 3 : traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) Société Meyer SGA à Pouilly lez Gien
- Lot 4 : traitement du bois : Société Mempontel à Baugy

Les cartons, la ferraille et les gravats déposés en déchetterie sont envoyés dans une filière de recyclage.

Le tout venant était quant à lui envoyé au site d'enfouissement de classe II du « Champ balai » sur la commune d'Orval. Depuis 2017, la société SITA en charge du traitement des déchets enfouit les tout-venants.

Produits issus de la collecte

L'ensemble des ordures ménagères (7638,7 T en 2016 soit 127,31kg/hab) était enfoui au centre d'enfouissement de classe II du « Champ balai » sur la commune d'Orval.

Sur les 1618,22 tonnes de corps creux collectées en 2016, un tri précis est effectué pour séparation en 7 sous catégories à des fins de valorisation. Ces sous-catégories sont :

- l'Aluminium,
- le Fer,
- les Emballages ménagers recyclés (EMR),
- le PEHD,
- le PETf,
- le PETc
- les tétrabriques.

Ce qui ne rentre pas dans ces sous-catégories est envoyé avec les OMR et le tout venant à l'enfouissement. En 2016, 382,7 tonnes de corps creux ont été refusées lors de l'étape de tri et sont partis à l'enfouissement.

L'ensemble des JRM et du verre collecté a été valorisé. Les JRM partent en centre de tri puis en papeterie où ils sont recyclés par récupération des fibres de cellulose pour refaire du papier. Le papier se recycle 5 fois. Ce papier demande 3 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie à la production. (SMIRTOM)

Le Verre collecté est trié puis part intégralement en centre de traitement pour nettoyage et recyclage par refonte.

Centres de tri et de traitement des déchets

Le tri des emballages et le traitement des OMR sont assurés par un prestataire de services, la société SITA Centre. Le centre de tri était celui de Bourges sur la zone industrielle des Danjons. Depuis le 1^{er} novembre, la société SITA a cédé son activité à VEOLIA.

15 - Qualité de l'air

Textes réglementaires

La qualité de l'air est transcrite par la mesure de polluants (primaire et secondaire) dans l'atmosphère. Les polluants primaires sont directement issus d'une source de pollution alors que les secondaires proviennent de la transformation chimique des primaires sous l'effet des ultraviolets (soleil). Tous ont un effet potentiel sur la santé humaine.

Pour décrire un territoire, une étude des principaux polluants à effet sanitaire (PES) est nécessaire. Ces polluants sont réglementés au niveau français et européen. Enfin, l'Organisation Mondiale de la Santé a promulgué des valeurs seuils pour des durées d'exposition définies complémentaires.

Au niveau français, c'est la loi **n°96-1236** du 30 décembre 1996 (Loi LAURE) qui reconnaît un droit fondamental pour le citoyen de : " respirer un air qui ne nuise pas à sa santé " (art.1). Cette loi est désormais intégrée au Code de l'Environnement, des articles R221-1 à R223-4. Ceux-ci sont consacrés à la surveillance de la qualité de l'air et l'information du public.

Au niveau européen, ce sont les directives **n°2004/107/CE** du 15 décembre 2004, **2008/50/CE** du 21 mai 2008 et **2015/1480/CE** du 28 août 2015 qui réglementent la thématique de la qualité de l'air.

Le Lig'Air met à disposition sur son site internet un tableau récapitulatif l'ensemble des valeurs réglementaires pour chacun des polluants présentant une valeur seuil.

Ces polluants sont :

- Les Oxydes d'Azote (NO_x) et notamment le Dioxyde d'Azote (NO₂)
 - Ils sont émis après une combustion à haute température (charbon, fioul ...). Les dioxydes sont principalement émis par les véhicules (plus fortement sans pot catalytique et/ou Diesel).
- Le Dioxyde de Soufre (SO₂)
 - Il résulte de la combustion des énergies fossiles et des procédés industriels. Selon le Lig'Air les activités responsables sont les chaufferies urbaines, les véhicules Diesel, les incinérateurs...
- Les Particules en suspensions (PM₁₀, PM_{2,5} ...)
 - elles peuvent être d'origine naturelle (éruption volcanique, incendies...) ou anthropiques (combustion industrielle, incinération, chauffages, véhicules automobiles)
- Le Monoxyde de Carbone (CO)
 - Il provient de la combustion incomplète des combustibles (véhicules, chaudières, poêles...)
- Les Composés Organiques Volatiles (COV)
 - Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le benzène (C₆H₆) : Ils proviennent majoritairement de la combustion incomplète du charbon et des produits pétroliers mais peuvent également provenir de l'évaporation de solvants (hydrocarbure en station services, solvants industriels en imprimerie et parfumerie, ...)
- l'Ozone (O₃)
 - polluant secondaire résultant de la transformation photochimique des polluants primaires (NO₂, CO...)

- Les Métaux Lourds et toxiques
 - Plomb (Pb) : avant les années 90', les véhicules utilisaient une essence enrichie en Plomb, cause d'une forte pollution au plomb. Depuis, le secteur industriel de la métallurgie est le principal responsable.
 - Nickel (Ni) : Il provient de la fabrication d'acier, la combustion de fuels et d'huiles, l'incinération des ordures ménagères
 - Cadmium (Cd) : il peut provenir de fonderies de zinc, la métallurgie, l'incinération des ordures ménagères, la combustion de combustibles fossiles, les industries de la céramique, de la porcelaine et de la peinture, l'agriculture ainsi que l'usure des pneumatiques des avions et des véhicules automobiles.
 - Arsenic (As) : il provient principalement de l'extraction du cuivre, des installations de combustion (essentiellement du charbon), des ateliers de métaux ferreux et non ferreux, des usines d'incinération des ordures ménagères, de l'industrie du verre, du traitement du bois, et de l'agriculture

Document Cadre

Le document cadre qui traite de cet aspect est le même que celui présenté dans la partie ressources énergétiques de ce document :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

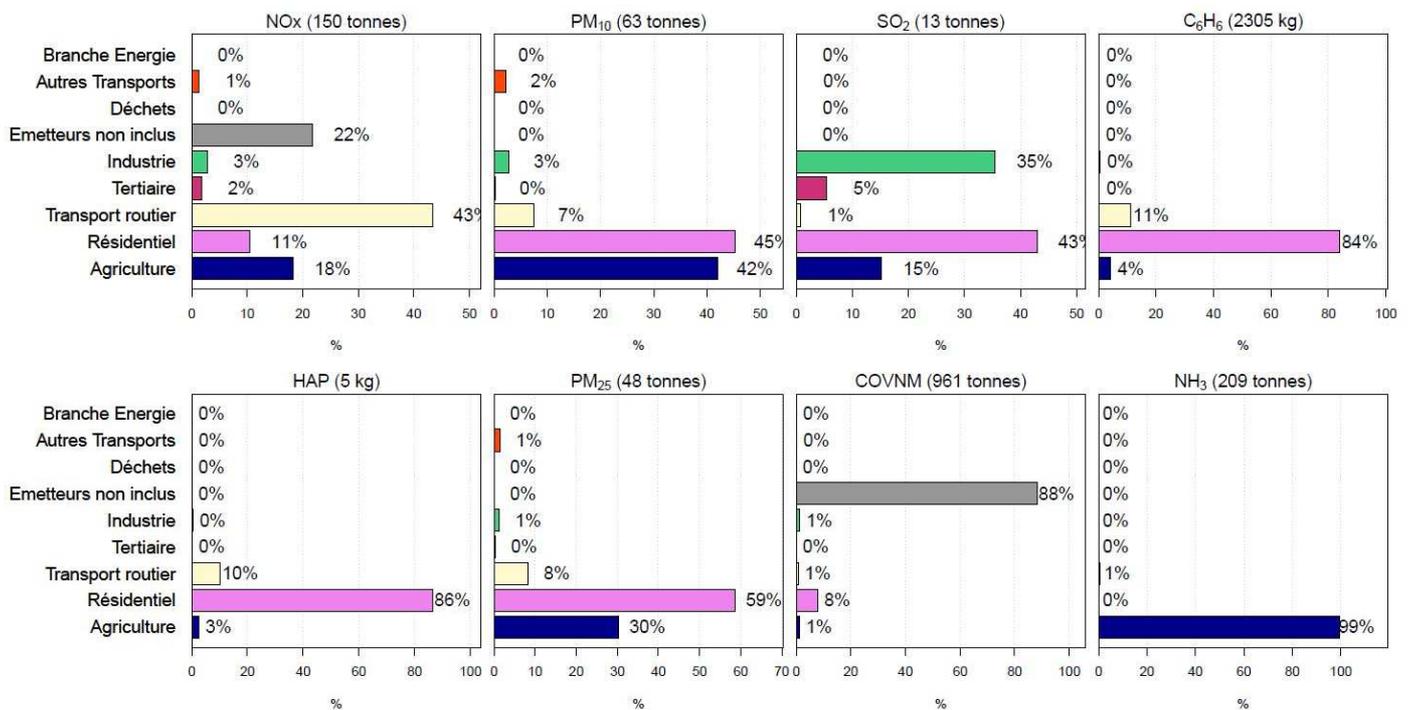
Pour rappel, ce document a pour vocation d'être intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'ici 2020.

Les données présentées ici sont issues du SRCAE et de l'Atlas Transversal Climat-Air-Energie du Territoire de la Communauté de Commune Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois.

Etat des Lieux de l'émission des principaux polluants à effet sanitaire (PES) sur la CC

L'étude d'un profil de pollution permet de connaître les secteurs sur lesquels une attention toute particulière doit être portée.

Sur la CC PBELVA, le secteur dominant sur les particules en suspension (PM), le SO₂, le Benzène et les HAP est le secteur résidentiel. Vient ensuite le secteur agricole en 1^{ière} position pour l'ammoniac et en 2^{ième} position pour les PM, le SO₂ et les NO_x. Enfin le secteur du transport routier est le 3^{ième} contributeur général de pollution dans la zone avec 43% des NO_x et une contribution non négligeable pour les PM, le Benzène et les HAP. L'absence totale de contribution « déchets » sur la zone s'explique par un traitement externe de ces derniers. En effet, le SMIRTOM évacue l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et en déchetterie hors de la CC pour tri et traitement. Ceci introduit évidemment un biais à l'analyse.



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2012 v1.4 (sept. 2017)

Figure 58 Polluants à effet sanitaire produits en 2012 sur la CC par secteur d'activité

Source : Atlas Transversal Climat-Air-Energie du Territoire de la Communauté de Commune Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois

Le profil resserré sur la CC montre quelques différences avec le profil observé sur l'ensemble de la région quelques années plus tôt (pour les éléments dont on dispose d'un profil par secteur).

La contribution du secteur résidentiel est plus marquée dans la CC que dans la région pour les PM, le SO₂ et les NO_x au profit du transport routier, moins contributif sur la CC pour ces mêmes polluants. A l'inverse, l'industrie est plus déterminante à l'échelle régionale qu'à l'échelle de la CC. Enfin, l'agriculture est de manière générale (sauf pour les NO_x) plus contributive des pollutions atmosphériques sur la CC qu'elle ne l'est sur la région.

L'ensemble de ces observations vient appuyer le caractère rural marqué de la zone avec une absence de voies de transport majeur et une industrie de faible importance. De plus, cette contribution majeure du secteur résidentiel vient indiquer le réel besoin d'évolution de l'isolation des logements et la rénovation des chaudières sur la CC.

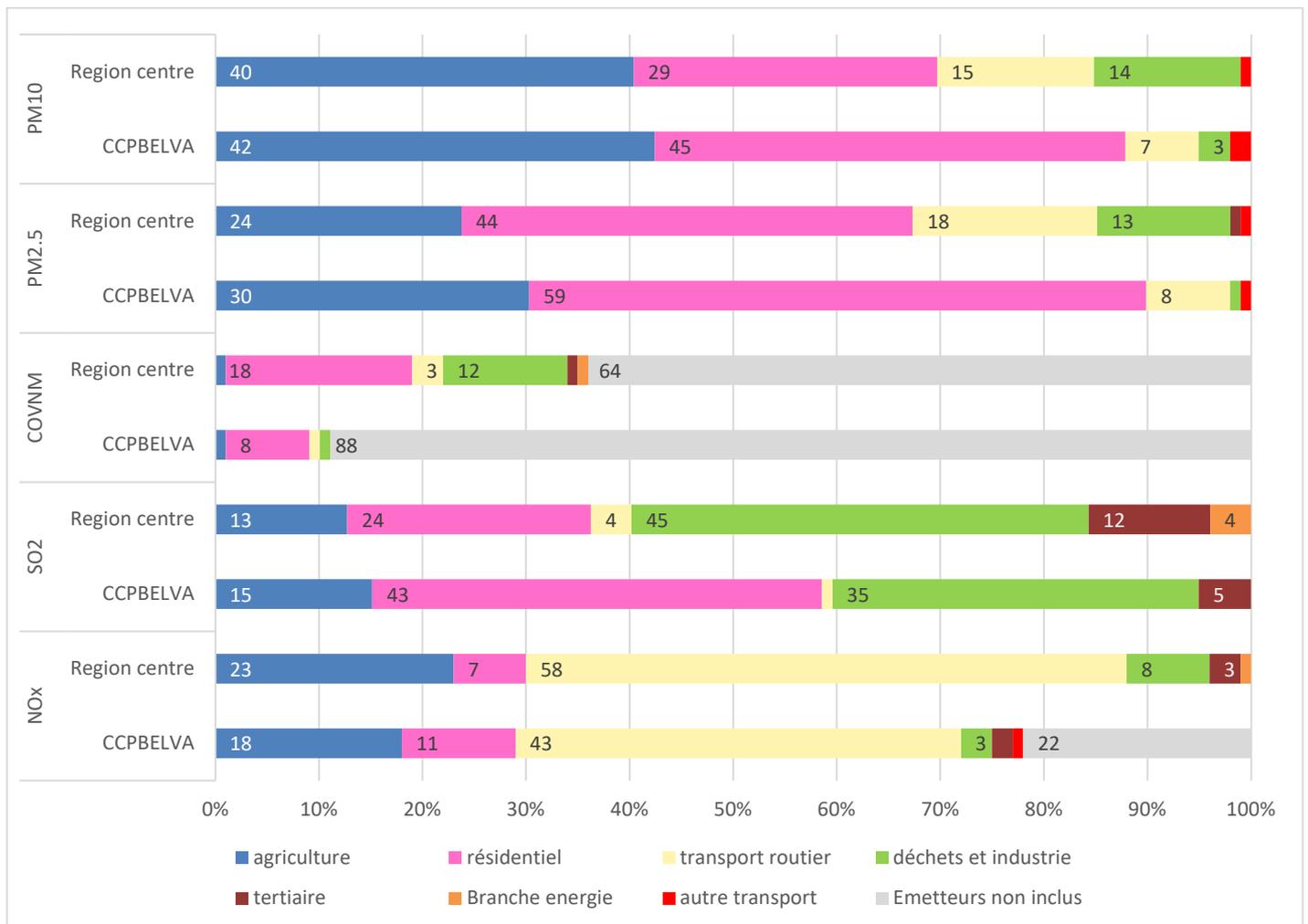


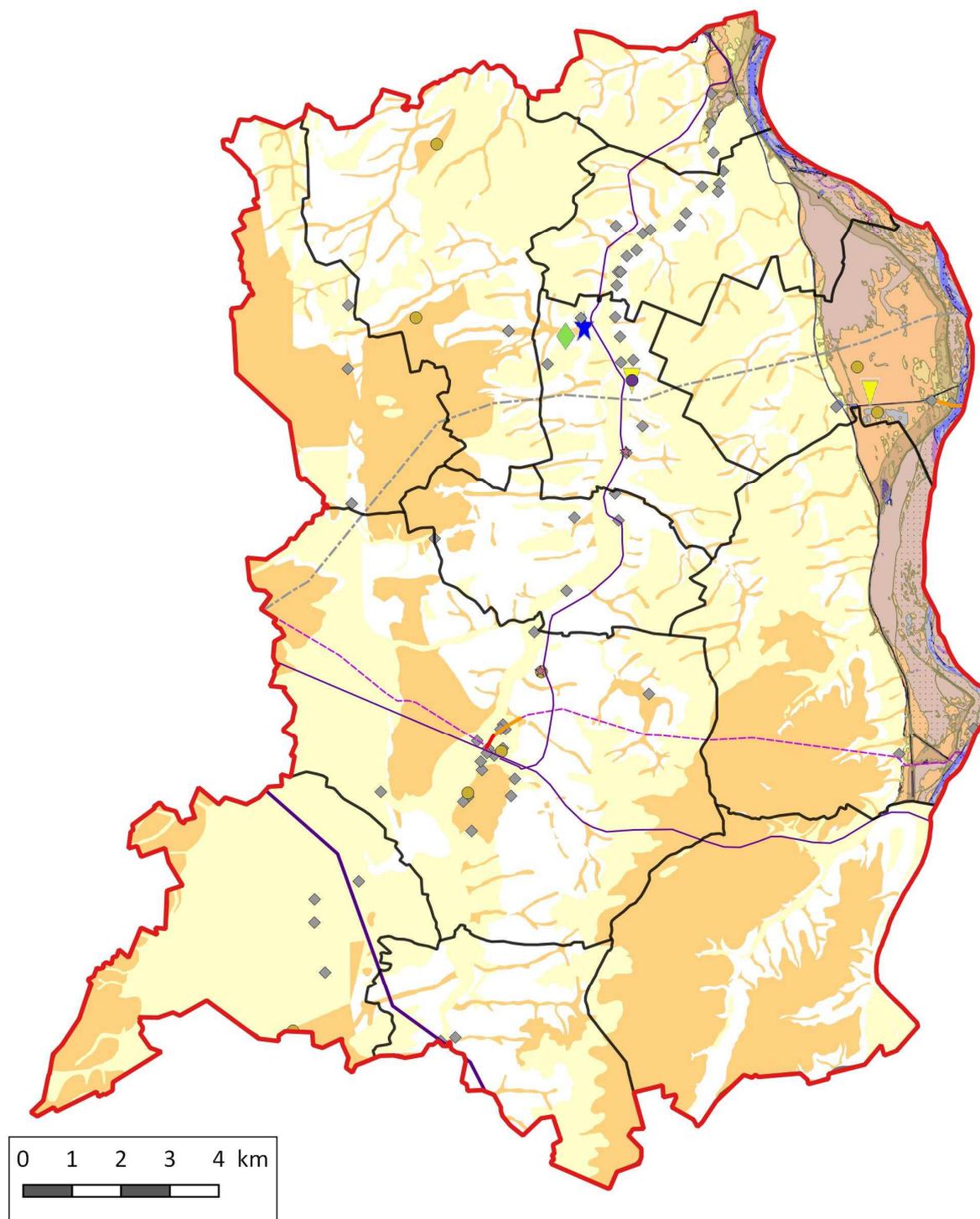
Figure 59 Comparatif des secteurs contributifs aux pollutions atmosphériques entre la CC (année 2012) et la Région (2008) en pourcentage pour 5 des polluants observés.

Source : SRCAE et Atlas Transversal Climat-Air-Energie du Territoire de la Communauté de Commune Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois

Pour les autres polluants (Métaux lourds, Monoxyde de carbone, ozone) aucun profil n'a été fourni au niveau local. A l'échelle régionale, le SRCAE fait état d'un niveau satisfaisant pour le monoxyde de carbone et les métaux lourds en précisant que la tendance de l'évolution de ces polluants était à la baisse. En ce qui concerne l'ozone, le nombre de jours de dépassement est en baisse mais une marge de progrès est encore possible tant sur le niveau de fond que sur la pollution de pointe.

La qualité de l'air sur la CC est globalement bonne. L'émission de polluants est caractéristique d'une zone à forte dominance rurale et agricole par rapport à la région Centre Val de Loire dans son ensemble. Un manque d'information pour les polluants métaux lourds, ozone et monoxyde de carbone ne nous permet pas de statuer sur la qualité de l'air reliée à ces derniers.

En allant plus loin que le simple respect de la législation, les pistes de progrès possible se dégageant sont l'amélioration des systèmes de chauffage et l'isolation des logements, l'évolution des techniques agricoles et l'amélioration des véhicules routiers dans leur ensemble.



Légende

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> masque CCPBELVA resserré communes de la comcom <p>Risques et nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Déchettes de la CCPBELVA ● Ancienne décharge ◆ BD Basias ● ICPE --- ligne électrique 63kV | <p>Transport de matière dangereuse</p> <ul style="list-style-type: none"> --- Route --- Ligne ferroviaire --- canalisation de gaz <p>Nuisances sonores</p> <ul style="list-style-type: none"> --- Catégorie 3 - 100 m --- Catégorie 4 - 30 m | <p>Zonage enjeux et aléas du PPri</p> <ul style="list-style-type: none"> h < 0,50 m 0,50 m < h < 1,00 m 1,00 m < h < 2,50 m h > 2,50 m eaux permanentes zones de vitesse marquée zones de dissipation d'énergie | <p>Aléa retrait-gonflement des argiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléa fort - Aléa moyen - Aléa faible - A priori nul <p>Cavités souterraines abandonnées d'origine non minière</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Carrière ▼ Naturelle ★ Ouvrage Civil |
|--|---|---|--|

Figure 60 Cartographie des risques et nuisances pesant sur la CC

Source : SARL BIOS

17 - Matrice de synthèse des enjeux

Constat	Enjeux
Risques Naturels	
Inondation et Ruissellement	
<ul style="list-style-type: none"> - Des risques inondation bien connus sur les communes du bord de Loire - Une absence de PPRi à Apremont-sur-Allier - Des risques connus le long de l'Aubois sans PPRN approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> - Bien prendre en compte au niveau du PLUi les risques de la vallée de l'Aubois et d'Apremont malgré l'absence de PPRi
Mouvements de terrain et cavités	
<ul style="list-style-type: none"> - Des coulées de boues ont eu lieu sur Germigny l'exempt - 2 cavités naturelles (dépressions), 1 ouvrage civil et 1 carrière souterraine sont présents sur la CC 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire à faible enjeu de ce type
« Retrait-Gonflement » de l'argile	
<ul style="list-style-type: none"> - Une pluralité de situation (aléas nuls à aléas moyens) - Des aléas moyens sont repérés sur des ensembles urbains de la CC (La Guerche, Marseilles, Cuffy,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques connus et modérés à intégrer au projet de territoire
Sismicité	
<ul style="list-style-type: none"> - Risque faible à très faible 	<ul style="list-style-type: none"> - aucun
Risques Technologique et Nuisances	
Nuisance Sonores	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de voies classées pour nuisance sonore faible (3 voies pour un total linéaire de 2,2km) - Absence de prise en compte de la voie ferrée 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la qualité de vie globale du territoire
Routes à grande circulation	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune route à grande circulation sur la CC 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la qualité de vie globale du territoire
Transport de Matière Dangereuse	
<ul style="list-style-type: none"> - Voies ferrées et réseau routier sujet au TMD - Présence d'une canalisation de gaz majeure sur les communes de Germigny-l'exempt et la Chapelle-Hugon 	<ul style="list-style-type: none"> - Aléas connus à intégrer au projet de territoire
Carrières	
<ul style="list-style-type: none"> - 3 sites sont actuellement en activité sur 2 communes (2 à Cuffy et 1 à Menetou-Coutures) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressource en matière première importante sur la CC mais dans des zones de continuité ou dans des réservoirs biologiques. Arbitrages nécessaires ?
Pollution des sols, décharges et ICPE	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un site dont les sols sont pollués aux éléments traces métalliques - 8 sites ICPE sont recensés sur la CC - Ancien site de stockage de déchets non dangereux à Torteron - Grande concentration de sites industriels anciens ou en activité le long de l'Aubois 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire globalement peu sujet aux nuisances liées aux activités de type industrielles mais la vallée de l'Aubois concentre les enjeux en la matière.
Déchets :	
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un interlocuteur unique - Mise en place d'une redevance incitative en 2010 - 2 déchetteries sur la CC - 6 points de collecte - Une antenne de la Croix Rouge 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des politiques publiques efficaces visant à la réduction des OMR et le développement des filières de réutilisation
Qualité de l'air	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne qualité de l'air dans l'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - On notera la participation prépondérante des secteurs agricoles et résidentiels dans les émissions de polluants
Autre	
<ul style="list-style-type: none"> - Une ligne à haute tension traverse la CC 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du périmètre

A partir de 2002, avec la cartographie de l'Atlas des Paysages, le découpage identifie d'autres entités en grandes unités Nord-Sud. Le relief dessine un territoire en bandes Nord-Sud plus ou moins épaisses, au nombre de 5.

-10 : Paysages mixtes de plaines et bois
10-3 : La plaine ponctuée qui s'incline vers la Loire

Comment se repérer ?

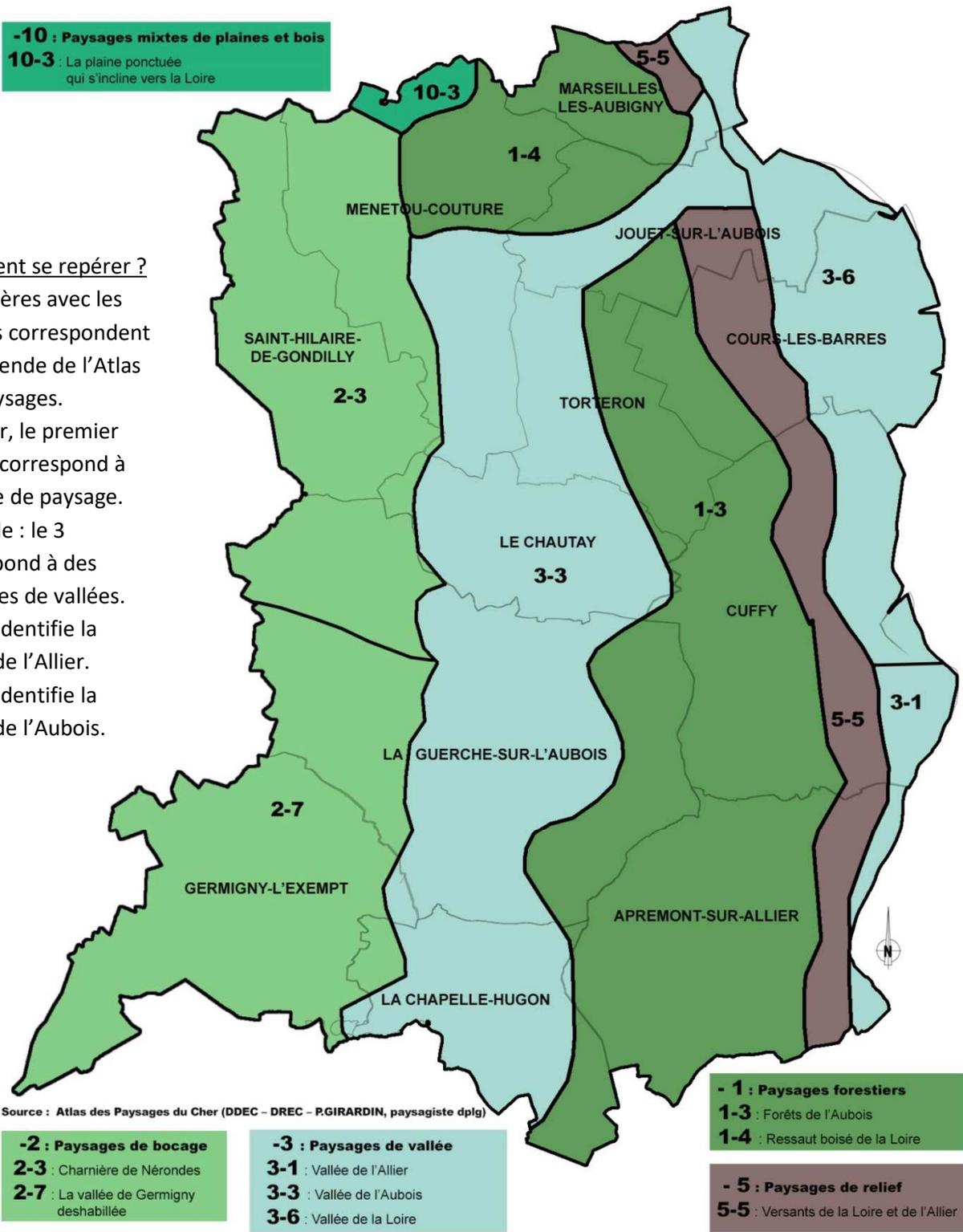
Les repères avec les chiffres correspondent à la légende de l'Atlas des paysages.

A savoir, le premier chiffre correspond à un type de paysage.

Exemple : le 3 correspond à des paysages de vallées.

Le 3-1 identifie la vallée de l'Allier.

Le 3-3 identifie la vallée de l'Aubois.



Carte des grandes unités paysagères

(On s'appuie sur la base cartographique de l'Atlas des paysages du Cher – réalisation 2002)

La dénomination et la description ont évolué entre ces deux cartographies :

- Carte des entités paysagères (tiré du CCTP)
- Carte des grandes unités paysagères (tiré de l'Atlas des paysages du Cher)

Le découpage est plus précis et introduit de nouvelles unités dans la carte de l'Atlas des Paysages. 1^{er} exemple : le bocage de la Vallée de Germigny est découpé en paysage de bocage (2-3 et 2-7) et paysage de vallée (3-3).

2^{ème} exemple : identification d'un paysage de relief (5-5) entre bande forestière et Val de Loire et d'Allier.

1-1 Paysages forestiers



Extrait de la carte de Cassini au niveau de La Guerche-sur-l'Aubois, Le Chautay et Cuffy



Vue aérienne représentative au niveau de Marseilles-les-Aubigny et la clairière forestière des Loges

A/ Unité paysagère : Forêts de l'Aubois

(Référence 1-3 de l'Atlas des paysages du Cher)

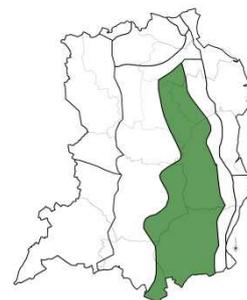
= La Courtine verte et l'escarpement de faille de la Loire et la rivière de l'Aubois

Caractéristiques – Description :

C'est l'interfluve entre la vallée intimiste de l'Aubois et les grandes et larges vallées des fleuves l'Allier et la Loire.

Au niveau géologique, le plateau calcaire est recouvert des dépôts tertiaires de sables et d'argiles du Bourbonnais.

Une lisière entaillée, une forêt avec une multitude de petits ruisseaux aux écoulements du Sud-Ouest vers le Nord-Est innervent le massif forestier avec des étangs construits sur leurs parcours. Les étangs présentent en amont des « queues d'étangs » avec un étagement de la végétation. Roseaux, Saules, Frênes... C'est un milieu naturel de grande valeur écologique (ZNIEFF). L'habitat et l'activité agricole sont très peu présents dans ce massif forestier hormis quelques clairières et le long de certains petits vallons.



Exploitation de bois de résineux en 2 mètres de longueur, entre la Chapelle Hugon et la Guerche sur l'Aubois.



Mise en scène de l'espace forestier



Exploitation des fûts de chêne



Allée forestière en forme étoilée



Petit vallon bien marqué à Grossouvre

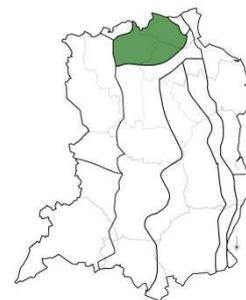


Etang des Réaux, Le Chautay



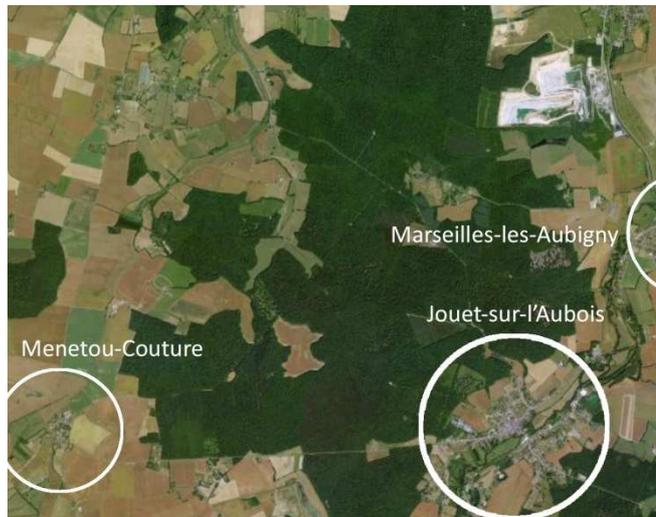
Végétation en rive d'étang

B/ Unité paysagère : Ressaut boisé de la Loire
(Référence 1-4 de l'Atlas des paysages du Cher)



Caractéristiques – Description :

Au relief moins marqué, moins découpé par des ruisseaux, ce massif forestier forme plus au Nord, l'interfluve entre le Val d'Aubois et la vallée de la Vauvise.



Vue aérienne de l'unité paysagère entre les communes de Marseilles-les-Aubigny, Menetou-Couture et Jouet-sur-l'Aubois

Hypothèses de travail et enjeux :

Concilier les intérêts des professionnels de la sylviculture, les atouts biologiques et l'attractivité touristique, vers une plus grande utilisation de la ressource forestière et une mise en scène du milieu.

Développement de la filière bois à partir des scieries locales pour la construction de nouveaux bâtiments agricoles (un autre choix que le bardage métallique en tôle laquée).



Reboisement d'une parcelle en résineux



Allée forestière bordée de chêne



Mise en scène de l'espace forestier



Boisement de pin sylvestre



La lisière de feuillus est conservée devant un boisement de conifères

Taillis de chêne 9/10^{ème} de la forêt

Développement de futaie de conifères

Perte de vastes boisements en Vallée de Germigny si on compare la carte de Cassini (fin XVIII^{ème} siècle) et aujourd'hui.

1-2 Paysages de bocage



Paysage avant l'arrivée sur le Bourg de Saint Hilaire de Gondilly



A/ Unité paysagère : Charnière de Nérondes
(Référence 2-3 de l'Atlas des paysages du Cher)

Caractéristiques – Description :

Cette zone à vocation agricole se trouve en situation limitrophe de la plaine céréalière de Champagne Berrichonne. Cette position charnière a grandement contribué à l'expansion d'un paysage de grande culture. La maille parcellaire s'agrandit, la conversion au labour fait reculer la trame des haies. Dans cette typologie de paysage d'openfield, on a cette double dimension de l'espace : de grands horizons ouverts et des espaces refuges.



Zone marécageuse et étang.
Un espace de refuge.



Le plateau entre Saint Hilaire-de-Gondilly et Menetou-Couture



La plaine de culture est régulièrement ponctuée de bois ou bosquets. Paysage mixte entre ouverture complète et ponctuation régulière de masse boisée.



Plateau céréalier à Saint-Hilaire-de-Gondilly



Le Bourg de Menetou Couture sur le plateau céréalier



Le développement d'un paysage ouvert au Nord de Menetou Couture

Hypothèses de travail et enjeux : Maintenir une trame paysagère structurante dans l'organisation des espaces agricoles et conforter les espaces refuges où se blottit et s'agglomère l'habitat. On retrouve alors cette caractéristique des plaines ouvertes où l'habitat est groupé alors que dans un bocage, l'habitat est dispersé, disséminé.

B/ Unité paysagère : La Vallée de Germigny déshabillée, aux portes de la vallée des manoirs, un bocage ouvert.

(Référence 2-7 de l'Atlas des paysages du Cher)



Vue vers le bourg / Clocher de Germigny-l'Exempt qui émerge / Ligne de côte au loin cuesta sur calcaire dur



Paysage d'entrelacement de bois et de plaines / Vue prise depuis le sommet de la cuesta



Vue aérienne au niveau de Germigny-l'Exempt et la Guerche-sur-l'Aubois

On observe sur cette vue aérienne une gradation dans la dimension des parcelles du bocage. A l'Ouest des champs ou des prairies de taille relativement importantes, puis des parcelles intermédiaires entre les vallées du Luisant et de l'Aubois, puis des parcelles extrêmement denses d'un bocage compris entre la rive droite de l'Aubois et le massif forestier.

Caractéristiques et description :

Le grand bocage a perdu de sa complexité, mais s'est maintenu au travers de grandes pâtures où domine l'élevage de la race Charolaise. C'est un paysage de bocage aéré que les points hauts de la cuesta rendent clairement lisible. Germigny-l'Exempt a donné son nom à la région agricole de la vallée de Germigny.



Exemple d'une ferme montrant la répartition des fermes dans le grand maillage du bocage



Ferme-manoir au lieu-dit Les Forges à Germigny-l'Exempt, qui témoigne de la prospérité ancienne de cette région

1-3 Paysages de vallées



La confluence de l'Allier et de la Loire au site du Bec d'Allier

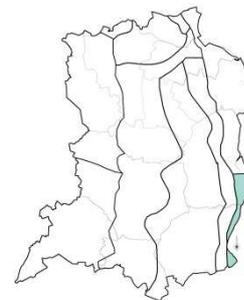
A/ Unité paysagère : Vallée de l'Allier

(Référence 3-1 de l'Atlas des paysages du Cher)

Caractéristiques – Description :

La vallée de l'Allier est concernée dans son parcours aval juste avant la confluence avec la Loire. L'Allier forme un vaste méandre qui dans sa partie concave tangente le village d'Apremont-sur-Allier, site qui dans son ensemble a été reconnu au titre des plus beaux villages de France et le parc floral apporte un centre d'intérêt complémentaire.

Tout le village a un aspect jardiné avec un espace totalement piétonnier ce qui permet d'apprécier les lieux (30 000 visiteurs annuel). La route qui relie le Guétin est jalonné de château, ferme, ouvrage hydraulique des Lorrains, ...etc qui animent dans une continuité la rive gauche de l'Allier.



La passerelle-belvédère sur le point haut côté Nièvre



Le pont canal du Guétin



La prise d'eau des Lorrains

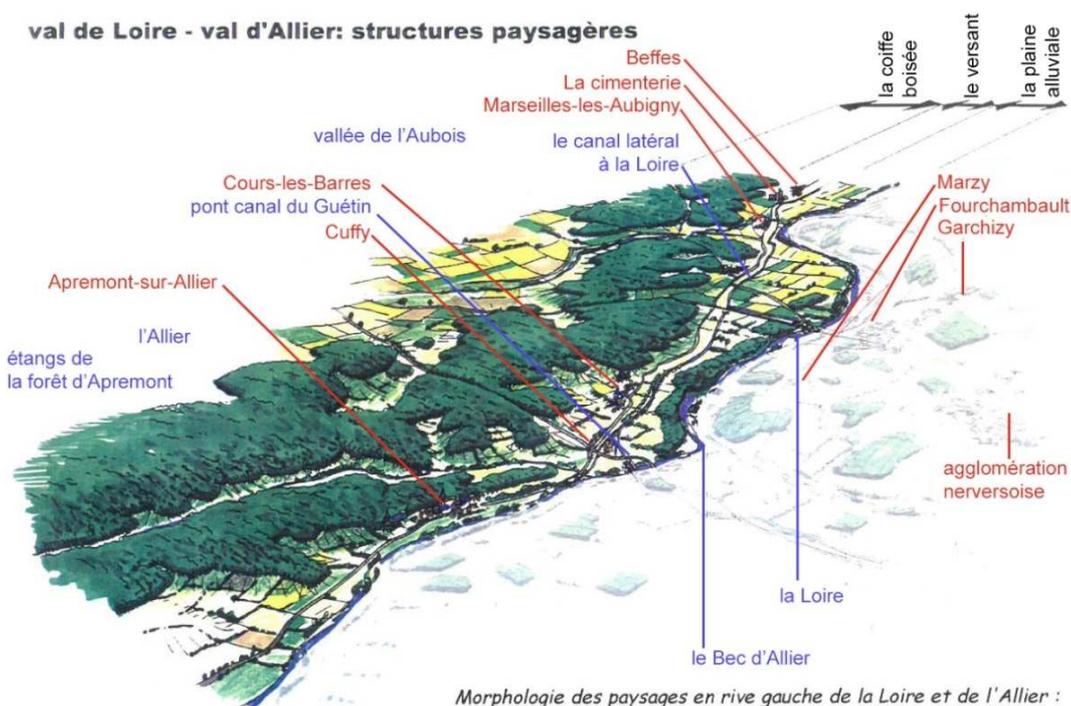


Val d'Allier, pâturage à moutons et à bovins



Le village d'Apremont-sur-Allier en bord du fleuve

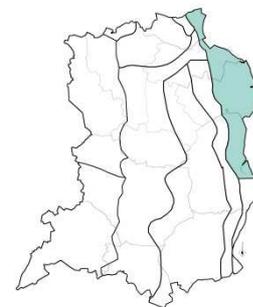
val de Loire - val d'Allier: structures paysagères



Morphologie des paysages en rive gauche de la Loire et de l'Allier : le double confinement du versant et de l'espace boisé

Source : Atlas des paysages du Cher (DDEC – DREC – P.GIRARDIN, paysagiste dplg)

B/ Unité paysagère : Vallée de la Loire
(Référence 3-6 de l'Atlas des paysages du Cher)



La Loire à Marseilles-les-Aubigny

Caractéristiques – Description :

Après avoir reçu l'apport en rive gauche des eaux de l'Allier, la Loire forme la limite Est du département du Cher. Le fleuve décrit d'amples méandres dans une large plaine alluviale. La protection des terres alluvionnaires fertiles du lit majeur est assurée par un système de digues de terre armées de moellons appelées les « levées », réalisées entre fin XVIIIème et fin XIXème siècles. La Loire d'abord navigable par des petites embarcations, devint impraticable à cause des hauts fonds sablonneux. La construction du Canal à la Loire prit alors le relais pour faire perdurer cet axe majeur de communication des marchandises.



Les habitations des Mariniers

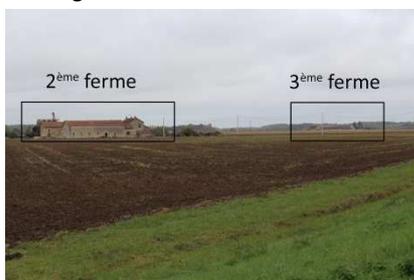


Le village des Mariniers

Un contraste entre 2 Fronts bâtis : maisons restaurées le long de la digue et un habitat plus modeste constituant le cœur du hameau.



Le Val de Loire, grosse ferme et champ de maïs. En arrière-plan, le versant boisé côté Nièvre.



La répartition régulière des fermes dans le fond de vallée

Photographies prises entre Beffes et Marseilles-les-Aubigny.

Dans la plaine alluviale du lit majeur de la Loire, de très grosses fermes sont régulièrement réparties et cultivent notamment du maïs fourrager, ...



Canal latéral à Cours-les-Barres



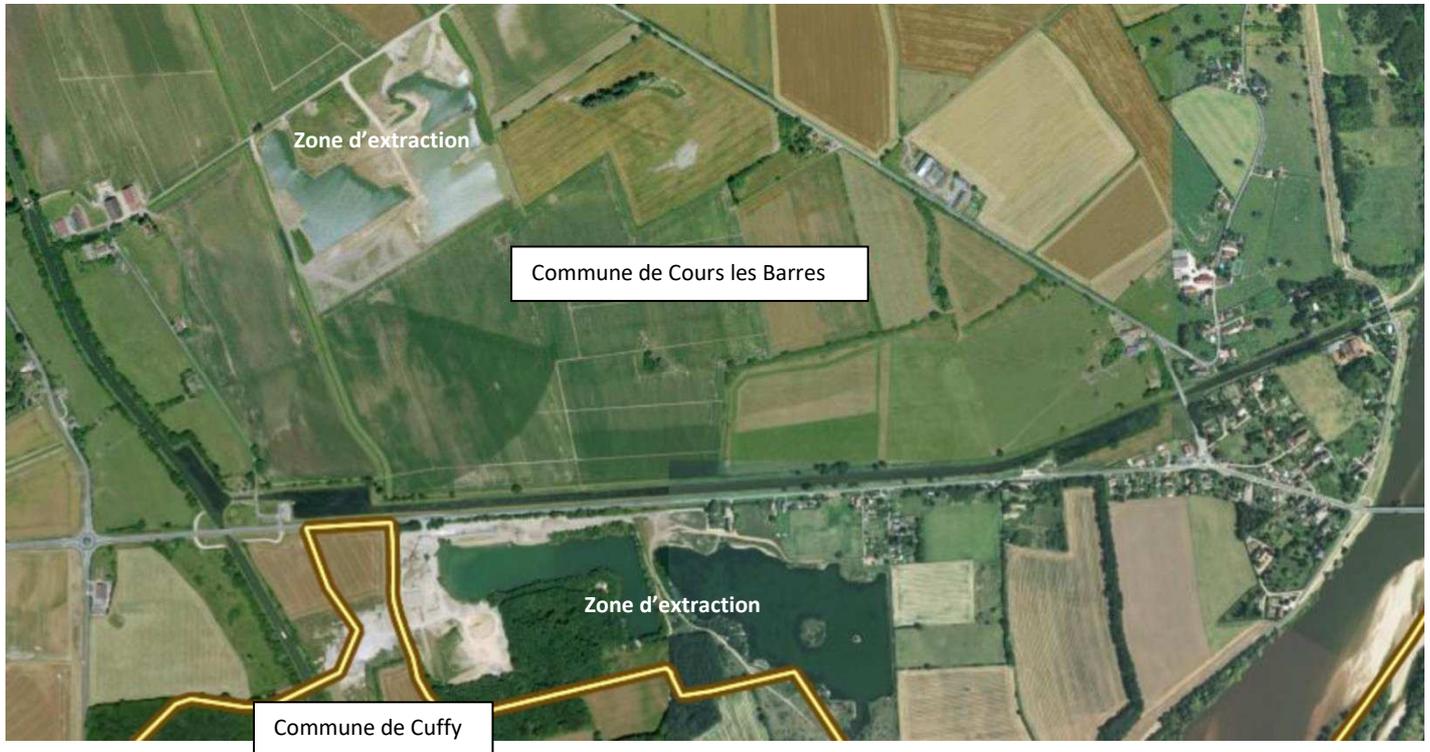
Au niveau du port et du chantier naval à Marseilles-les-Aubigny



Le canal de Givry vers la Loire à Fourchambault (Canal de jonction entre la Loire et le canal latéral à la Loire)



Entrée de la gravière des agrégats du Centre



Photographie aérienne sur les extractions de matériaux alluvionnaires – Commune de Cours les Barres

Hypothèses de travail et enjeux :

La prise en compte de PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) est une donnée de base de l'aménagement du territoire. La gestion des milieux naturels du Fleuve la Loire à partir du Bec d'Allier fait partie d'un programme « Loire Sauvage ».



L'ensemble de ces panneaux signale-t-il un enjeu ? environnemental, scientifique, touristique, ...

C/ Unité paysagère : Vallée de l'Aubois
(Référence 3-3 de l'Atlas des paysages du Cher)

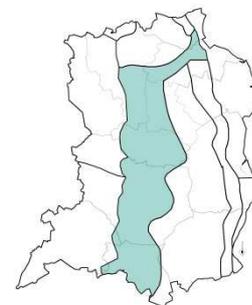
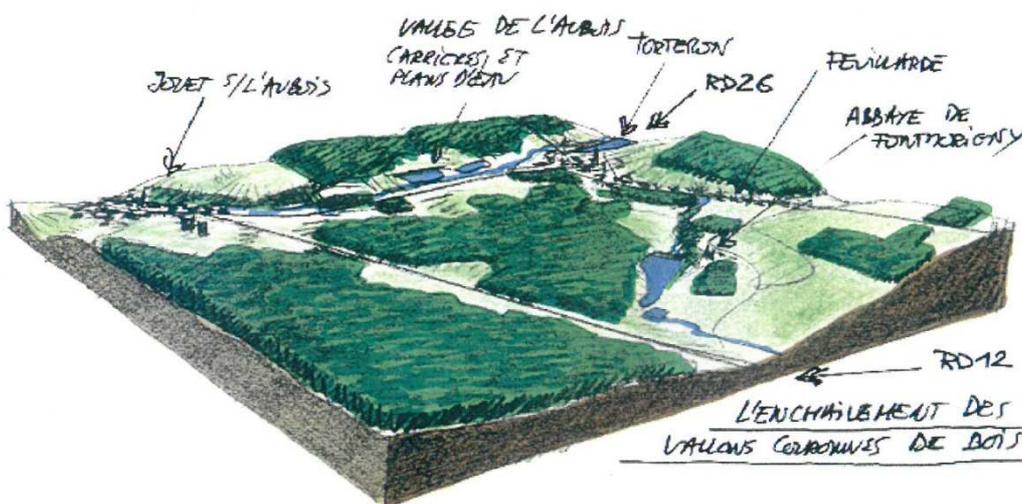


Image emblématique de la vallée de l'Aubois



Paysage vallonné avec boisement isolé. La trame bocagère a progressivement disparu suite à l'agrandissement des parcelles cultivées d'un seul tenant (une seule culture).



Le Val d'Aubois, schéma des continuités du paysage boisé

Source : Atlas des paysages du Cher (DDEC – DREC – P.GIRARDIN, paysagiste dplg)

Caractéristiques –

Description :

Le Val d'Aubois, riche en minerai de fer de qualité et en forêts fournissant du charbon de bois, a connu, dès le XIV^e siècle, à l'initiative des moines de l'abbaye de Fontmorigny, une intense activité métallurgique. De ce passé industriel, la vallée a gardé une spécificité ouvrière forte qui perdure aujourd'hui avec les emplois sur les unités de production comme Nodier Emag industrie, Stromag, MCSA Celerc, ... notamment à la Guerche-sur-l'Aubois.



Ferme au Chautay inscrite dans une clairière sur le versant en rive droite de l'Aubois



Prairie du lit majeur de l'Aubois, Elevage de bovins, peupleraies, végétation de milieu humide (saule blanc, frêne commun, ...)

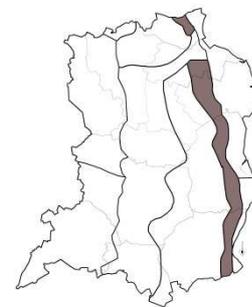


Etang avec ponton et cabane de pêcheur et pâture avec des moutons

1-4 Paysages de relief



Paysage agricole entre le canal latéral à la Loire et le massif forestier



A/ Unité paysagère : Versants de la Loire et de l'Allier
(Référence 5-5 de l'Atlas des paysages du Cher)

Caractéristiques – Description :

C'est une bande étroite en lisière du Massif forestier, elle délimite côté Cher l'entité des grandes vallées de l'Allier et de la Loire. C'est un paysage intermédiaire entre couronnement boisé et vallée alluviale. Le dénivelé oscille entre 50 et 100 mètres. Le coteau en rive gauche est un versant de pente moyenne avec Cuffy, Cours-les-Barres, Marseilles-les-Aubigny. Les villages sont régulièrement disposés en pied de ce relief et à un niveau hors du domaine des crues de la Loire. Une route parallèle au canal latéral relie ces noyaux anciens.

On observe une succession de belles demeures qui ont été édifiées sur les hauteurs pour avoir un large point de vue sur le fleuve :



Les arbres d'ornement comme ce séquoia dans un parc révèle la présence d'une belle demeure importante



Le château d'Apremont-sur-Allier



Le château
Le Veullin



Le château de « Châteaupert »
à Marseilles les Aubigny



Château, maison de Maître de forge,
Petits manoirs, ... sur le paysage
qui domine le Val de Loire.



Sur l'autre rive, un
château se détache sur
les boisements de crête.



Ferme, usine, bourg de Marseilles les Aubigny

Hypothèses de travail et enjeux :

C'est un espace ayant une grande sensibilité paysagère. Toute construction y est très visible. La pression foncière pourrait se renforcer en raison notamment des restrictions et interdictions de bâtir dans le respect du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) dans les basses terres des différentes communes concernées.

2 - L'activité agricole

2.1 Les activités agricoles et para-agricoles

72 exploitations agricoles dont le siège social est dans le territoire de la CCPBELVA, nous ont été indiquées par les 12 Mairies soit une moyenne de 6 fermes ou exploitations par commune. Ces exploitations peuvent travailler des terres hors du territoire et inversement des exploitations extérieures au territoire peuvent venir cultiver sur les 12 communes.

Tableau de répartition des activités :

- Polyculture, élevage -25 exploitations
- Elevage – 20 exploitations [dont élevage bio (1), caprin (1), ovin (1), de chevaux (4), entraîneur de chevaux (1), Elevage-traiteur (1), sylviculture (1)]



Elevage de vaches laitières



Elevage de moutons



Elevage de vaches à viande

- Polyculture – 11 exploitations



Cultures au niveau de Torteron



au niveau de Saint-Hilaire-de-Gondilly

- Maraîchage, horticulture – 5 exploitations



Un champ d'asperge / Indicateur d'une mutation ou d'une diversification des cultures



Maraîchage au Chautay

- Céréalière – 4 exploitations
- Commerce de fourrage – 1 exploitation

On note encore une bonne proportion d'élevage et aussi une tendance à la diversification, maraîchage, horticulture, élevage de chevaux.

2 demi-journées de permanence ont été organisées les 26 et 29/09/16 en Mairie de Torteron et La Chapelle-Hugon.

1/3 des exploitants (21 fiches renseignées) sont venus à ces permanences.

La taille des exploitations est assez variable. Certaines sont inférieures à 150 Ha alors que d'autres sont supérieures à 300 Ha. Les activités para-agricole comme le maraîchage, l'élevage de caprins, de chevaux, nécessitent des exploitations moins grandes en superficie.

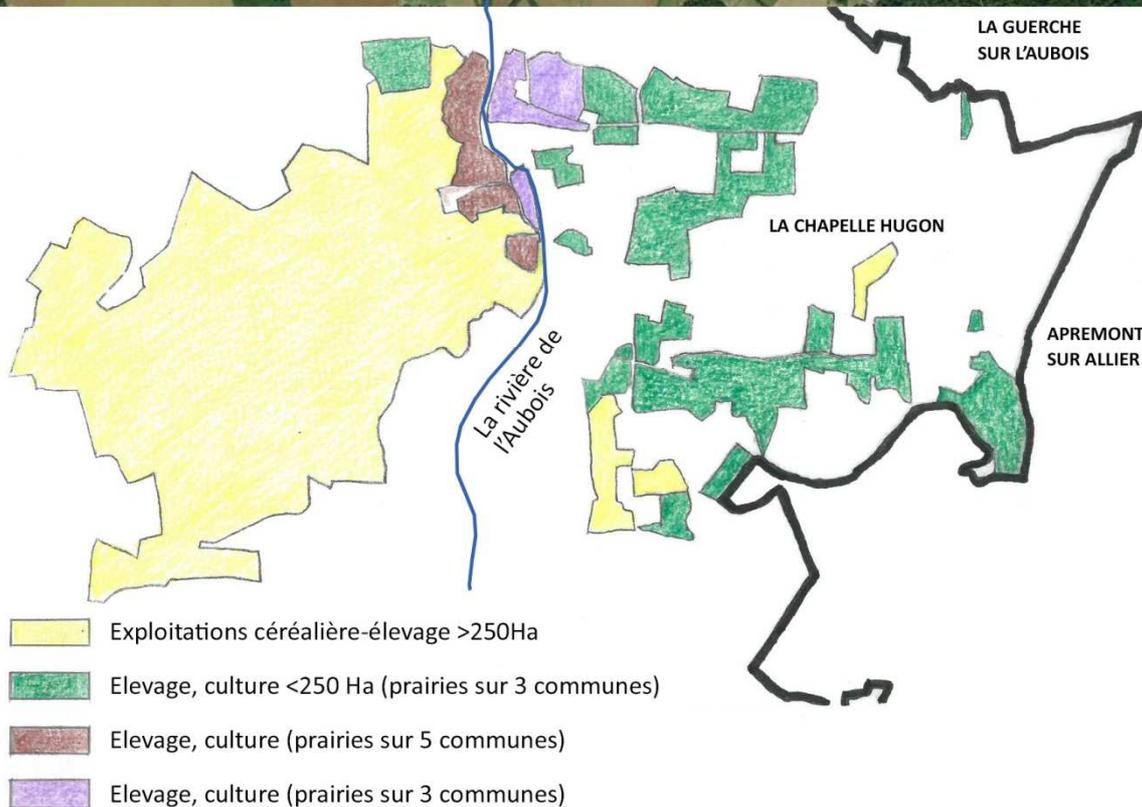
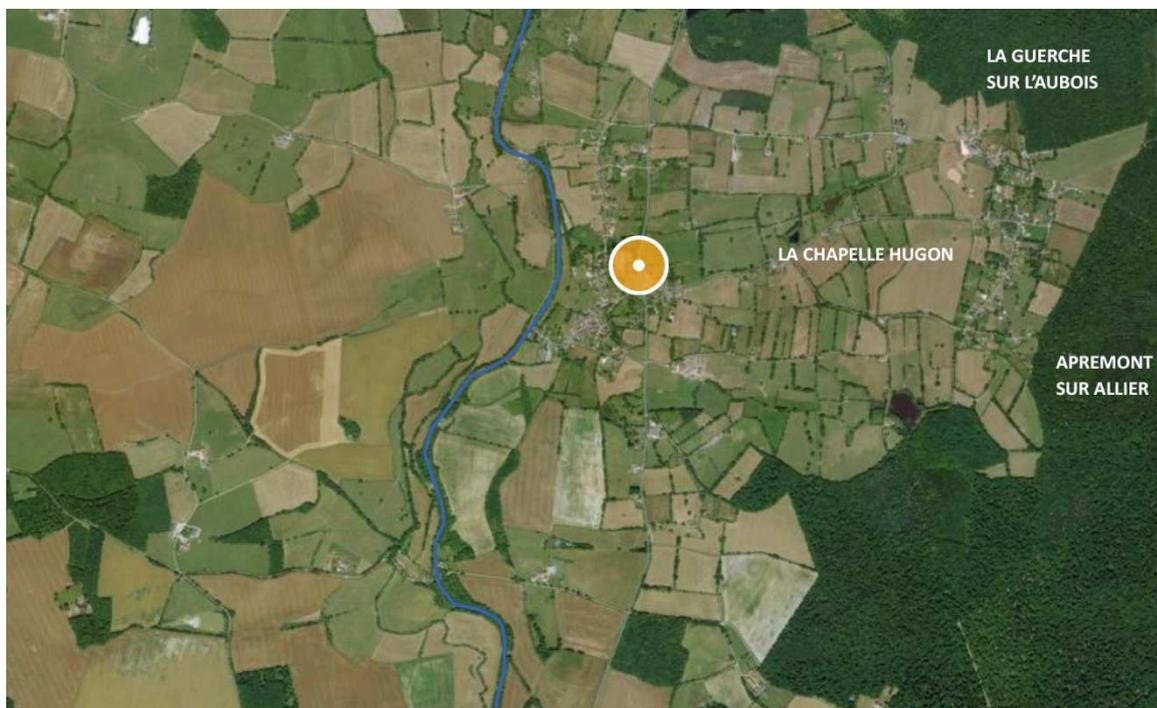
2.2 Le parallèle entre agriculture et paysage

L'évolution des pratiques agricoles depuis l'après seconde guerre mondiale a des effets sur la transformation des espaces ruraux.

La taille des exploitations a doublé, triplé, quadruplé, ...etc. Le besoin en homme a été divisé par 10. Là où il fallait 30000 ouvriers agricoles, il ne faut plus que 3000 exploitants en Champagne Berrichonne.

Le parcellaire complexe ne répond pas toujours aux exigences d'aujourd'hui.

Regardons de plus près une portion du territoire dans la vallée de l'Aubois. On observe un fort contraste entre la rive droite comprise entre la rivière et le boisement et la rive gauche où l'image dominante de la grande culture se déploie par « plaque ».

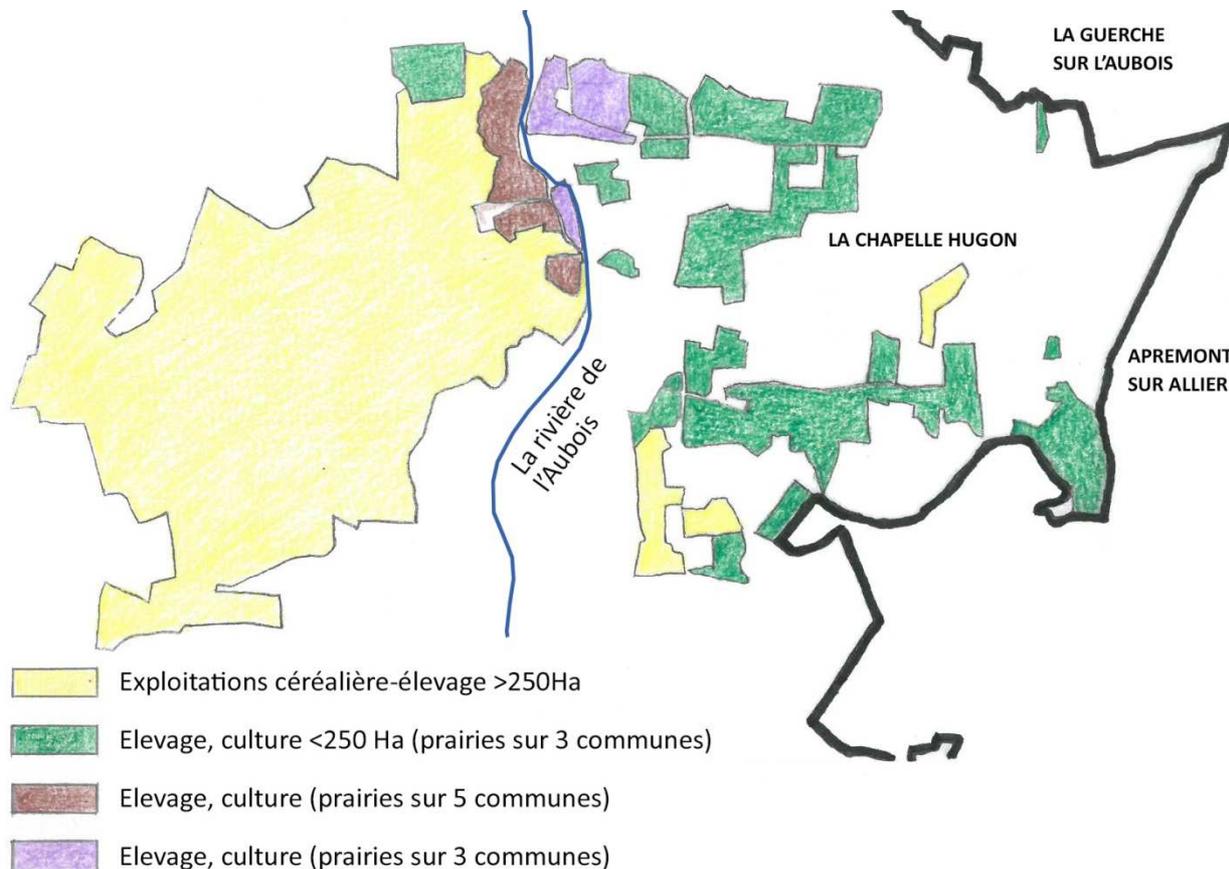


Cartographie de 4 exploitations agricoles

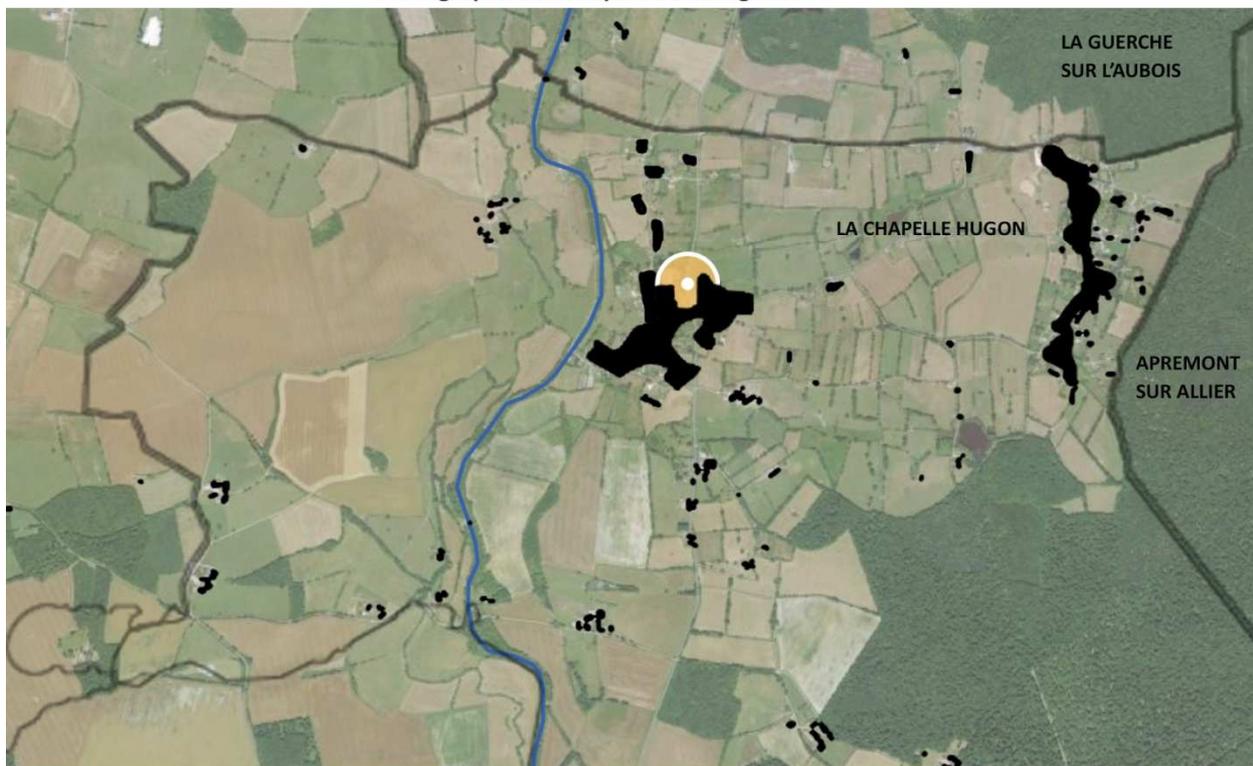
/ Résultat de la concertation avec les 2 permanences réalisées auprès des agriculteurs.

Ce fort antagonisme au niveau de la physionomie du paysage entre les 2 rives de l'Aubois se calque avec un contraste énorme de la densité de l'habitat.

Avec le paysage ouvert, l'habitat est peu présent (ferme isolée essentiellement) alors que dans la zone très bocagère au parcellaire extrêmement morcelé se trouve le bourg de la Chapelle-Hugon et des groupements d'habitations plus ou moins développés, ainsi que les hameaux à proximité de la lisière du massif forestier.



Cartographie de 4 exploitations agricoles



Cartographie avec différenciation de la densité des habitats

3 - Entrées de village



Panoramique de l'arrivée sur le bourg de St Hilaire de Gondilly.
A gauche, bien visible, le dépôt des matériaux de l'entreprise CTM.
A droite, le bourg dissimulé dans la végétation.



Entrée du hameau de Feuillarde
(commune de Menetou Couture)
sur la RD 26 en venant de Nérondes



Entrée de bourg de Torteron
avec alignement d'arbres et champ de blé.



A la Guerche-sur-l'Aubois,
côté gauche de la voie en arrivant



Côté droit de la voie, lotissement
en ligne, il manque des arbres pour « casser » l'alignement.



Entrée du bourg avec mur du cimetière
et haie basse taillée à Germigny l'Exempt



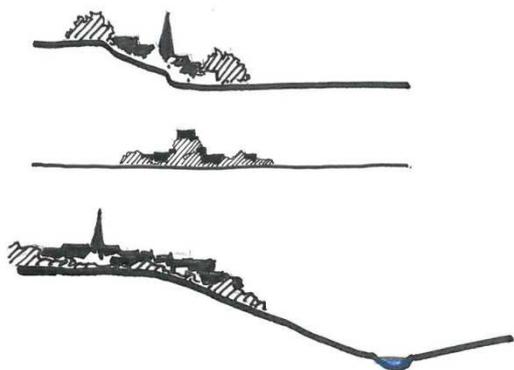
Entrée du bourg d'Apremont sur Allier.
A gauche, se trouve le cimetière.

E - ANALYSE URBAINE

1 - Les typologies de bourgs

Sont identifiées 3 grandes typologies d'implantation des bourgs / noyaux d'habitats anciens :

- Les bourgs **sur le plateau** : Saint Hilaire-de-Gondilly, Menetou-Couture et Torteron. Chaque village présentant une situation particulière symbolisé par les croquis schématiques des silhouettes ci-dessous.

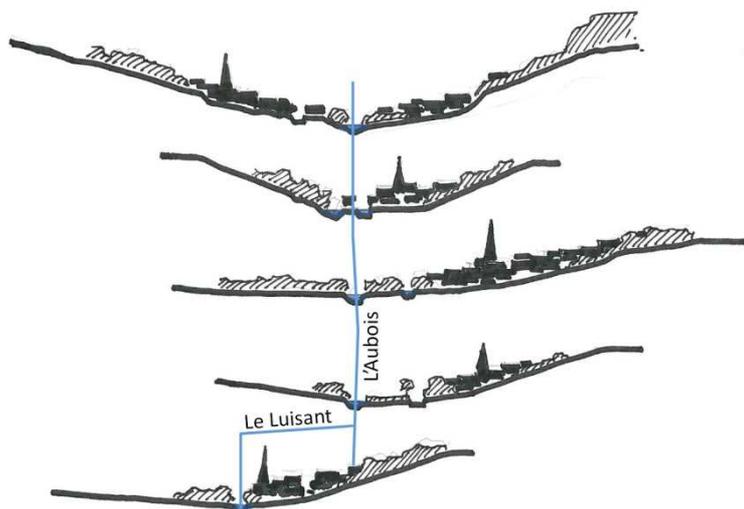


Saint-Hilaire-de-Gondilly : adossé à une ligne de cote

Menetou-Couture : au centre d'un plateau

Torteron : sur le rebord de plateau et en crête de la vallée de l'Aubois

- Les bourgs **dans la vallée de l'Aubois**, répartis régulièrement (rythme issu des moulins à eau) avec des développements hétérogènes et singuliers.



Jouet-sur-l'Aubois

Le Chautay

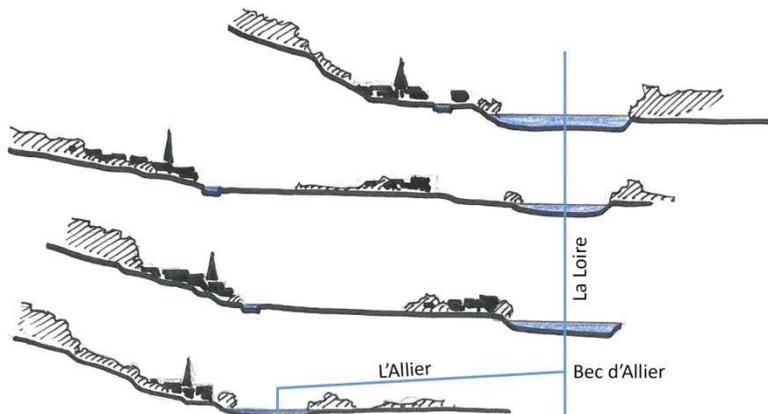
La Guerche-sur-l'Aubois

La Chapelle-Hugon

Germigny-l'Exempt

A ce premier groupe, on peut ajouter Torteron qui domine la vallée et Marseilles-les-Aubigny qui est à la confluence avec la Loire.

- Les bourgs **dans les Vals d'Allier et de Loire** : Apremont-sur-Allier, Cuffy, Cours-les-Barres et Marseilles-les-Aubigny. Avec les hameaux en rive de Loire, Le Guétin, le village des Mariniers à Cuffy, Givry avec le canal de jonction entre Loire et Canal latéral à la Loire à Cours-les-Barres et la Chaume du poids de Fer à Jouet-sur-l'Aubois.



Marseilles-les-Aubigny

Cours-les-Barres

Cuffy

Apremont-sur-Allier

2 - Les formes urbaines / Les groupements d'habitat

- Le Bourg

Il constitue un ensemble urbain organisé autour d'un noyau traditionnel, disposant d'équipements, services, commerces de niveau communal ou intercommunal. Il peut s'établir le long des voies de communication et/ou près d'un cours d'eau. Son organisation et son développement sont liés à la géographie et à l'histoire des différentes localités. A l'échelle de la Communauté de Communes, chacune des douze communes se compose d'un bourg.



Bourg de Tarteron : vue de la rue amenant à l'Eglise, rues avec commerces de proximité



Jouet-sur-L'Aubois

La Guerche-sur-l'Aubois

- Le ou les hameaux (ou dénomination de villages)

Un hameau correspond à un petit groupe de plusieurs maisons (une vingtaine de constructions au maximum). Il est donc de taille relativement modeste avec un habitat relativement resserré.

Un village est comme un bourg secondaire, il forme une entité dans la commune et rassemble : un noyau ancien avec un nombre conséquent de constructions. On peut y trouver la présence d'équipement et de lieu de vie.

Exemple : Le village des Mariniers sur la commune de Cuffy.



Village des Mariniers
(Commune de Cuffy)



Hameau de Romenet avec
un groupe de maisons
(Commune de Germigny-l'Exempt)



Entrée du hameau de Feuillarde
(Commune de Menetou-Couture)

- Les écarts et fermes isolées

L'habitat isolé est constitué d'une ou quelques habitations qui peuvent être une ferme, un manoir, une habitation, ... Ces constructions isolées sont nombreuses dans un paysage traditionnellement rattaché à un bocage, ce qui est le cas dans le territoire de la Communauté de Communes.

Les grandes fermes isolées sont perçues comme des îlots qui ponctuent l'espace agricole et produisent une lecture cohérente dans la perception de ces paysages.

Exemple : Le Bourg compact de Germigny-l'Exempt et une vingtaine de fermes isolées régulièrement réparties sur le territoire.



Ferme à Germigny-l'Exempt



Ferme entre Jouet-sur-l'Aubois
et Tarteron

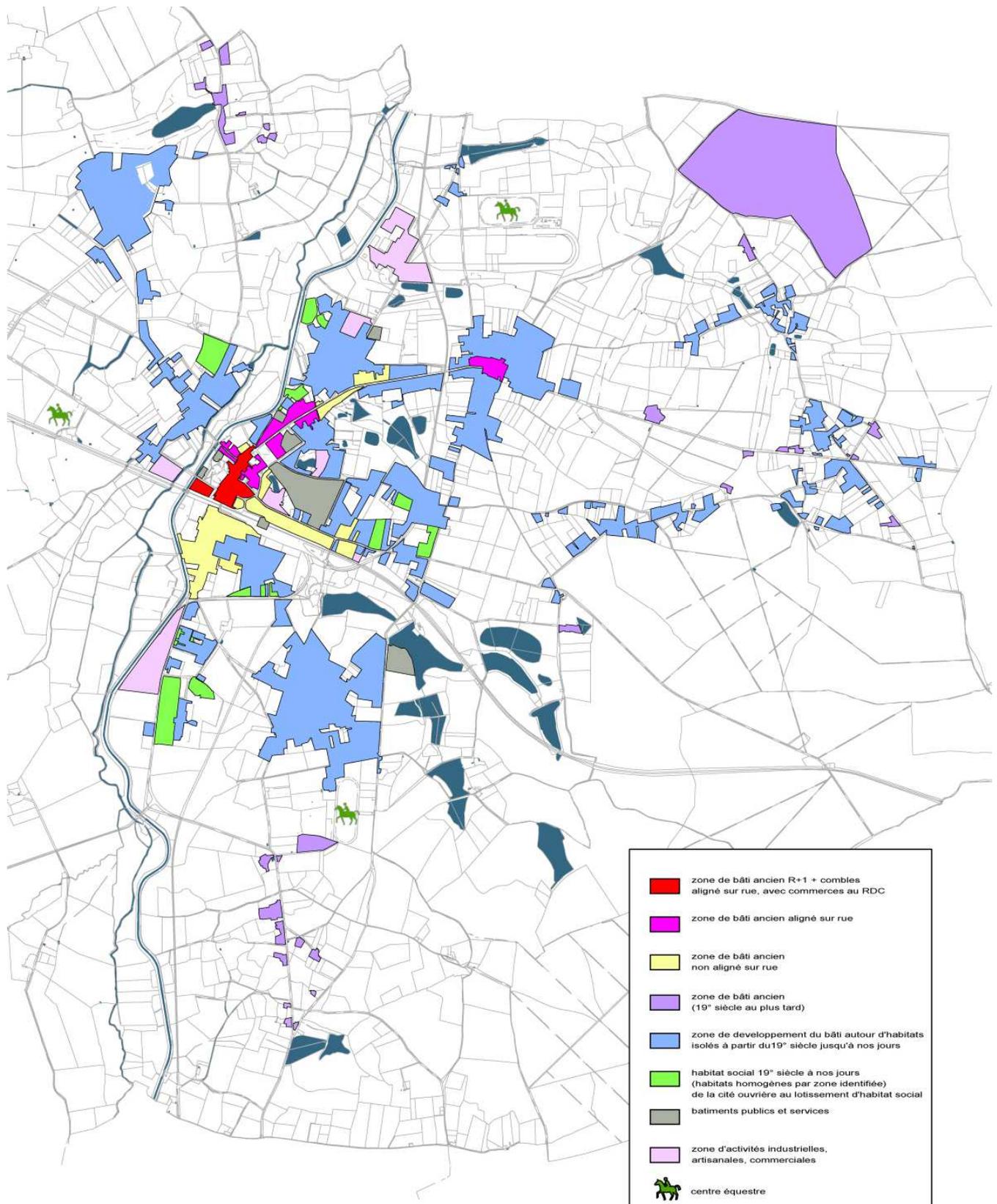


Habitat dispersé avec bonne intégration
dans le paysage par le jeu de ligne de
construction du bocage
(Commune d'Apremont-sur-Allier)

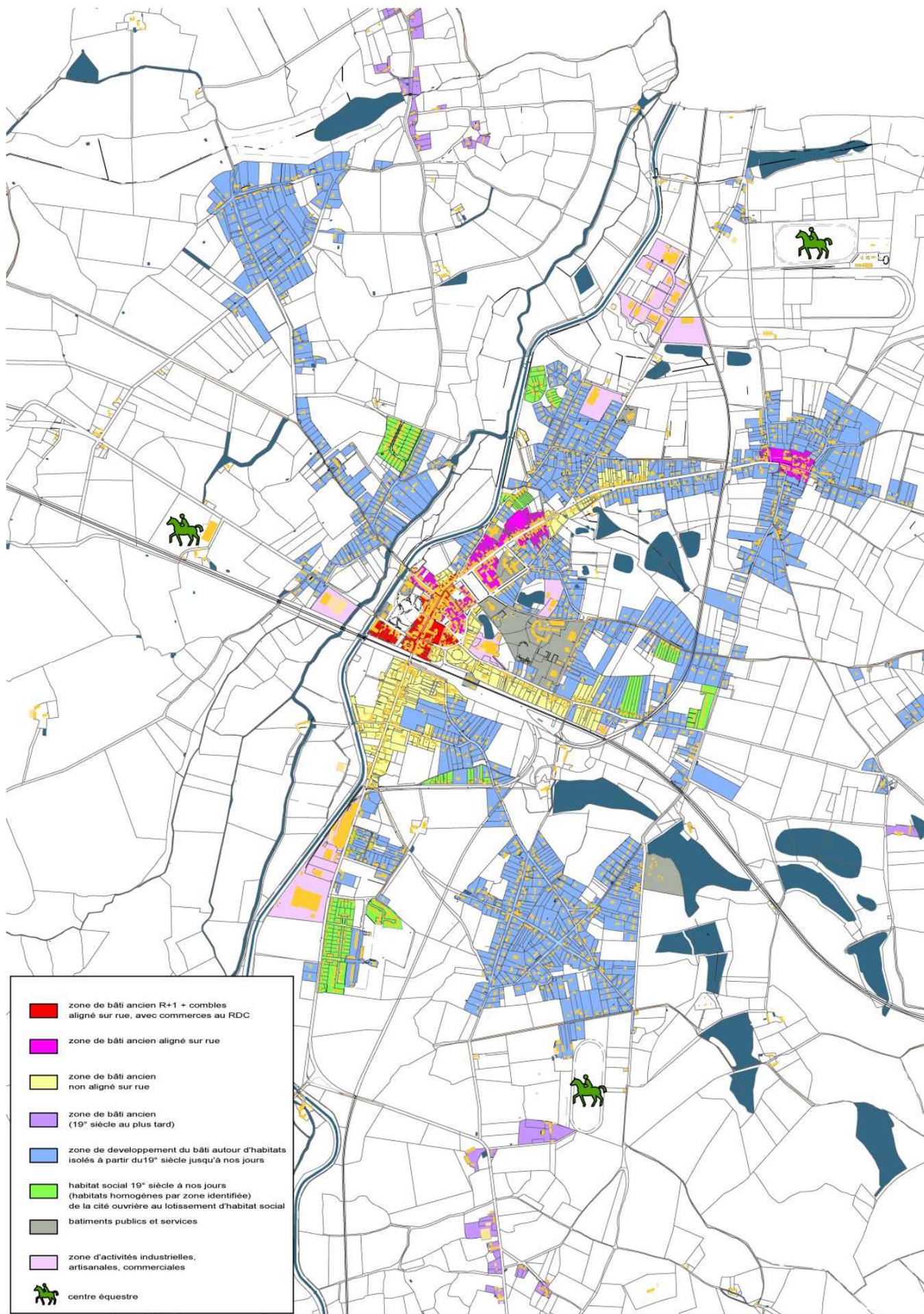
3 - Le Bourg de la Guerche sur l'Aubois

Cette commune, la plus importante de la communauté de communes en nombre d'habitants, est constituée d'un centre-ville et de plusieurs hameaux importants. L'étude suivante met en évidence son développement autour d'un bâti ancien de deux bourgs, la Guerche et le Gravier pour le centre-ville et d'une densification variable de hameaux préexistants dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

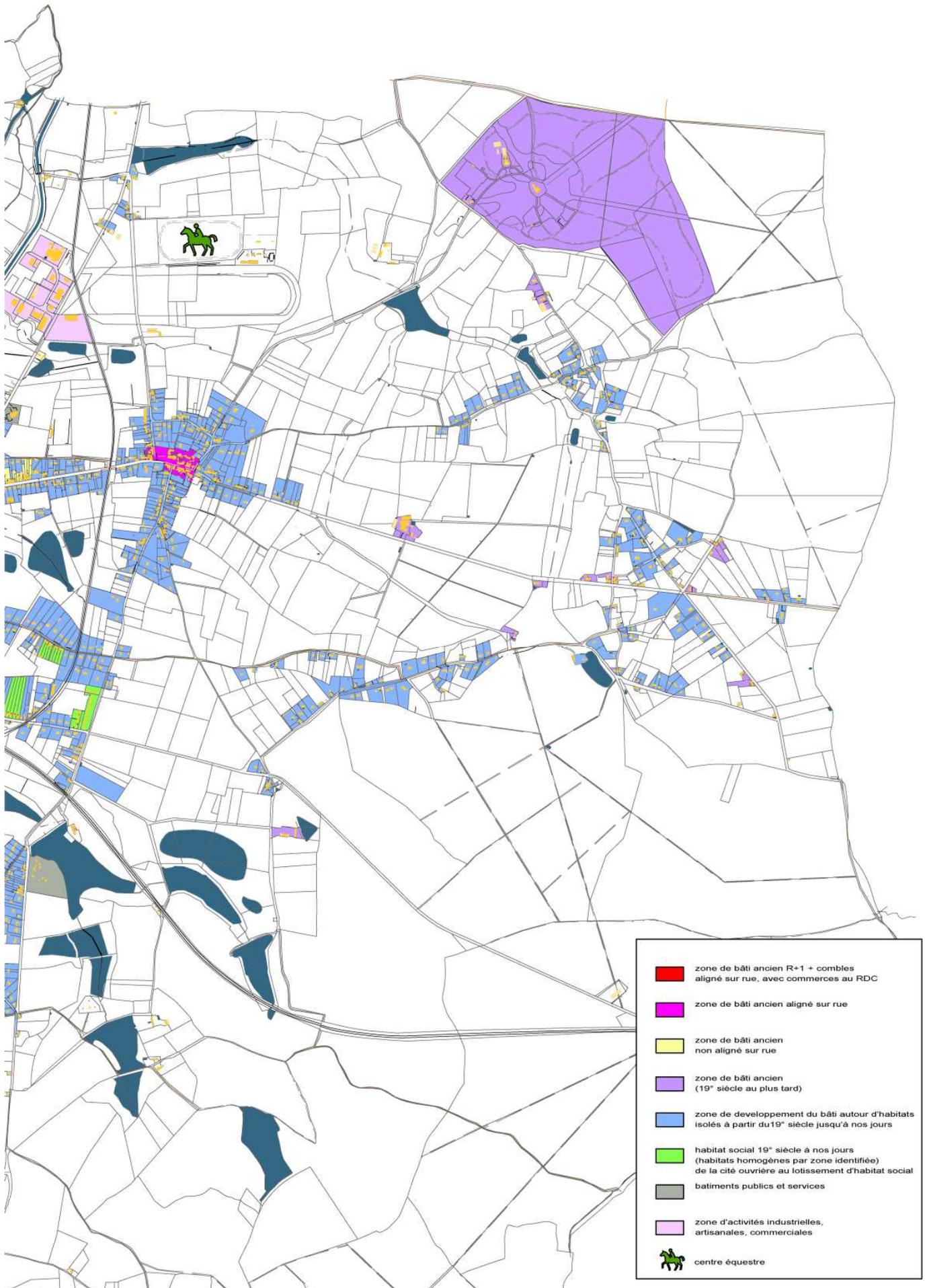
- Analyse du bâti de l'ensemble de la commune



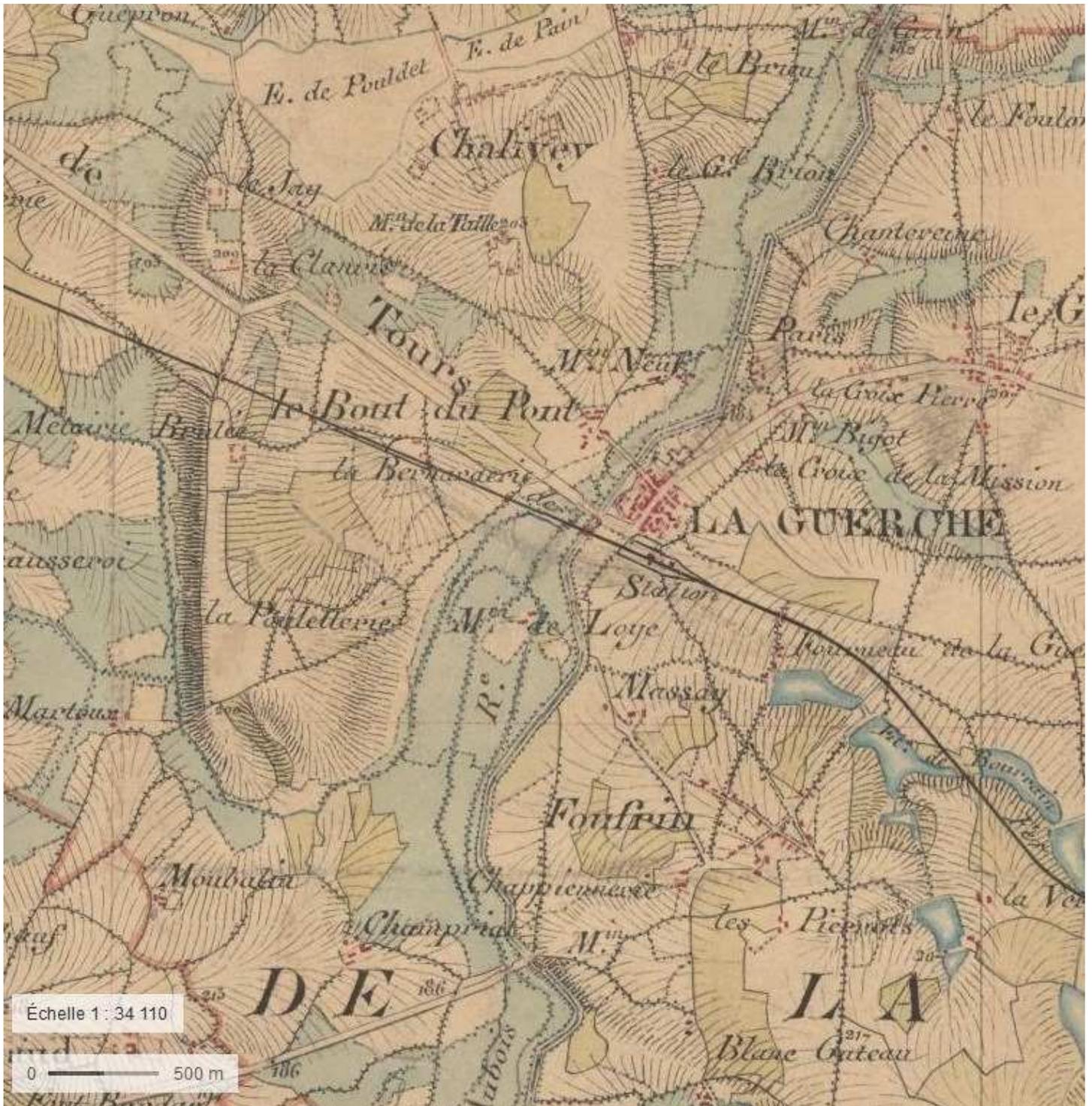
- ensemble de la commune avec les parcelles et les bâtiments : Centre et Ouest



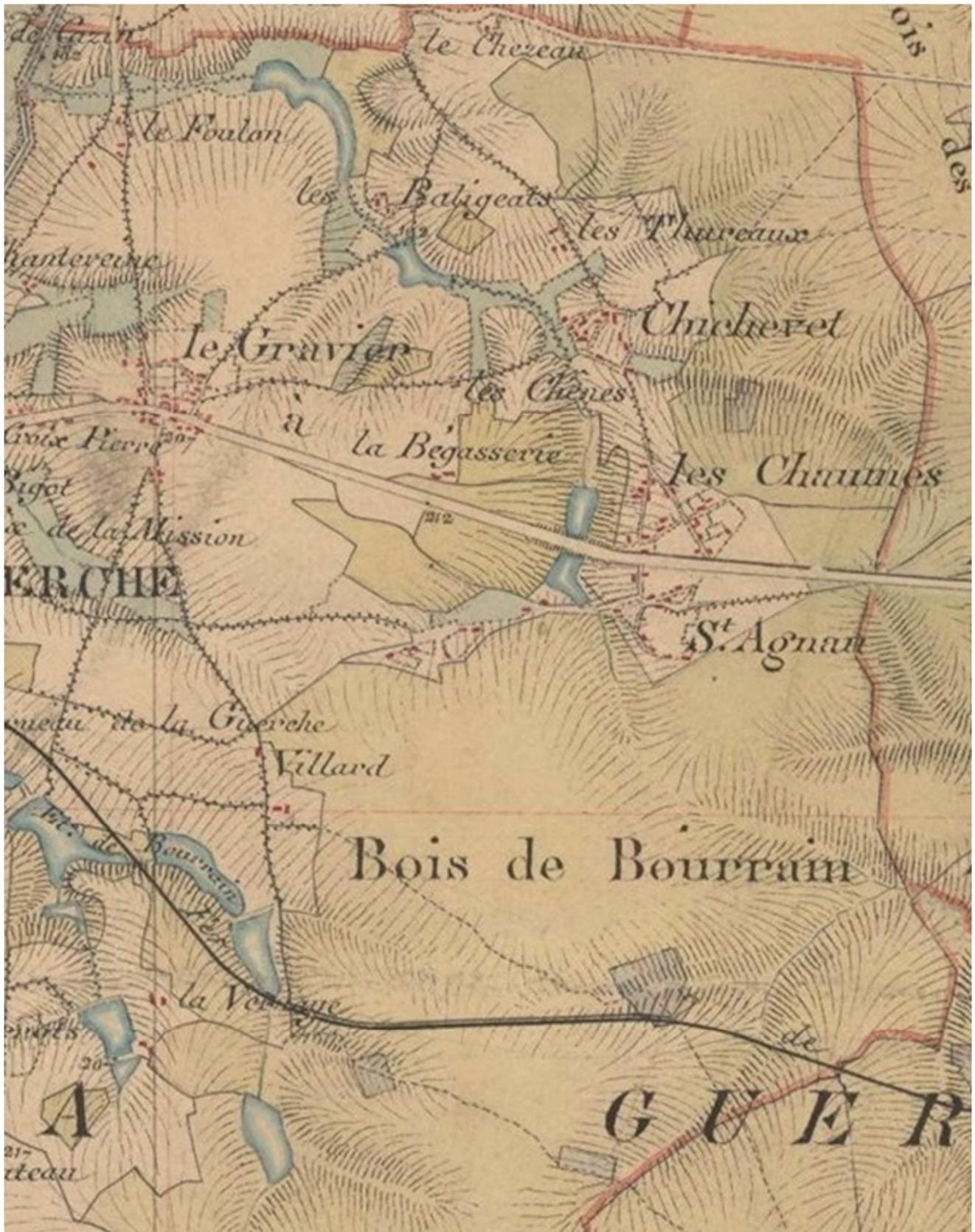
- ensemble de la commune avec les parcelles et les bâtiments : le Gravier et hameaux Est



- carte 1820-1866 : Centre et Ouest



- carte 1820-1866: le Gravier et hameaux Est



- Développement du bâti : l'exemple du hameau de Fonfrin :

Au début du XX^e siècle, le bâti se développe à partir de constructions existantes de type locature, dispersées sur un réseau de chemins. L'ensemble des autres hameaux présente le même développement à des densités d'occupations différentes. Le hameau de Chalivoy a un bâti dense et concentré, à l'inverse du hameau des Chaumes de Saint Aignan où la dispersion est encore lisible.

constructions XIX^e et début XX^e



constructions XIX^e et début XX^e + entres 2 guerres



constructions XIX^e et début XX^e + entres 2 guerres + jusqu'à 1980 environ



constructions XIX^e et début XX^e + entres 2 guerres + jusqu'à 1980 environ + jusqu'à ce jour



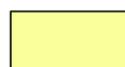
- Illustration des phases de développement et de leurs typologies d'habitats :



zone de bâti ancien R+1 + combles aligné sur rue, avec commerces au RDC



zone de bâti ancien aligné sur rue



zone de bâti ancien non aligné sur rue



zone de bâti ancien (19^e siècle au plus tard)





zone de developpement du bâti autour d'habitats isolés à partir du19° siècle jusqu'à nos jours

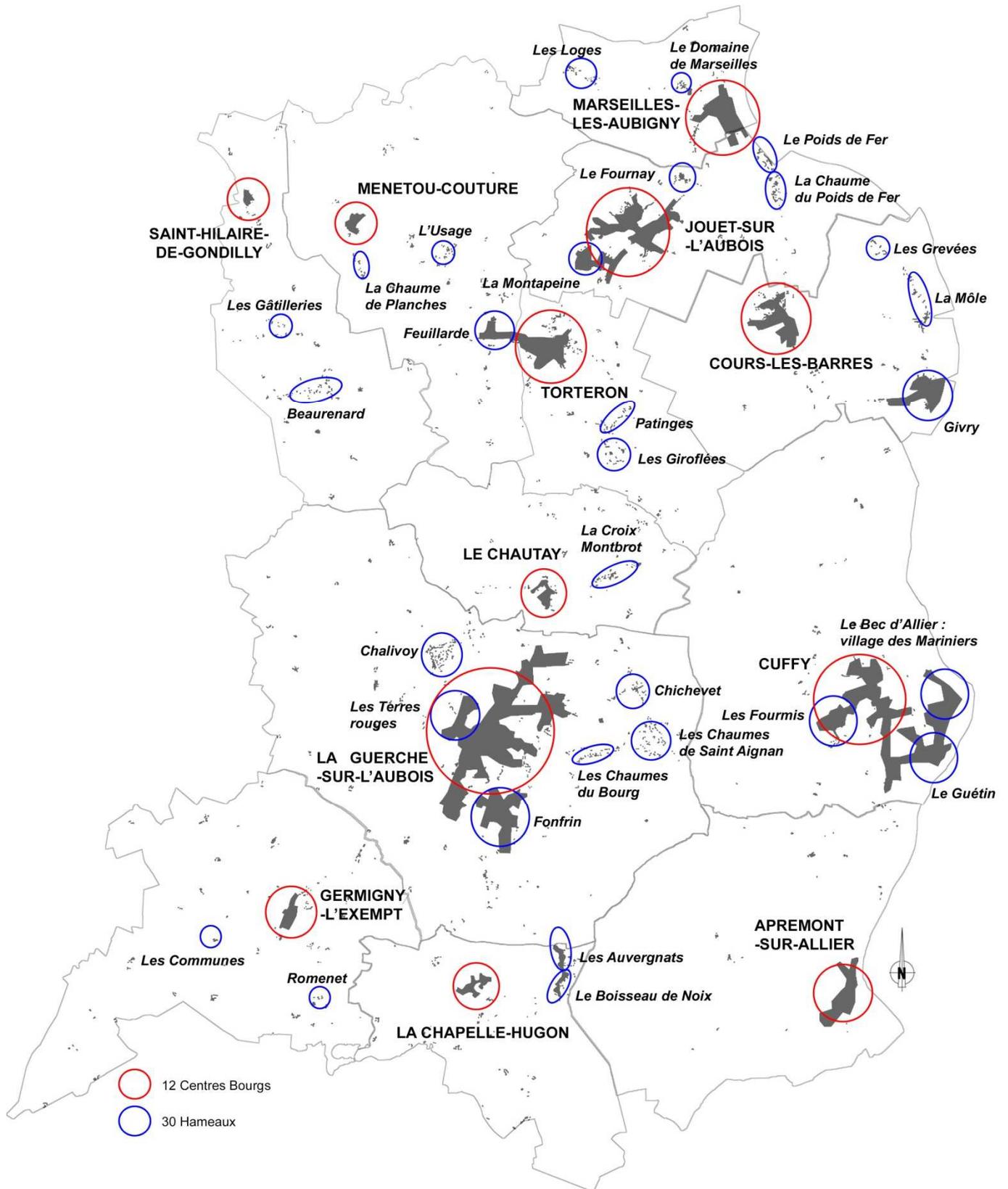


habitat social 19° siècle à nos jours
(habitats homogènes par zone identifiée)
de la cité ouvrière au lotissement d'habitat social



4 - Les hameaux

Carte proposant une identification des principaux hameaux :



Les principaux groupements de l'habitat sur le territoire, répartition entre les Centre Bourgs et les Hameaux :

Centre-Bourgs	Hameaux	Nombre approximatif d'habitations au niveau des Hameaux	
Apremont sur Allier		0	
La Chapelle-Hugon	Les Auvergnats	25	
	Le Boisseau de Noix	25	
Le Chautay	La Croix Montbrot	35	
Cours les Barres	Givry	50	
	Les Grevées	25	
	La Môle	25	
Cuffy	Le Bec d'Allier	50	
	Les Fourmis	50	
	Le Guétin	50	
Germigny l'Exempt	Les Communes	10	
	Romenet	5	
La Guerche sur l'Aubois	Chalivoy	50	
	Les Chaumes de Saint Aignan	45	
	Les Chaumes du Bourg	35	
	Chichevet	35	
	Fonfrin	150	
	Les Terres rouges	100	
Jouet sur l'Aubois	La Chaume du Poids de Fer	25	
	Le Fournay	10	
	Le Poids de Fer	10	
Marseilles les Aubigny	Le Domaine de Marseilles	10	
	Les Loges	25	
Menetou Couture	La Chaume des Planches	10	
	Feuillarde	50	
	L'Usage	25	
Saint Hilaire de Gondilly	Beaurenard	35	
	Les Gâtilleries	15	
Torteron	Les Giroflées	10	
	Patinges	25	
12	30	1015	Total

5 - L'habitat

Les architectures récentes – fin XX et début XXI^{ème} siècle :

Un développement du construit qui ne se réfère plus aux matériaux locaux, ni aux pratiques culturelles locales. La nouvelle manière de construire donne un tissu très stéréotypé, uniforme (la maison au centre d'une parcelle rectangulaire), un modèle unique d'habitat pavillonnaire se développe.



La Chapelle Hugon : Lotissement très résidentiel dans les bois



La Chapelle Hugon : Détails architecturaux prononcés / La couleur blanche des façades.



Hameau des « Loges » :
Une clairière dans le bois.
Maisons neuves à disposition « classique »



Maisons neuves dans le hameau toujours avec la disposition « classique »



Une des maisons traditionnelles



Logements sociaux avec les premiers immeubles



Logements sociaux avec une forme plus en lien avec l'architecture traditionnelle en Berry

Illustrations :

Logements vacants, ruines-bâtiment en péril, maisons en bande sans terrain, fermes isolés, maisons ouvrières ... etc



Un habitat abandonné
(à proximité du Bourg de Menetou Couture)



Corps de bâtiment de la ferme côté Ouest



Un corps logis : habitation, grange, étable, puits au pied du noyer en état d'abandon.



Corps de bâtiment avant Torteron



Habitat ouvrier avec un rythme régulier des ouvertures



Ancien corps de ferme et d'habitation à l'état d'abandon en rive du canal latéral à la Loire



Corps de bâtiment non habité



Hameau Les Coudes à Torteron composé de plusieurs ruines.



Maisons à vendre à Menetou-Couture



Maisons à vendre à Cuffy

Le patrimoine industriel :

Le passé industriel avec la métallurgie fut à l'origine de l'essor de la Guerche-sur-l'Aubois au XIXème siècle.

Texte tiré du magazine « le Cher » d'Octobre 2016- numéro 5

« Un passé industriel remarquable

Le canton a connu un essor sous la Restauration et jusqu'en 1870. Le Val d'Aubois, riche en minerai de fer de qualité et en forêts fournissant du charbon de bois, a connu, dès le XIve siècle, à l'initiative des moines de l'abbaye de Fontmorigny, une intense activité métallurgique. De ce passé remarquable, le canton a gardé une spécificité ouvrière forte qui ne se dément pas de nos jours avec, entre autres, Nodier industrie, Stromag, MCSA Celerc. »



L'entrée de l'usine à Torteron

On observe une augmentation des logements vacants / Habitats anciens à restaurer.



Corps de bâtiment avant Torteron



Habitat ouvrier avec un rythme régulier des ouvertures.



Corps de bâtiment non habité vers Cours-les-Barres



Un habitat abandonné
(à proximité du Bourg de Menetou Couture)

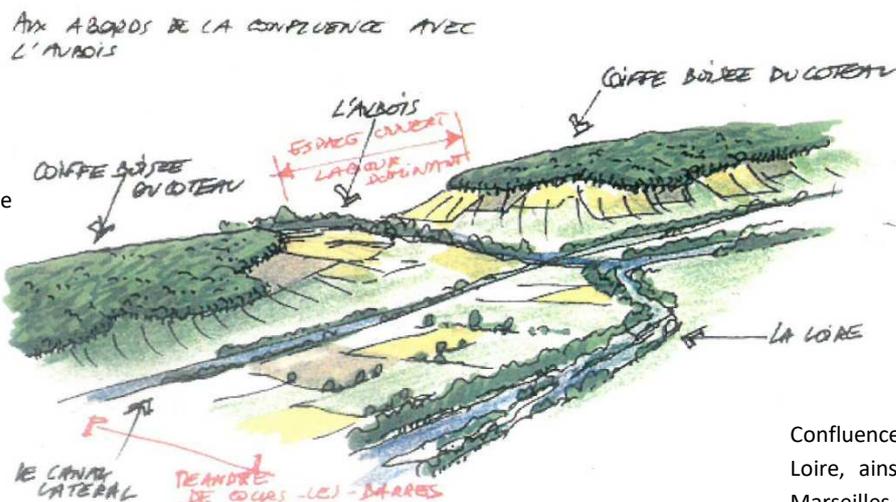


Corps de bâtiment de la ferme côté Ouest



Corps de bâtiment de la ferme côté Est

Développement de l'industrie dans la vallée de l'Aubois.



Représentation schématique de l'embouchure de l'Aubois

Confluences de l'Aubois et de la Loire, ainsi que des canaux à Marseilles les Aubigny.

Source : Atlas des paysages du Cher (DDEC – DREC – P.GIRARDIN, paysagiste dplg)

6 - Les éléments de patrimoine

6-1. Les monuments historiques classés ou inscrits

Toutes les communes possèdent des **édifices classés et/ou inscrits ou pas** au titre du patrimoine.

On remarque des « Familles » de monuments. A savoir : les églises, les châteaux-belles demeures, les ouvrages liés à l'eau (canaux), les vestiges des usines, les carrières de l'époque industrielle, les habitats ouvriers, le petit patrimoine (lavoir, puits, croix, arbres remarquables), les parcs et jardins publics, les sites naturels, ...

- **Apremont-sur-Allier :**

Château, Parc floral, Eglise Notre Dame de l'Assomption, maison de Mariniers, écluse des Lorrains, maison de l'éclusier, échelles des crues, lavoirs



Château



Parc floral



Eglise Notre Dame de l'Assomption



Maison des Mariniers



Maison de l'éclusier



Lavoir



Lavoir

- **La Chapelle-Hugon :**

Eglise Saint-Etienne et Saint-Martin, canal de Berry, moulin, lavoir



Eglise



Lavoir



Ecluse

- **Le Chautay :**

Château des Réaux, Eglise paroissiale Saint-Saturnin, Gentilhommière (Domaine de Crochet), Haut Fourneau des Réaux, Moulin du Chautay, Cimetière des Andins, Château de Bernay



Eglise



Château des Réaux



Ecluse de Patinges



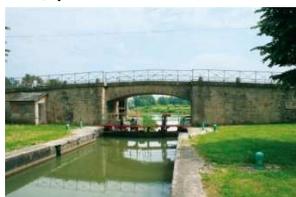
Moulin

- **Cours-les-Barres :**

Eglise Saint-Pantaléon, écluse, pont



Eglise



Ecluse (canal de Givry)



Pont à Givry (acier et pierre)

- **Cuffy :**

Château, Eglise Saint-Maurice, le hameau du Guétin, forteresse médiévale, puits



Eglise Saint-Maurice



Le pont du Guétin



Tour de Sully



Puits



Puits

- **Germigny-l'Exempt :**

Eglise Notre-Dame, Château-Renaud, La Châtellenie (maison du Châtelain), Lavoir-fontaine, Château gaillard, Les Vallées, Les Grivaux, Les Forges (belles demeures du 19ème)



Eglise Notre Dame



Château-Renaud



Lavoir



Puits



Puits

- **La Guerche-sur-l'Aubois :**

Eglise Saint-Etienne, Eglise Notre-Dame, Usine métallurgique située au lieu-dit "le Fourneau", Manoir de Chezelles



Eglise Sainte Etienne



Eglise Notre Dame



« le Fourneau »

- **Jouet-sur-l'Aubois :**

Ancienne usine à chaux et à ciment dite Usine Grandjean, moulin de Pruniers, auberge du Poids de fer, maison cacadier, échelle des crues de la Loire, logements ouvriers, église Saint Germain



Eglise



Moulin de Pruniers



Ancien monte-charge et cheminée - Usine Grandjean

- **Marseilles-les-Aubigny :**

Eglise Saint Martin, maison éclésièrè



Eglise



Maison éclésièrè



Port du Canal

- **Menetou-Couture :**

Donjon, abbaye Notre-Dame de Fontmorigny, Eglise Saint-Caprais, puits



Le donjon



Abbaye Notre-Dame de Fontmorigny



Eglise Saint-Caprais

- **Saint-Hilaire-de-Gondilly :**

Eglise Saint Hilaire, Fontaine-lavoir, Demeure, Murets en pierres sèches



Eglise Saint Hilaire



Fontaine



Lavoir

- **Torteron :**

Château de Milly, Manoir de Berthun, Manoir de Chezelles, Maison rue du Commerce, Entrée de l'usine de Fonderie, Minoterie de Ragon, Eglise Saint Pierre et Saint Paul, Ecole des garçons, Lavoir, Cimenterie des Turlées



Eglise Saint
Pierre et Saint
Paul



Entrée de l'usine de Fonderie



Hauts fourneaux



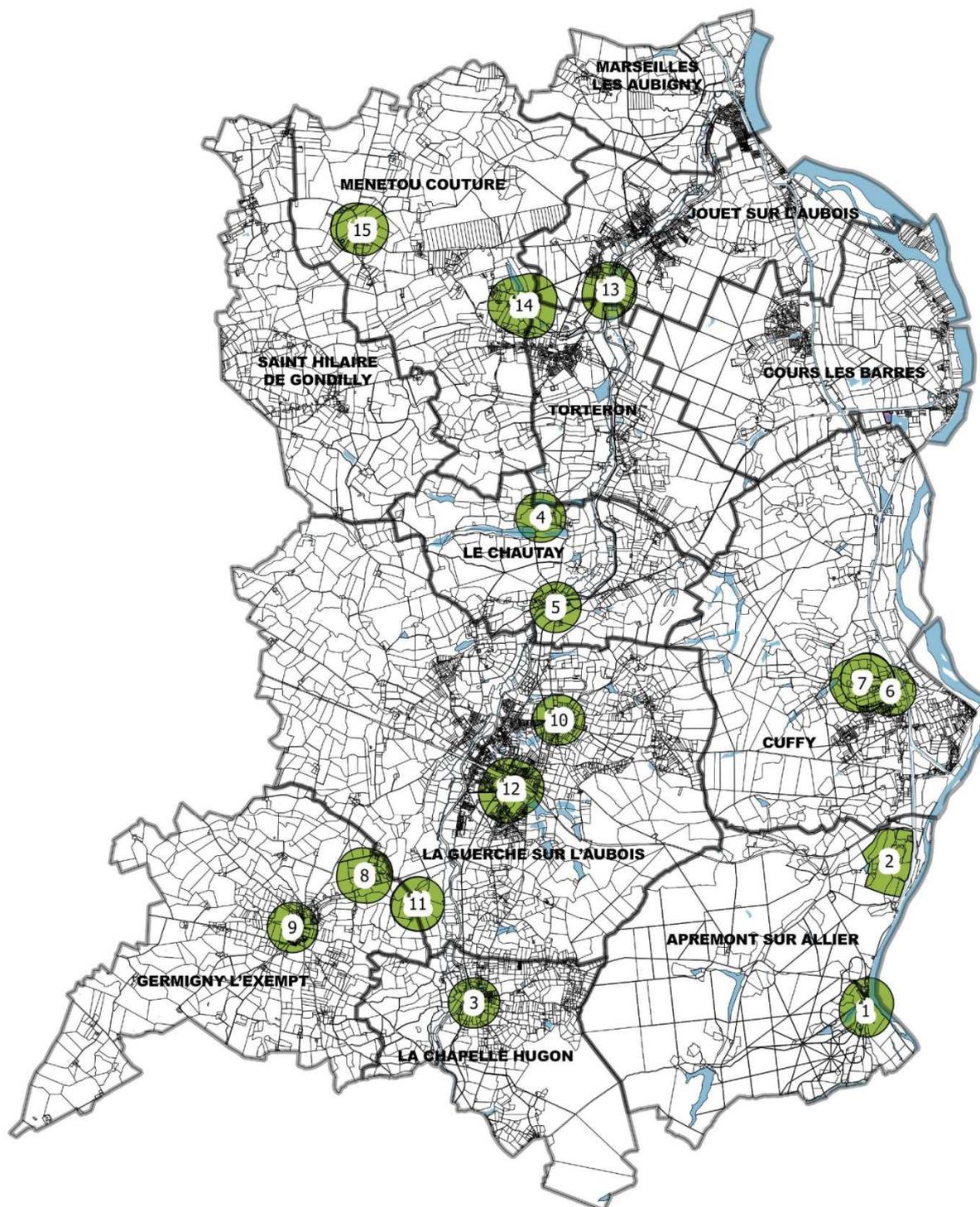
- **Les monuments historiques identifiés à l'inventaire du Patrimoine Culturel**

Source : http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/frames/index_geo.htm

N°	Communes	Edifice	Protection MH	Description des éléments protégés
1	Apremont sur Allier	Château	1989/06/16 : inscrit MH	Château et ses écuries (cad. C 12, 13). 2e moitié 15e siècle ; 1ère moitié 17e siècle ; 1ère moitié 19e siècle ; 1ère moitié 20e siècle. propriété d'une personne privée. Fait partie du site classé (1980)
2	Apremont sur Allier	Parc du château du Veullin	2014/03/18 : inscrit MH	milieu 19e siècle – 1850 Propriété d'une personne privée
3	La Chapelle Hugon	Eglise Saint-Etienne et Saint-Martin	1926/02/19 : inscrit MH	Eglise 12e siècle. propriété de la commune
4	Le Chautay	Château des Réaux	2014/07/23 : inscrit MH	Chapelle du château, autel ; retable 4e quart 19e siècle propriété d'une personne privée
5	Le Chautay	Eglise Saint-Saturnin	2001/12/20 : inscrit MH	église en totalité 2e moitié 12e siècle
6	Cuffy	Eglise Saint-Maurice	1911/08/30 : classé MH	Eglise. 12e siècle
7	Cuffy	Ensemble castral	1997/07/29 : inscrit MH	Motte castrale (tertre et fossé annulaire) et ruines du château (cad. B 227, 763, 766, lieudit La Tour). Motte, courtine, tour. Siècle 13e siècle ; 14e siècle ; 15e siècle ; 16e siècle. Propriété privée
7	Cuffy	Ensemble castral (sol)		

8	Germigny l'Exempt	Château Renaud	1989/01/26 : classé MH ; 1989/01/26 : inscrit MH	Façades et toitures du château ; grand escalier intérieur ; tour Nord-Ouest, y compris la chapelle qu'elle abrite ; base de la tour Sud-Ouest ; portail d'entrée ; douves, y compris les deux ponts qui les enjambent à l'Ouest et à l'Est (cad. B 16, 17, 19) : classement par arrêté du 26 janvier 1989 ; Sol de la cour d'honneur (cad. B 17) : inscription par arrêté du 26 janvier 1989. 4e quart 17e siècle. propriété d'une personne privée
8	Germigny l'Exempt	Château Renaud (sol)		
9	Germigny l'Exempt	Eglise Notre-Dame	1912/03/02 : classé MH	Le clocher et le porche, 12e siècle ; 13e siècle ; 15e siècle. Propriété de la commune
10	La Guerche sur l'Aubois	Eglise Saint-Etienne du Gravier	1962/08/07 : classé MH	Eglise - 12e siècle ; 16e siècle. Propriété de la commune
11	La Guerche sur l'Aubois	Manoir de Chézelles	1994/06/06 : inscrit MH	Le corps de logis, les façades et toiture de l'habitation agricole, les façades et toitures des bâtiments des étables et des greniers ; la grange ; l'enclos (cad. D 386) : inscription par arrêté du 6 juin 1994. 4e quart 15e siècle. Propriété d'une personne privée.
11	La Guerche sur l'Aubois	Manoir de Chézelles (sol)		
12	La Guerche sur l'Aubois	Usine métallurgique	2006/01/20 : inscrit MH	située au lieudit "le Fourneau", Le système hydraulique : le barrage et la chaussée, la prise d'eau et ses coursiers, le regard, le lavoir à minerai, le déversoir ; les deux hauts fourneaux ; la halle à charbon qui leur est accolée à l'ouest ; les vestiges de la halle de coulée qui leur est accolée au nord ; la halle néo-classique et les ateliers qui lui sont accolés à l'ouest et au sud ; les cours de l'usine et leurs murs de clôture ; les vestiges de la halle à charbon située près de l'étang ; l'écurie située près de l'étang ; les logements d'employés et de forgerons ; la cour, les jardins et les murs de clôture des logements d'employés et de forgerons (cad. C 349, 350, 353 à 358, 362 à 364) : inscription par arrêté du 20 janvier 2006. 4e quart 18e siècle ; 1ère moitié 19e siècle - 1780 ; 1843. Propriété d'une personne privée
12	La Guerche sur l'Aubois	Usine métallurgique (sol)		
13	Jouet sur l'Aubois	Usine à chaux et à ciment dite « usine Grandjean »	1997/05/21 : inscrit MH partiellement	Eléments suivants tels qu'ils sont portés sur le plan de situation annexé au dossier : usine de chaux en totalité comprenant dix-huit fours, les halles de fabrication, quatre salles des machines, l'atelier d'entretien, les prises d'eau pour les chaudières et la cheminée, le monte-charge et l'édicule accolé, le bâtiment abritant le treuil (cad. B lieudit Pruniers, 1352, 1354) ; cimenterie, en continu de l'usine de chaux, en totalité (cad. B lieudit Canal du Berry, 911) ; parc à charbon en totalité (cad. B lieudit Canal du Berry, 912) ; partie de l'ancien canal de Berry (cad. B lieudit Canal du Berry, 1356) : inscription par arrêté du 21 mai 1997. 4e quart 19e siècle, 1ère moitié 20e siècle. Propriété d'une personne privée
13	Jouet sur l'Aubois	Usine à chaux et à ciment dite « usine Grandjean » (sol)		
14	Menetou Couture	Abbaye Notre-Dame de Fontmorigny	1925/11/21 : inscrit MH ; 1997/11/14 : classé MH	Ruines de l'abbaye, à l'exception des parties classées : inscription par arrêté du 21 novembre 1925 - Eléments en élévation et sols (cad. B 64 à 67, lieudit Fontmorigny, 740, 742, 744, lieudit Champ de l'Eglise) ainsi que le pont non cadastré franchissant le canal de fuite et portant le chemin rural du Champ de la Vigne : classement par arrêté du 14 novembre 1997. limite 12e siècle 13e siècle ; 4e quart 15e siècle ; 16e siècle ; 1er quart 18e siècle ; 1646 ; 1721. propriété d'une personne privée ; propriété de la commune
14	Menetou Couture	Abbaye Notre-Dame de Fontmorigny (sol)		
15	Menetou Couture	Château	1917/10/30 : classé MH ; 1992/07/06 : inscrit MH	Donjon : classement par décret du 30 octobre 1917 ; Façades et toitures des deux

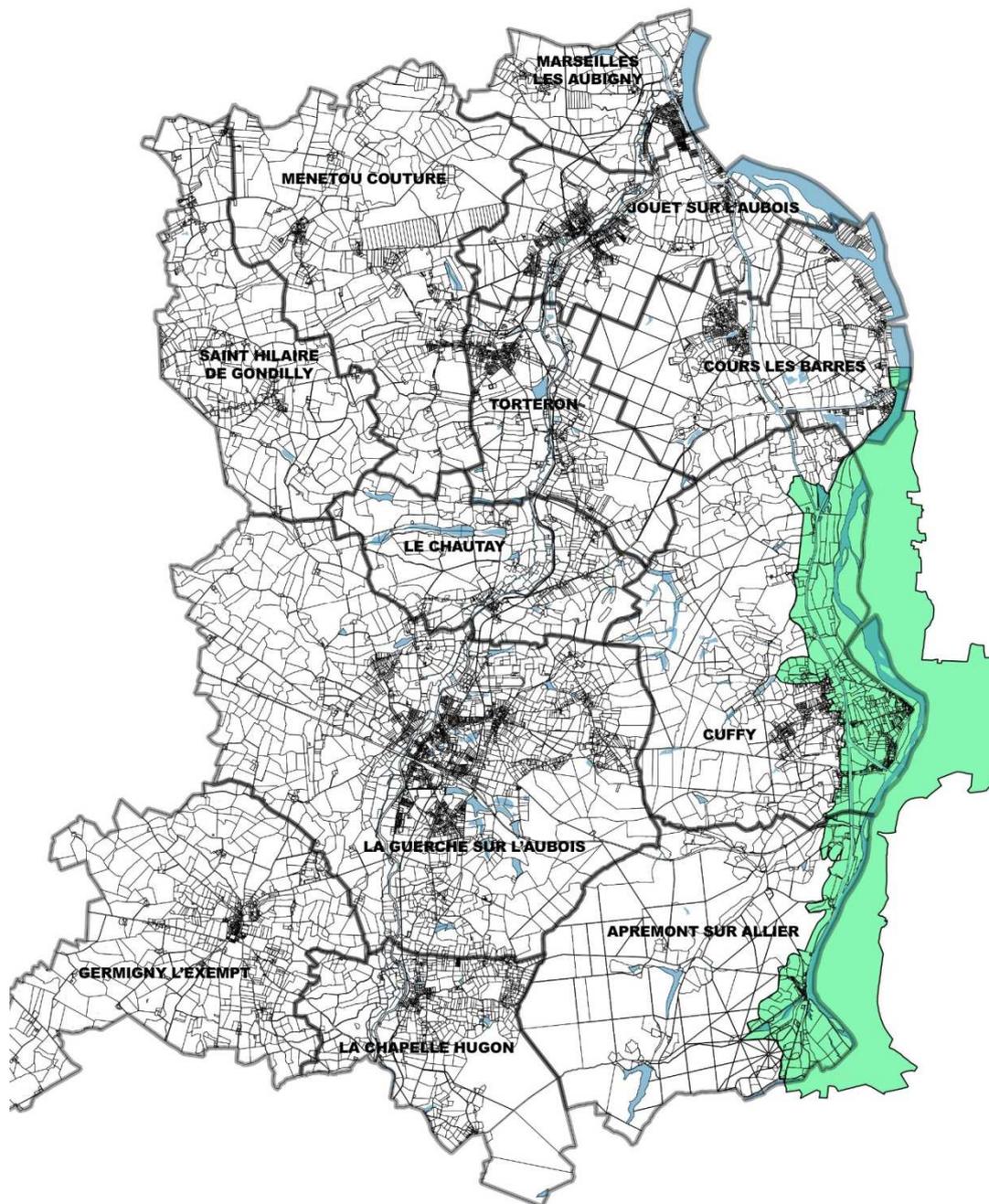
				constructions couvertes d'un toit brisé adossées au donjon au milieu du 18e siècle, de l'ancienne tour d'angle circulaire et du logis actuel, attenant à la tour d'angle, y compris la tour d'escalier (cad. C 435) : inscription par arrêté du 6 juillet 1992. 15e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle ; 19e siècle – 1751 ; 1757. Propriété d'une personne privée.
16	Menetou Couture	Eglise Saint-Caprais	1926/03/02 : inscrit MH	église - 12e siècle ; 13e siècle ; 14e siècle ; 15e siècle. propriété de la commune



Carte des localisations des monuments historiques classés ou inscrits (extrait qgis). (source atlas du patrimoine). Les zones vertes sont les périmètres de protection d'un monument historique (500m à partir du patrimoine classé et/ou inscrit).

6-2. Les sites classés

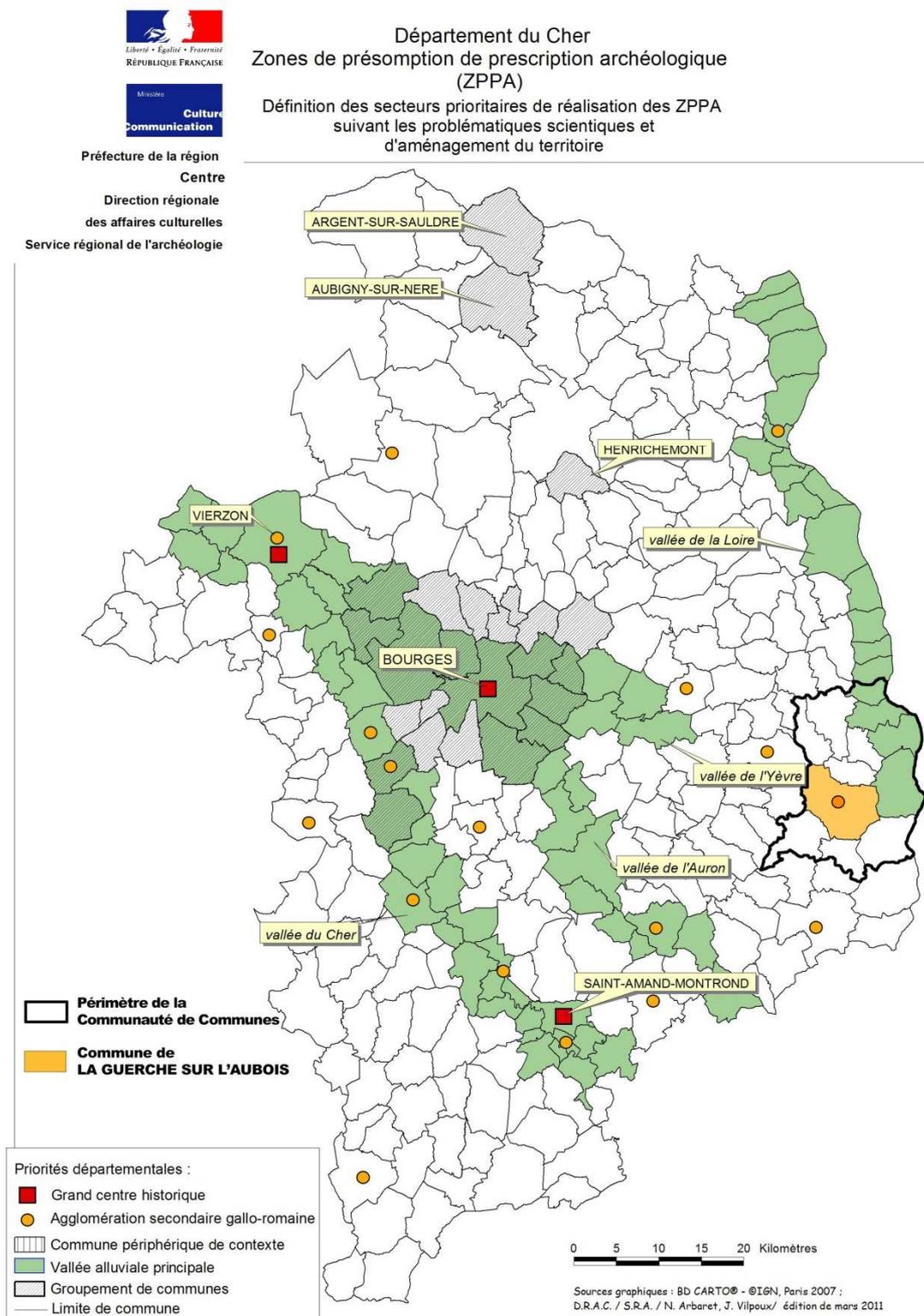
Les communes d'Apremont sur Allier, de Cuffy et de Cours les Barres sont concernées par le site classé de l'ensemble formé par le site du Bec d'Allier (confluence entre l'Allier et la Loire). Le site est classé au titre des articles L341. 1 à 22 du code de l'environnement (date du décret : 16/09/2004).



Carte de localisation du site classé (extrait qgis). (source atlas du patrimoine).
Le site classé est en vert.

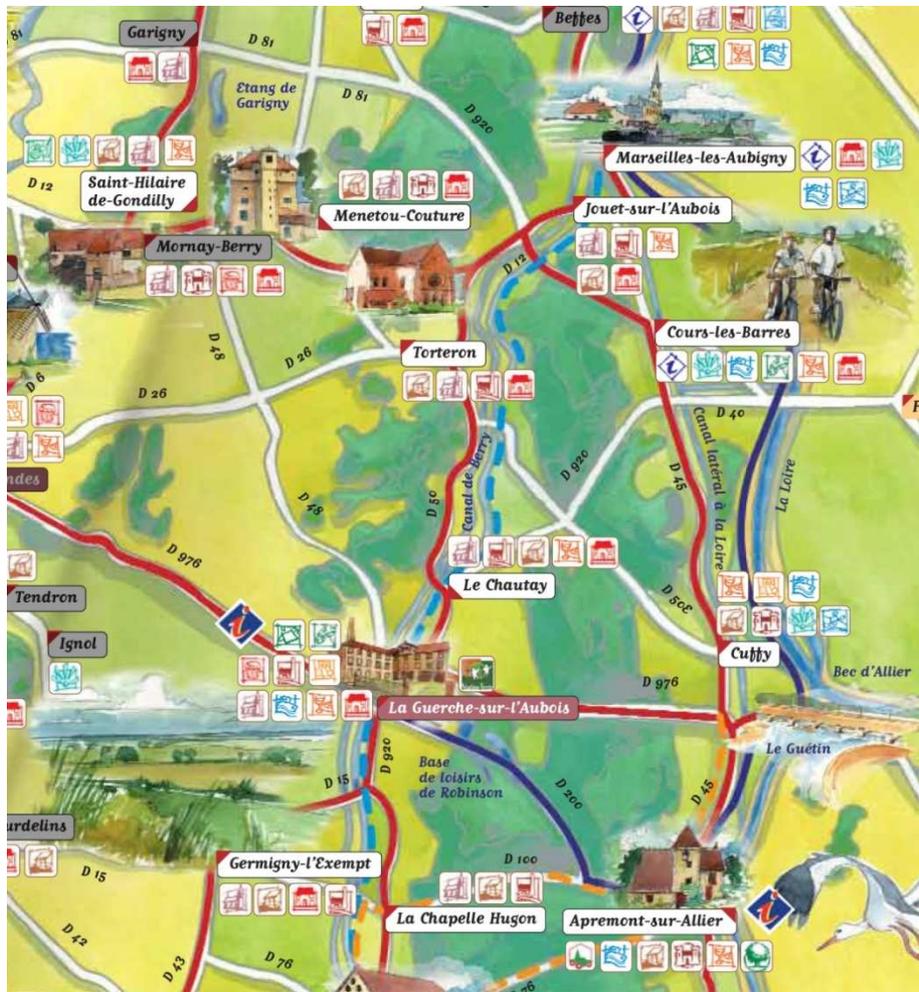
6-3. Les secteurs archéologiques

L'atlas du patrimoine recense différents secteurs tels que les opérations de fouilles et les zones de présomption de prescription archéologique.
 La commune de la Guerche sur l'Aubois fait partie d'une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).
 La protection de ce site recensé devra être assurée au niveau du futur zonage du PLU et du règlement.
 Tout projet touchant cette entité devra être soumis à l'avis préalable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre (DRAC) à Orléans.

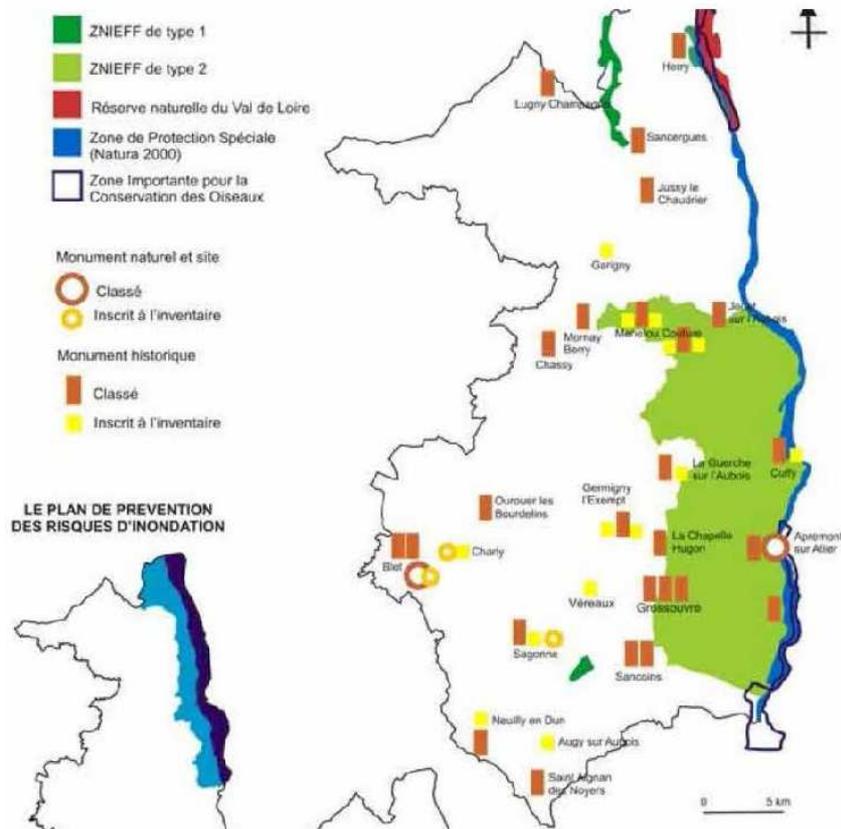


Carte du département du Cher des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA). (source atlas du patrimoine).

Ci-contre : Illustration des cartographies sur le tourisme à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois et sur les monuments classés ou inscrits et les espaces protégés.



Carte touristique du Pays Loire Val d'Aubois



Carte des monuments et espaces protégés et contraintes PPRI (tiré du CCTP)

7 - Les ouvrages d'Art

Le réseau hydrographique du territoire de la CCPBELVA est dense, le passage des routes a nécessité la construction de nombreux ponts en pierre.

La mise en place des étangs s'est réalisée avec une chaussée de route en élévation par rapport au terrain naturel et ainsi forme ce que l'on appelle une digue d'étang, avec la construction de l'empellement ou de la bonde d'étang accompagnée parfois d'une pêcherie en aval de la digue.

Le développement des activités industrielles dans la Seconde moitié du XIXe siècle a vu la construction de la voie ferrée Nantes-Lyon, de la petite ligne de chemin de fer jusqu'à Beffes.

Les constructions du canal du Duc De Berry et du canal latéral à la Loire avec la jonction de Givry sont autant de voie linéaire qui innervent ce territoire.

Toutes des lignes se croisent en de multiples intersections de taille et de manufacture différentes. Tous les ouvrages souvent en pierre et en métal participent à la mise en scène des infrastructures dans l'ensemble de ce paysage.

Un soin particulier doit être apporté à leur aspect, à leur maintenance, à leur restauration et doivent être des modèles lors de la conception d'ouvrages contemporains.

Quelques illustrations ci-dessous de ces ouvrages de franchissement.



Ouvrage de régulation et passe à poissons



L'écluse des Lorrains



Le pont canal du Guétin



La prise d'eau des Lorrains



Ouvrage en pierre de taille et pont métallique avec poutrelle et garde-corps



Les ouvrages d'art du XIXe siècle : Croisement voie ferrée, route chemin de halage, canal



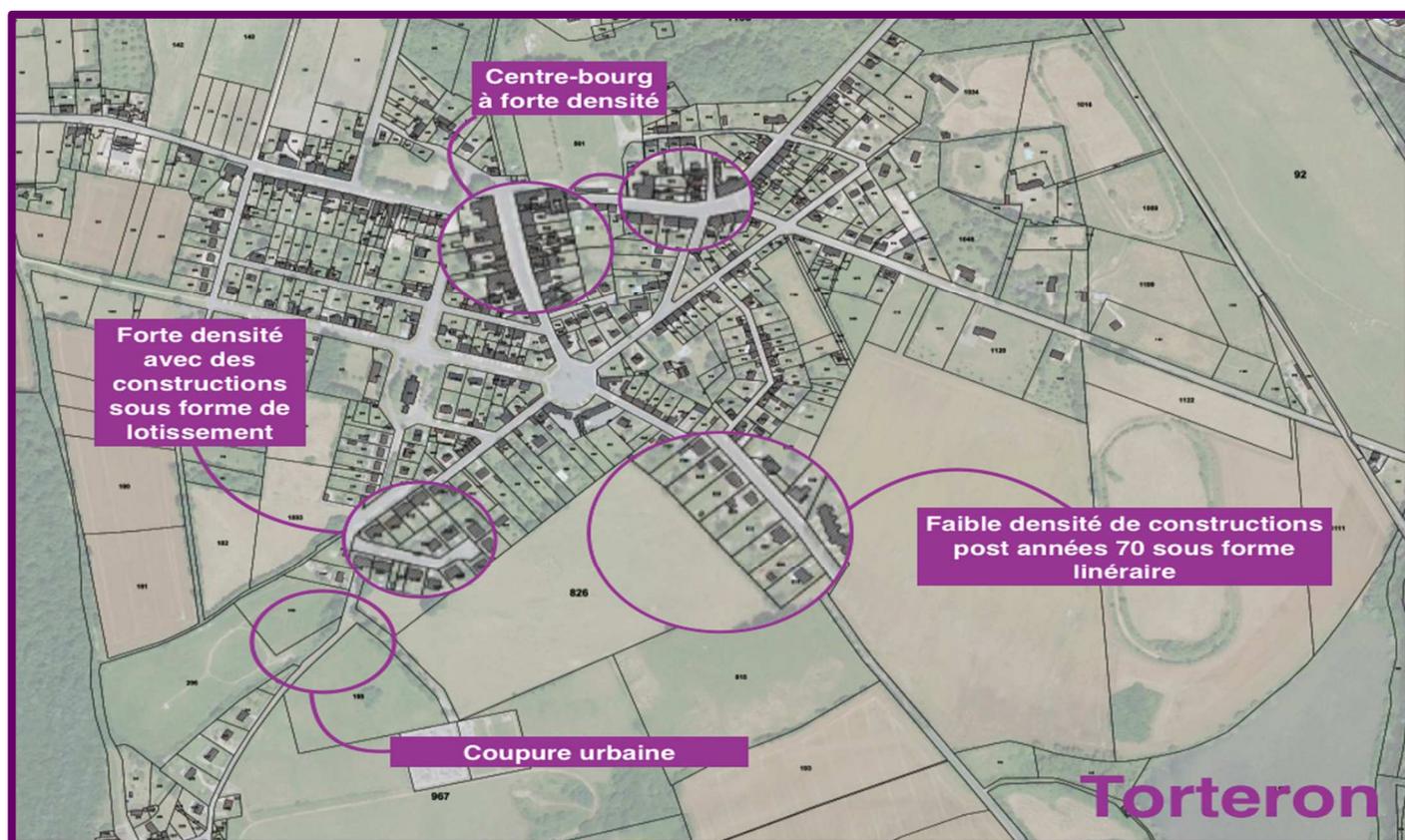
Pont sncf desservant la ligne Nantes-Lyon

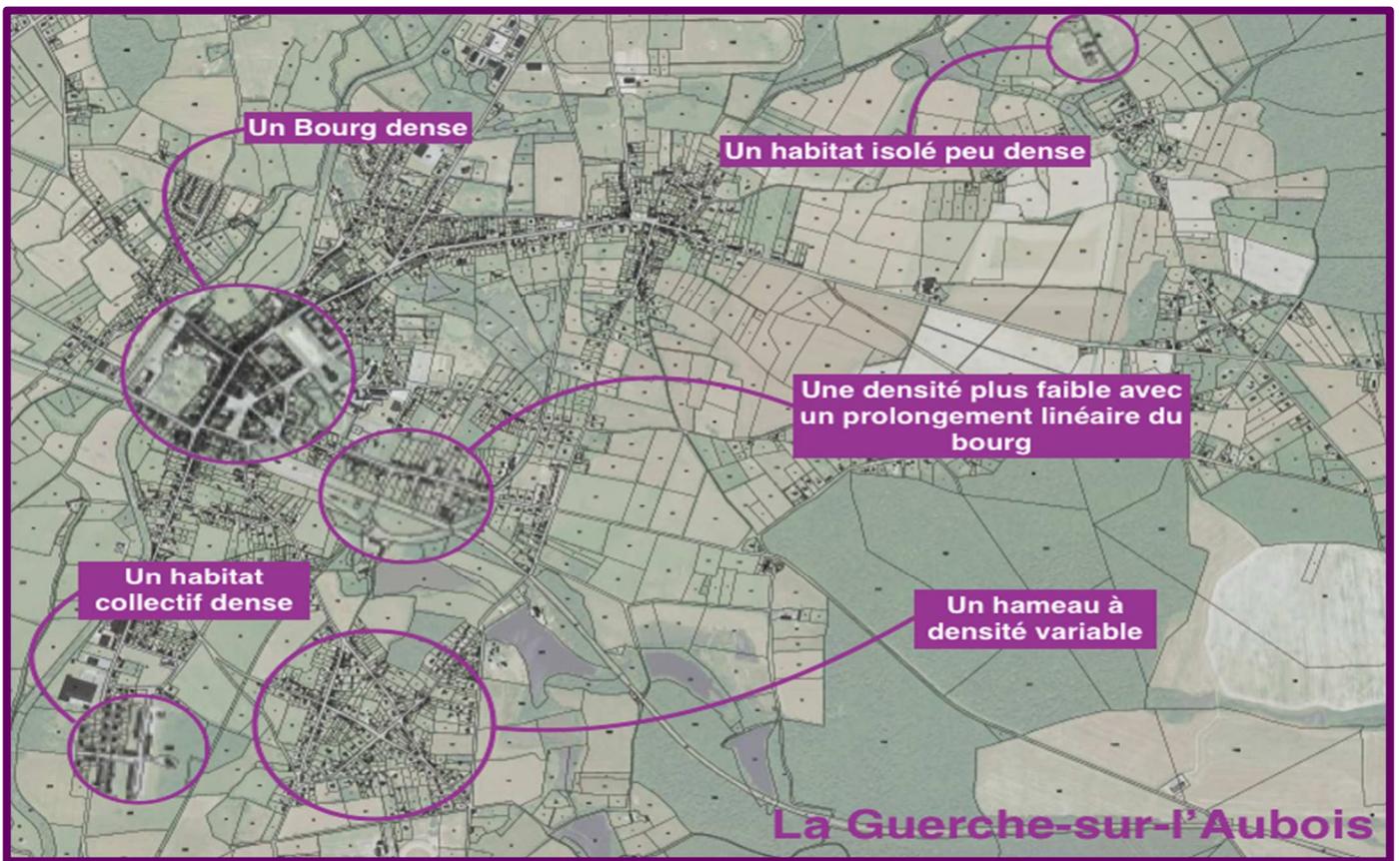
17 - Densités des groupes bâtis

La densité bâtie fait référence à une forte concentration de constructions. Elle indique le rapport entre la somme des surfaces de plancher et la surface totale du périmètre étudié. Le principe peut se résumer ainsi : construire plus sur moins d'espace.

Elle est plus au moins forte et prend différentes formes urbaines (habitat individuel isolé, groupé ou en bande, habitat collectif, etc.). La densité varie aussi selon les types de groupes bâtis. L'habitat est plus dense dans les bourgs anciens et les villages, alors que les hameaux sont souvent des regroupements progressifs d'habitations préalablement isolées. Une densité plus importante favorise le renforcement du lien social, l'économie d'espace et l'optimisation des réseaux et des équipements.

Dans la Communauté de communes du Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, les communes sont composées d'un bourg historique et souvent d'un ou plusieurs autres groupes bâtis ainsi que d'habitations isolées. Selon les communes ces groupes bâtis sont plus au moins nombreux et peuvent se hiérarchiser en villages, hameaux et écarts.





a) Des exemples de fortes densités



Habitat collectif sous forme de barre - La Guerche-sur-l'Aubois



Habitat social individuel groupé ou continu- Cité Heymann - Jouet-sur-l'Aubois

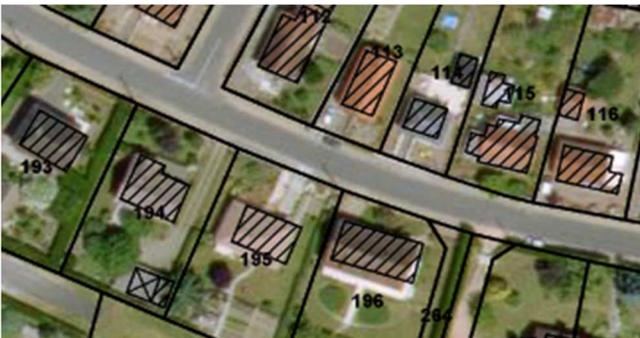


Bâti dense aligné sur rue en centre-bourg - Germigny l'Exempt



Habitat social et individuel - La Guerche-sur-l'Aubois

b) Des exemples de densités modérées :



Lotissements pavillonnaires.

Ces extensions sont composées de pavillons sur des parcelles de taille moyenne à grande.



Habitat individuel diffus : de grands pavillons positionnés au centre de grandes parcelles - La Guerche-sur-l'Aubois. Ce type d'implantation consomme souvent encore plus d'espaces que le lotissement pavillonnaire qui cherche à « rentabiliser » l'espace.

F - CONSOMMATION FONCIERE

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite Loi Grenelle II demande l'intégration dans le rapport de présentation des Plans Locaux d'Urbanisme d'une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années au minimum précédant l'approbation du document. Elle constitue un outil de connaissance qui va contribuer à fixer les critères pour déterminer les objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

1 - La consommation d'espace à vocation d'habitat

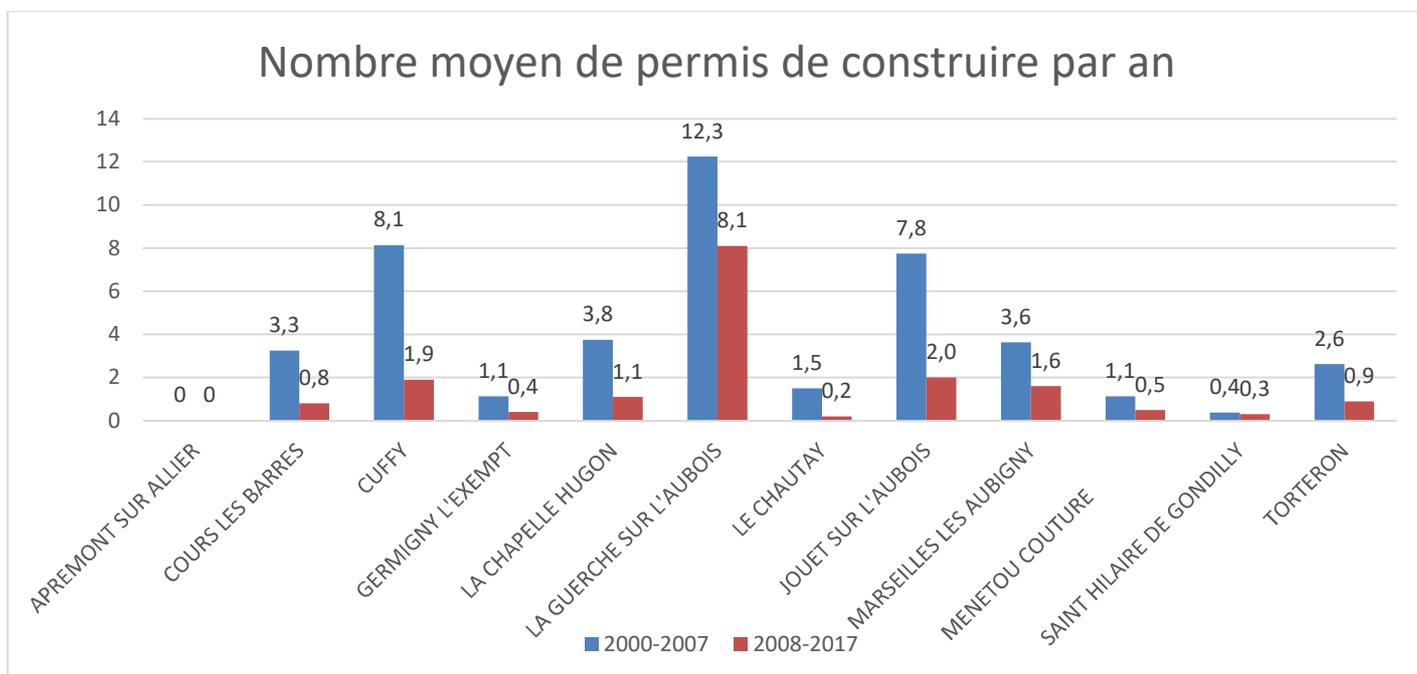
a) La consommation d'espace à vocation d'habitat entre 2000 et 2017

(Source : registre des permis de construire communaux)

L'habitat est le principal consommateur d'espace sur le territoire des 12 communes de la Communauté de Communes des Portes du Berry - Entre Loire et Val d'Aubois. 42,3 hectares ont été utilisés en 10 ans entre 2008 et 2017 par 203 constructions à destination d'habitat, soit une moyenne de 2083 m² par construction. 40 hectares ont accueilli 173 constructions individuelles privées avec une taille moyenne de parcelle de 2 314 m². 2,3 hectares nouveaux ont été voués à 30 logements sociaux groupés avec la taille moyenne de parcelle de 753 m².

Si l'on remonte à 2000, on s'aperçoit que la construction a considérablement baissé après 2007. Ainsi, sur les 537 permis délivrés entre 2000 et 2017, seuls 173 ont été délivrés sur ces dix dernières années tandis que 364 permis ont été accordés précédemment en 8 ans. Ainsi, le nombre de permis de construire délivrés par an passe de 45 entre 2000 et 2007 à 17 entre 2008 et 2017.

Entre 2000 et 2008, 59 ha ont été consommés par 364 constructions, sur 8 ans, avec une moyenne de 1620 m² par construction. Entre 2008 et 2017, en 10 ans, 42,3 ha ont été consommés à vocation d'habitat par 203 constructions avec une moyenne de 2 083 m² en moyenne par construction.



Ainsi, on constate que si le nombre de permis de construire a diminué entre les deux périodes, la taille des parcelles a augmenté. En observant les parcelles concernées, on peut constater que la construction concerne plus de parcelles isolées alors que sur la période précédente, les constructions en lotissement étaient plus nombreuses. Or, la taille des parcelles en lotissement est souvent moins importante que pour les parcelles isolées, car le lotisseur cherche à « rentabiliser » l'espace par rapport aux investissements de viabilisation qu'il a dû effectuer.

b) La prédominance de la maison individuelle entre 2008 et 2017

COMMUNES	Individuels purs			Logements sociaux groupés		Tous logements		
	Maisons individuelles	Surface consommée en individuel	Taille moyenne de parcelle	Logements sociaux groupés	Surface consommée en logements sociaux groupés entre 2008 et 2017	Nombre total d'habitations construites	Surface totale consommée entre 2000 et 2016	Taille moyenne de parcelle
Pôle de centralité : LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	84	19,5 ha	2321 m2	30	2,26 ha	114	21,76 ha	1909 m2
Pôle de proximité : JOUET SUR L'AUBOIS	20	4,06 ha	2030 m2	0		20	4,06 ha	2030 m2
Pôles relais :								
COURS LES BARRES	11	2,53 ha	2300 m2	0		11	2,53 ha	2300 m2
CUFFY	19	5,45 ha	2868 m2	0		19	5,45 ha	2868 m2
Communes rurales :								
APREMONT SUR ALLIER	0	0 ha		0		0	0 ha	
GERMIGNY L'EXEMPT	5	1,85 ha	3700 m2	0		5	1,85 ha	3700 m2
LA CHAPELLE HUGON	12	4,09 ha	3408 m2	0		12	4,09 ha	3408 m2
LE CHAUTAY	2	1,16 ha	5800 m2	0		2	1,16 ha	5800 m2
MARSEILLES LES AUBIGNY	17	4,47 ha	2629 m2	0		17	4,47 ha	2629 m2
MENETOU COUTURE	5	1,24 ha	2480 m2	0		5	1,24 ha	2480 m2
SAINT HILAIRE DE GONDILLY	3	1,11 ha	3700 m2	0		3	1,11 ha	3700 m2
TORTERON	10	2,02 ha	2020 m2	0		10	2,02 ha	2020 m2
TOTAL	188	47,5 ha		30	2,3 ha	218	49,7 ha	
Taille moyenne de parcelle par construction			2526 m2		753 m2			2282 m2

c) Une très faible densité des constructions

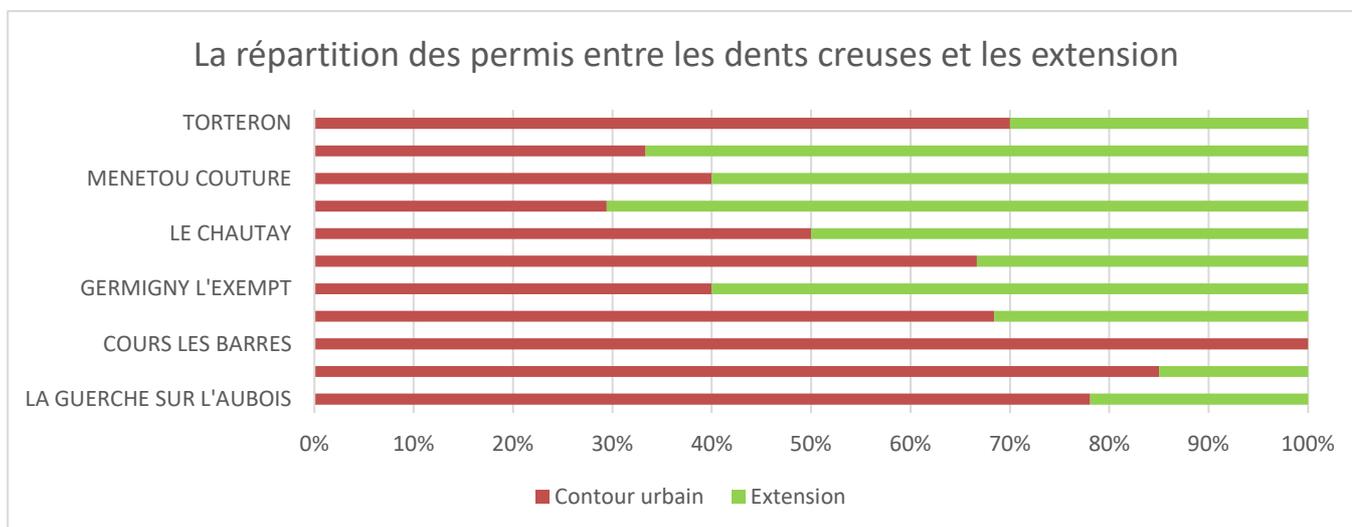
La construction récente se fait la plupart du temps sous la forme de constructions individuelles pavillonnaires implantées au centre de la parcelle, éloignées de la voie et des limites séparatives. Cette configuration du bâti est très consommatrice d'espace. Ainsi, la taille moyenne des parcelles en individuel pur est de 2 519 m². Or, ce type de constructions représente 93,6 % des constructions sur le territoire.

Par ailleurs, ces maisons sont construites la plupart du temps de manière isolée ou plus rarement de lotissements de type pavillonnaire. La construction de pavillons individuels isolés semble dominante, dévoilant une faible capacité d'investissement des propriétaires au regard du coût du terrain à bâtir. Ainsi, sur certains secteurs qui ne sont pas encadrés par un règlement d'urbanisme contraignant, les terrains sont découpés au fur et à mesure avec suffisamment de temps entre chaque division de manière à éviter les investissements que nécessiterait la viabilisation dans le cadre d'un lotissement. On arrive ainsi à une multiplication des chemins d'accès et à une organisation incohérente des constructions (constructions à l'arrière d'autres constructions, en 3^{ème} rang...). Ainsi, si le lotissement pavillonnaire est une forme urbaine plus consommatrice d'espace que les constructions anciennes, **les constructions isolées sont souvent encore plus consommatrices d'espace que les lotissements qui cherchent à « rentabiliser l'espace », ce qui explique la très faible densité du bâti récent.**

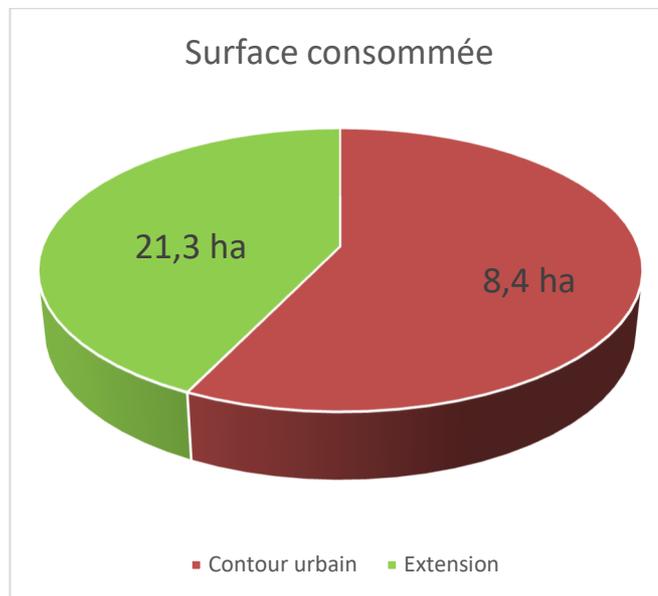
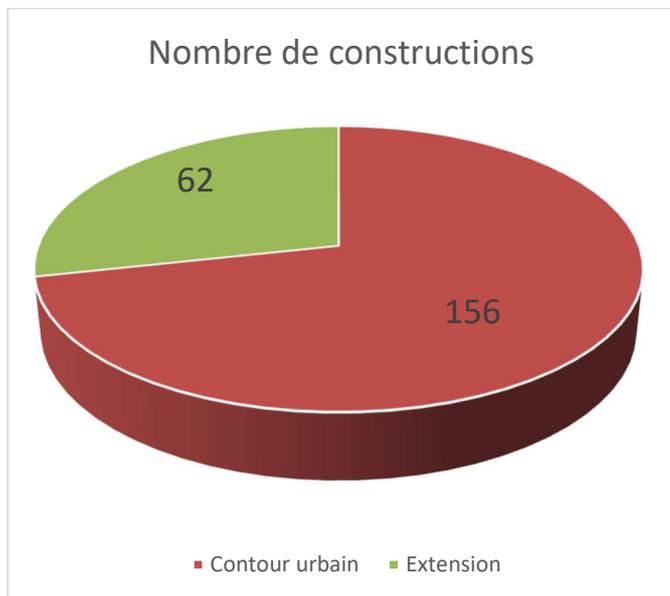
En outre, alors que sur les secteurs où la pression foncière est plus importante le prix de terrains à bâtir incite à diviser des parcelles plus petites, le faible coût du foncier n'encourage pas à économiser l'espace et ne permet donc pas de limiter l'extension urbaine. **Ainsi, la consommation d'espace n'est pas non plus régulée par la pression foncière, trop faible, ni le coût du terrain, relativement bas.**

d) La répartition entre la densification et l'extension urbaine

COMMUNES	Contour urbain			Extension			Ensemble du territoire		
	Nombre d'habitations construites	Surface consommée	Taille moyenne de parcelle	Nombre d'habitations construites	Surface consommée	Taille moyenne de parcelle	Nombre total d'habitations construites	Surface consommée	Taille moyenne de parcelle
Pôle de centralité : LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	89	14,04 ha	1578 m2	25	7,72 ha	3088 m2	114	21,76 ha	4666 m2
Pôle de proximité : JOUET SUR L'AUBOIS	17	3,04 ha	1788 m2	3	1,02 ha	3400 m2	20	4,06 ha	3955 m2
Pôles relais :									
COURS LES BARRES	11	2,53 ha	2300 m2	0	0 ha	0 m2	11	2,53 ha	2300 m2
CUFFY	13	2,42 ha	1862 m2	6	3,03 ha	5050 m2	19	5,45 ha	2868 m2
Communes rurales :									
APREMONT SUR ALLIER	0	0 ha	0 m2	0	0 ha	0 m2	0	0 ha	0 m2
GERMIGNY L'EXEMPT	2	0,96 ha	4800 m2	3	0,89 ha	2967 m2	5	1,85 ha	3700 m2
LA CHAPELLE HUGON	8	3,1 ha	3875 m2	4	0,99 ha	2475 m2	12	4,09 ha	3408 m2
LE CHAUTAY	1	0,38 ha	3800 m2	1	0,78 ha	7800 m2	2	1,16 ha	5800 m2
MARSEILLES LES AUBIGNY	5	0,64 ha	1280 m2	12	3,83 ha	3192 m2	17	4,47 ha	2629 m2
MENETOU COUTURE	2	0,51 ha	2550 m2	3	0,73 ha	2433 m2	5	1,24 ha	2480 m2
SAINTE HILAIRE DE GONDILLY	1	0,1 ha	1000 m2	2	1,01 ha	5050 m2	3	1,11 ha	3700 m2
TORTERON	7	0,72 ha	1029 m2	3	1,3 ha	4333 m2	10	2,02 ha	2020 m2
TOTAL	156	28,4 ha	1823 m2	62	20,9 ha	3435 m2	218	49,7 ha	2282 m2



Au regard du nombre de permis de construire, la consommation d'espaces est largement plus importante en densification qu'en extension : 156 constructions ont été réalisées à l'intérieur du contour urbain tandis que 62 constructions se sont installées en extension. Par contre, si l'on s'intéresse uniquement à la surface consommée, la part en dents creuses est moins importante, même si elle reste prédominante. En effet, la taille des parcelles en extension est bien plus importante que celles en dents creuses : elle est de 1 823 m² à l'intérieur du contour urbain et de 3 435 m² à l'extérieur du contour urbain, pour une moyenne de 2 282 m².



e) Localisation des constructions récentes

Ces lotissements pavillonnaires ou habitations isolées sont construites dans les espaces disponibles à l'intérieur des groupes bâtis (dents creuses) ou en extension, prolongeant l'urbanisation au-delà des limites existantes, selon la disponibilité du foncier. Le faible coût des terrains et une pression foncière basse encouragent **une rétention foncière importante** à l'intérieur même des contours urbains ou des limites constructibles (pour les communes ayant des documents d'urbanisme). La différence entre le marché foncier local et celui de plus grandes agglomérations explique aussi la difficulté pour vendre certains biens car ils sont surestimés.

Ainsi, l'extension linéaire et l'urbanisation diffuse se sont développées de manière importante depuis les années 80. **L'urbanisation linéaire**, le long des voies souvent déjà desservies par les réseaux publics, est aussi favorisée par la faible capacité d'investissement. Ainsi, l'urbanisation se développe en linéaire, laissant de larges parcelles non viabilisées en cœur d'îlot. Le risque est alors, si l'urbanisation se développe tout autour, d'empêcher toute possibilité d'accéder au cœur d'îlot pour desservir des constructions.



Urbanisation linéaire à Marseilles-les-Aubigny

L'urbanisation diffuse s'est souvent développée au niveau de zones constructibles trop larges et non encadrées qui permettent l'implantation de constructions de manière dispersée, laissant de larges espaces libres entre les constructions.



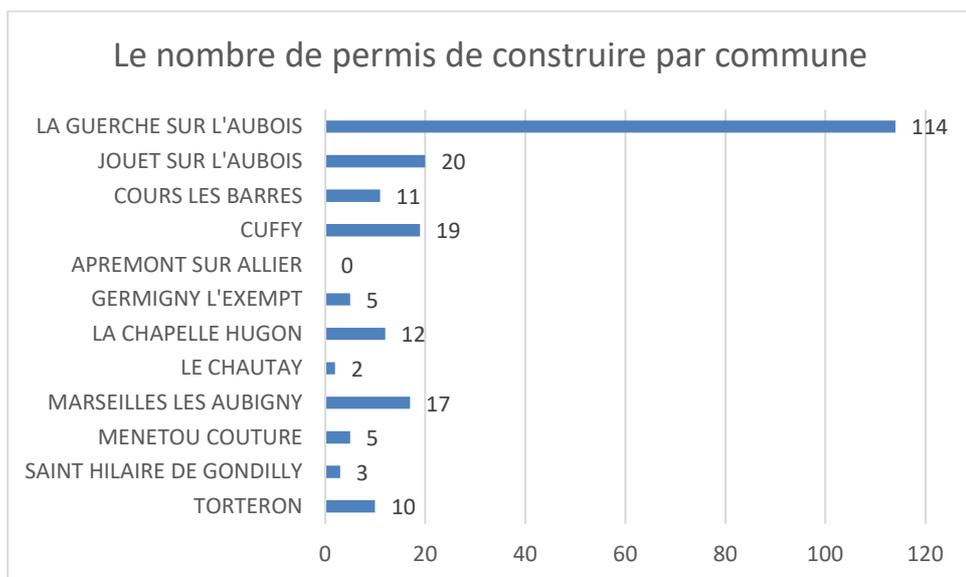
Cœur d'îlot risquant d'être enclavé à Torteron



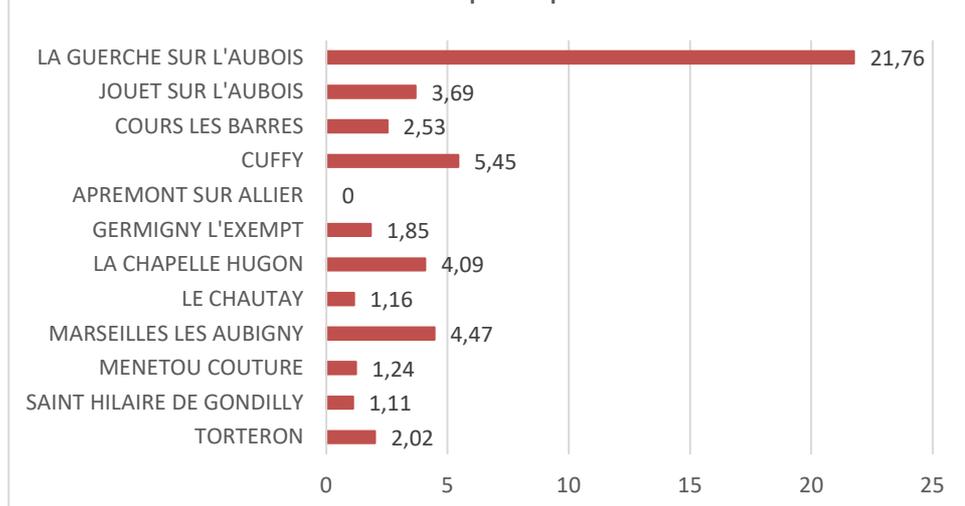
Habitat diffus à La Guerche-sur-L'Aubois

Ces formes urbaines favorisent le développement du mitage, détériorant le paysage et ne créant pas de groupe bâti cohérent. Cela peut amener des problèmes de vitesse sur les routes ou encore de ramassage des ordures ménagères...

f) Surfaces consommées par communes

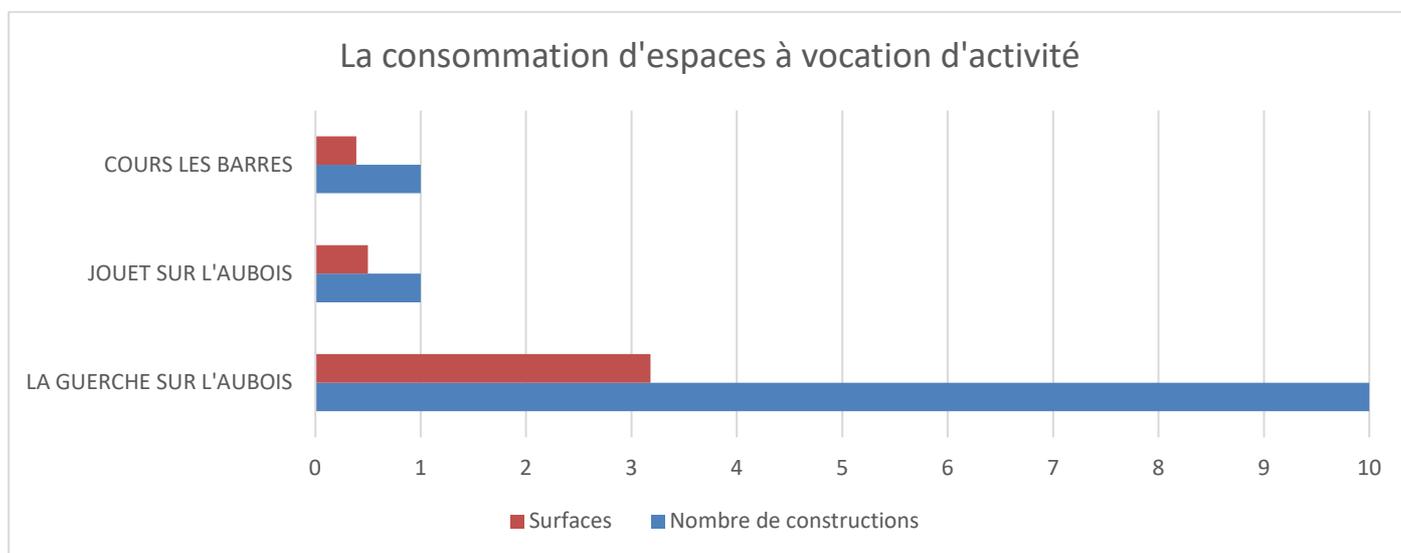


La consommation d'espace par commune en ha



Le rapport entre le nombre de permis de construire et la surface consommée n'est pas le même sur toutes les communes, montrant la différence de densité : la densité est plus importante sur La Guerche-sur-l'Aubois, et sur Jouet-sur-l'Aubois que sur Cuffy ou La Chapelle-Hugon, en partie du fait de la construction de 30 logements sociaux groupés plus denses sur les deux pôles.

2 - La consommation d'espace à vocation d'activités



Entre 2008 et 2017, 12 constructions à vocation d'activités ont été édifiées sur le territoire, consommant 4 hectares. La plupart des constructions ont été réalisées sur la commune de La Guerche sur l'Aubois (10 constructions pour 3 ha). 3 bâtiments d'activités artisanales se sont installés dans la zone d'activités intercommunale et 4 sur le secteur commercial autour du supermarché.

1 construction a été réalisée à Jouet-sur-l'Aubois et 1 à Cours-les-Barres, toutes les deux pour des services.

G - CAPACITE RESIDUELLE D'URBANISATION

1 - Détermination du contour urbain

Le contour urbain ou enveloppe urbaine regroupe l'ensemble des espaces considérés comme urbanisés, c'est-à-dire les constructions en continu sans ou avec de faibles ruptures d'urbanisation. Ce n'est pas la délimitation des terrains pouvant être urbanisés.

Il regroupe :

- Les parcelles cadastrales et subdivisions fiscales cadastrales occupées par du bâti, des infrastructures, des équipements collectifs (terrain de sport, parkings, cimetière, etc.) qui comptent au minimum cinq constructions en continuité.
- Les parcelles cadastrales et subdivisions fiscales cadastrales sur lesquelles un permis de construire ou d'aménager a été délivré et qui est en cours de validité.
- Les dents creuses si l'interruption du bâti est inférieure à 80 m (pouvant aller jusqu'à 100 m au cas par cas selon configuration du terrain).
- Les ruptures d'urbanisation si l'interruption du bâti est inférieure à 80 m (pouvant aller jusqu'à 100 m au cas par cas selon configuration du terrain).
- Parcelles cadastrales non urbanisées entièrement entourées de terrains urbanisés (enclave).

2 - Critères pour retenir les dents creuses et ruptures d'urbanisation mobilisables

Une dent creuse est une parcelle ou un ensemble de terrains bordés sur 2 ou 3 côtés par des terrains urbanisés contenus dans l'enveloppe urbaine.

Les ruptures d'urbanisation sont des parcelles non urbanisées et situées entre deux terrains urbanisés d'un même côté d'une voie de circulation (sauf bâtiments d'exploitation agricole).

Une dent creuse ou rupture d'urbanisation ne sera pas considérée comme mobilisable si :

- elle fait l'objet d'un permis de construire,
- elle n'est pas desservie par les réseaux de voirie, électricité, eau potable ;
- elle est inconstructible pour des raisons d'accès (interdiction d'accès sur route départementale par exemple), d'enclavement (terrain dont l'unique accès est inférieur à 4 m et dont la largeur en façade fait moins de 10 m), de présence de zone humide...

En l'état actuel, il n'a été effectué aucune division parcellaire lors de la délimitation du contour urbain ou pour comptabiliser une partie mobilisable, quelle que soit la taille de la parcelle.

3 - Quantification des surfaces par commune

49 ha sont disponibles en dents creuses sur le territoire de la communauté de communes. Si La Guerche-sur-l'Aubois comptabilise d'importantes surfaces en dents creuses du fait de l'étendue de la zone actuellement urbanisée, Le Chautay et Germigny-l'Exempt sont de petites communes où les groupes bâtis sont anciens et très denses, avec peu de disponibilités en dents creuses.

P.S. : Les dents creuses n'ont pas été inventoriées sur la commune d'Apremont-sur-Allier car la municipalité n'a pas la volonté de développer de nouvelles constructions.

Commune	Surfaces mobilisables à l'intérieur du contour urbain
Apremont-sur-Allier	
La Chapelle-Hugon	4,12 ha
Le Chautay	0,56 ha
Cours-les-Barres	6,46 ha
Cuffy	5,33 ha
Germigny-L'Exempt	0,28 ha
La Guerche-sur-L'Aubois	18,18 ha
Jouet-sur-l'Aubois	6,75 ha
Marseilles-les-Aubigny	1,03 ha
Menetou-Couture	1,59 ha
Saint-Hilaire-de-Gondilly	2,25 ha
Torteron	2,30 ha
CCPBELVA	48,85 ha

H - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Un territoire rural sous l'influence de Nevers

Le territoire de la communauté de communes de Portes du Berry est un territoire relativement rural, organisé autour du pôle de services intermédiaires de La Guerche-sur-l'Aubois et d'un pôle secondaire de services de proximité, Jouet-sur-l'Aubois. Ce territoire faiblement équipé est fortement dépendant du pôle urbain de Nevers en termes d'équipements, de services mais aussi d'emplois. En effet, le territoire fournit plus d'actifs que d'emplois et une majorité des actifs travaillent dans le département voisin, révélant le caractère résidentiel du territoire.

Ainsi, avec les trois-quarts des habitants qui travaillent sur une autre commune que leur commune de résidence, les plus domicile-travail sont très importants sur le territoire et principalement effectués en voiture, avec un taux d'équipement automobile des ménages très élevé. Ainsi, la faible desserte en transport en commun et le caractère rural du territoire font que les ménages sont très dépendants de l'utilisation de la voiture.

Les activités économiques

Ainsi, le territoire n'a pas développé de grandes zones d'activités à rayonnement extérieur du fait de la concurrence proche des zones d'activités de l'agglomération neversoise bien desservies par l'autoroute. Une zone intercommunale existe à La Guerche-sur-l'Aubois et de petites zones d'activités communales existent à Jouet-sur-l'Aubois, Cuffy et Tarteron pour accueillir des entreprises artisanales.

Malgré la tertiarisation croissante des emplois, l'industrie reste très présente dans le tissu d'économie où les petites prédominent.

Historiquement, les communes de La Guerche-sur-l'Aubois et Jouet-sur-l'Aubois présentent chacune des linéaires commerciaux importants mais la conjoncture économique défavorable les impacte fortement, amenant la fermeture de commerces.

Une croissance de la population répartie depuis 1990 mais qui faiblit depuis 2010

Après avoir connu une perte massive de population jusqu'en 1990, les communes de la communauté de communes des Portes du Berry ont vu leur population se stabiliser puis progresser de manière importante entre 1999 et 2008. Cependant, depuis 2010, le territoire perd à nouveau des habitants subissant l'influence de la perte de vitesse de l'agglomération de Nevers.

On constate un vieillissement de la population avec le départ des jeunes adultes et l'augmentation des retraités. En conséquence, le nombre de personnes par ménage se réduit et les ménages sans enfant représentent les trois-quarts des ménages de la communauté de communes.

Un parc de logements marqué par une forte vacance

Malgré le ralentissement de la croissance, le nombre de logements progresse mais si les résidences principales restent stables, les logements vacants progressent fortement pour représenter plus de 10% du parc de logements. Les centres de La Guerche-sur-l'Aubois et de Jouet-sur-l'Aubois sont particulièrement touchés par la vacance avec des logements peu adaptés, en particulier certains logements locatifs sociaux et les logements au-dessus des commerces inoccupés.

Une consommation d'espaces importante, orientée vers la maison individuelle

L'habitat est le principal consommateur d'espace sur le territoire des 12 communes de la Communauté de Communes des Portes du Berry - Entre Loire et Val d'Aubois. Entre 2008 et 2017, en 10 ans, 40 ha ont été consommés à vocation d'habitat par 173 maisons individuelles avec une moyenne de 2 314 m² en moyenne par construction.

La consommation d'espaces est particulièrement importante du fait de la quasi-exclusivité de la maison individuelle sur le territoire et elle l'est d'autant plus qu'elle porte sur les dernières années sur des constructions isolées encore plus consommatrices d'espaces que les lotissements.

Un territoire à dominante agricole qui influence le paysage

Le territoire est situé en partie sur deux entités paysagères : la Champagne Berrichonne au nord-ouest, principalement vouée à la culture : la vallée de Germigny, à dominante bocagère au Sud, où l'élevage est prédominant.

Le territoire a aussi déterminé anciennement l'implantation stratégique des zones urbanisées en fonction du relief, de la présence de l'eau. Aujourd'hui, les zones bâties anciennes sont bordées d'enveloppes de végétation qui créent des transitions avec les terres agricoles et facilitent l'insertion des constructions tandis que les extensions récentes sortent de ces enveloppes et créent des contacts plus brutaux, souvent aux entrées des villages.

La diversité des paysages entraîne une diversité d'habitats (boisements, prairies et bocage, grandes cultures, zones humides, bords de rivière...) et donc d'espèces.

Des espaces naturels remarquables sensibles

A l'échelle du territoire, on retrouve les grands types d'habitats naturels associés aux unités structurantes du paysage :

- Le complexe Loire-Allier, ses grèves et berges, qui abritent de nombreuses espèces de faune et de flore remarquables, le canal latéral à la Loire, l'Aubois et certains tronçons de l'ancien canal du Berry
- des prairies de fauche et prairies pâturées, dont certaines comportent des zones humides
- des haies et alignements d'arbres, particulièrement dans les secteurs de bocage mais également en bordure des rivières et ruisseaux (ripisylves) ou en alignements des bords de voirie.
- les forêts de deux grands types : chênaie-charmaie et boisements alluviaux de Loire et d'Allier. Les boisements représentent en effet plus du tiers (38%) du territoire intercommunal.

Les zones humides tiennent une place importante dans les milieux sensibles du territoire, souvent protégées par des zonages de protection et d'inventaire avec 3 sites Natura 2000 et 6 ZNIEFF. Ces milieux naturels ont des équilibres fragiles et menacés (plantes invasives, obstacles aux continuités écologiques, dépôts sauvages de déchets...).

Un territoire rural présentant de nombreux atouts

Le tourisme vert s'appuie ici sur la qualité du cadre de vie avec une grande richesse des paysages et du patrimoine, les nombreux chemins de randonnée, plusieurs centres équestres, etc. Le développement touristique s'inscrit aussi dans la démarche de mise en valeur du patrimoine industriel engagée par le Pays et dans le contexte plus large des vallées de l'Allier et de la Loire, avec la Loire à vélo, le tourisme fluvial...

Cependant, le territoire souffre d'une carence en termes d'hébergement touristique, principalement orienté vers la vallée de Loire.